QUARANTIÈME ANNÉE – N° 12076 – JEUDI 24 NOVEMBRE 1983

Un référendum sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie sera organisé en 1989

annonce le secrétaire d'État aux DOM-TOM

LIRE PAGE 40



Fondateur : Hubert Beuve-Méry
Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Les nouveaux pouvoirs du général Jaruzelski

Le général Jaruzelski a décidément le goût du pouvoir et l'art de l'organiser à sa manière. Solidement installé à la tête de la Pologne, investi depuis mardi 22 novembre d'une fonction de président d'un comité de défense du pays, il conserve ses responsabilités antérieures, à l'exception de celle de ministre de la défense.

Le régime qui se façonne par touches successives depuis que le général Jaruzelski est devenu, au printemps 1981, chef du gouvernement repose sur les imbrications étroites du parti et de l'armée, et sur un postulat : le pays est en danger, soumis aux assauts des ennemis de l'intérieur et de l'extérieur.

La création du comité de défense (KOK) s'inscrit dans cette logique. Le rapporteur du projet a expliqué à la Diète qu'il était urgent de constituer un tel organisme, « compte tenu des difficiles problèmes internes qui s'accumulent en Pologne et de la menace de guerre dans le monde ». Comme pour donner plus d'écho à ces accents martiaux, le Conseil d'État (présidence collégiale de l'État) a voulu le même jour nommer le général Jaruzelski « commandant en chef des forces armées en temps de guerre ».

Le mal qui dans l'immédiat menace le plus sûrement la Pologne est d'ordre économique. Cette année, en dépit d'une légère hausse du revenu national, la part de la production destinée au marché a diminué ; c'est ainsi que la production de vêtements représente le tiers de celle de 1976. Le pouvoir voulait concentrer les investissements : ils s'éparpillent. L'industie du bâtiment n'atteint pas ses objectifs, l'inflation est de l'ordre de 25 %.

Et voici que le gouvernement Jaruzelski se prépare à serrer davantage encore la ceinture. Les prix des produits alimentaires vont augmenter de 10 à 50 % au début de 1984. A la dernière session du comité central, le rapporteur du bureau politique a dû constater la baisse constante du niveau de vie de nombreux groupes sociaux et admettre que cette crise économique « influe sur la situation globale socio-politique et sur les problèmes de la normalisation ».

Le pouvoir reconnaît donc que le mécontentement est général. Il craint que les appels des opposants ne trouvent un écho favorable. Pour tenter d'empêcher une nouvelle explosion, il conforte la position des militaires dans le régime et limoge des dirigeants responsables de l'économie. Mais comment expliquer, deux ans après la proclamation de l'état de guerre, cette dégradation constante ? Au comité central, des délégués ont mis en cause la réforme économique élaborée en 1981 avec le concours des experts de Solidarité et entrée officiellement en vigueur le 1er janvier 1982. Dès cette époque, les syndicalistes relevaient les contradictions entre les principes d'une réforme qui prône en même temps l'autogestion des entreprises et le renforcement de la planification centrale.

Malheureusement, les Polonais ne sont pas à la veille de se débarrasser des contradictions. Le général Jaruzelski ne trouvera pas la recette miracle en renforçant encore ses pouvoirs, lui qui est chargé de maintenir le communisme dans une société assoiffée de démocratie et même de faire semblant de croire que ce régime apporte en puissance l'abondance, la liberté et l'indépendance. Il est vraiment difficile, pour reprendre le mot du philosophe contestataire Kolakowski, de se livrer au négoce des « boules de neige frites ».

(Lire également page 5.)

Le C.N.P.F. refuse tout rattrapage des salaires

L'épreuve de force s'engage entre le patronat et les syndicats

A première vue tous les ingrédients sont réunis pour une épreuve de force entre le patronat et les syndicats sur les salaires et le pouvoir d'achat. De la C.F.D.T. à la C.F.T.C. en passant par la C.G.T. et F.O., toutes les organisations syndicales demandent, même si elles le font en des termes différents, un rattrapage des salaires sur les prix pour assurer en 1983, comme en 1984, au moins le maintien du pouvoir d'achat moyen. Rien n'indique, surtout depuis les résultats des élections à la Sécurité sociale, que les syndicats continueront dans les entreprises de *« se tenir à carreau »* dans ce domaine, selon l'expression imagée de M. Yvon Gattaz, président du C.N.P.F.

Dans ces conditions, la recommandation salariale que M. Yvon Chotard, vice-président du C.N.P.F., vient d'adresser aux fédérations professionnelles sur la politique salariale risque d'être ressentie par les confédérations syndicales comme une véritable provocation.

Pour l'année 1983, M. Chotard réitère les *« consignes de fermeté »* qu'il avait adressées le 20 mai 1983 : l'évolution des salaires en niveau ne devra pas dépasser 8 %, alors même que le glissement des prix sera supérieur à 9 %. *« Ce taux est un maximum qui ne peut être atteint que là où les conditions économiques le permettent »*, précise la circulaire de deux feuillets et demi, en ajoutant qu'il doit prendre en compte *« tous les éléments de la rémunération »*. Le principe est clair, il faut *« écarter toute forme directe ou indirecte d'échelle mobile »*.

Une telle position est rigoureusement conforme à la loi de finances du 30 décembre 1958 modifiée par l'ordonnance du 4 février 1959 qui a interdit formellement des indexations automatiques et *a posteriori* des salaires sur les prix sauf si elles sont fondées sur *« les prix des biens, produits ou services ayant une relation directe avec l'objet de la convention ou l'activité de l'une des parties »*. L'illégalité de l'indexation avait été rappelée par M. Mauroy à la sortie du blocage des salaires.

Pour le C.N.P.F., cela signifie très clairement qu'aucun rattrapage ne devra intervenir pour 1983, les branches professionnelles – peu nombreuses – qui ont conclu des accords salariaux pour cette année n'ayant pour la plupart pas prévu de « clauses de sauvegarde », contrairement à ce qui existe dans la fonction publique.

MICHEL NOBLECOURT.

(Lire la suite page 35.)

Le projet de loi sur la presse veut limiter les concentrations

La logique du pluralisme

Le conseil des ministres adopte, ce mercredi 23 novembre, le projet de loi sur l'organisation de la presse française, qui réforme l'ordonnance du 26 août 1944.

NOUS avons, dans ce journal, quelques idées sur le métier que nous exerçons et sur la fonction que nous remplissons. *Le Monde* est né, en 1944, d'une volonté et d'une exigence auxquelles il a tenté de rester fidèle dans son contenu quotidien et dans ses structures. Les préoccupations de ceux qui, pendant la dernière guerre, rêvaient d'une presse nouvelle ne nous sont pas devenues étrangères. Nous ne sommes pas les seuls dans ce cas, et nous ne prétendons pas à l'exemplarité.

Par rapport aux pratiques en vigueur sous la IIIe République, le journalisme s'est considérablement moralisé. L'obstination de ceux qui, tel le fondateur de ce journal, ont œuvré dans ce sens n'a pas été vaine. Relayée par les nouvelles générations de journalistes, prise en compte par l'enseignement de la profession, une déontologie du traitement de l'information s'est dessinée. Elle ne s'impose pas à tous, ni tout le temps, mais elle existe, et, si individualistes qu'ils soient, les journalistes dignes de ce nom savent qu'ils se retrouvent sur quelques règles communes.

C'est un progrès certain, mais qui ne répond pas à toutes les aspirations qu'avait fait naître, à l'occasion de circonstances exceptionnelles – la libération du pays au terme de la période d'occupation, – la résurgence d'une presse nationale et régionale renouvelée dans sa quasi-totalité. Les structures originales mises alors en œuvre n'ont pas suivi, ou, plutôt, elles ont cédé sous la pression des lois du marché et à cause d'une législation délibérément inachevée et non appliquée. Retenons-en que si la politique a péché par défaut, l'économique a joué son rôle, qui n'est pas secondaire.

A quelques exceptions près, les journaux sont retournés aux formes d'appropriation les plus traditionnelles, et il s'est produit en France ce qui s'est produit ailleurs : pour répondre aux nécessités de la rentabilité et du profit, pour maîtriser les coûts de fabrication, pour mieux capter les ressources publicitaires, pour affronter la concurrence de l'audiovisuel, la presse écrite d'information générale a sacrifié son éparpillement et sa diversité sur l'autel de la concentration.

A. L.

(Lire la suite page 23.)

Un enfant de 1944

De deux choses l'une. Ou bien l'information est une marchandise comme une autre et les lois du capitalisme le plus sauvage peuvent lui être appliquées, comme ailleurs, mieux qu'ailleurs, avec leur cortège de fusions, de concentrations, d'accords plus ou moins secrets... Ou bien on considère avec les législateurs de 1944 que la presse d'information générale et politique remplit, un peu comme l'école, une mission d'intérêt public. Et, alors, ces lois doivent être encadrées, et le pluralisme favorisé. S'il existe un domaine où la lutte « anti-trusts » doit être menée, n'est-ce pas celui-là ?

Ceux qui se sont saisis du projet gouvernemental pour en faire une nouvelle querelle devraient au moins peser leurs mots. S'ils récusent toute réglementation du secteur – puisque l'ordonnance du 26 août 1944 est quotidiennement bafouée, sans risque, – ils doivent aller au bout de leur démarche : que l'on supprime toute aide publique aux journaux. Chacun sait pourtant, et les patrons de presse les premiers, que la presse quotidienne et hebdomadaire ne vit – ne survit parfois – que par un régime d'exception : tarifs postaux et téléphoniques préférentiels, exonérations fiscales... (1).

La liberté d'entreprendre ? En quoi le projet l'empêche-t-il ? La liberté de constituer des groupes de presse ? Elle est reconnue, alors que l'ordonnance était beaucoup plus restrictive. La volonté gouvernementale apparaît nettement dans ce texte mesuré et de portée limitée : porter un coup d'arrêt à une évolution contraire au pluralisme, empêcher un groupe de presse – celui de M. Robert Hersant – d'étendre indéfiniment son emprise dans le secteur de l'information écrite. Et d'autres, éventuellement, dans l'avenir. Et même faire abandonner au « Citizen Kane » français une partie de ses positions. Le Conseil d'Etat a encore atténué les dispositions initiales : si le conseil des ministres et le Parlement acceptent ces amendements, un même groupe pourra, dans certaines limites, éditer des quotidiens à Paris et en province *(le Monde* du 22 novembre).

Alors l'essentiel est de savoir, au-delà de la polémique sur le terme de « statut », si cette loi – ou ce qu'il en reste – servira le pluralisme et l'intérêt des lecteurs.

YVES AGNÈS.

(Lire la suite page 2.)

(1) En 1984, les aides directes se monteront pour l'ensemble de la presse à 176 519 486 francs ; les aides indirectes à plus de 5 milliards de francs.

BOLIVIE

Un entretien avec le président Siles Zuazo

LIRE PAGE 4

JAPON

Le chef du P.C. chinois en visite à Tokyo

LIRE PAGE 5

Le Japon de M. Nakasone

NOTRE SUPPLÉMENT PAGES 27 A 34

L'U.R.S.S. se retire des négociations de Genève sur les euromissiles

Après le vote du Bundestag, mardi, approuvant le déploiement des missiles américains en R.F.A., l'Union soviétique s'est retirée des pourparlers de Genève. M. Kvitsinski, le négociateur soviétique, a quitté, après vingt-cinq minutes, la salle des pourparlers et annoncé à la presse que la négociation était « interrompue ». Aucune date n'a été fixée pour une nouvelle séance *(lire page 40)*. Les pourparlers sur les forces nucléaires intermédiaires (F.N.I.) s'étaient ouverts en novembre 1981.

La décision allemande et la politique française

par ALFRED GROSSER

N'exagérons rien. Il n'y a eu aucun tournant historique. La majorité parlementaire, pleinement légitimée par des élections récentes, après une campagne au cours de laquelle le problème des Pershing avait été nettement posé, est restée fidèle aux engagements pris au nom de la majorité précédente.

Le parti social-démocrate a beaucoup changé en matière de défense, mais nettement moins que le Labour Party, lorsque celui-ci était passé dans l'opposition ; moins aussi, ou en tout cas moins vite qu'on pouvait le craindre voici quelques semaines. Et il n'est pas vrai que la politique de la République fédérale ait toujours été placée jusqu'ici sous le signe du consensus : quels tumultes dans les années 50 sur le réarmement et l'Europe ! Quels affrontements dans les années 70 sur l'Ostpolitik !

Mais il faut dire en même temps que la coalition gouvernementale a fait preuve de beaucoup de courage pour maintenir le cap face à une social-démocratie à la recherche de nouveaux soutiens et face à la nouvelle peur allemande. Face aussi et d'abord à la politique française, qui a fourni un argument de choix aux Allemands d'inspiration fort diverse hostiles à l'installation des Pershing.

Que disons-nous à nos partenaires ? *« Au nom de la solidarité occidentale, vous devez, vous Allemands, accepter sur votre sol des fusées que vous ne contrôlerez pas. Ces fusées sont installées par les États-Unis pour notre sécurité commune. Cela dit, notre force nucléaire à nous n'est destinée qu'à nous défendre nous-mêmes. Soyez prêts, avec les Américains, à mourir pour nous. Nous ne mourrons pas pour vous. »*

(Lire la suite page 4.)

EXPOSITIONS A PARIS, A LONDRES, A BOLOGNE...

Raphaël pour tous les temps

Dans une équipe comme la nôtre, qui n'est pas – ou ne se croit pas – tellement heureuse, les grandes manifestations comme celles du demi-millénaire de Raphaël d'Urbin ont pour résultat, sinon pour fonction, de créer une zone calme, d'agrément, de curiosité, peut-être même de contemplation, dont il serait malvenu de se plaindre. Mais, au fond, ces civilisations raphaélesques, porteuses, on l'espère, d'un certain bonheur, ne sont-elles pas avec l'actualité trouble du vingtième siècle finissant dans la même relation que l'œuvre du héros, qu'on nous invite à célébrer, avec sa propre époque ? Une réponse à ce qu'il y avait de désordonné et de cruel dans son temps, et donc un propos valable aussi pour nous ?

On a un peu trop tendance à imaginer la Renaissance comme une autre « belle époque » jouisseuse et prospère dont l'enfant d'Urbin aurait été l'interprète charmant. Idée naïve. Les figures de Raphaël n'ont pas le sourire comme celles de Léonard : c'est la beauté grave. Il suffit de rouvrir Michelet ou, si l'on a un peu plus d'exigence, Commynes, Guichardin. Cette brève existence de trente-sept ans a connu les cavalcades françaises à travers la péninsule, les entreprises incroyables de César Borgia, les dynasties princières qui s'affrontent et, brochant sur le tout, la crise de l'Eglise rendue évidente par les cris de Savonarole (brûlé au printemps de 1498) et bientôt les accusations d'un moine augustin allemand, que Léon X, le pape Médicis, aura juste le temps d'excommunier avant de mourir, en décembre 1521, dix-huit mois après Raphaël. Si l'on ne restitue pas en imagination cet environnement tumultueux de l'activité de Raphaël, on méconnaît sa portée et, justement, cette volonté de « sublimer » et, par là, de dominer la folie des passions. En ne retenant que la suavité et la grâce, on a tiré Raphaël hors de son temps. Et depuis longtemps.

Dans l'immense déploiement ou plutôt dans la parfaite dispersion des expositions (de Paris à Londres en passant par Bologne) et des commentaires, il y aura donc deux approches à considérer. Soit replacer ces travaux, peintures et dessins dans leurs circonstances souvent difficiles et complexes. Soit, inversement, suivre la dérive poétique qui s'est fait jour très tôt, explorer la « légende » du dieu charmant au court passage terrestre, et son culte remarquable aboli depuis peu. L'exposition intelligente et complexe de Bologne, autour de *l'Extase de sainte Catherine*, illustre exactement et généreusement ces deux mouvements que nous retrouvons avec beaucoup plus d'ampleur à Paris.

A. C.

(Lire page 13 l'article d'ANDRÉ CHASTEL dans « le Monde des arts et des spectacles ».)

Le Monde

dossier

LE PROJET DE LOI SUR LA PRESSE

Un enfant de 1944

(Suite de la première page.)

En limitant le pouvoir des groupes de presse, celui de l'argent donc, ou celui des partis, ce projet « anti-trust », comme l'a présenté le premier ministre, se situe dans le droit fil des idéaux de la Résistance et de la libération : le fait d'informer ne peut être soumis à la seule loi du profit ; autrement dit, la presse est d'abord faite pour informer les citoyens, les dividendes des dirigeants et les salaires des employés sont seulement les conséquences de cette mission. Les Français, d'autre part, ont droit à une presse multiple, à une information qui ne soit pas de la propagande, à l'opposé de ce qui se passe dans les régimes non démocratiques du monde.

A cet égard, la reconnaissance des « équipes rédactionnelles » – et même des sociétés de rédacteurs (article 16) – marque une évolution importante. Le directeur de la publication n'est plus seul à assumer la responsabilité d'informer : la rédaction aussi – c'est-à-dire ceux qui produisent l'information et en sont comptables devant leurs lecteurs (et en justice...) – devient partie prenante. Si cette loi devait passer dans les faits, voilà qui pourrait, à terme, et à condition que les équipes de journalistes s'en servent comme d'un levier, changer l'état d'esprit et les rapports entre patrons de presse et journalistes. Trop de journaux fonctionnent encore avec un patronat de droit divin et des rédactions désarmées.

Et les petits ?

Pourtant, la législation nouvelle est décevante et incomplète sur plusieurs aspects importants.

● **Les monopoles régionaux sont épargnés.** En distinguant les situations dans la presse nationale et dans la presse régionale, en fixant un seuil de tolérance pour la diffusion des journaux d'un même groupe, le projet de loi justifie la plupart des positions acquises et ne barre pas la route à de nouvelles concentrations en province. Rien n'interdit à un groupe de posséder, dans une même région, la totalité des journaux d'information générale et politique, et de se trouver ainsi en situation de quasi-monopole sur les nouvelles locales.

La tendance à l'uniformisation se renforce d'autant plus que l'Agence France Presse (A.F.P.) et l'Agence centrale parisienne de presse (A.C.P.) s'efforcent de livrer aux journaux des articles « clé en main », directement imprimables sans intervention de journalistes maison : l'article 13 de la loi permettra-t-il, en rendant obligatoires des équipes rédactionnelles autonomes, de lutter contre cette évolution pernicieuse qui conduirait, à terme, à faire, à peu de frais, un journal sans journalistes ?

● **Le pluralisme n'est pas concrètement favorisé.** Les baronnies de la presse quotidienne régionale (P.Q.R.) continueront donc de prospérer. Certes, personne n'empêche de créer des journaux là où il n'existe qu'un quotidien local ; en réalité, on sait que de telles aventures sont risquées et presque invariablement vouées à l'échec : la liste est longue des hebdomadaires de ville qui n'ont pas tenu le coup, et la brève existence du quotidien *Toulouse-Matin*, dans le fief de *La Dépêche du Midi*, en est à nouveau la démonstration.

La nouvelle législation ne met en place aucun mécanisme pour favoriser la création de journaux ou pour aider les plus petits existant déjà. Ceux-ci se plaignent depuis longtemps que l'argent va aux riches – c'est-à-dire aux gros. Les gouvernements ont saisi le problème, puisque des aides directes sont distribuées aux quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires (*Libération, l'Humanité, la Croix, Présent*) (2). En revanche, la presse hebdomadaire régionale, qui touche, « pays » par « pays », le tissu local au plus près de sa réalité, a seulement réussi depuis 1976 à bénéficier des mêmes aides que les quotidiens : les trois cents hebdomadaires locaux et départementaux, représentant 3,2 millions d'exemplaires (6,7 millions pour la presse quotidienne régionale), vivent avec des moyens très réduits, notamment en hommes, et sont les proies convoitées des groupes. Un remaniement du régime des aides économiques à la presse est à l'ordre du jour depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, mais le *statu quo* a prévalu jusqu'à maintenant, alors qu'une sélectivité accrue et une répartition différente seraient sans doute de nature à favoriser davantage le pluralisme.

● **Pas de « société à lucrativité limitée ».** – Le projet de loi ne fait pas de distinction entre les différents régimes juridiques des entreprises de presse (S.A., S.A.R.L., coopérative, association...). Ainsi sont mises au même rang celles d'entre elles dont la finalité est le profit pour ses propriétaires, et celles dont la vocation est d'abord d'informer et qui se sont interdit de verser des dividendes à leurs actionnaires pour les quotidiens (c'est le cas, notamment du *Monde*, d'*Ouest-France*...).

On aurait aimé que le projet gouvernemental entérine cette notion de « société à lucrativité limitée », chère à notre fondateur Hubert Beuve-Méry. Elle marque bien la spécificité de l'entreprise de presse et sa mission d'intérêt général.

● **Pourquoi séparer la presse écrite ?** Le gouvernement a pris en compte l'évolution économique et sociale qui a conduit à la situation actuelle de la presse ; mais en partie seulement, car le nouveau paysage de l'information qui est en train de se dessiner va modifier bientôt l'équilibre actuel. Déjà, les trois chaînes de télévision publique exercent une influence au moins aussi importante que les journaux. Les radios locales se sont développées, la télématique et les banques de données grand public ont démarré, les réseaux de télévision locale par câble sont pour demain. Et les entreprises de presse, à Paris comme en province, sont engagées pour la plupart dans ce processus de diversification des modes de communication. La loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle prévoit (exposé des motifs) une sorte de statut des entreprises de communication, qui devrait être mis au point d'ici à 1986. On a du mal à comprendre pourquoi on a ainsi séparé, pour une loi qui devrait être votée deux ans seulement avant la date fatidique, la presse écrite du reste. D'autant que, dans cet univers qui se met en place, la véritable question n'est sans doute pas – comme l'opposition le souligne justement – les appétits des groupes de presse écrite, mais bien la place prépondérante tenue par l'Etat, à travers les chaînes de télévision, la Sofirad et Havas.

Règlement de comptes

Faute d'avoir voulu un texte plus musclé, plus général, le gouvernement et sa majorité risquent donc d'être critiqués des deux bords, et, surtout, d'être accusés de faire voter ou de voter une loi de circonstance, *ad hominem*, destinée, comme on le dit déjà dans les milieux de l'opposition, à *« régler des comptes »*.

D'autant que la rédaction même du texte laisse dans le flou un certain nombre de questions. La définition d'un journal national et d'un journal régional est-elle bien satisfaisante ? Le contrôle (article 2) d'une publication est défini tellement largement que la position de la commission pour le pluralisme de la presse – dont le pouvoir d'appréciation est très large – sera déterminante : la composition de cette commission la met-elle à l'abri de tout jugement partisan ? Le délai de « mise en conformité » avec la loi est déjà assimilé par certains à une « rétroactivité », en ignorant la continuité avec l'ordonnance de 1944 : il y a sans doute là matière à arguties juridiques. Et aucun dispositif pratique n'est prévu pour les groupes qui seraient obligés de se défaire d'un ou de plusieurs titres... Devront-ils vendre ? Et à qui ?

On en vient à se demander si un projet plus vaste, qui mériterait alors pleinement le nom de « statut », n'aurait pas été préférable. La gauche, dans l'état actuel de ses forces, pouvait-elle se le permettre ?

YVES AGNÈS.

(2) 11 millions de francs en 1983 (*le Monde* du 29 juillet).

Le groupe Hersant : dix-neuf quotidiens

CE qu'on appelle le groupe Hersant comprend quatorze quotidiens en province (sans compter le *Midi libre* où le groupe a 10 % des parts) représentant une diffusion de 949 244 exemplaires (soit environ 14 % de la diffusion totale des quotidiens régionaux) ; un quotidien aux Antilles et en Guyane ; trois quotidiens d'information générale avec des suppléments magazine à Paris, représentant 35 % de la diffusion des quotidiens « nationaux » ; un quotidien spécialisé (*Paris-Turf*) ; sept hebdomadaires ou bi-hebdomadaires en Normandie, soit 65 700 exemplaires diffusés ; un hebdomadaire de langue française aux Etats-Unis ; dix périodiques spécialisés.

Le groupe Hersant comprend un certain nombre de sociétés qui ne sont pas toutes liées entre elles. La plus importante, la SOCPRESSE, édite *le Figaro, Centre presse* (Poitiers), *la Liberté du Morbihan* (Lorient), *l'Auto-Journal, Bateaux* et *les Cahiers du yachting*. Ses quatre filiales directes éditent certains quotidiens de province dans le Nord, au Havre, dans la région Rhône-Alpes.

Quatre autres sociétés détiennent majoritairement huit titres dont un quotidien, *France-Antilles*. Le groupe contrôle les autres titres quotidiens ou hebdomadaires (voir carte) de diverses manières.

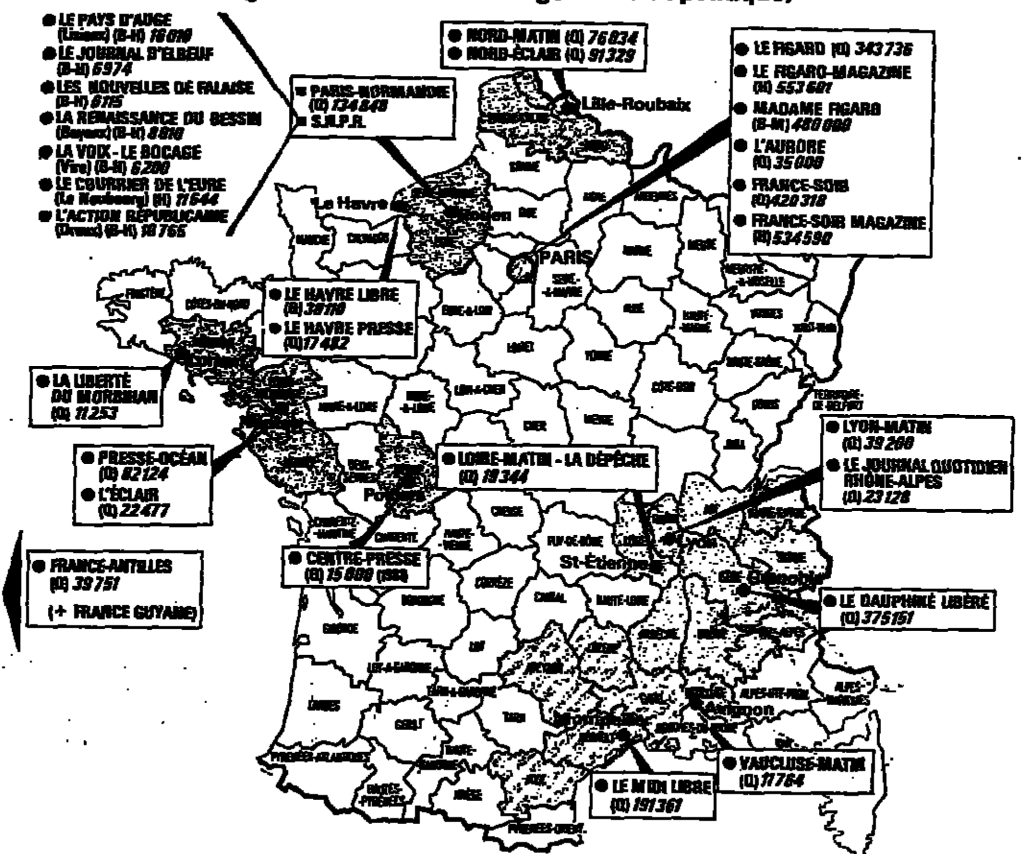
La famille de M. Robert Hersant est impliquée directement dans la SOCPRESSE et comme directeurs de la publication de différents titres : *l'Eclair*, à Nantes (Mme Hélène Hersant), *France-Soir* (M. Jacques Hersant), *France-Antilles* et son édition *France-Guyane* (M. Philippe Hersant). Parmi les partenaires du groupe, il faut signaler M. Marcel Fournier (magasins Carrefour) et sa famille, qui interviennent notamment dans le capital de *l'Aurore* et de la Société normande de presse républicaine, qui édite *Paris-Normandie* et sept hebdomadaires ou bi-hebdomadaires locaux dans la région.

L'« état-major » du groupe Hersant est réduit : le « numéro deux » est M. André Audinot, P.-D.G. du *Figaro*, député de la Somme (non inscrit), directeur général de la SOCPRESSE, président du Syndicat de la presse parisienne (quotidienne) : MM. Jean Allard, André Boussemard, Jean Cuburu, Jean Gilbert et Christian Grimaldi occupent diverses fonctions.

Le chiffre d'affaires du groupe – qui emploie à temps complet dix mille personnes – est estimé aujourd'hui à 4 milliards de francs. En dehors de l'édition, il comprend une agence de presse, à l'activité réduite, l'Agence générale de presse et d'information, qui est chargée des services parisiens de différents quotidiens ; une agence de publicité (Publiprint) pour la régie de divers titres ; un réseau d'imprimeries important, à Paris et en province (Caen, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Poitiers, Roubaix, Toulouse), qui impriment notamment les quotidiens nationaux du groupe par *fac-similé*.

Le groupe Hersant est touché par l'article 13 du projet de loi (équipes rédactionnelles autonomes), notamment pour *l'Aurore* (qui est en fait *le Figaro*) et le couplage rédactionnel entre *l'Eclair, la Liberté du Morbihan* et *Presse Océan*.

LE GROUPE HERSANT
(journaux d'information générale et politique)



● **Les chiffres de diffusion sont, pour la plupart, ceux de l'Office de justification de la diffusion (O.J.D.) pour 1982.**

● **La zone hachurée correspond à celle du *Midi libre*, où le groupe possède 10 % des parts ; le *Midi libre* a racheté *Centre-Presse Rodez* (Aveyron) à M. Hersant en 1981.**

● **Q : quotidien ; H : hebdomadaire ; B-H : bi-hebdomadaire ; B-M : bi-mensuel ; M : mensuel.**

Les publications spécialisées

Paris-Turf (Q), 115 921 ex. ; *L'Auto-Journal* (B-M), 301 193 ex. ; *Bateaux* (M), 65 972 ex. en 1979 ; *Les Cahiers du yachting* (M), 36 095 ex. ; *Sports-Auto* (M), 95 078 ex. ; *La Pêche et les Poissons* (M), 96 511 ex. ; *Revue nationale de la chasse* (M), 101 331 ex ; *l'Ami des jardins* (M), 113 000 ex. environ ; *Votre tricot magazine* (bimestriel), 110 000 ex. environ ; *La Bonne Cuisine* (bimestriel), 151 732 ex. en 1979 ; *Market* (M), 28 599 ex. ; *France-Amérique* (H) en français, diffusé aux Etats-Unis, 25 000 ex.

Le rapport Vedel a montré la voie

LE projet du gouvernement Mauroy concernant la presse française est largement inspiré du rapport Vedel sur « La gestion des entreprises de presse », adopté par le Conseil économique et social le 23 mai 1979. C'est à la demande du premier ministre d'alors, M. Raymond Barre, par lettre du 27 novembre 1978, que Georges Vedel (1) avait mené cette enquête, notamment à la suite des rachats, par M. Robert Hersant, du *Figaro*, de *l'Aurore* et de *France-Soir* par sociétés interposées, et des plaintes déposées par quatre syndicats de journalistes contre M. Hersant, pour infractions à l'ordonnance du 26 août 1944.

● Les concentrations

Au chapitre « concentration et pluralisme », on lit : *« Si l'on considère les aires de diffusion des grands quotidiens régionaux, l'on constate que, en général, chacun possède dans plusieurs départements une position très fortement dominante. »* Cependant, *« en maintenant une information générale assez neutre »* et en ouvrant *« en général (...) leurs colonnes aux communications »* et opinions diverses (sous formes de tribunes libres), *« le pluralisme interne des journaux compense ainsi plus ou moins la concentration »*.

« Les groupes de presse ne sont pas clandestins, mais ils n'ont pas de statut juridique officiel. (...) On n'en a donc qu'une connaissance assez floue... » « Au regard du pluralisme, le phénomène du groupe est ambigu : selon le cas, il sera le moyen de faire vivre des titres qui, isolés, ne résisteraient pas, de maintenir la concurrence et de diversifier ou, au contraire, de concentrer et d'accaparer le pouvoir sur l'opinion. Comme les concentrations dans l'économie en général, le phénomène du groupe, si on veut le maîtriser à des fins d'intérêt général, est justiciable de procédures de contrôle tournées vers l'appréciation concrète de chaque situation... »

« On doit aussi retenir comme facteurs de concentration les formes qu'ont prises les aides de la puissance publique à la presse, plus précieuses pour les forts que pour les faibles... »

● L'indépendance de la presse

Au chapitre des « valeurs à défendre, objectifs à poursuivre et moyens à employer », on lit encore : *« La liberté de la presse ne doit s'entendre ni comme une pure liberté théorique ni comme l'obligation pour la collectivité d'entretenir une presse sans lecteurs. Elle s'identifie à la possibilité de rencontre entre une expression et un public. Elle suppose des droits et des garanties pour ceux qui travaillent directement à la collecte, au choix et au traitement de l'information.*

» L'indépendance de la presse doit être assurée au regard du pouvoir politique, de l'étranger, des puissances financières. Elle ne signifie pas qu'une entreprise de presse doive vivre sans capital ni profits et doive échapper aux lois de l'économie. Mais elle implique que ni le personnel des entreprises ni les lecteurs ne puissent être négociés comme des marchandises et que les transactions soient transparentes et, le cas échéant, contrôlées (...).

» En ce qui regarde les moyens propres à réaliser ces objectifs, il faut préférer aux constructions trop théoriques, trop ambitieuses et parfois dangereuses des institutions et des aides concrètes et bien adaptées. »

● Les propositions

Le Conseil économique et social émet des propositions :

« Sur le terrain juridique et institutionnel, il y aurait lieu d'envisager l'intervention d'un texte législatif tendant à modifier et à compléter les dispositions de l'ordonnance du 26 août 1944, dont les objectifs (indépendance de la presse, « transparence » financière, pluralisme) sont plus que jamais valables. Dans cette attente, les dispositions des articles 7 et 9 de l'ordonnance du 26 août 1944 demeurent en vigueur.

» Aussi, nombre de dispositions de ce texte doivent-elles être conservées, sous réserve de certaines adaptations formelles. » Le rapport cite alors treize articles sur les vingt et un que compte l'ordonnance qui seraient dans ce cas.

« Si l'ordonnance du 26 août 1944 n'a pas produit tous les effets que l'on pouvait en attendre, notamment en ce qui concerne la résistance à la concentration [c'est] *surtout parce que les auteurs de l'ordonnance avaient sous-estimé les possibilités d'en tourner les dispositions. »*

Il préconise *« la création d'une commission des opérations de presse ayant pour fonctions de garantir le pluralisme et la liberté de la presse d'information générale et politique et, à cet effet, d'en assurer la transparence financière »* (communication de la liste des propriétaires, nature des intérêts réunis lorqu'il s'agit d'un groupe, publication annuelle du compte d'exploitation, origine des fonds en cas de changement de propriétaire ou de prise de participation).

« La réforme des aides publiques à la presse aurait pour objet (...), d'une manière plus appropriée, de maintenir et, s'il se peut, de développer le pluralisme. »

Le rapport Vedel, considérant que *« les dispositions de l'article 39 bis du code général des impôts (...) ne peuvent être indéfiniment reconduites »*, il conviendrait de leur substituer progressivement un système de prêts à taux réduits, pris sur un fonds spécial d'aide à la presse. Il proposait aussi l'institution d'une aide spécifique aux publications d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires, ainsi qu'une aide à la création de nouvelles publications, bien qu'elle soit *« très difficile à organiser »*.

(1) Ancien doyen de la faculté de droit de Paris, M. Georges Vedel est aujourd'hui membre du Conseil constitutionnel. Il est aussi porteur de parts du *Monde*.

Le Monde

PROCHE-ORIEI[...]

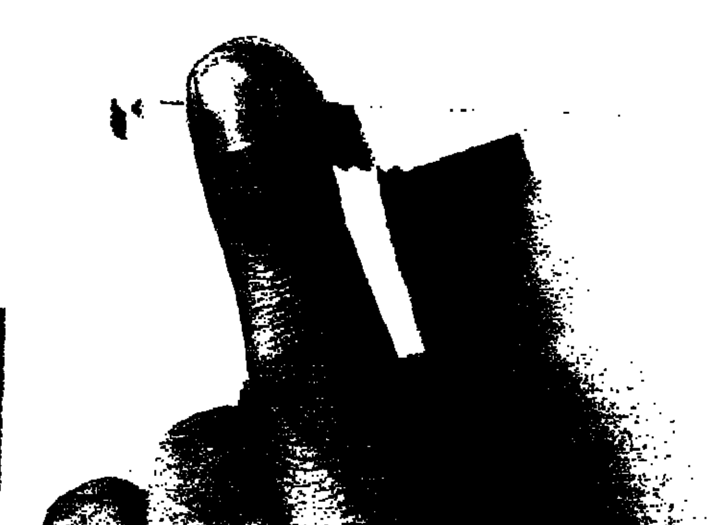
LA SITUATION

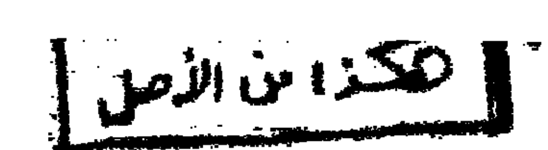
La France a demandé [...] du Conseil d[...]

Trêve de facto

La guerre du Golfe

UN BATEAU GREC COULÉ PAR UN MISSILE EXOCET IRAKIEN





PROCHE-ORIENT

LA SITUATION A TRIPOLI

La France a demandé une réunion urgente du Conseil de sécurité

La France a demandé, le mardi 22 novembre, une réunion urgente du Conseil de sécurité des Nations unies pour examiner la situation au Nord-Liban, et va déposer une résolution réclamant un cessez-le-feu immédiat à Tripoli et dans les environs. Le Conseil de sécurité devrait tenir des consultations ce mercredi en fin de matinée et se prononcer immédiatement après sur ce projet, qui est déjà parrainé à la fois par la Jordanie et l'Algérie.

Dans les milieux diplomatiques de l'ONU, on estime que la séance du Conseil sera brève et que la résolution sera adoptée à l'unanimité, l'U.R.S.S. ayant, à plusieurs reprises ces derniers jours, manifesté sa préoccupation devant les événements de Tripoli et appelé les dirigeants de l'O.L.P. à régler leurs différends pacifiquement et à refaire leur unité. Les Etats-Unis ne devraient pas non plus faire obstacle à un résolution qui ne mentionne pas notamment l'O.L.P.

Le projet de texte reprend la déclaration faite par le président du Conseil de sécurité, M. Victor Gauci (Malte), le 11 novembre dernier. Il « *déplore les pertes considérables en vies humaines causées par les événements du Nord-Liban* » et « *demande aux parties intéressées d'accepter immédiatement un cessez-le-feu et d'observer scrupuleusement l'arrêt des affrontements* ». Il invite par ailleurs « *les parties intéressées à régler leurs différends exclusivement par des moyens pacifiques et de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force* ». Il prie enfin le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, de suivre la situation au Nord-Liban et de faire rapport au Conseil de sécurité qui demeure saisi de la question.

Trêve « de facto »

Plusieurs autres démarches diplomatiques sont engagées en direction de la Syrie et des dissidents par des pays arabes et des pays non alignés. La plus importante de ces démarches est celle entreprise par l'Arabie Saoudite, qui a envoyé mardi à Damas son ministre des affaires étrangères, le prince Saoud el Fayçal. Ce voyage coïncide d'ailleurs avec la première dénonciation officielle, par l'Arabie Saoudite, des dissidents de l'O.L.P. Dans une interview publiée par l'agence de presse officielle koweïtienne, le prince héritier d'Arabie Saoudite, Abdallah Ben Abdel Aziz, a en effet qualifié les chefs des dissidents de « *vils traîtres* » qui visent à « *réaliser les objectifs d'Israël* » et tentent de « *ternir l'identité du peuple palestinien* ».

D'autre part, une délégation de l'O.L.P. avec à sa tête le chef du département politique du comité exécutif, M. Farouk Kaddoumi, est arrivée mardi à Moscou pour une « *courte visite* ». On rappelle à ce propos que M. Andrei Gromyko, chef de la diplomatie soviétique, avait récemment saisi l'occasion d'entretiens avec le ministre syrien des affaires étrangères, M. Abdel Halim Khaddam, pour tenter de dissuader Damas d'encourager les tendances scissionnistes au sein du mouvement palestinien.

Sur le terrain, la trêve *de facto* existant depuis lundi dans la capitale du Nord-Liban, est respectée. Mais nul n'a d'illusions et la plupart des Tripolitains partent ou s'apprêtent à partir. Les tirs d'artillerie sont tout à fait exceptionnels, mais les habitants de la ville estiment que « *la trêve va durer encore deux ou trois jours* », et qu'ensuite « *il va y avoir une grande bataille* ». Les chefs militaires palestiniens fidèles à Yasser Arafat sont également de cet avis. Abou Jihab, responsable militaire loyaliste, a affirmé mardi matin que « *les Syriens massaient des troupes* » et se préparaient à attaquer, dans le secteur du port. Le front qui s'est établi entre dissidents et loyalistes aux portes de Tripoli semble cependant stable.

Ainsi que l'a reconnu Abou Jihab lui-même, les dissidents se trouvent à environ un kilomètre et demi du quartier général de Yasser Arafat situé à Zahrieh, à l'entrée nord de la ville. Le camp palestinien de Baddaoui est totalement entre les mains des troupes syro-libyennes. La plupart des pièces de D.C.A. mobile et les jeeps armées de mitrailleuses ont été transférées des abords du camp de Baddaoui vers la ville elle-même, et, tout autour du quartier général de Yasser Arafat des groupes mixtes de combattants palestiniens et de miliciens islamiques montent la garde dans des entrées d'immeubles.

Entre-temps, les dirigeants libanais continuent à demander le retrait des combattants palestiniens de Tripoli. A Alger où il se trouve actuellement, M. Walid Joumblatt s'est prononcé pour le départ immédiat de Tripoli de M. Yasser Arafat et des dirigeants palestiniens dissidents pour qu'« *ils règlent leurs problèmes au sein des instances élues de l'O.L.P.* ». De même, le président de l'Assemblée nationale libanaise, M. Kamel el Assaad, a demandé le retrait des combattants palestiniens afin d'éviter la destruction de la ville. « *La cause palestinienne*, a-t-il dit, *risque d'être liquidée si les combattants palestiniens continuent à s'entre-tuer* » et la ville de Tripoli « *pourrait être détruite* » du fait de la poursuite des combats. – *(A.F.P., Reuter, U.P.I., A.P.)*

La guerre du Golfe

UN BATEAU GREC COULÉ PAR UN MISSILE EXOCET IRAKIEN

Un cargo grec de 12 550 tonnes, l'*Antigoni*, a été coulé lundi 21 novembre par un missile Exocet devant le port iranien de Bouchir, dans le Golfe, a affirmé mardi à Londres le service de renseignement des Assureurs maritimes Lloyds. Le navire a été atteint par un missile Exocet alors qu'il quittait le port de Bouchir et a coulé devant la bouée numéro 8.

C'est la première fois que le service de renseignement des Lloyds annonce qu'un navire marchand a été coulé dans le Golfe par un missile Exocet. Cependant, le quotidien *Llyods List* (le journal des Llyods) avait fait état le 4 novembre d'un tir près de Bandar-Khomeiny contre un autre cargo grec, l'*Avra*, et estime qu'il pouvait s'agir d'« *un Exocet tiré à partir d'un engin volant irakien* ».

[Selon des informations recueillis de bonne source à Paris, l'Irak aurait déjà utilisé dans sa guerre contre l'Iran une trentaine de missiles Exocet identiques à celui qui a coulé l'*Antigoni*. Mais les objectifs visés sont la plupart des bâtiments de faible tonnage, voire de simples vedettes, ce qui est considéré à Paris comme étant du « *gaspillage* ». Il semble que les Irakiens évitent de s'en prendre aux installations de l'île de Kharg et aux pétroliers de gros tonnage à la suite d'un vote catégorique des pays arabes pétroliers du Golfe, qui prennent au sérieux les menaces iraniennes de représailles.]

DANS LA BEKAA LIBANAISE

Face-à-face israélo-syrien

De notre envoyé spécial

Yanta (sud-est de la Bekaa libanaise). – Deux cents mètres à peine séparent les deux pitons ennemis. Dans un décor sauvage qui eut envoûté le Buzzati du *Désert des Tartares*, les soldats israéliens et syriens se font face, calmes, déterminés, mais prêts au pire. Ils s'interpellent au-dessus du ravin, s'épient à la jumelle et s'invitent parfois, en guise de plaisanterie, à partager un café.

Niché à 1 600 mètres d'altitude, l'avant-poste israélien « Yasmine » est le plus proche des lignes syriennes sur le front du Nord-Est. Damas n'est qu'à 23 kilomètres à vol d'oiseau. Yasmine relève de l'autorité d'une brigade blindée stationnée dans la vallée et se trouve, comme elle, « *placé en permanence en capacité d'intervention opérationnelle* ». Autrement dit, prêt au combat immédiat. Mais depuis de longs mois, le secteur est calme. Alors, les sentinelles de Yasmine, entre deux guets, tuent le temps devant la vidéo.

En contrebas, le village de Yanta se trouve sous contrôle syrien. Il abritait naguère, affirment les guetteurs, des combattants palestiniens fidèles d'Ahmed Jibril et d'Abou Moussa, le chef de la révolte contre Yasser Arafat, qui, depuis quelque temps, ont rejoint le Nord-Liban. « *Ils sont très occupés là-bas* », observe un officier, l'air entendu.

Le colonel Itzhak, qui commande tout le secteur, se félicite de la tranquillité du front et du déclin des « *activités terroristes* ». Le calme ambiant contraste, il est vrai, avec l'agitation politicienne qui règne ces temps-ci à Jérusalem à propos de la Syrie. Le colonel attribue l'impuissance actuelle des Palestiniens à la vigilance accrue de ses soldats. « *Des hommes de Georges Habache (F.P.L.P.) et Nayef Hawatmeh (F.D.L.P.) ont cherché*, dit-il, *dans le passé, à traverser la ligne de cessez-le-feu, à nous attaquer au bazooka ou à l'arme légère, ou à poser des mines. Depuis quatre mois, toutes les tentatives d'infiltration ont échoué. Nous avons intercepté quatre groupes de terroristes et les avons tués ou capturés.* »

Ces Palestiniens habitaient la région avant l'intervention de l'armée israélienne en juin 1982. Ils ont bénéficié à leur retour, reconnaît le colonel, d'une certaine « *collaboration* » parmi la population civile, en majorité musulmane sunnite et druze. « *Nous avons trouvé récemment des munitions et des explosifs dans une maison non loin d'ici.* » L'armée n'a guère modifié sa logistique depuis l'an dernier. Elle s'est contentée de renforcer les moyens du génie, d'ouvrir ou d'élargir les routes, d'agrandir des entrepôts.

Une trentaine de chars M. 60 montent la garde devant le quartier général. D'autres arrivent par la route escarpée qui relie Metoulla, sur la frontière israélienne, à la Bekaa. Le lourd convoi traverse les bourgades de l'extrême Sud-Liban, fief incontesté du commandand Saad Haddad, dont les miliciens contrôlent les principales bifurcations.

Autour de tous les camps militaires israéliens, les bulldozers ont accompli d'impressionnants travaux de terrassement. Les mesures de sécurité décidées après l'attentat de Tyr paraissent soigneusement respectées. Des talus cernent et protègent les camps, tandis que des blindés obstruent les entrées, dissuadant d'éventuels véhicules kamikazes.

Au fond de la vallée comme sur les nids d'aigles, on pense surtout à l'hiver tout proche qui s'annonce aussi froid que le précédent ; la neige étincelle sur les flancs du mont Hermon. Indifférents aux présences guerrières, les paysans poussent l'araire dans leurs champs en terrasse. Dans la grand-rue pavoisée de Rachaiyah, une petite ville de la montagne, les drapeaux frappés du cèdre rappelaient que le Liban célébrait, mardi 22 novembre, l'anniversaire de son indépendance. A portée de jumelle des deux armées d'occupation.

J.-P. LANGELLIER.

Syrie

SELON SON CONSEILLER DE PRESSE

Le président Assad « est en très bonne santé »

Le président syrien, le général Hafez El Assad, a reçu le mardi 22 novembre plusieurs responsables politiques et militaires syriens avec lesquels il a examiné « *les derniers développements de la situation au Proche-Orient* », a indiqué l'agence syrienne d'information Sana.

L'agence ne précise pas le lieu de cette audience. Pour sa part, M. Assad Kamal Elias, conseiller de presse du président Assad, a indiqué mardi que le chef de l'Etat, qui avait été opéré de l'appendicite le dimanche 13 novembre, était « *en très bonne santé* », mais il n'a pas précisé quand il était sorti de l'hôpital.

Parmi les responsables reçus mardi, selon Sana, par M Assad figurent le premier ministre Abderaouf El Kassem, le commandant en chef adjoint des forces armées et ministre de la défense, le général Mustapha Tlass, le secrétaire général adjoint du parti Baas (au pouvoir en Syrie), M. Abdallah El-Ahmar, ainsi que le chef d'état-major, le général Hikmat El-Chahabi. Depuis son hospitalisation, le chef de l'État syrien avait reçu à deux reprises, toujours selon Sana, M. Abdelhalim Khaddam, vice-président du conseil et ministre des affaires étrangères.

M. Weinberger : Damas a « autorisé » l'attentat de Beyrouth

D'autre part, M. Caspar Weinberger, secrétaire américain à la défense, a déclaré, le mardi 22 novembre, que le gouvernement syrien avait « *autorisé* » l'attentat d'un commando-suicide contre les « marines » à l'aéroport de Beyrouth le 23 octobre. Cette accusation est la plus explicite jamais proférée par Washington contre la Syrie dans l'attentat qui fit deux cent trente-neuf morts parmi les « marines ».

Au cours d'une conférence de presse, M. Weinberger a précisé : « *Nous avons une idée assez précise du lieu d'où ils* [les auteurs de l'attentat] *venaient et, comme je l'ai dit (...), ils étaient en fait Iraniens* [et ont agi] *à l'instigation, à la connaissance et avec l'autorisation du gouvernement syrien.* » M. Weinberger a cependant refusé de répondre à un journaliste qui lui demandait si l'attentat pouvait être considéré comme un « *acte de guerre* » de la part de Damas. – *(A.F.P., Reuter.)*

Israël

UN PRÊTRE MELKITE EST DÉTENU DEPUIS LE 4 NOVEMBRE

Le Père Faouzi Khoury, curé melkite de Fassouta, village du nord de la Galilée proche de la frontière libanaise, a été arrêté le 4 novembre à l'aéroport Ben-Gourion de Tel-Aviv au moment où il prenait l'avion pour Paris. Le prêtre, arabe de nationalité israélienne, âgé de trente-six ans, est détenu depuis cette date. L'évêque melkite, Maximos Saloum, a adressé lundi 21 novembre des télégrammes au premier ministre, au ministre de la défense et au ministre de l'intérieur israéliens, attirant leur attention sur l'état de santé du Père Khoury et soulignant qu'après dix-huit jours de détention aucun chef d'accusation n'avait pu encore être retenu contre lui. Le 20 novembre, la détention du prêtre a été prolongée pour une période de quinze jours.

Le Père Khoury est diplômé de l'Institut catholique de Paris. – *(A.F.P.)*

[L'Église melkite ou grecque-catholique, unie à Rome, compte environ un demi-million de fidèles arabes de rite byzantin – d'où leur nom de « grecs » – dans les différents pays du Proche-Orient. Leur patriarche est Maximos V Hakim. En 1974, Mgr Hilarion Capucci, vicaire patriarcal melkite de Jérusalem, avait été condamné à douze ans de prison en Israël pour trafic d'armes. Il fut libéré en 1977.]

Soudan

La détérioration de la situation au Sud a envenimé les relations avec l'Ethiopie

Le président Nemeiry du Soudan a achevé, le mardi 22 novembre, une visite officielle de deux jours à Washington par des entretiens avec le vice-président américain, M. George Bush, le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, et le secrétaire à la défense, M. Caspar Weinberger. Lundi, le président soudanais avait été longuement reçu par M. Reagan, qui a réaffirmé à cette occasion sa détermination à aider les pays africains « *menacés par l'agression libyenne* ». Un haut responsable américain a cependant estimé qu'il ne fallait pas exagérer les risques de conflit entre le Soudan et l'Ethiopie, qui ont conduit Khartoum à annoncer dimanche la mise en état d'alerte de ses forces armées.

En fait, la situation aux frontières entre les deux pays semble normale et l'Ethiopie a fait savoir que, contrairement aux affirmations de Khartoum (*le Monde* du 22 novembre), elle n'avait ordonné aucun mouvement de troupes et qu'en essayant de mettre en cause l'U.R.S.S., Cuba et la Libye, le gouvernement soudanais avait pour objectif d'impressionner l'administration américaine et de lui faire croire que le Soudan fait face à un danger extérieur.

Ce n'est pas la première fois que le président Nemeiry brandit l'épouvantail d'une menace de l'extérieur pour amener Washington à accroître l'importante aide économique (200 millions de dollars) et assistance militaire (50 millions) qu'il fournit annuellement à Khartoum. Ce qui est nouveau, c'est que cette fois, ce n'est plus la Libye qui est considérée comme le danger principal menaçant le Soudan, mais l'Ethiopie, avec laquelle le régime de Khartoum entretenait, il y a encore quelques mois, des relations normales.

Cependant, la détérioration de la situation au Sud-Soudan, où prévaut depuis le début de 1983 une sorte de guerre civile larvée, a eu raison du *modus vivendi* qui s'était établi depuis plusieurs années au sujet du contrôle de la longue frontière commune de plus de 2 000 kilomètres qui sépare les deux pays.

Jusqu'à tout récemment encore, la question érythréenne était demeurée la seule pomme de discorde entre les deux capitales, avec les quelque cinq cent mille réfugiés d'Ethiopie installés au Soudan. Depuis, un nouveau problème s'est créé avec les vingt-cinq mille Sud-Soudanais qui, en l'espace de quelques mois, se sont réfugiés en Ethiopie pour fuir les rigueurs de la répression conduite par les forces gouvernementales contre les maquisards de l'Anyanya-II.

La décision du président Nemeiry de diviser en juin dernier le Sud-Soudan en trois régions autonomes, contrairement à l'accord d'Addis-Abeba de 1972 qui stipulait clairement que le Sud constituerait une *entité autonome unie*, a d'ailleurs renforcé l'activité des rebelles, qui reprochent au pouvoir central d'avoir divisé le Sud pour mieux assurer son autorité dans les provinces méridionales. En conséquence, l'instabilité et l'agitation se sont accrues, entraînant plusieurs opérations de ratissage de l'armée du Nord dans les régions de Bar-El-Ghazal et du haut Nil, particulièrement touchées par la rébellion. D'autres heurts ont été signalés entre les maquisards de l'Anyanya-II et les forces gouvernementales dans le secteur du mont Boma, qui jouxte la frontière éthiopienne.

« Discréditer la rébellion »

Khartoum accuse les autorités éthiopiennes d'aider les rebelles du Sud en leur accordant de nombreuses facilités sur son territoire. 70 % des réfugiés sud-soudanais sont âgés de dix-sept à trente ans, et il est certain qu'un grand nombre d'entre eux ont été recrutés par les mouvements sud-soudanais installés en Ethiopie et ont grossi les rangs de l'Anyanya-II, de même que les réfugiés érythréens au Soudan sont utilisés contre le régime d'Addis-Abeba.

Depuis le début d'octobre, la décision du président Nemeiry d'appliquer la loi islamique à l'ensemble du pays a renforcé davantage le mécontentement dans le Sud, peuplé en majorité de Noirs animistes ou chrétiens, alimentant ainsi la rébellion qui, si l'on en croit les autorités de Khartoum, vient de gagner la région de Malakal, proche du canal de Jonglei, qui, jusqu'à présent, était demeurée à l'abri de l'agitation sudiste.

Incapables de faire face aux problèmes économiques, politiques et religieux qui sont à l'origine de la rébellion du Sud, les autorités soudanaises s'efforcent de la discréditer en la présentant comme un mouvement directement inspiré et téléguidé à partir de l'étranger. C'est ainsi que le ministre de l'information soudanais a affirmé, la semaine dernière, que les rebelles qui avaient enlevé les sept Français travaillant sur les chantiers du canal de Jonglei étaient dirigés par le lieutenant-colonel John Garang, un « *communiste notoire* ».

Or, ce dernier est connu pour ses convictions nationalistes. Il était, jusqu'en 1970, le commandant de la garnison de Bor. Il s'était, par la suite, rendu aux Etats-Unis, où il avait obtenu un doctorat d'université. De retour au pays, il jouissait tout récemment encore de la confiance du président Nemeiry, puisque ce dernier l'avait chargé, en mai dernier, de convaincre les soldats de la garnison de Bor et Pibor, mutinés contre le pouvoir central, de se soumettre aux autorités légales. Le lieutenant-colonel John Garang avait, cependant, choisi de rallier la rébellion, en compagnie de plusieurs officiers de l'armée du Sud. Il est actuellement considéré comme l'un des principaux dirigeants de l'Anyanya-II.

JEAN GUEYRAS.

A TRAVERS LE MONDE

Birmanie

- OUVERTURE DU PROCÈS DES AUTEURS DE L'ATTENTAT CONTRE LE PRÉSIDENT SUD-CORÉEN. – Le procès des deux membres de l'armée nord-coréenne arrêtés à la suite de l'attentat visant, le 9 octobre, le président sud-coréen Chun Doo Hwan à Rangoun s'est ouvert ce mardi 22 novembre dans la capitale Birmane, a-t-on appris de bonne source.

Les deux hommes avaient été arrêtés peu après l'attentat contre le chef de l'État sud-coréen qui avait fait vingt et un morts, dont quatre ministres sud-coréens.

Brésil

- *PILLAGE DE SUPERMARCHÉS A RIO ET A SAO-PAULO.* – Des chômeurs affamés, dont certains étaient armés de pistolets, ont pillé, le mardi 22 novembre, onze supermarchés de la périphérie de Sao-Paulo. Une trentaine de personnes ont également pillé, mardi à Rio, un super-marché, après avoir assommé le vigile. Les pillages de supermarchés se sont multipliés ces derniers mois au Brésil. D'abord circonscrits au nord-est, ils se sont étendus aux capitales d'Etat, à Fortaleza, et, dans le Sud, à Rio-de-Janeiro et Sao-Paulo. – *(A.F.P.)*

Nigéria

- LE NOUVEAU GOUVERNEMENT. – Le président Shehu Shagari a achevé le lundi 21 novembre la composition de son gouvernement en attribuant les six derniers portefeuilles, notamment celui des affaires étrangères qui a été confié à M. Eleazar Chukwuemeka Anyaoku (*le Monde* du 20 octobre). M. Anyaoku, âgé de cinquante ans, est l'ancien secrétaire adjoint du Commonwealth.

Parmi les autres nominations figurent notamment celles de MM. Ali Baba, ancien ministre de l'intérieur, responsable en janvier dernier de l'expulsion du Nigéria de deux millions d'étrangers, qui est nommé au poste de l'emploi et du travail ; Ralph Uwechue, directeur du magazine *Africa*, ministre de la santé ; Mohammed Alhadji Mohammed au commerce ; Joseph Sowho, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; et Bennet Birabi, ministre de la jeunesse. – *(A.F.P., Reuter.)*

Swaziland

- DEUX MILITANTS DE L'A.N.C. TUÉS. – Deux représentants du Congrès national africain (A.N.C.) ont été tués, mardi 22 novembre, à leur domicile, à Manzini, dans le centre du Swaziland, a indiqué l'agence sud-africaine Sapa. Ces deux hommes, MM. Zakhele Sandile Nyaneza et Keith McFadden, auraient été exécutés par un commando venu d'Afrique du Sud.

DIPLOMATIE

LA CONTROVERSE SUR LES EUROMISSILES

AU TERME D'UN DÉBAT SANS PASSION A BONN

Le Bundestag a approuvé l'implantation des nouvelles armes de l'OTAN

Bonn. – Après deux jours de délibérations qui se sont achevées très tard dans la soirée du mardi 22 novembre, le Bundestag a adopté, par 286 voix contre 226, la résolution déposée par le gouvernement approuvant l'implantation d'euromissiles américains sur le sol de la République fédérale.

Bravant l'ennui des répétitions, plus de cinquante orateurs au total sont montés à la tribune. Ils ont différé sur le principe même de l'installation des Pershing-2 et des missiles de croisière, sur lequel de toute façon Bonn n'a aucun pouvoir de décision, mais s'ils ont cédé parfois à la polémique personnelle, ils n'ont pas pris de positions extrêmes. Les grandes passions, la peur de la guerre et de ses destructions massives, n'étaient pas à l'ordre du jour.

De notre correspondant

Le Bundestag a connu dans le passé des heures plus dramatiques.

Malgré tout ce qui les sépare, gouvernement et opposition s'accordent à donner la priorité à la négociation sur la confrontation. La résolution des trois partis de la coalition *« salue la disposition des Etats-Unis à poursuivre les conversations de Genève, indépendamment des premiers arrivages d'euromissiles en Europe »*. Elle relève, comme avec soulagement, que leur mise en place s'étendra sur plusieurs années. L'ancien chancelier Schmidt a proposé qu'en 1984 10 % seulement des fusées américaines soient rendues opérationnelles. Elle suggère qu'on profite de ce délai pour continuer le dialogue. L'installation des euromissiles n'est pas *« la fin du monde »*, pour reprendre une expression qu'on a entendue au congrès du S.P.D. à Cologne et à Bonn.

Le ministre de l'économie, le comte Lambsdorff, qui était à Moscou il y a quelques jours pour diriger la délégation allemande à la réunion de la commission mixte germano-soviétique, a déclaré que ses interlocuteurs ne s'étaient jamais montrés aussi empressés d'activer les échanges commerciaux avec la R.F.A. C'est pour lui le signe que l'U.R.S.S. ne prendra pas au tragique l'installation, en Europe, des nouvelles armes. Mais, avait dit auparavant le ministre de la défense, M. Manfred Wörner, il faut qu'on comprenne, à l'Est, nos soucis de sécurité ; se soustraire aujourd'hui à la double résolution de l'OTAN serait provoquer la désintégration du soutien atlantique, la débandade de nos partenaires européens et, finalement, l'isolement de la République fédérale.

La résolution des sociaux-démocrates

Du côté des sociaux-démocrates, la réaction de rejet par la base, qui s'est enflée et propagée de façon presque anarchique durant les derniers mois, a certainement influé sur les instances supérieures du parti, qui ont converti en objection de circonstance ce qui était peut-être finalement, parmi les adhérents, une objection de conscience.

Pour le S.P.D., d'après le texte de sa résolution au Bundestag, les quatre années écoulées depuis la décision de Bruxelles de décembre 1979 n'ont pas eu l'effet attendu. Moscou et Washington n'ont pas ralenti, bien au contraire, leur course au perfectionnement des armes atomiques, et il aura fallu que M. Helmut Schmidt intervienne avec vigueur pour que les deux superpuissances consentent à s'asseoir à la table des négociations.

Mais cette vigueur n'a pas été contagieuse. La conférence de Genève a piétiné, et l'on ne sait toujours pas, faute d'avoir sondé les intentions soviétiques avec assez de persistance, si l'on n'aurait pas pu convaincre l'U.R.S.S. de ramener le potentiel de ses SS-20 à son niveau de 1978. Pour en arriver là, il aurait fallu que Bonn pèse de tout son poids sur la Maison Blanche. Le chancelier Kohl n'a pas cherché à s'imposer au président américain.

Par le texte de la résolution du S.P.D., qui porte sa marque, M. Willy Brandt, tout en répudiant formellement une *« équidistance »* allemande entre les deux blocs, estime la résolution, a préconisé une *« européisation de l'Europe »* comportant en son centre une zone dénucléarisée (référence au plan Palme). Cela contribuerait à surmonter la division du monde en deux camps hostiles : il n'y a pas de solution de rechange à la détente. Le texte évoque également un *« gel nucléaire »* par étapes entre les deux superpuissances et, tout en faisant profession de foi atlantiste, suggère à demi-mots une « réforme » de l'OTAN. Le tout constitue un programme ambitieux. Avec qui le S.P.D. espère-t-il le réaliser ?

ALAIN CLÉMENT.

La décision allemande et la politique française

(Suite de la première page.)

Qu'il y ait une contradiction fort ancienne et permanente dans la position française, que nous soyons partie prenante dans le système défensif atlantique en même temps qu'à l'extérieur de ce système, pour pouvoir nous dire tantôt rangés dans le camp de la liberté, tantôt hostiles à la politique des blocs, voilà qui est mal perçu en Allemagne. Ce qui frappe, c'est notre insistance pour obtenir une solidarité que nous refusons de notre côté.

Mais ce n'est pas la politique française qui a fait changer le S.P.D. Le congrès de Cologne, le week-end dernier, a été assez attristant. Personne n'a répondu aux solides arguments de Helmut Schmidt. Willy Brandt a eu une phrase révélatrice. En se rendant à la grande manifestation pacifiste en octobre, il n'a pas eu l'impression d'aller chez des étrangers, mais, dit-il, *« là où il y avait déjà avant moi des milliers et des milliers de sociaux-démocrates »*. Traduction allemande de *« Je suis leur chef, il faut que je les suive. »* La motion qui l'a emporté est d'une simplicité vraiment désarmante : refus des Pershing, demande à l'U.R.S.S. de commencer à réduire le nombre des SS-20 ! L'option « alternative » présentée par Heinrich Vogel au Bundestag va jusqu'à dire que le refus du stationnement américain provoquerait la diminution de l'arsenal soviétique.

Les sociaux-démocrates n'ont pas craint de jouer sur la peur. Sont-ils entièrement à blâmer ? C'est une vraie peur. Une peur qu'on s'étonne de ne pas rencontrer davantage en France, fût-ce sous la forme d'une inquiétude. Preuve de courage ou absence de réflexion sur ce que seraient l'échec de la dissuasion et le désastre d'une guerre atomique même limitée ? Réfléchir, c'est au moins frissonner, même si on demeure convaincu que seule la fermeté permet à terme d'éviter la guerre. *« J'ai peur. Et cette peur est la perception d'un vrai danger »*, vient d'écrire le grand savant Carl Friedrich von Weizvächer, qui prend pourtant parti contre les choix des pacifistes. Sur un point cependant, il fait, de façon significative route avec eux. Dans le même long article, il parle de la peur éprouvée depuis toujours par l'U.R.S.S. et attribue à cette peur l'invasion de la Tchécoslovaquie en 1968. Comme si toutes les conquêtes, tous les asservissements, ne pouvaient pas se justifier ainsi : en Allemagne aujourd'hui, on s'apitoie volontier sur l'Union soviétique toujours acculée à la crainte, parce que, chez nombre d'Allemands, la peur de la guerre atomique s'est substituée à la peur de l'U.R.S.S., ce qui a changé l'image de celle-ci.

Problèmes d'identité

Quel étrange chassé-croisé ! Malgré quatre ministres communistes, jamais la France n'a eu une représentation aussi négative de l'Union soviétique qu'aujourd'hui. De l'extrême gauche à l'extrême droite, en contournant le P.C., quelle unanimité dans le rejet, unanimité née à partir de 1968, si différente de l'attrait exercé dans les années 50 sur tant de non-communistes ! En République fédérale, pendant ce temps, l'antisoviétisme d'alors, fondé en partie sur les débris de la propagande hitlérienne, mais aussi sur une morale de liberté, a cédé la place chez beaucoup à un rejet global des Deux Grands, renvoyés dos à dos au nom de l'égalité entre idéologies. En France, même si l'antiaméricanisme demeure toujours présent, seule l'Assemblée générale du Protestantisme français nomme d'un même souffle *« l'une ou l'autre des idéologies en présence »*, imitant un puissant courant du protestantisme allemand d'aujourd'hui. Comme si la liberté ne devait pas relever d'une morale pour ceux-là mêmes qui condamnent les armes atomiques précisément au nom d'une morale !

Mais pourquoi alors cette hésitation française entre l'inclusion dans un camp de la liberté (au sein duquel on peut critiquer et, au besoin, contrecarrer le grand partenaire) et le refus de cette appartenance, le rejet permanent d'un Yalta mythique ? Parce que la France a un problème d'identité. Nous voulons être une puissance mondiale en sachant que nous n'en avons pas la stature. Le parapluie (troué, mais pas encore refermé) que nous tend le Grand nous porte ombrage. Une vraie nation n'a pas de protecteur.

La République fédérale a elle aussi un problème d'identité, également lié à la politique de sécurité. Mis il est tout autre et plus profond. En 1949, l'écrasante majorité des Allemands de l'Ouest ont préféré la création d'un Etat fermement protégé contre le communisme à la perspective de toute unité étatique nationale comprenant le risque d'une influence communiste.

Contrairement à ce qu'on a trop souvent dit et écrit en France, ce choix ne s'est pas trouvé remis en question. Mais l'Ostpolitik de Willy Brandt a opéré un changement que l'éternelle méfiance française n'a pas permis d'apprécier à sa juste valeur. Les traités de Varsovie et de Moscou n'ont pas constitué une avancée vers une réunification, mais, au contraire, un double et formidable renoncement : aux territoires remis à la Pologne en 1946 et à l'unité étatique de l'Allemagne, puisqu'on reconnaissait enfin l'existence de l'autre Etat allemand.

En même temps, ces sacrifices permettaient d'atténuer le fossé entre les deux populations allemandes. Pourquoi, en France, avons-nous tant de mal à accepter l'idée que des millions de visiteurs, des milliers d'heures de télévision, d'innombrables entretiens téléphoniques, constituaient une extraordinaire présence occidentale de l'autre côté du rideau de fer, et non un terrible danger pour le camp occidental ?

Oui, aujourd'hui, la crainte de voir s'estomper cette présence à cause d'un renouveau de la tension Est-Ouest contribue aux attitudes allemandes d'abdication. Oui, il existe, même au sein du parti social-démocrate, une tentation de sortir de l'alliance pour, en quelque sorte, sortir de l'histoire, parce qu'ainsi on serait tranquille pour avoir des relations apaisées avec les citoyens de l'autre Etat.

Mais cette crainte et cette tentation ne peuvent être écartées que si nous commençons par accepter la légitimité de l'aspiration aux contacts et aux échanges – qui provoquent d'ailleurs bien des inquiétudes dans l'autre camp. Les jours d'optimisme, on peut se dire que les problèmes d'identité de la France et de la République fédérale, avec leurs répercussions réciproques, se trouveraient atténués par la naissance d'une Europe forte. Mais ce vieil optimisme-là prend de plus en plus figure d'utopie, presque autant que le désarmement universel !

ALFRED GROSSER.

A New-Delhi

La Grenade, Chypre et les relations Nord-Sud à l'ordre du jour du sommet du Commonwealth

Quarante-quatre des quarante-huit pays membres du Commonwealth sont représentés par des chefs d'Etat ou de gouvernement au vingt-troisième sommet, ouvert ce mercredi 23 novembre, à New-Delhi, par Mme Gandhi. Ainsi, trente-six ans après l'éclatement de l'empire des Indes, sont réunis dans la capitale indienne les gouvernants d'anciennes colonies britanniques regroupant plus d'un milliard d'habitants. Ce club exceptionnel – dont les critiques, comme celles du P.C. indien prosoviétique, dénoncent le caractère « néocolonial » – et qui se réunit tous les deux ans, ne compte aucun pays arabe ni communiste. Le Commonwealth est, à sa manière, un microcosme des relations Nord-Sud, ou plutôt Ouest-Sud. Les membres de cette communauté se reconnaissent, outre l'usage de l'anglais, des intérêts communs ; les sept dixièmes de l'aide britannique au tiers-monde vont aux pays en développement du Commonwealth.

Plusieurs dossiers domineront la rencontre de New-Delhi. Les participants devraient lancer un appel en vue du retrait des forces américaines de la Grenade. La majorité des membres du Commonwealth se sont prononcés contre l'intervention des Etats-Unis ; seuls les mini-Etats des Caraïbes l'ont approuvée. Le secrétaire général du Commonwealth, M. Shridath Ramphal (lui-même ancien ministre des affaires étrangères de la Guyana, pays proche de la Grenade), a déclaré que la communauté avait des responsabilités particulières à assumer pour favoriser le retrait américain. De son côté, Mme Gandhi, qui préside le Mouvement des pays nonalignés, a indiqué qu'elle n'avait été convaincue par aucun des arguments avancés par les Etats-Unis pour justifier l'invasion, mais qu'elle était opposée à l'envoi d'une force de paix du Commonwealth.

Le sommet devrait, d'autre part, condamner la proclamation unilatérale de l'indépendance du secteur turc de Chypre (un Etat membre du Commonwealth), décision qui rencontre l'hostilité générale des pays membres. Ceux-ci examineront, à propos de la question de la Namibie, le plan Shagari (du nom du président du Nigéria) proposant de remplacer les forces cubaines en Angola par une force interafricaine afin de favoriser un désengagement des Sud-Africains. Mais certains participants devraient se montrer très sévères pour ce qu'ils appellent la *« complaisance »* de la Grande-Bretagne à l'égard de l'Afrique du Sud.

Une demande formelle de candidature du Pakistan au Commonwealth sera également étudiée. Le gouvernement d'Islamabad s'en était retiré en 1972, alors qu'Ali Bhutto était au pouvoir, en signe de protestation contre la reconnaissance du Bangladesh (anien Pakistan-Oriental) par la Grande-Bretagne. Devant le peu d'enthousiasme que continuent de manifester les Indiens pour cette réintégration, la décision pourrait être renvoyée.

Développement et désarmement

Les problèmes Nord-Sud constituent traditionnellement un volet important des sommets du Commonwealth, et M. Ramphal est l'un des rédacteurs du rapport Brandt (Nord-Sud : un rapport de survie »). Dans le document qu'il a présenté à la conférence de New-Delhi, il a notamment mis en parallèle le drainage des ressources par la course aux armements avec la *« pauvreté absolue »* et la faim dont souffrent certaines populations. Cette préoccupation était également au centre de l'appel lancé par les pays non-alignés, lors de leur sommet, en mars dernier, à New-Dehli, en faveur du désarmement pour le développement. Dans ce même esprit sera discuté le *« plan de paix »* présenté récemment par M. Trudeau dans les capitales européennes et asiatiques.

La question d'une conférence monétaire internationale sera soulevée en particulier par Mme Gandhi – bien que le projet indien à ce sujet manque toujours de précisions – et par le premier ministre néo-zélandais, M. Muldoon, avocat persévérant d'un *« nouveau Bretton Woods »*. Mme Thatcher, toutefois, n'a guère manifesté l'intention de se démarquer à ce propos de la position américaine. On sait également que certains au moins des pays industrialisés du Commonwealth ne se montrent pas disposés à accepter le principe d'importantes réformes dans les relations Nord-Sud.

GÉRARD VIRATELLE.

AMÉRIQUES

« Le Fonds monétaire ne dictera pas à la Bolivie sa conduite »

nous déclare le président Siles Zuazo

Le Sénat bolivien a lancé un défi au gouvernement de M. Siles Zuazo en adoptant mardi 22 novembre à une large majorité une augmentation de 100 % du salaire minimum. D'autre part, la grève générale décrétée par les syndicats contre le plan d'austérité du gouvernement a paralysé le pays lundi. Malgré les menaces qui s'accumulent, le président Siles Zuazo se veut optimiste dans l'entretien que nous publions ci-dessus.

La Paz. – Le régime constitutionnel présidé par M. Hernan Siles Zuazo a fêté son premier anniversaire le 10 octobre. Des alertes ont eu lieu depuis un an et les bruits de bottes n'ont pas disparu, mais il semble que la majorité des Boliviens préfèrent encore *« une mauvaise démocratie à une bonne dictature »*. C'est bien l'avis du président.

« Un an de démocratie en Bolivie, *dit-il*, est un événement important si l'on tient compte de l'instabilité qui a marqué les presque vingt ans de régimes dictatoriaux. Des régimes sanguinaires, caractérisés par la répression, la torture, les affaires louches et le trafic de cocaïne... Le gouvernement constitutionnel a rétabli les libertés démocratiques, les droits syndicaux et politiques du peuple bolivien et a introduit la participation populaire aux décisions gouvernementales.

– Pour calmer les mineurs qui réclament une grève générale, un de leurs leaders vient de leur dire : « Chez nous, la démocratie n'est » pas un brasier. A peine une étincelle. Soufflez, et il ne restera » plus rien. »

– Cela ne veut rien dire. Il faudrait un ouragan pour éteindre le feu démocratique qui embrase la conscience de l'immense majorité des Boliviens. Ce processus n'est donc pas fragile parce que sa force, sa vigueur, viennent des masses. En second lieu, parce que les forces armées sont actuellement dirigées par des officiers légalistes et démocrates qui ont réitéré à maintes reprises leur volonté de défendre l'ordre constitutionnel. Si la démocratie n'est pas aussi solide que nous le souhaitons, c'est parce que ses fondements reposent sur une base matérielle débilitée par la crise mondiale et par la crise héritée des dictatures passées.

– Pourtant, les rumeurs de putsch persistent ?

– Des militaires dégradés pour leur complicité avec le trafic de drogue et des civils, partisans de la dictature, ont essayé de déclencher une campagne pour miner le moral révolutionnaire des forces démocratiques. Ils n'y sont pas parvenus et ils n'y parviendront pas. En ce qui concerne les projets de « coup d'Etat constitutionnel », ils ont avorté, parce que la population ne peut même pas supporter l'idée d'en entendre parler.

De notre envoyée spéciale

– Il y a un an, vous aviez un vaste consensus. Aujourd'hui, qu'il s'agisse des syndicats ou des partis, de gauche comme de droite, tous semblent être dans l'opposition. Comment expliquer cette évolution ?

– A l'étranger, des déclarations de groupuscules sans aucune représentativité – qu'il s'agisse d'extrémistes incrustés dans les syndicats ou de mini-partis – sont interprétées comme le reflet de l'opinion générale... La réalité est donc faussée. En ce qui concerne les leaders syndicaux, certains nous appuient sans réserve, d'autres nous dispensent un appui critique. D'autres enfin, qui répondent aux consignes de l'extrême gauche, nous combattent ouvertement. Mais il n'y a aucune détérioration du régime face aux bases populaires.

– L'Union démocratique et populaire que vous présidez a remporté les trois élections présidentielles de 1978, 1979 et 1980. Elle est aujourd'hui divisée (1).

L'influence du P.C.B.

– Ce n'est pas exact. L'U.D.P. a perdu le MIR, un petit parti dont le capital électoral ne doit pas dépasser les 45 000 voix. Il s'agit donc d'un simple accident de parcours qui n'altère pas notre front politique regroupé autour de mon parti, le Mouvement nationaliste révolutionnaire de gauche (M.N.R.I.), première force électorale du pays, qui rassemble mineurs, paysans, ouvriers et des secteurs de la classe moyenne.

» Le Front comprend aussi le parti communiste (P.C.B.), qui a une grande influence dans les syndicats de mineurs et chez les intellectuels. Le parti démocrate chrétien est aussi notre allié, avec ses professionnels, ses étudiants et une partie de la classe moyenne urbaine. C'est dire que le M.N.R.I, le P.C.B. et le P.D.C. assurent au régime une base sociale et politique assez vaste pour que nous puissions aller de l'avant.

– On reproche au gouvernement un manque de décision et de cohérence...

– Ce que nous avons promis hier, nous le réalisons aujourd'hui dans la limite de nos moyens. Je ne citerai que la défense intransigeante du secteur public de l'économie et la démocratisation de l'administration.

– Vous aviez promis une restructuration de l'U.D.P., puis un cogouvernement avec la Centrale ouvrière, avant de vous tourner vers les indépendants et le démocratie chrétienne...

– En ce qui concerne le cogouvernement avec la Centrale ouvrière, cette option est devenue utopique parce que certains secteurs ont fait preuve d'une intransigeance qui allait nous mener bien au-delà de la plate-forme nationaliste et démocratique de l'U.D.P. La COB a fait des suggestions que ses leaders ne pourraient pas exécuter s'ils étaient au gouvernement, par exemple le moratoire unilatéral de notre dette extérieure.

– Trois ministres se sont succédé en un an, proposant chacun des orientations économiques diamétralement opposées. En ce moment, le ministre du plan et celui des finances adoptent des positions contradictoires en ce qui concerne les négociations avec le F.M.I.

– Les réajustements tactiques pour la politique monétaire et financière sont la norme dans tous les pays du monde. En ce qui concerne le F.M.I., sachez que celui-ci ne va pas nous dicter notre conduite. Les accords ne violeront pas notre souveraineté.

– Face au problème de la cocaïne, le gouvernement ne s'est-il pas engagé auprès des Etats-Unis à la destruction des plants excédant la consommation locale ? Et face aux paysans, n'a-t-il pas promis l'industrialisation des surplus ?

– La Bolivie n'est pas au centre du problème de la cocaïne comme on le croit à l'extérieur. Sans le gigantesque marché américain et les centres de production et de transformation du Pérou, de l'Equateur et de la Colombie, le problème serait réduit à sa plus simple expression... Il est irrationnel d'exiger de la petite Bolivie d'en terminer avec cet infâme trafic par ses propres moyens limités. Il faut tenir compte de la Mafia internationale qui contrôle ce trafic. Nous avons lancé l'idée d'un grand effort conjoint des pays producteurs, consommateurs et intermédiaires pour lutter contre cette drogue maudite. La Mafia bolivienne n'a en tout cas plus aujourd'hui de complices dans l'appareil de l'Etat. »

Propos recueillis par
NICOLE BONNET.

(1) L'U.D.P. était à l'origine composée du MIR et du P.C.B. Le MIR a quitté le gouvernement le 20 janvier.

La Grenade

• RÉDUCTION D'UN QUART DES EFFECTIFS AMÉRICAINS. – Les forces américaines dans l'île ont été réduites d'un quart, a annoncé le mardi 22 novembre à Saint-George's le commandant Douglas Frey, porte-parole de l'armée. 700 soldats sont rentrés en effet mardi à leur base de Fort-Bragg (Caroline du Nord). Il ne reste plus à la Grenade que 3 100 militaires américains (1 200 appartenant à des unités de combat et 1 900 à des unités de soutien). Les soldats rapatriés appartiennent à la 82e division aéroportée, a précisé le Pentagone. Au total, environ 6 000 hommes ont participé à l'intervention. – *(A.P.)*

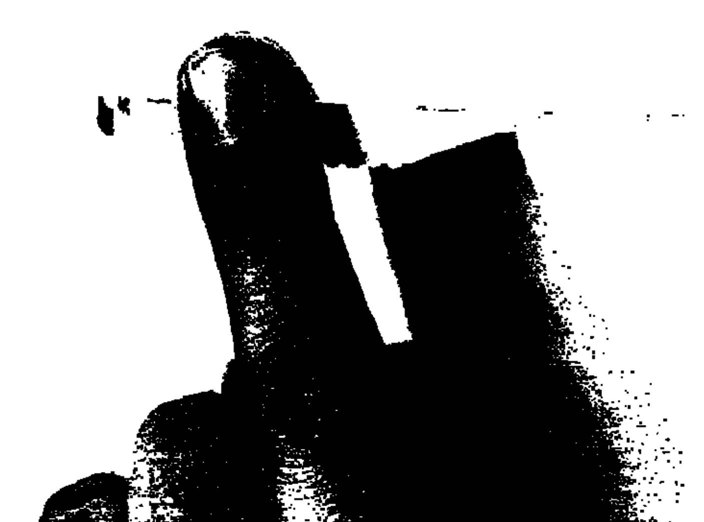
Portugal

M. MARIO SOARES OBTIENT LA DÉMISSION DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE

Lisbonne (A.F.P.). – Le président de la République, le général Ramalho Eanes, a démis le général Garcia dos Santos de ses fonctions de chef d'état-major de l'armée de terre, conformément au souhait du premier ministre, M. Mario Soares, a-t-on appris mardi 22 novembre de source officielle. Selon le porte-parole du palais présidentiel de Belem, la décision a été prise *« avec l'accord »* du général Dos Santos.

Cette démission avait été demandée à la fin du mois de juillet par M. Soares, ce qui avait provoqué des remous dans certains milieux militaires portugais. Le général Dos Santos, âgé de quarante-sept ans, ami personnel du chef de l'Etat, était le dernier officier ayant participé directement à la révolution du 25 avril 1974, et à détenir encore un poste important dans l'armée.

Sa démission intervient à la suite du compromis établi lundi entre le général Eanes et M. Soares, aux termes duquel il était convenu que le président devait entériner sous quinze jours le renvoi d'un chef militaire demandé par le premier ministre, et réciproquement.



EUROPE

Pologne

Le remaniement ministériel a touché les départements de la défense et de l'économie

De notre envoyé spécial

Varsovie. — Nommé par la Diète président du nouveau Comité de défense du pays, le général Jaruzelski a pu se défaire de ses fonctions de ministre de la défense qu'il occupait depuis quinze ans. Comme prévu, son successeur et son adjoint au sein du KOK est le général Florian Siwicki, cinquante-trois ans, né dans la partie de la Pologne annexée par l'U.R.S.S. en 1939. Diplômé de l'école d'officiers de Riazan en 1943, diplômé de l'Académie de l'état-major soviétique en 1956, il fut commandant en chef des troupes d'intervention polonaises en Tchécoslovaquie en 1968. Il est membre suppléant du bureau politique depuis 1981.

Le général Jaruzelski a d'autre part défini devant la Diète les charges du nouveau vice-premier ministre, M. Zygmunt Messner : elles comprendront *« des devoirs de direction et de coordination, ainsi que des pouvoirs que je lui céderai »*. Agé de cinquante-quatre ans, professeur à l'École supérieure d'économie de Katowice, M. Messner a fait une carrière très rapide depuis deux ans. Membre du comité central depuis 1981, il a accédé peu après au bureau politique et est devenu le premier secrétaire du parti pour la Haute-Silésie. Sa promotion n'est peut-être pas étrangère au fait que la Haute-Silésie est aussi la région où la « normalisation » est la plus apparente, les structures clandestines de Solidarité les plus faibles et les adhésions aux « nouveaux syndicats » les plus nombreuses.

La tâche qui l'attend est fort lourde. La coordination de l'action gouvernementale en matière économique, dont il est désormais responsable, a été particulièrement critiquée au cours du récent plénum du comité central et de la réunion de la Diète. Des reproches très vifs ont été adressés aux responsables de la planification, et le vice-premier ministre compétent, M. Janusz Obodowski, a dû céder son poste, sans quitter pour autant le gouvernement. Il s'occupera désormais des relations économiques extérieures en particulier avec le Comecon, en remplacement de M. Zbigniew Madej.

Le nouveau vice-premier ministre chargé de la planification, M. Manfred Gorywoda, devrait logiquement quitter le secrétariat du comité central lors d'un prochain plénum. Enfin, le ministère de l'environnement, vacant, retrouve un titulaire en la personne de M. Stefan Jarzebski. Mais ce professeur aura un rôle bien ingrat tant l'environnement paraît d'avance sacrifié en ces temps de crise économique.

La loi d'amnistie

La Diète a, d'autre part, prolongé comme prévu la validité de la loi d'amnistie jusqu'au 31 décembre : cela signifie que les « clandestins » auront jusqu'à cette date la possibilité de se rendre sans encourir, en principe, de peine pour leurs *« activités criminelles »*. Le rapporteur de la loi a indiqué à cette occasion que soixante-dix-sept personnes au total se trouvaient actuellement détenues pour des motifs politiques (condamnées ou inculpées). Ce chiffre étonne, car il est plus de deux fois inférieur aux dernières indications données il y a quelques semaines par le porte-parole du gouvernement.

Entre-temps, de nouvelles arrestations ont été annoncées (treize à Wroclaw à une date indéterminée). Certains de ces prisonniers politiques sont en très mauvais état de santé, affirme le dernier numéro du journal clandestin *Information de Solidarité*. Il s'agit, en particulier, de MM. Andrzej Rozplochowski et Andrzej Gwiazda, tous deux anciens dirigeants légaux de Solidarité, et de M. Jacek Kuron, principal animateur du KOR qui est actuellement hospitalisé pour une opération des reins. Ces hommes sont détenus depuis près de deux ans, d'abord comme internés, puis comme inculpés, dans des conditions de surveillance et d'isolation beaucoup plus sévères que celles des condamnés.

JAN KRAUZE.

Suède

Les autorités interceptent du matériel militaire provenant d'Afrique du Sud et destiné à l'U.R.S.S.

Les autorités suédoises ont promulgué, mardi 22 novembre, un décret interdisant l'entrée ou le transit sur leur territoire de matériel militaire provenant d'Afrique du Sud. *« La Suède neutre ne peut être impliquée dans un trafic illégal de matériel stratégique au moment où l'Afrique du Sud est devenue une plaque tournante pour ce genre d'opérations »*, a déclaré M. Mats Hellstroem, ministre du commerce extérieur.

Cette mesure concerne directement les quatre conteneurs renfermant du matériel électronique ultramoderne d'origine américaine et qui sont en souffrance depuis la semaine dernière à Helsingborg dans le sud-ouest de la Suède (*le Monde* du 22 novembre). Ces conteneurs font partie d'une cargaison initialement envoyée en Afrique du Sud sous licence d'exportation américaine, puis acheminée vers la Suède via Hambourg. A la demande des autorités américaines, une partie des marchandises avait été saisie à Hambourg, l'autre partie étant déjà embarquée vers Helsingborg. Selon la douane américaine, il s'agit d'ordinateurs Vax-11-782, construits par Digital Equipment Corporation, qui peuvent être utilisés pour le guidage de certains missiles et que l'on entendait faire passer illégalement en U.R.S.S.

Le ministre du commerce extérieur a laissé entendre que le matériel ne serait pas renvoyé en Afrique du Sud. Il conviendra aussi, a-t-il ajouté, de vérifier si les Etats-Unis n'ont pas enfreint l'embargo de l'ONU en le laissant partir pour l'Afrique du Sud. C'est-à-dire que la Suède pourrait également décider de ne pas renvoyer ce matériel vers son pays d'origine. — *(A.F.P.)*

Portugal

M. MARIO SOARES OBTIENT LA DÉMISSION DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE

Lisbonne *(A.F.P.)*. — Le président de la République, le général Ramalho Eanes, a démis le général Garcia dos Santos de ses fonctions de chef d'état-major de l'armée de terre, conformément au souhait du premier ministre, M. Mario Soares, a-t-on appris mardi 22 novembre de source officielle. Selon le porte-parole du palais présidentiel de Belem, la décision a été prise *« avec l'accord »* du général Dos Santos.

Cette démission avait été demandée à la fin du mois de juillet par M. Soares, ce qui avait provoqué des remous dans certains milieux militaires portugais. Le général Dos Santos, âgé de quarante-sept ans, ami personnel du chef de l'État, était le dernier officier ayant participé directement à la révolution du 25 avril 1974, et à détenir encore un poste important dans l'armée.

Sa démission intervient à la suite du compromis établi lundi entre le général Eanes et M. Soares, aux termes duquel il était convenu que le président devait entériner sous quinze jours le renvoi d'un chef militaire demandé par le premier ministre, et réciproquement.

Union soviétique

M. IOURI CHIKHANOVITCH A NOUVEAU ARRÊTÉ

M. Iouri Chikhanovitch, logicien et traducteur en russe de la *Théorie des ensembles* de N. Bourbaki, a été à nouveau arrêté à Moscou.

En 1974, il avait déjà été interpellé puis interné en hôpital psychiatrique après une parodie de procès. De nombreux mathématiciens étrangers intervinrent en sa faveur et il fut libéré en juillet.

Depuis lors, et en dépit de nombreuses brimades, il avait continué à militer pour les droits de l'homme et se refusait à émigrer.

Le comité des mathématiciens (1) qui avait été fondé en 1974 pour prendre la défense de Plioutchtch et de Chikhanovitch vient de décider de redevenir le Comité des mathématiciens pour la libération de Iouri Chikhanovitch.

(1) Comité des mathématiciens (c/o M. Broué, professeur à l'université de Paris-VII, U.E.R. de mathématiques, 2, place Jussieu, 75252 Paris Cedex 05.

ASIE

Japon

La visite officielle de M. Hu Yaobang, chef du P.C. chinois témoigne avec éclat de l'excellence des relations sino-japonaises

De notre correspondant

Pékin. — M. Hu Yaobang, le secrétaire général du parti communiste chinois, s'est envolé ce mercredi 23 novembre pour Tokyo, où il devait être reçu avec solennité par M. Nakasone, chef du gouvernement. C'est le premier voyage du dirigeant chinois dans un pays non communiste.

Au début des années 60, M. Hu, qui n'était à l'époque que le principal responsable de l'Organisation de la jeunesse communiste chinoise, avait déjà voulu se rendre au Japon. Il figurait alors dans une délégation qui souhaitait assister à un rassemblement pour la paix organisé à Hiroshima. En l'absence de relations diplomatiques entre les deux pays, Tokyo n'accorda pas les visas nécessaires et il n'y eut pas de Chinois à Hiroshima.

L'histoire marchant parfois à une allure de sénateur, M. Hu Yaobang aura dû attendre une vingtaine d'années avant de franchir les quelques centaines de kilomètres qui séparent Pékin de Tokyo. Mais c'est en tout bien tout honneur — et quels honneurs ! — qu'il sera pendant une semaine l'hôte du gouvernement japonais. Une visite à bien des égards exceptionnelle : il n'est tout de même pas fréquent que l'empereur Hiro-Hito reçoive dans son palais d'Edo le chef d'un parti communiste étranger, lequel, de surcroît, n'occupe aucune fonction dans le gouvernement de son pays et court toujours après une renommée internationale. Il est vrai que ce communiste-là est Chinois.

Par son caractère inhabituel, cette visite témoigne avec éclat, onze ans après la reconnaissance de la République populaire par le Japon, de l'excellence des relations qui se sont établies entre deux pays conscients de leur appartenance à une même civilisation, porteuse, sous des formes et à des degrés divers, de valeurs morales communes. A cet égard, quel plus fort symbole pouvait-on trouver que d'inviter M. Hu Yaobang à assister, à Nagasaki, à la réouverture solennelle d'un temple de Confucius récemment restauré avec l'aide de spécialistes chinois ?

Entre la Chine et le Japon, le mouvement des échanges, amorcé lentement, sur un fond de méfiance que justifiaient les drames de l'occupation nippone puis la glaciation politique d'après 1949, est devenu, ces dernières années, un flot continu impressionnant.

Tant sur le plan privé qu'officiel, les contacts de tous ordres se diversifient, se multiplient. Il n'y avait pas moins de six ministres japonais, en septembre dernier à Pékin, pour participer à la troisième série de consultations gouvernementales entre les deux pays. Et l'on songe activement à l'avenir : ce mois-ci a été organisé à Tokyo un colloque pour examiner les meilleures voies afin de développer les rapports entre les deux pays au vingt et unième siècle.

La tension internationale actuelle favorise un rapprochement des deux diplomaties. Face à la montée des périls dans le Pacifique du nord-ouest, où s'affrontent, ici comme dans d'autres régions du monde, les deux super-puissances, la Chine et le Japon, voués aux rôles secondaires, ressentent de plus en plus la nécessité d'exprimer une certaine solidarité asiatique. Si la Chine se tient officiellement à l'écart du débat sur les euromissiles, elle a, en revanche, un intérêt évident à limiter le renforcement militaire soviétique en Extrême-Orient. Les commentaires chinois les plus récents n'ont pas manqué de rappeler la clause anti-hégémonique du traité de paix et d'amitié sino-japonais de 1978.

Or, malgré l'ouverture des conversations sur la normalisation des relations avec Pékin, Moscou continue, imperturbablement, d'aligner toujours davantage de SS-20 face à la Chine et au Japon. Il y en aurait plus de cent vingt aujourd'hui contre cent huit cet été. L'un des objectifs des entretiens de M. Hu Yaobang avec M. Nakasone devrait donc être d'aboutir à l'expression d'un désir commun en faveur d'une réduction drastique du nombre de ces fusées.

Face à la menace soviétique, Pékin comprend, d'autre part, l'effort accru que Tokyo paraît décidé à faire dans le domaine de la défense. A condition, toutefois, qu'un tel effort reste dans certaines limites, afin de ne pas représenter un danger pour un pays voisin ami comme la Chine. *A priori*, ce sujet n'offre pas cependant matière à grande controverse.

Le problème coréen

La conversation risque d'être un peu plus difficile à propos du problème coréen. En d'autres temps, ce dossier aurait pu faire l'objet d'utiles échanges de vues, étant données, d'une part, les bonnes relations qui existent entre Tokyo et Séoul et, d'autre part, l'étroite coopération qui unit Pékin et Pyongyang. La Chine et le Japon ont intérêt à une diminution des tensions dans la péninsule. Autant dire que l'attentat de Rangoun et ses conséquences diplomatiques n'ont pu que contrarier les deux pays. Pékin a donné un signe de cette mauvaise humeur en publiant, à côté du démenti nord-coréen, le communiqué de la Birmanie mettant nommément en cause Pyongyang dans l'attentat du 9 octobre contre les dirigeants de Séoul.

Pour Pékin, ces événements interviennent à un moment d'autant plus fâcheux que, précisément à propos de la Corée, on laisse entendre que M. Deng Xiaoping, lors de la visite de M. Weinberger en Chine à la fin de septembre, a suggéré l'idée de consultations entre son pays et les Etats-Unis, voire avec le Japon. L'attentat de Rangoun a, bien évidemment, torpillé une telle initiative, dont il n'est pas sûr qu'elle plaisait vraiment au président Kim Il Sung. Le ton modéré des réactions de Pékin au voyage du président Reagan à Séoul a fait apparaître, si besoin en était, que Chinois et Nord-Coréens, en ce moment, n'étaient pas exactement sur la même longueur d'ondes. Bref, le plus clair résultat de cette évolution est de réduire encore plus la marge de manœuvre de Pékin. Aussi bien est-il probable que M. Hu Yaobang ne pourra guère s'avancer dans l'examen de ce dossier.

Essentiellement politiques, les entretiens de M. Hu avec M. Nakasone ne devraient pas faire une trop large place au volet économique des relations bilatérales. Après un recul l'an dernier (8,8 milliards de dollars), le volume des échanges devrait retrouver cette année le niveau de 1981 (10 milliards de dollars). Tokyo a déjà donné son accord de principe à l'octroi, à partir de l'an prochain, d'un nouveau et important prêt à long terme qui prendrait le relais de celui de 300 milliards de yens (1,5 milliard de dollars) signé en 1978. Le montant exact de ce futur crédit reste à déterminer. Il serait de l'ordre du précédent, voire sensiblement supérieur. Mais la décision définitive à ce sujet ne devrait pas être prise avant le printemps prochain.

Le redémarrage des échanges commerciaux ne signifie pas pour autant que tout est rose en ce domaine. Pékin, en particulier, note la réticence des industriels japonais à investir en Chine et la regrette. Les apports directs de fonds japonais ne représentent que 1 % de l'ensemble des investissements étrangers dans le pays. Et il n'existe que sept entreprises mixtes sino-japonaises sur un total de cent cinq formées avec des partenaires étrangers. La conclusion d'un accord sur la protection des investissements, actuellement en chantier, pourrait favoriser un plus grand engagement des firmes japonaises.

MANUEL LUCBERT.

Afghanistan

Un général a été tué dans un hélicoptère abattu par la résistance

Islamabad *(A.P., A.F.P., U.P.I.)*. — Onze ou douze personnes ont été tuées, le 15 novembre, près de Kaboul, lorsque l'hélicoptère à bord duquel elles se trouvaient a été abattu par la résistance, apprend-on de sources diplomatiques occidentales. L'appareil, un M-8, escorté par quatre autres hélicoptères armés, se trouvait à Mussai, à 15 kilomètres au sud de Kaboul, d'où il venait de décoller lorsqu'il a été touché.

Parmi les victimes figurent le général Mohammed Abdul Azim, commandant de la 8e division basée à Kargah, au nord-ouest de Kaboul, ainsi que trois conseillers soviétiques. Le pilote de l'un des hélicoptères d'escorte, blessé au cours de l'attaque, est décédé après avoir posé son appareil. Des sources de la résistance avaient déjà affirmé la semaine dernière qu'un hélicoptère transportant des officiels avait été abattu par les maquisards.

AFRIQUE

Libéria

Expulsion de l'ambassadeur d'U.R.S.S et du chargé d'affaires du Ghana

Monrovia *(A.F.P., A.P., Reuter)*. — Le ministre adjoint des affaires étrangères du Libéria, le général Rudolf Kolaco, a annoncé, mardi 22 novembre, que l'ambassadeur d'Union soviétique, M. Anatoly Oulanov, et le chargé d'affaires du Ghana, M. Peter Sackey, avaient été priés de quitter le Libéria dans un délai de quarante-huit heures. Le général Kolako a précisé que *« leurs activités étaient incompatibles avec leur statut diplomatique »*, sans donner de précision sur leur nature. Ces expulsions sont sans doute liées au complot destiné à renverser le régime dont a fait état, le lundi 21 novembre, le sergent-chef Samuel Doe, président de la République. (*le Monde* du 23 novembre.) Le chef de l'Etat avait accusé, sans la nommer, une mission étrangère d'avoir soutenu la tentative d'« insurrection ».

Douze conjurés ont été arrêtés, a annoncé, à la radio, le président libérien : cinq colonels et deux généraux des forces armées libériennes, deux directeurs de sociétés publiques et trois civils. L'ancien ministre du travail, membre du conseil militaire de rédemption populaire, le général Moses Duopu, le ministre adjoint à l'agriculture, le général Kalonko Luo, le directeur de la compagnie d'électricité du Libéria, M. Harry Yuan, figurent parmi les personnes arrêtées, a indiqué le chef de l'Etat. Ce dernier aurait été informé par un officier de l'armée de terre, le capitaine Johnny Herring, du coup d'Etat en préparation.

Le Monde

politique

Une partie des députés socialistes s'inquiètent des positions de l'Elysée sur la réforme de l'enseignement supérieur

Au printemps dernier, les opposants au projet de loi de M. Alain Savary sur l'enseignement supérieur défilaient dans les rues et se situaient plutôt à droite de l'échiquier politique. Cet automne, ils se réclament plutôt de la gauche et publient des pétitions. Hier, pendant la première lecture à l'Assemblée nationale, le gouvernement avait dû faire face à la guérilla de l'opposition, qui avait mené une bataille d'amendements comme l'hémicycle du Palais-Bourbon n'en avait pas vue depuis la guerre.

Aujourd'hui, alors que la deuxième lecture se prépare, c'est une partie de la majorité parlementaire qui renâcle devant les demandes d'atténuation du texte primitif, qu'elle voit poindre du côté de l'Elysée.

Chez les plus chauds partisans du texte du ministre de l'éducation nationale, l'ambiance est telle qu'une crise grave entre l'exécutif et le groupe socialiste de l'Assemblée nationale n'est pas à exclure. Il se pourrait même que le gouvernement soit contraint d'engager sa responsabilité sur ses amendements. Chacun attend avec impatience les décisions que pourrait prendre le président de la République lui-même, saisi personnellement du dossier, mais ceux qui, au printemps, avaient mené un dur combat pour justifier le texte tel qu'il était sorti des travaux de l'Assemblée ne voudraient pas avoir à se déjuger à l'automne.

Ceux-là n'oublient pas que c'est à la demande de M. Lionel Jospin, premier secrétaire du parti socialiste, et sur la pression du SNE-Sup et du SGEN, qu'ils avaient accepté d'atténuer les possibilités de sélection que comportait le projet initial du gouvernement. De nombreux députés socialistes, comme M. Jean-Claude Cassaing (Corrèze), rapporteur du texte, M. Jean-Pierre Sueur (Loiret), M. Jacques Santrot (Vienne), M. Philippe Bassinet (Hauts-de-Seine), avaient dû se livrer à un tour de France des universités pour justifier le compromis auquel ils étaient parvenus. Aujourd'hui, deux événements leur font craindre que le président de la République n'envisage de faire une marche arrière sensible, sous la pression des professeurs d'Université et, particulièrement, de M. Laurent Schwartz.

Au Sénat d'abord, le gouvernement avait déposé deux amendements, modifiant le mode d'élection des conseils scientifiques des universités institués par l'article 28 du projet de loi : la désignation des représentants des enseignants ne se ferait plus par un collège unique, mais en distinguant les professeurs titulaires, les maîtres assistants et les assistants ; en outre, les premiers devraient y occuper au moins la moitié des sièges, les assistants non docteurs y ayant, finalement, une représentation inférieure à celle des étudiants (*le Monde* du 11 novembre). Ces amendements avaient été jugés insuffisants par la majorité sénatoriale.

A l'Assemblée, ensuite, le 15 novembre, M. Pierre Joxe avait invité M. Laurent Schwartz et M. Pierre Merlin à s'expliquer devant le groupe socialiste. L'un et l'autre avaient vivement critiqué le projet de M. Savary. Or c'était la première fois que des personnalités étaient, ainsi, invitées à s'exprimer lors d'une session plénière du groupe. Une telle innovation sur un sujet aussi sensible n'a pas été appréciée de tout le monde, c'est le moins que l'on puisse en dire...

Depuis lors, à la demande de M. Joxe, la réunion de la commission mixte paritaire, qui doit tenter de mettre d'accord sénateurs et députés sur un texte commun, a été reportée de huit jours, la date prévue étant maintenant le 1er décembre. Les plus chauds partisans du texte craignaient que ce délai ne fût mis à profit pour tenter de trouver une solution de compromis entre les deux Assemblées, solution qui, étant donnés les votes émis par le Sénat, ne pourrait guère aller dans leur sens.

En fait, il s'agissait, dans un premier temps, de s'assurer de la solidité des positions de M. Léon Eckhoutte (P.S., Haute-Garonne), qui, en tant que président de la commission sénatoriale des affaires culturelles, doit présider cette commission mixte paritaire, positions qui n'ont pas toujours été appréciées des autres socialistes. Surtout, ce retard va permettre au groupe de l'Assemblée nationale de mettre clairement au point sa position lors de sa prochaine réunion, le mardi 29 novembre, donc avant celle de la commission mixte.

L'objectif est clair : les animateurs du groupe exigent que tous les amendements susceptibles d'être déposés, y compris par le gouvernement, le soient avant mardi prochain, pour que tout soit réglé ce jour-là. *« Nous voulons que l'on nous présente dans son entier le salami que l'on veut nous voir avaler, et non pas tranche par tranche. »* Les députés socialistes ne veulent pas défendre une position au sein de la commission mixte et devoir la modifier par la suite. Quelles concessions sont-ils prêts à admettre ? Ils savent qu'ils ne pourront pas revenir sur le mode d'élection au conseil scientifique que le gouvernement a proposé au Sénat. Pour beaucoup, c'est déjà plus que suffisant, et ils clament haut et fort qu'ils ne veulent pas revenir sur les dispositions concernant la sélection. Certains représentants du P.S. à la commission mixte envisagent même de se démettre de cette tâche si les « couleuvres » sont trop dures à avaler. Ils ont reçu, mardi, le soutien de la C.G.T., qui s'inquiète des *« pressions tendant à dénaturer le projet »*.

Mais, leur dira-t-on, rien n'est encore sûr. A l'Élysée, plusieurs tonalités différentes se font entendre. Certes, les « mandarins » continuent à faire le siège du président de la République, mais, comme le dit M. Cassaing : *« Il vaut mieux quarante professeurs s'offrant une page de publicité dans* le Monde *que cinq mille étudiants dans la rue. »* Surtout, M. Mitterrand n'a pas encore fait connaître sa position. En tout état de cause, M. Savary aura aussi son mot à dire : l'enseignement supérieur, les écoles privées ce sont deux dossiers bien lourds pour un seul homme, même s'il allie placidité, diplomatie et fermeté. Pour le second, il est obligé de naviguer au plus près des récifs. Va-t-il être contraint, pour le premier, de tenir compte des sautes du vent ?

THIERRY BRÉHIER.

Les fonctionnaires de l'Etat obtiennent un « droit à l'expression directe et collective » sur le contenu et l'organisation de leur travail

L'Assemblée nationale a adopté en deuxième lecture, mardi 22 novembre, le projet de loi sur la fonction publique de l'Etat, formant le titre II du statut général de la fonction publique. Pour l'essentiel, elle est revenue au texte qu'elle avait voté en première lecture (*le Monde* du 11 mai) en acceptant certains amendements techniques votés par le Sénat, mais en repoussant les principales modifications introduites par celui-ci (*le Monde* du 27 octobre).

Ont été réintroduits le monopole syndical de présentation des listes de candidats aux commissions administratives paritaires et les dispositions confirmant la création d'un troisième concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration.

En revanche, l'Assemblée a suivi partiellement le souhait du Sénat d'accorder aux membres des juridictions administratives *« un statut particulier fixé par la loi »*. Au palais du Luxembourg, M. Gaston Defferre s'était montré défavorable à cet ajout et il avait d'abord envisagé de demander à l'Assemblée de le supprimer, mais la commission des lois de l'Assemblée avait accueilli positivement cette disposition. Toutefois, certains de ses membres, comme M. Alain Richard (P.S., Val-d'Oise), lui-même maître des requêtes au Conseil d'Etat, avaient fait remarquer que la réforme du statut des membres de cette juridiction n'est *« pas d'actualité »*, les *« composantes coutumières* [de ce statut] *ayant plus d'importance que* [ses] *dispositions écrites »*, et le rapporteur du projet, M. Guy Ducoloné (P.C., Hauts-de-Seine), s'était interrogé sur l'*« opportunité »* de régler ce problème à l'occasion du texte en discussion. Finalement, M. Defferre a proposé un amendement précisant que *« la loi fixe les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs »*, ce qui est moins précis qu'un statut et exclut les membres du Conseil d'Etat. Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation ayant précisé que cette loi réglera le recrutement, l'avancement et les mesures disciplinaires de ces fonctionnaires, le P.S. s'est rallié au texte gouvernemental.

Contre l'avis du gouvernement et contre l'opposition, tandis que les députés communistes s'abstenaient, les socialistes ont voté un amendement prévoyant que *« les agents de l'Etat bénéficient d'un droit à l'expression directe et collective sur le contenu et l'organisation de leur travail, ainsi que sur la définition et la mise en œuvre d'actions destinées à améliorer les conditions de travail dans les services »*.

M. Michel Coffineau (P.S., Val-d'Oise) avait expliqué qu'il s'agissait d'appliquer aux fonctionnaires ce qui avait été accordé aux salariés du secteur privé et à ceux des entreprises nationalisées. M. Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat à la fonction publique, lui avait répondu que, dans ce domaine, les fonctionnaires *« sont en avance »*, que les agents de l'Etat ont déjà *« tous les moyens de s'exprimer »* et que cette disposition pourrait avoir de lourdes *« conséquences financières »* puisqu'elle pourrait rendre nécessaire, par exemple, la création de mille deux cents emplois supplémentaires dans l'éducation nationale.

Th. B.

LA RÉFORME DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Le monopole de candidature des syndicats représentatifs est rétabli

L'Assemblée nationale a adopté, mardi 22 novembre, le projet de loi réformant les caisses de mutualité sociale agricole, par 328 voix (P.S. et P.C.) contre 146 voix (R.P.R. et U.D.F.). Lors de l'examen de ce texte au Sénat, l'opposition avait voté pour, la majorité contre (*le Monde* du 22 octobre). Chacun est bien d'accord sur la nécessité de réformer ces caisses, en y renforçant la représentation des salariés, mais pas sur la façon de procéder.

Le gouvernemt et les députés qui le soutiennent ne peuvent accepter que soit mise en cause, dans le monde agricole, la règle générale du monopole des organisations syndicales représentatives sur la présentation des listes de candidats aux élections professionnelles. C'est cette règle qu'avaient transgressée les sénateurs. La majorité de l'Assemblée nationale est revenue sur cette disposition, malgré les remarques de M. Maurice Dousset (U.D.F., Eure-et-Loir) soulignant que les salariés agricoles sont peu syndicalisés et précisent que son groupe est *« opposé au monopole syndical dans tous les cas de figure »*. Selon M. Jean de Beaufort (P.S., Finistère), rapporteur de la commission des affaires culturelles, le refus du monopole avait pour effet de priver les salariés agricoles *« du droit de s'organiser en associations représentatives pour défendre leurs intérêts »*.

Le Sénat ayant accru la représentation des organisations familiales dans les conseils d'administration, celle des salariés s'en trouvait réduite à moins du tiers des sièges. L'Assemblée, comme le souhaitait le gouvernement, est revenue au projet initial. Elle a ajouté, malgré les réserves de M. Michel Rocard, une disposition prévoyant que deux représentants du personnel des caisses, désignés par les comités d'entreprise, siégeront au conseil d'administration *« avec voix consultatives »*, cela par analogie avec le régime général de la Sécurité sociale. Le ministre de l'agriculture a vainement invité les députés à respecter l'*« équilibre difficile et assez précaire »* de ce texte, issu de négociations avec les organisations agricoles.

L'Assemblée a voté aussi des amendements donnant le droit de vote aux étrangers et leur permettant d'être éligibles aux conseils d'administration des caisses de la mutualité sociale agricole.

Th. B.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES AU SÉNAT

L'opposition refuse à l'État 12 milliards de francs de ressources nouvelles

Avant que le Sénat ne commence l'examen des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1984, mardi après-midi 22 novembre, M. Jacques Delors a répondu aux orateurs qui, la veille, à l'occasion de la discussion générale (*le Monde* du 22 octobre), avaient, selon l'expression du ministre de l'économie, des finances et du budget, usé, pour dépeindre la situation économique, de *« la palette complète, du noir le plus noir au rose le plus rose »*.

Parlant, de nouveau, de l'inflation, M. Delors a regretté que ce soit l'indice qui fasse l'actualité. *« Bientôt*, a-t-il lancé, *il faudra que le premier ministre descende nu les Champs-Elysées pour faire parler de lui ! »* Si l'inflation atteint 9,2 % ou 9,3 %, a expliqué le ministre, c'est en raison de la hausse des prix des services, de celle du dollar et de celle des prix agricoles. Sur ce point, il a dénoncé la *« défense indécente »*, par certains sénateurs, des catégories agricoles.

Prenant acte d'*« un consensus général »* sur le fait que les prélèvements obligatoires ont atteint la limite du supportable, M. Delors prédit des *« choix cruels »* pour que les Français continuent de concilier la décentralisation, le financement des dépenses sociales et la préparation de l'avenir. Quant à la réforme fiscale, il se demande qui en veut vraiment. *« Les élus en parlent tant qu'ils n'ont pas à la voter »*, a dit le ministre, avant d'affirmer que si la représentation nationale lui refusait la réforme fiscale, il *« prendrait à témoin l'opinion publique de ce que les élus de la nation ont deux discours : un discours national et un autre auprès de leurs électeurs »*.

La Haute Assemblée a entamé, ensuite, la discussion des articles et adopté le premier d'entre eux, qui autorise le gouvernement à percevoir l'impôt.

Un premier débat s'est engagé sur un amendement de la commission des finances stipulant que *« le montant cumulé des impôts dont est redevable un contribuable, au titre d'une même année (...), ne peut excéder 80 % de son revenu net imposable au titre de la même année »*. M. Edouard Bonnefous (Gauche dém., Yvelines), président de la commission des finances, a reconnu que l'article 40 de la Constitution, qui interdit au Parlement de réduire les recettes ou d'augmenter les charges de l'Etat, est applicable à cet amendement, qu'il a retiré.

● *Surtaxe sur le revenu.* — A l'article 2, qui fixe le barème de l'impôt sur le revenu et les mesures d'accompagnement, le débat s'est cristallisé sur *« la majoration progressive conjoncturelle »* de cet impôt, la commission des finances proposant de repousser la disposition introduite à l'Assemblée nationale (*le Monde* du 22 octobre) et permettant de tempérer les effets dits de « seuil » auxquels le texte initial du gouvernement aboutissait. Le manque à gagner résultant de cet assouplissement devait être compensé par une augmentation de 8 % de l'impôt sur les grandes fortunes. M. Maurice Blin (Un. cent., Ardennes) a rappelé que la commission des finances, dont il est le rapporteur général, est hostile à l'I.G.F. et ne peut donc donner son aval à une proposition de relèvement de cet impôt.

La majorité sénatoriale a préféré se rallier à un amendement de suppression de la surtaxe sur le revenu, défendu par M. Pierre Merli (Gauche dém., Alpes-Maritimes) et approuvé par 208 voix contre 166 (P.C., P.S. et M.R.G.).

● *Résidence principale.* — Le Sénat a adopté un amendement défendu par M. Jacques Moutet (Gauche dém., Pyrénées-Atlantiques) et tendant à maintenir à dix ans la durée pendant laquelle les contribuables peuvent bénéficier de la réduction d'impôt liée à l'acquisition de la résidence principale.

● *Provision pour investissement.* — Comme l'avait fait l'U.D.F. à l'Assemblée nationale (*le Monde* des 23 et 24 octobre), la majorité sénatoriale a contesté la réduction prévue de la provision pour investissement, liée au montant de la réserve spéciale de participation, que les sociétés peuvent constituer en franchise d'impôt (article 8). Les sénateurs de l'opposition redoutaient, pour les entreprises, l'augmentation de charges qu'entraînerait le texte du gouvernement. Bien que certains membres de la majorité sénatoriale aient proposé la suppression pure et simple de l'article, le Sénat s'est, finalement, rangé à l'avis de la commission des finances, qui proposait une solution intermédiaire, transformant en *« avantage de trésorerie »* l'*« avantage définitif »* que constituait, jusqu'à présent, la provision pour investissement, et unifiant les pourcentages de la réserve de participation, pris en compte pour la détermination du montant de cette provision.

Selon M. Blin, en n'adoptant pas la solution maximaliste qu'aurait représentée la suppression de l'article, le Sénat peut espérer être entendu, en deuxième lecture, par l'Assemblée nationale, sur un point représentant un *« atout-clé »* pour les entreprises et dont la modification engage *« l'avenir du pays tout entier »*. M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat au budget, a alors fait observer aux sénateurs de l'opposition que leur vote portait à 12 milliards de francs le total des ressources nouvelles que la Haute Assemblée refuse à l'État.

● *Fonds propres des entreprises.* — M. Emmanuelli a admis, avec les sénateurs, que certaines clauses du dispositif prévu par le gouvernement risquent de limiter la portée des mesures inscrites à l'article 10 et qui visent à *« renforcer les fonds propres des entreprises »*. M. Emmanuelli a donc accepté deux amendements de la commission tendant à rendre ces dispositions plus incitatives.

Le P.C., comme il l'avait fait à l'Assemblée nationale, a proposé un article additionnel, limitant le montant des intérêts perçus au titre de l'« emprunt Giscard ». Les sénateurs communistes ont refusé d'accéder à la demande de M. Emmanuelli, qui leur suggérait de retirer cet amendement, repoussé par le Sénat.

A. Ch. et J.-L. A.

● *Le pari de M. Delors.* — Une coupe malencontreuse a fait disparaître du compte rendu de la discussion budgétaire au Sénat, dans nos éditions du 23 novembre, les propos de M. Jacques Delors, résumés dans l'intertitre : *« M. Delors : j'ai perdu mon pari »*. Le ministre de l'économie, des finances et du budget avait déclaré, au sujet du niveau de l'inflation : *« D'aucuns disent, et cela ne me dérange pas : « Delors a perdu son pari. » Mais je suis là pour ça ! On peut changer les personnes, mais je pense qu'il faut, de toute façon, fixer des objectifs. Il ne s'agit pas d'un pari, car l'économie n'est pas un jeu. En fixant un objectif, nous voulons contribuer à modifier les comportements (...). »*

La « régulation budgétaire » et les droits du Parlement

La régulation budgétaire, comprise comme la répartition sur l'année de l'engagement des crédits votés à l'automne par le Parlement, est un instrument classique de gestion des finances publiques. Cette régulation, en tant que telle, ne prête guère à contestation, mais, en 1982 et en 1983, le gouvernement lui a donné une portée plus large, qui provoque quelques « états d'âme » chez les ministres et les députés de la majorité.

En 1983 comme en 1982, en effet, les services du budget ont annulé, en cours d'année, par simples arrêtés, plusieurs milliards de francs de crédits votés, mais « gelés » dans le cadre d'un fonds de régulation budgétaire (F.R.B.).

Une « coïncidence absolue »

En dehors des avantages politiques évidents que comporte la discrétion d'une opération, qui se concrétise par la seule publication d'un arrêté au *Journal officiel*, la marge de manœuvre que laisse au pouvoir la possibilité d'annuler par voie réglementaire des crédits budgétaires peut être la garantie d'une certaine souplesse. En 1982, la régulation a permis, précise-t-on Rue de Rivoli, une *« coïncidence absolue »*, et remarquable, entre les chiffres de la loi de finances et ceux de son exécution.

Juridiquement, ces annulations se fondent, d'une part, sur une règle générale, qui veut que le Parlement ne vote que des *autorisations* de dépenses ; d'autre part, sur l'article 13 de l'ordonnance du 2 janvier 1959, portant loi organique relative aux lois de finances, selon lequel *« tout crédit qui devient sans objet en cours d'année peut être annulé par arrêté du ministre des finances, après accord du ministre intéressé »*.

Le F.R.B. succède au fonds d'action conjoncturelle (FAC), utilisé par l'ancienne majorité. Fondé sur le même principe, le FAC présentait, par rapport au F.R.B., quelques différences notables. Inscrit dans un article de la loi de finances, ce qui n'est pas le cas pour le F.R.B., le FAC regroupait des crédits *supplémentaires* (sauf en 1969), susceptibles de s'ajouter aux crédits votés, pour chaque ministère, par les parlementaires. En cas de maintien du blocage des crédits du FAC, les crédits des départements ministériels ne subissaient pas d'amputation, comme c'est le cas avec le F.R.B.

Enfin, le FAC portait sur des sommes beaucoup moins importantes. En 1977, le FAC totalisait 2,5 milliards de francs d'autorisations de programme. Le projet de loi de finances pour 1981 prévoyait un FAC de 6,5 milliards de francs. En 1982, à titre de comparaison, 14,4 milliards de francs de crédits de paiement, votés par le Parlement, ont été annulés, en trois vagues d'arrêtés.

Pour 1983, le gouvernement avait annoncé un F.R.B. de 20 milliards de francs environ. Quelque 6 milliards de francs ont, jusqu'à maintenant, été annulés. Quelque 5 milliards de francs, en revanche, ont été débloqués. D'autres annulations interviendront dans le cadre du collectif budgétaire prévu pour la fin de l'année (*le Monde* du 23 novembre). Aucun fonds de régulation budgétaire n'est, à l'heure actuelle, annoncé pour 1984.

Lorsqu'on l'interroge sur cette méthode, la Rue de Rivoli répond que les députés et les sénateurs votent, avant tout, un équilibre du budget. L'exécutif, responsable au jour le jour de l'exécution de ce budget, ne sort pas de ses attributions lorsqu'il veille au respect de cet équilibre, quitte à sacrifier quelques actions sectorielles sans toucher aux grandes priorités du budget.

Les députés communistes n'approuvent pas cette pratique, mais ils préfèrent se battre sur les « questions de fond ». Les députés socialistes admettent le principe avec plus ou moins de réticence, au nom de la cohérence dans leur soutien à la politique de rigueur du gouvernement, mais MM. Christian Goux et Jean-Paul Planchou, respectivement président de la commission des finances de l'Assemblée nationale et responsable du groupe socialiste pour le budget dans cette même commission, auraient souhaité plus d'informations et de concertation.

Une régulation « aveugle » place, en effet, dans une situation intenable les députés de la majorité, qui avaient défendu la cohérence des choix budgétaires d'un département ministériel. En matière budgétaire, les priorités se jouent « à la marge ». La recherche, prioritaire dans la loi de finances pour 1983, l'était sans doute moins après l'annulation de 11,6 % des autorisations de programme votées (*le Monde* du 16 novembre).

Par lassitude, ou par souci de préserver la possibilité d'utiliser, le jour venu, une trouvaille précieuse, les députés de l'opposition laissent M. Edmond Alphandery mener, un peu seul, un assaut méconnu. Le député (U.D.F., Maine-et-Loire) retrouve, pour critiquer la pratique budgétaire de la gauche, les mots qu'employait, en 1980, M. Jean Auroux, actuel secrétaire d'État à l'énergie, alors député, pour attaquer le fonds d'action conjoncturelle de M. Raymond Barre : *« Vous nous proposer un budget accordéon*, affirmait M. Auroux, *avec des dotations qui restent conditionnelles et hors de tout contrôle parlementaire. »* M. Auroux voyait là un *« singulier mépris du Parlement »* (1).

Un « jeu d'enfant »

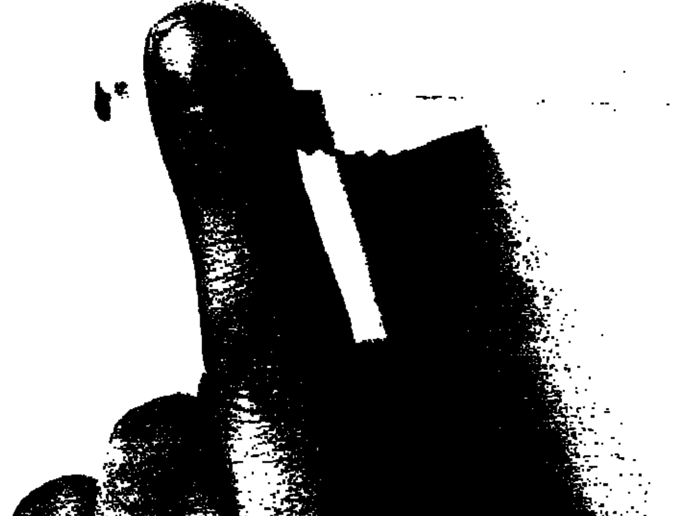
Aujourd'hui, M. Alphandery renvoie la balle à la gauche, qu'il accuse d'utiliser la voie réglementaire et, notamment, la régulation budgétaire, pour *« modifier massivement »* le contenu du budget. Dans ces conditions, affirme le député du Maine-et-Loire, tenir le déficit annoncé est un *« jeu d'enfant »*, dénué de toute signification, et la discussion budgétaire devient une *« parodie »* de contrôle parlementaire.

L'indignation de M. Alphandery n'empêchera probablement pas le ministère des finances de recourir, à nouveau, à la régulation budgétaire en 1984, la tentation étant de jouer, comme en 1982 et en 1983, malgré les risques pour l'économie, sur les dépenses en capital, plus faciles à « réguler » que les dépenses de fonctionnement, qui n'augmentent que de 3 %.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

(1) Cité par *l'Expansion* (daté 23 septembre - 6 octobre 1983).





هكذا من الأصل

LES ATTENTATS EN GUADELOUPE

Une arrestation et un impair

De nos envoyés spéciaux

Pointe-à-Pitre. — Décidément, M. Luc Reinette et ses amis sont bien ceux que vise la police depuis les attentats du 14 novembre (*le Monde* du 22 novembre). C'est en effet dans l'équipe de Radio-Unité, la station du chef de file du Mouvement pour une Guadeloupe indépendante, que la première arrestation a été opérée moins d'une semaine après le début de l'enquête. Et c'est parmi les militants du M.P.G.I., propriétaire de la station, que de nouvelles têtes, dit-on, devraient bientôt tomber.

La dizaine d'inspecteurs de la police judiciaire arrivés en renfort la semaine dernière sont allés vite en besogne. Ils ont fait inculper une jeune femme qui a eu entre ses mains la voiture piégée qui a explosé à la préfecture de Basse-Terre. Autrement dit, ils ont sans doute élucidé le plus grave des attentats de la série.

Mais ce succès è été suivi d'un faux pas. A peine l'arrestation de Mlle Leïla Cassubie était-elle connue que le parquet de Basse-Terre ordonnait une perquisition dans les locaux de l'autre station indépendantiste, Radio-Tambour. A 6 h du matin, mardi 22 novembre, plusieurs dizaines de policiers en tenue de combat ont investi le quinzième étage de la tour où la station a ses studios. Les recherches ont duré trois heures. Elles se sont soldées par un fiasco. « *Quel impair !* », disait-on à 70 km de là, chez les policiers de Basse-Terre qui surveillent depuis des années les milieux indépendantistes. On devait vite s'en apercevoir. Aussitôt dans la matinée, plusieurs centaines d'auditeurs de la station ont défilé dans les rues de Pointe-à-Pitre en criant : « *Radio-Tambour ne s'arrêtera pas !* » Ou bien : « *Un seul chemin, l'indépendance !* »

Le parquet de Pointe-à-Pitre avait été informé que Radio-Tambour cachait des armes dans ses studios. Cette fausse information, dit-on à Basse-Terre, a sans doute été donnée sciemment pour provoquer la réaction qui s'est produite et jeter la confusion à propos d'une action qui vise à découvrir des poseurs de bombes, mais qui a été assimilée, finalement, à une opération de répression politique.

Les connaisseurs font, en effet, des distinctions très nettes entre les mouvements qui animent les deux stations indépendantistes : l'Union populaire pour la libération de la Guadeloupe (U.P.L.G.), qui s'exprime à Radio-Tambour, ne désapprouve pas la violence certes (elle a même eu tendance ces derniers jours à l'exalter), mais elle ne la pratique guère. A aucun moment on ne l'a soupçonnée d'être à l'origine des derniers attentats. La perquisition musclée de mardi matin était donc une erreur. C'était aussi une maladresse : l'U.P.L.G. a une base militante nombreuse, prompte à la riposte. On s'en était aperçu en août 1982 quand plusieurs centaines de personnes avaient fait le siège de la gendarmerie de Port-Louis pour libérer un militant arrêté au cours d'une enquête sur des attentats. On l'a vérifié une fois de plus mardi.

Des tracts ont, en effet, circulé : « *Les forces colonialistes casquées et armées jusqu'aux dents...* » Plus tard, les animateurs de la station disaient aux journalistes : « *Nos seules bombes ce sont nos micros.* » Les caméras de R.F.O. (Radio-France Outre-mer) ont montré les locaux perquisitionnés à trois cent mille Guadeloupéens. Chacun a pu voir sur son écran une affiche montrant des hommes plantant le drapeau de l'indépendance avec ce slogan : « *On sèl pèp on sèl chimen* » (« un seul peuple, un seul chemin »). Toute la journée les deux radios indépendantistes ont vilipendé la « *brutalité* » de « *l'agression colonialiste* » en mêlant à leurs imprécations ce *leitmotiv* : « *Le pays c'est à nous, c'est pas à eux.* »

En revanche, depuis le début, la police soupçonne le M.P.G.I. d'être un paravent de l'ARC (Alliance révolutionnaire caraïbe), auteur des attentats commis depuis six mois. Elle fonde sa conviction sur le fait que les engins de l'ARC sont fabriqués de la même façon que l'étaient ceux du Groupe de libération armée, dont M. Reinette était le leader, comme il l'est aujourd'hui du M.P.G.I. et de Radio-Unité.

Une imprudence — de taille — avait conduit, il y a deux ans, à l'arrestation de M. Rainette. On avait trouvé son nom (sous une couche de peinture) sur la malle qui avait servi à enfermer une journaliste séquestrée. C'est une autre imprudence, auusi énorme, qui a abouti à l'arrestation de Mlle Leïla Cassubie. On a retrouvé dans les débris de la voiture piégée la facture d'une réparation qui a permis de remonter au garagiste, puis à Mlle Cassubie, jeune Guadeloupéenne de vingt-deux ans, née de l'immigration parisienne. La jeune femme avait conduit au garage le véhicule qui a été repris ensuite par deux autres militants indépendantistes, également identifiés.

Mlle Cassubie est employée à l'agence de Pointe-à-Pitre de Nouvelles Frontières. Elle milite au M.P.G.I. depuis sa création, en mai 1982. Elle compte parmi la dizaine d'animateurs et d'animatrices bénévoles de Radio-Unité. Elle a été écrouée sous l'inculpation de « *complicité de destruction volontaire de bien d'autrui par des substances explosives, en bande organisée* ».

CHARLES VANHECKE et ERIC RENÉ.

A PROPOS DES INTERVENTIONS AU LIBAN

L'opposition durcit sa condamnation de la politique extérieure de M. Mitterrand

L'opposition a décidé de rappeler qu'il n'y a, de sa part, aucune approbation de la politique étrangère du président de la République. MM. Claude Labbé et Jean-Claude Gaudin, respectivement président, des groupes R.P.R. et U.D.F. de l'Assemblée nationale, après les réunions séparées de leurs groupes, l'ont affirmé mardi 22 novembre, en termes presques identiques.

L'un et l'autre veulent faire cesser toute ambiguïté quant aux interprétations auxquelles peuvent donner lieu les déclarations de personnalités de l'opposition laissant croire à l'existence d'un consensus politique en ce domaine. Ils veulent entraver toute tentative de récupération de la part de la majorité, en ôtant à celle-ci la possibilité de prétendre qu'au moins en matière diplomatique et militaire, l'action du chef de l'État est appréciée, même par ses adversaires politiques. Ils veulent enfin préciser leur doctrine de façon claire et désavouer ainsi certains de leurs adhérents qui ont manifesté certaines approbations de manière trop visible à leur goût.

Ainsi on n'a guère apprécié, au R.P.R., que M. Michel Debré félicite avec chaleur le président de la République pour sa dernière prestation télévisée et qu'il y relève même un certain comportement gaulliste. Cette appréciation n'est d'ailleurs pas partagée par les autres anciens premiers ministres que sont MM. Couve de Murville, Messmer ou Chirac qui furent eux aussi des collaborateurs de de Gaulle. Si à l'U.D.F. on n'a pas eu à constater pareils « dérapages », on n'en est pas moins formel dans le refus du consensus.

On admet fort bien, dans chacune des deux principales formations de l'opposition, que « *le gouvernement prend un certain nombre de décisions qui vont dans l'intérêt de la France* », comme le dit M. Labbé. Comment en serait-il autrement d'ailleurs après les approbations réitérées de responsables U.D.F. et aussi de M. Jacques Chirac envers la position prise par M. Mitterrand concernant la négociation de Genève sur le désarmement, le refus de comptabiliser la force nucléaire française avec celles de l'Alliance atlantique et l'approbation de l'implantation des euromissiles sur le Vieux Continent ?

Mais on souligne que ces convergences n'ont pas valeur de consensus global. M. Claude Labbé l'affirme ainsi : « *Nous ne voulons pas nous engager dans une voie dangereuse en acceptant une politique extérieure irresponsable, inexpliquée et inexplicable pour la majorité des Français et dont personne ne peut nous démontrer la cohérence.* » Il ajoute : « *Sans devenir pour autant une opposition systématique, nous refusons de nous engager dans des entreprises pour lesquelles nous formulons les plus extrêmes réserves.* » Et M. Jean-Claude Gaudin d'expliquer à son tour : « *Il ne peut pas exister de consensus lorsque l'on est en face d'une politique aussi contradictoire que celle qui veut s'opposer aux communistes de Moscou tout en s'accordant avec les communistes de Paris.* »

Réaction tardive

Ce raidissement de l'opposition, et la façon quelque peu solennelle avec laquelle il a été mis en valeur, mardi, a été surtout provoqué par les plus récents événements du Liban et le raid de l'aviation française à Baalbek. Au R.P.R. comme à l'U.D.F., on reproche au gouvernement d'avoir réagi avec trop de retard à l'attaque du contingent français de Beyrouth. M. Chirac, dès les premières attaques contre les parachutistes, demandait une riposte en proclamant : « *La France n'avertit pas deux fois* » (*le Monde* du 20 septembre).

On fait aussi grief à M. Mitterrand d'avoir déclenché la réplique des Super-Étendard au lendemain même de la prestation télévisée où il avait annoncé : « *le crime ne restera pas impuni* ». M. Jean-Claude Gaudin compare donc le chef de l'Etat à un Hamlet *hantant les écrans de télévision à la recherche de la confiance perdue* » et il y voit une « *opération de politique politicienne destinée à faire oublier les difficultés intérieures de la France* ». M. Labbé s'étonne lui aussi de « *la concomitance des deux faits* » et se demande si « *la politique extérieure et la politique de défense de la France dépendent d'une émission télévisée* », affirmant que, au Tchad comme au Liban, « *les opérations se produisent avec retard ou à contre temps* ».

Le président du groupe U.D.F. redoute que le gouvernement ne confonde les notions de « *représailles* » et d'« *escalade* », et le président du groupe R.P.R. reproche aux représentants du gouvernement d'être inspirés par les concepts « *de punition, de vengeance et de revanche* ». Il remarque qu'il est d'autant plus « *stupide* » de parler de « *soldats de la paix* » pour désigner le contingent français. M. Labbé précise sur le fond : « *Il s'agit de soldats tout court, mais de soldats qui ne savent pas pourquoi ils sont là, qui ne connaissent ni leur mission ni les limites de celle-ci.* »

Si M. Gaudin affirme qu'avec cette affaire « *la gauche veut brouiller les cartes* », M. Labbé, lui, veut « *détruire une légende en formation* », celle, donc, du consensus que les gaullistes apporteraient à la politique étrangère socialiste. Dans ses prochaines interventions, M. Chirac insistera donc beaucoup plus sur les insuffisances, les contradictions et les erreurs qui caractérisent, selon lui, la politique extérieure du chef de l'Etat, ainsi qu'il l'a d'ailleurs déjà fait, que sur les approbations partielles ou ponctuelles qu'il peut formuler. La condamnation prononcée par l'opposition devient ainsi un peu plus globale et sa contestation se durcit davantage.

ANDRÉ PASSERON.

● *M. Raymond Marcellin*, député U.D.F.-P.R., a été réélu, lundi 21 novembre, président du conseil régional de Bretagne. L'ancien ministre a obtenu quarante-trois voix contre vingt à M. Didier Chouat, député socialiste des Côtes-du-Nord, et trois à M. Serge Hubert, conseiller municipal communiste de Rennes.

● *M. Roger Chinaud (P.R.)*, maire du dix-huitième arrondissement de Paris, a été réélu président du conseil départemental de l'U.D.F. de Paris. M. Yves Galland (rad.) est délégué départemental, M. Georges Mesmin (C.D.S.) président délégué, MM. Didier Bariani (rad.), Xavier de La Fournière (P.R.) et Gérard Guelton (U.D.F.) sont vice-présidents.

M. GALLO : M. Barre n'a pas à donner de leçon de modestie

M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement, a répondu mardi 22 novembre aux commentaires qui ont suivi les déclarations de M. Mitterrand. Sans citer nommément l'interview de M. Marchais au *Monde* du 22 novembre, le secrétaire d'Etat a déclaré : « *Si l'on est d'accord sur tout, comme certains le disent, avec le président de la République, on est évidemment d'accord avec les points essentiels. Par exemple, s'il n'y a pas démantèlement des SS-20, il faut installer les Pershing. La force française de dissuasion ne doit pas être prise en compte à Genève. Et on est bien sûr d'accord avec les responsabilités personnelles et déterminantes du président de la République, chef des armées, dues à la Constitution et aux caractéristiques de l'arme nucléaire* ».

M. Gallo a reproché à l'opposition « *de s'évader dans des commentaires marginaux et de ne pas répondre point par point sur les différents dossiers* ». A M. Raymond Barre, qui avait parlé de *l'« hypertrophie du moi* » chez M. Mitterrand, M. Gallo a répliqué : « *Quand on a accepté de se laisser qualifier sans protester de premier économiste de France, on n'a de leçon de modestie à donner à personne. Ce n'est pas ce type de déclarations de forums électoraux qui permet de se situer sur le terrain des hommes d'État.* »

Sottise absolue et sottise relative

Ouf ! M. Pierre Mauroy n'est pas un sot. On avait cru que M. Raymond Barre, un ancien de la grande famille des premiers ministres de la Ve République, le croyait. Ne lui avait-on pas prêté, à propos du projet de loi sur la presse, la sentance suivante : «M. Mauroy est un sot. Il n'avait pas besoin de loi sur la presse» (le Monde *du 23 novembre) ?*

M. Barre a, le lendemain, corrigé, démenti, souligné que jamais, au grand jamais, il n'avait dit une chose semblable. M. Barre «maîtrise son langage». *Il avait dit :* «M. Mauroy est sot de faire une loi sur la presse.» *Nuance : la* «sottise» *de M. Mauroy ne serait que relative.*

Pourtant, comme en témoigne (au moins) un enregistrement effectué par une radio locale d'Annonay, Radio-Vivarais, présente sur les lieux du délit, M. Mauroy est, selon M. Barre, «complètement sot de faire une loi sur la presse».

Sottise relative, mais plus «complète» que ne l'avoue M. Barre. Nuance !

M. K.

société

EN FRANCE, POUR L'ANNÉE 1982

Les premiers chiffres de la délinquance ne sont « ni bons ni catastrophiques »

M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement, a reconnu que la délinquance n'était pas en voie de diminution en présentant, mardi 22 novembre, les chiffres du ministère de l'intérieur, qui groupent les constatations des services de police et de gendarmerie. Des chiffres *« pas bons »*, admet-on au secrétariat d'État à la sécurité publique, mais *« pas catastrophiques »*. Voyons cela. Par rapport à 1981, les vols à main armée augmentent de 2,35 % (5 535), les vols avec violences de 13,66 % (40 540) et les arrestations des trafiquants de drogue de 20,46 % (1 001). En revanche, les prises d'otage crapuleuses régressent de 52 à 33 et les rapts, peu nombreux en France par rapport à des pays comme l'Italie, de 3 à 2.

Les données chiffrées de ce que l'on appelle la « criminalité moyenne » font parfois des bonds spectaculaires. Ainsi, les cambriolages de lieux d'habitation enregistrent une augmentation de 23,53 % (198 998) et les attentats par explosifs contre des biens privés de 135,83 % (882). D'autres indicateurs s'envolent aussi : les « faits de toxicomanie » (consommation de stupéfiants) s'accroissent de 62,42 % (21 145) et l'usage des chèques sans provision, délinquance moderne s'il en est, de 17,91 % (397 850).

« Pas de sociologisme »

Si l'on additionne tous les crimes, délits et infractions commis en 1982, le total est effarant : 3 413 682 faits répréhensibles (soit une hausse de 18,12 % par rapport à 1981). Ce chiffre sera répété par tous et partout, mais il a, en réalité, peu de sens. Peut-on comparer, mêler et finalement mélanger une attaque de banque et ce que l'on appelle encore une « filouterie » ou un « acte de mendicité » ? Non ! Ce crime et ces infractions sont pourtant comptabilisés comme s'ils étaient équivalents.

Si l'outil statistique apparaît bien contestable, il livre quand même une tendance. La progression de la petite et moyenne délinquance n'est pas niable. Elle se développe encore durant le premier semestre de l'année 1983 avec un accroissement de 11,94 % des vols à main armée par rapport au premier semestre 1982, de 3,92 % des vols avec violences, de 1,38 % des cambriolages, et de 48 % des attentats par explosifs contre des biens privés.

CRIMES ET DÉLITS	1975	1977	1979	1982
Homicides crapuleux	181	195	172	226
Vols à main armée	–	–	–	5 535
Rapts	13	8	2	2
Proxénétisme par souteneur	909	1 050	730	459
Trafic de stupéfiants	412	437	810	1 001
Cambriolages de lieux d'habitation	87 634	93 265	110 479	198 998
Cambriolages de résidences secondaires	16 620	13 164	12 849	17 204
Coups et blessures volontaires suivis de mort	327	305	282	371
Viols	1 589	1 531	1 695	2 459
Vols d'automobiles	191 358	199 691	202 584	259 646

[La forte progression d'affaires de trafic de stupéfiants et de viols s'explique aussi par une prise de conscience de la gravité de ces crimes par les autorités. Pour les trafics de stupéfiants, les effectifs de police ont été notablement renforcés ; pour les viols, les victimes déposent, plus souvent que dans le passé, une plainte.]

Devant les faits, il faut s'incliner. M. Gallo s'est refusé à « masquer » quoi que ce soit. Le porte-parole du gouvernement a même adopté un ton neuf sur ce sujet sensible. *« Il y a délinquance,* a-t-il dit. *Elle doit être combattue. Nous ne devons pas être angéliques sur ce problème. »* M. Gallo a insisté : *« La délinquance n'est pas seulement un problème de société. Parmi ses causes, il y a des problèmes de fond, mais il est clair aussi qu'il y a la responsabilité des individus qui commettent des délits. Ces actes doivent être sanctionnés. »*

La gauche, dans un bel ensemble, semble donc partager, aujourd'hui, la conviction que punir est nécessaire et que la sanction est aussi riche de vertus que d'inconvénients. *« Pas de sociologisme excessif »*, a mis en garde M. Gallo.

LAURENT GREILSAMER.

RECHERCHÉ POUR LE MEURTRE D'UN POLICIER A PARIS

Lionel Cardon affirme être accusé injustement de l'assassinat des époux Aran

Plusieurs centaines de policiers étaient mobilisés mercredi 23 novembre pour retrouver la trace de Lionel Cardon, vingt-cinq ans, meurtrier d'un motard de la police municipale dans le bois de Boulogne, dans la nuit de lundi à mardi, et suspecté du meurtre des époux Aran, de Pessac (Gironde). Lionel Cardon s'est accusé du meurtre de Claude Hochard par un appel à l'Agence France-Presse, mardi vers 10 h 30, appel dans lequel le meurtrier donnait des détails qui ont permis aux enquêteurs d'authentifier sa « revendication ».

C'est au cours d'un contrôle que Lionel Cardon a échappé aux deux motards Claude Hochard et Steinmetz : ils avaient l'intention de conduire à la fourrière sa moto, dont le système d'éclairage était défectueux. Les policiers se sont immédiatement lancés à la poursuite de Cardon, qui, dans la nuit, s'est dirigé vers le bois de Boulogne. L'un des deux motards ayant été victime d'un accident, seul Claude Hochard continuait la poursuite et rejoignit Cardon, qui s'était engagé dans les sous-bois non loin du lieudit la Cascade.

Dans son premier appel téléphonique, Cardon a expliqué : *« Dans la poursuite, le policier m'a accroché avec sa moto, je suis tombé. Quand je me suis relevé, j'ai vu qu'il mettait la main à son arme et j'ai alors tiré. »* La victime, un athlète spécialiste de l'haltérophilie, aurait eu le temps de tirer trois fois en direction de Cardon avec son 357 magnum, le blessant au côté gauche.

Au cours d'un second appel, vers 14 heures, à l'A.F.P., le meurtrier apportait de nouveaux détails, signalant notamment qu'il était affaibli par sa blessure et indiquant qu'il n'était pas reponsable *« du déroulement dramatique de l'affaire Aran »*.

Lionel Cardon avait été, au cours de ces derniers jours, identifié comme l'auteur d'un appel téléphonique à la famille d'Aline Aran, une semaine après la découverte du corps du chirurgien de Pessac, le 11 octobre. La conversation téléphonique, qui avait duré une vingtaine de minutes, avait laissé le temps aux enquêteurs de repérer d'où venait l'appel : une cabine téléphonique de Bordeaux. Mais Cardon avait réussi à leur échapper.

D'autres indices avaient permis aux policiers du S.R.P.J. de Bordeaux de se convaincre de la participation de Cardon dans le crime de Pessac. En effet, on avait pu identifier ses empreintes digitales dans la maison du couple, dans la B.M.W. blanche retrouvée trois jours après le drame, à Nevers, et dans une banque de Pessac où un hold-up a été commis mercredi 16 novembre.

D'autre part, l'arme utilisée par Cardon contre le motard Claude Hochard est un 6,35, de même calibre que celle dont s'est servi le meurtrier d'Aline Aran.

Lionel Cardon estime que la police l'accuse injustement du meurtre des époux Aran. *« Les informations recueillies par le S.R.P.J. de Bordeaux,* a-t-il précisé lors de son second appel à l'A.F.P., *sont venues au départ d'une dénonciation. Alors, quant à dire que les empreintes étaient dans la villa, c'est totalement faux. »*

Lionel Cardon avait été condamné à dix ans de réclusion criminelle pour vols qualifiés. Il avait purgé six années de prison, dont quatre années de détention préventive — délai exceptionnellement long, — et venait d'obtenir une libération conditionnelle.

De nombreuses réactions des syndicats de police faisant part de leur *« grande émotion »* ont suivi la mort du brigadier Hochard. L'Association professionnelle des magistrats souligne *« le caractère inopportun de l'octroi de mesures de clémence aux professionnels du crime »*. M. Chirac, maire de Paris, a adressé un télégramme de condoléances au préfet de police. Enfin, M. Joseph Franceschi, secrétaire d'État à la sécurité publique, s'est rendu sur les lieux, au bois de Boulogne. Il a été victime au cours de ce déplacement d'un léger accident de la circulation.

Les obsèques de Claude Hochard seront célébrées jeudi dans la cour d'honneur de la préfecture de police de Paris. C'est le huitième membre des forces de l'ordre tué en mission depuis le 1er janvier.

Tueur en détresse

Les scénaristes vont se frotter les mains. Dans sa laborieuse cavale, Lionel Cardon tisse — pour lui, pour nous ? — la trame d'un « polar » contemporain, échevelé et glaçant. La matière d'un film au montage serré, avec ses conventions obligées, l'inégale chasse à l'homme dans la ville, l'épilogue brutal d'une échappée dans la violence.

Avec, plus encore, cet effet médiatique recherché, cet ahurissant reportage en direct que Cardon anime lui-même sur sa chute. D'autres malfaiteurs avaient tenté, avant lui, du fond de leur marginalité — on se souvient de Jacques Mesrine et de son obsession de la communication, — un dialogue avec la société qui les traquait. Mais, cette fois, un ex-« loubard » de vingt-cinq ans, passé en moins de deux mois à la grande criminalité, tente de faire entendre sa voix, de justifier ses actes, au pire moment de sa course. Blessé, caché, il veut sortir de sa solitude, maintenir un lien avec l'opinion publique et les autorités, par cabines téléphoniques interposées.

Lionel Cardon appartient à cette génération de délinquants modernes, à ces bébés truands qui se rêvent toujours enfants, se disent meilleurs, plus fragiles qu'on ne croit. De chutes en rechutes, il a toujours donné de lui une image adoucie. Pendant ses procès pour des délits d'adolescent, puis en 1977, devant la cour d'assises des Hauts-de-Seine, au terme d'une trentaine d'attaques à main armée contre des stations-service. De lui, ceux qui l'ont croisé, juges ou policiers, disent qu'il a fait sien le regard porté par la société sur la délinquance qu'il illustre : enfant de parents divorcés, gosse de la « zone », clochard, à la fin du printemps dernier, qui se relance dans les cambriolages...

Lionel Cardon montre, par ses appels à l'A.F.P., qu'il refuse l'image de l'ennemi public numéro un, du « truand dur » dont, il le savait, on allait l'affubler. Dans son deuxième coup de téléphone, il livre même sa peur : *« Je suis en train de me vider de mon sang. »* Son film à lui tourne sans doute trop vite. Il laisse entendre qu'il n'imaginait pas ainsi la fin de l'histoire. Acculé, traqué par plusieurs centaines de policiers, il donne encore sa version de l'affaire de Pessac, refusant pour lui-même la part du sang. *« le déroulement dramatique »*, explique-t-il, le meurtre des époux Aran.

Aura-t-il le temps, la force encore, de poursuivre cette étrange chronique ? Sans doute, s'il téléphonait encore, consacrerait-il ce qu'il nomme ses *« petits communiqués »* aux étapes de sa glissade vertigineuse. A son saut, en quelques années, des bêtises d'enfant de l'époque à la une des journaux.

PHILIPPE BOGGIO.

M. BADINTER ET LA RÉFORME DU CODE PÉNAL

Comment punir ?

Après avoir abrogé les lois d'exception qui déshonoraient, à ses yeux, la justice française, M. Robert Badinter, garde des sceaux, ministre de la justice, aborde aujourd'hui une nouvelle station de ce que le cardinal Jean-Marie Lustiger a appelé un jour son *« chemin de croix »* : la réforme du code pénal. Une première version de ce projet est actuellement soumise aux magistrats et aux avocats. On ne sait pas quand il sera discuté au Parlement, mais le garde des sceaux avance en terrain miné. Il lui faut réussir là où ses prédécesseurs ont échoué, c'est-à-dire récrire du premier au dernier article un code anachronique, qui date de 1810. En même temps, il doit éviter de donner prise à ses adversaires politiques et rassurer ses propres amis, qui ont déjà les yeux fixés sur les prochaines échéances électorales.

Le garde des sceaux parviendra-t-il à ses fins avant le terme de la législature ? M. François Mitterrand lui assurera-t-il la longévité nécessaire ? L'agrégé de droit qu'est M. Badinter le souhaite ardemment, tout en redoutant de buter sur de nouveaux obstacles politiques.

Il n'y avait pas chez M. Alain Peyrefitte, préoccupé surtout de politique, cette volonté de marquer l'histoire du droit pénal. Mais l'ancien garde des sceaux avait, lui aussi, entrepris de rénover le code pénal, reflet, disait-il, d'une société *« sylvo-pastorale »*. La loi « sécurité et liberté », qui avait un autre dessein, a expurgé ce texte, quelques bizarreries. Ainsi celui qui met le feu à une récolte n'est-il plus passible, comme avant 1981, de l'emprisonnement à perpétuité. Il subsiste néanmoins dans le code quantité de vieilleries de ce genre, comme l'article 278, qui punit de six mois à deux ans d'incarcération *« tout mendiant ou vagabond qui sera trouvé porteur d'un ou plusieurs effets de valeur supérieur à 1 franc »*.

La réforme du code pénal est d'abord une entreprise de modernisation. Les infractions à la sûreté de l'État et les délits de pollution vont être revus. On réprimera mieux la délinquance économique et financière, et la responsabilité des personnes morales sera instituée. En l'absence d'une telle responsabilité, il arrive que des dirigeants de société soient poursuivis personnellement parce que la personne morale qu'ils représentent est juridiquement hors d'atteinte.

Cette actualisation du code de 1810 s'accompagne d'une tentative de clarification dont le succès n'est pas garanti. Au fil des années, quantité de textes pénaux ont vu le jour à la faveur du vote de lois des plus diverses. Il en résulte une inflation pénale impossible à maîtriser (1), source de confusion et, par conséquent, comme le disait déjà Beccaria, fondateur de la criminologie moderne, d'affaiblissement de l'autorité de la loi.

L'entreprise de rénovation à laquelle M. Badinter s'est attaqué est telle qu'il a fallu répartir la tâche. Une commission, présidée par M. Jacques Léauté, directeur de l'Institut de criminologie de Paris, a été chargée de réformer le code de procédure. On lui doit le projet de création de tribunaux de l'application des peines adopté au début de l'été par le conseil des ministres. Le garde des sceaux préside lui-même l'autre commission, celle de réforme du code pénal. Elle n'a pas encore terminé le rajeunissement et la refonte de toutes les infractions, mais a mis un point final à la partie dite générale du nouveau code, c'est-à-dire aux articles qui portent sur l'échelle des peines et la manière de les appliquer.

La protection des valeurs

C'est un débat fondamental que celui engagé sur cette partie du « code Badinter ». Quelles valeurs la société française entend-elle protéger dans les années à venir et de quelle manière ? En un mot, comment punir ? A examiner les cent soixante-deux articles soumis actuellement à la « concertation », deux idées essentielles se dégagent : redonner aux tribunaux le monopole de la sanction pénale, et adapter celle-ci à la personnalité du délinquant (2).

Si le projet « sécurité et liberté » a tant heurté il y a trois ans la sensibilité des juristes, c'est qu'il réduisait le pouvoir d'appréciation des juges, accusés à mots couverts de laxisme. La démarche de M. Badinter est totalement inverse. Non seulement cette accusation lui paraît absurde, mais il voit dans la liberté d'appréciation rendue aux magistrats une garantie essentielle pour les libertés.

Ce souci transparaît dans le projet de création de tribunaux de l'application des peines qui auront à décider, à la place de l'administration, des libérations conditionnelles et des permissions de sortir. Il domine aussi l'avant-projet de code pénal (partie générale), qui prévoit des peines-plafonds, mais plus de peines-planchers, laissant ainsi une plus grande latitude aux magistrats, théoriquement tenus, aujourd'hui, par un maximum *et* un minimum (de cinq à dix ans de réclusion criminelle, par exemple).

Les juges du siège pourront choisir la sanction qui leur paraît la plus appropriée, parmi une gamme de peines beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui, où figure déjà le travail d'intérêt général. Ce souci d'adapter la sanction à la personnalité du délinquant oppose M. Badinter aux juristes de droite, qui voient dans l'individualisation trop poussée de la peine la « mort » de celle-ci (3).

La conviction que l'incarcération est plus dangereuse que bénéfique pour les petits délinquants, en particulier pour les mineurs, tranche avec l'affirmation de M. Peyrefitte selon laquelle les courtes peines d'emprisonnement créent parfois un choc salutaire (certains juristes parlent des conséquences positives des peines *short, sharp, shock*, c'est-à-dire courtes, sévères, dures). La page ayant été tournée en mai 1981, le nouveau code prévoit que les magistrats ne pourront plus prononcer de peines inférieures à quatre mois que par *« décision spéciale et motivée »*. M. Badinter espère ainsi réduire le nombre d'incarcérations de courte durée, comme en Allemagne fédérale où cette barre a été fixée, en 1975, à six mois.

Une inspiration libérale

Malgré les attaques dont il est la cible, le garde des sceaux n'a rien d'un révolutionnaire. Les idées qu'il défend rejoignent les réflexions du Conseil de l'Europe. Elles s'inscrivent dans une perspective de *« défense sociale »* (4), de prévention et de traitement des délinquants dont la tradition actuelle remonte à la libération. Rien ne rend mieux compte de cette filiation que le parallèle avec l'ordonnance de 1945 sur les mineurs délinquants. Celle-ci insistait déjà sur la nécessaire adaptation de la situation pénale à la personnalité du coupable.

La rupture avec l'ère Peyrefitte est manifeste, mais ce n'est pas cette comparaison qui met le mieux en relief la touche personnelle du garde des sceaux. M. Badinter a hérité, à son arrivée au ministère, d'un projet de réforme du code pénal dont l'étude avait été confiée, en 1974, à d'éminents juristes par M. Valéry Giscard d'Estaing. Ce projet dans la tradition libérale, que ne renie pas M. Badinter, n'eut pas l'heur, de plaire à M. Peyrefitte, qui l'écarta aussitôt. Il sert de base au projet actuel, mais s'en démarque par des nuances de vocabulaire révélatrices.

Peu soucieux de querelles philosophiques, les auteurs du projet de 1978 avaient évacué tout débat sur la responsabilité du délinquant. Le mot lui-même avait été banni du texte. M. Badinter n'hésite pas à aborder la difficulté de front. Il réintroduit non seulement le terme, mais il le fait, souligne-t-il, pour bien montrer *« l'importance de la faute pénale »*.

Au mot neutre de *« sanction »* qu'avaient adopté les auteurs du projet de 1978, le garde des sceaux préfère, pour la même raison, celui de *« peine »*. Si son projet est d'inspiration libérale, il n'entend pas, pour autant, donner prise aux accusations de rousseauisme. Car s'il faut chercher du côté des Lumières cette inspiration, c'est plutôt chez Montesquieu, qui insistait sur l'autonomie du pouvoir judiciaire et conseillait déjà, avant Beccaria, aux législateurs de moins chercher à punir les crimes qu'à les prévenir.

BERTRAND LE GENDRE.

(1) Mireille Delmas-Marty, *l'Inflation pénale*. Communication au sixième congrès de l'Association française de droit pénal (novembre 1983).

(2) Ces articles soumis à la « concertation » ont été analysés plus en détail dans *le Monde* du 15 octobre 1982.

(3) Michèle-Laure Rassat, *Pour une politique anticriminelle du bon sens*. Éditions de la Table ronde.

(4) Marc Ancel, *la Défense sociale nouvelle*. Éditions Cujas.

AUX ASSISES DE L'OISE

Marcel Barbeault se défend toujours d'avoir été « le tueur de l'ombre »

De notre envoyé spécial

Beauvais. — Depuis le 21 novembre, la cour d'assises de l'Oise juge, de nouveau, Marcel Barbeault. Aux yeux de l'accusation, Marcel Barbeault, âgé aujourd'hui de quarante-deux ans, est bien celui qui fut surnommé le *« tueur de l'ombre »*. Elle retient contre lui cinq crimes, meurtres ou assassinats, commis en 1973, 1974 et 1975, dont furent victimes, à Nogent-sur-Oise ou dans les environs immédiats, quatre jeunes femmes et le fiancé de l'une d'elles...

Des crimes accomplis avec un rituel semblable, laissant les mortes dénudées sans qu'il y ait eu viol. Leur répétition, leurs circonstances, toujours la nuit et toujours par temps de pluie, avaient engendré là-bas une véritable psychose. Aussi, lorsqu'en 1976 on arrêtait Marcel Barbeault après une dénonciation anonyme, fut-on plutôt frustré. Ç'aurait été lui, le *« tueur de l'ombre »*, ce petit ouvrier d'usine au visage si ordinaire, avec son gros accent picard et une personnalité sans relief ?

Assurément, il ne présentait pas la tête de l'emploi. De surcroît, il niait, se défendant comme un beau diable, indifférent aux charges et aux présomptions. Au terme d'un premier procès, commencé le 25 mai 1981 et achevé le 10 juin suivant, cette même cour d'assises de l'Oise le déclarait coupable et le condamnait alors à la réclusion criminelle à perpétuité en lui accordant des circonstances atténuantes, sans lesquelles c'eût été la peine de mort encore en vigueur à l'époque et qui allait être abolie par la loi du 9 octobre 1981. A cette date, la condamnation de Marcel Barbeault, qui avait formé un pourvoi en cassation, n'était pas devenue définitive.

Aussi bien, la chambre criminelle de la cour suprême, faisant application de la règle selon laquelle une loi édictant des pénalités moins sévères doit bénéficier à un accusé tant qu'il n'est pas définitivement condamné, constata que les circonstances atténuantes accordées à Marcel Barbeault ne permettaient, désormais, que la condamnation, tout au plus, à vingt ans de réclusion criminelle. Autrement dit, la peine infligée le 10 juin 1981 n'était plus légale. Il ne restait qu'à annuler l'arrêté et à ordonner un nouveau procès. Comme les motifs de cassation n'étaient pas imputables à la cour d'assises de l'Oise, c'est à elle que pouvait et devait revenir le soin de juger à nouveau.

D'étranges obsessions

Voilà pourquoi Marcel Barbeault a retrouvé, le 21 novembre, la box de Beauvais pour une nouvelle épreuve ou une nouvelle chance. Car sa défense reste la même. Toujours assisté de Me Jean-Louis Pelletier, il plaide non coupable. Parviendra-t-il à montrer dans cet exercice difficile la même énergie qu'il y a deux ans et demi ? Il a face à lui de nouveaux jurés, un nouvel avocat général, mais surtout un nouveau président, Mlle Marie-Madeleine Lardet. Et Mlle Lardet, dès la première journée, a réussi ce à quoi n'était pas parvenu son prédécesseur, M. Blin.

Alors qu'on en est encore à l'examen de la vie de Barbeault, une vie marquée, dans les années 1973, 1974 et 1975, par une multitude de cambriolages aussi étranges que le sont les crimes reprochés, elle est parvenue, à plusieurs reprises, à laisser sans voix cet accusé qui savait pourtant si bien répondre à tout. Alors qu'il assure avoir été cambrioleur pour se procurer de l'argent, elle lui a fait observer qu'il était bien singulier, dans ces conditions, de ne jamais s'emparer d'argent mais de préférer, par exemple, mettre la main sur des objets aussi inattendus que des jumelles, des couteaux de plongée, des boîtes de conserve ou... une perruque de femme.

C'était signifier que ce cambrioleur avait des goûts ou des obsessions bien étranges, et que tous ces larcins porteraient déjà en filigrane les indices d'une psychologie bien plus compliquée et tourmentée que celle affichée par ce gros garçon de 1,80 mètre, appliqué à banaliser les faits et gestes d'une vie qu'il assure n'avoir jamais été que très ordinaire. Du coup, voilà chacun sur le qui-vive. Marcel Barbeault, qui depuis sept ans n'avait jamais vacillé, tiendra-t-il encore quinze jours ?

JEAN-MARC THEOLLEYRE.



INFORMA…

100 000 micro-…

Les étudiants élise… aux œuvres u…

CORRESPONDANCE

Turgot se défend



هكذا من الأصل

INFORMATIQUE ET ENSEIGNEMENT

100 000 micro-ordinateurs pour les écoliers

Le colloque *« l'informatique et l'enseignement »*, organisé les 21 et 22 novembre, par le ministère de l'éducation nationale au Centre d'études sur les technologies avancées (CESTA), à Paris, a connu un record d'affluence, rarement atteint par une manifestation officielle. A tel point que les organisateurs n'ont pu recenser le nombre exact des participants qui, faute de pouvoir entrer dans les salles de débat archicombles, s'étaient résignés à « camper » dans les couloirs devant les écrans du circuit de télévision intérieur.

Mais cette *« extraordinaire kermesse »*, selon l'expression d'un participant, n'a pas apporté de réponse nouvelle aux préoccupations exprimées par les enseignants.

Il était clair, dans l'esprit du public comme dans celui des intervenants, que l'enseignement assisté par ordinateur (E.A.O.) doit *« détruire les barrières entre ceux qui savent et ceux qui apprennent, entre ceux qui ont envie d'apprendre et ceux qu'on a dégoûtés d'apprendre »*. Cet objectif, développé par M. Charlie Garrigues, président de l'Agence de l'informatique, suppose de faire appel à des équipes interdisciplinaires et de décloisonner toutes les disciplines, et pas seulement celles qui sont naturellement *« voisines »* de l'informatique.

Tout le monde aujourd'hui est concerné par cet *« outil »* qui se crée, cet *« auxiliaire de pensée »* qu'est l'informatique. M. François Mitterrand, qui a conclu les travaux a bien relevé qu'*« une nouvelle culture naît sous nos yeux »* et que l'ensemble *« du système éducatif devrait être revu »* en profondeur. *« Pour la première fois,* a-t-il ajouté, *nous avons la possibilité de faire entrer dans l'éducation de base, dans notre capital culturel, un progrès du savoir aux conséquences universelles »*.

Le ministère de l'éducation nationale a commencé à mobiliser les enseignants en leur offrant une formation. Chaque année, cinq cents d'entre eux reçoivent une formation d'un an, à charge pour eux de former ensuite leurs collègues, utilisateurs directs des micro-ordinateurs, voire de créer des logiciels pédagogiques. Au rythme de vingt-mille enseignants formés par an, M. Alain Savary compte atteindre les objectifs du IXe Plan en 1988 : cent mille micro-ordinateurs dans les établissements scolaires, et cent-mille enseignants formés.

« Il n'y a pas pour nous, dans l'enseignement, d'opposition entre préparation professionnelle et culture », a précisé le ministre, expliquant que l'enjeu n'était pas seulement économique mais social. La *« culture de base sera donc introduite au bénéfice de tous, dès l'école primaire »*. L'informatique doit d'autre part participer à la *« démocratisation du système éducatif »*.

Un nouvel outil de sélection ?

A l'école, le risque est que l'ordinateur ne devienne, par une course à l'abstraction, un nouvel outil de sélection. Alors même que l'achat de micro-ordinateurs par certaines familles renforcera les inégalités. *« S'il s'agit d'une forme de pensée différente,* a synthétisé M. Paul Guimard, *ceux qui n'y auront pas accès seront des parias. On risque de créer de nouveaux tiers-monde de la pensée. »*

Bien utilisé, cet outil peut en revanche contribuer à les atténuer. Ce qui implique de la part des pouvoirs publics un effort financier continue, tant par l'achat de matériels, de logiciels, que pour la formation des maîtres. C'est la question qu'ont posée tout au long des débats les intéressés. *« Il nous faut,* s'est écrié l'un deux, *des sous, de l'argent, des crédits »*. Le colloque aura surtout, en définitive, permis la rencontre entre les besoins — voire les malaises — des acteurs du système éducatif et une volonté politique. *« Le gouvernement,* a, en effet, affirmé le président de la République, *a clairement marqué ses choix. Il dégagera les moyens techniques et financiers nécessaires, étant bien entendu que la réussite sera l'affaire de tous et de chacun. »*

Priorité donc aux investissements en faveur de l'informatique et à la mobilisation de l'appareil de formation. Des risques existent certes, mais vouloir les éviter serait une utopie au moment où la France accuse déjà un retard par rapport à des pays comme les Etats-Unis, et Japon et dans une moindre mesure la Grande-Bretagne. Dans ce domaine, *« nous n'avons pas le droit,* a conclu le président de la République, *de laisser notre pays choisir une démarche trop prudente »*.

CATHERINE ARDITTI et JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

L'école privée à l'étranger

Grande-Bretagne : la liberté d'abord

De notre correspondant

Londres. — *« Il n'y a pas vraiment de guerre scolaire en Angleterre. »* Comme tous les éducateurs français qui ont expérimenté le système scolaire britannique, Mme Serrié-Sissons, qui, avant d'être professeur au lycée français de Londres, a enseigné pendant plusieurs années dans un établissement anglais, fait sans hésiter cette constatation, en ajoutant : *« A tous points de vue, en matière d'enseignement, il est presque impossible de faire des comparaisons entre la France et la Grande-Bretagne. »*

La différence tient, tout d'abord, à une extrême décentralisation qui est, depuis toujours, l'une des caractéristiques de l'ensemble de l'administration britannique : 80 % des dépenses publiques en matière d'éducation sont assurées par les collectivités locales. C'est à cet échelon, celui des villes ou des comtés, que se trouvent les véritables « ministères », les *Local education authorities* (L.E.A.). Ils sont maîtres de la gestion et de la définition de la pédagogie et des programmes scolaires, encore que ces prérogatives soient très largement partagées avec les directeurs — *Headmasters* — de chaque établissement, dont le pouvoir est considérable.

Même dans le secteur public, l'indépendance la plus grande possible est la règle. Chaque école ou presque a son propre programme. L'unique matière imposée à l'échelon national est l'enseignement religieux...

Si l'on ne parle pas, en Grande-Bretagne, de guerre scolaire, comme on le fait en France, c'est que, non seulement il n'y a pas d'aussi grave conflit entre l'école privée et publique, mais encore pas de distorsion comparable entre l'école laïque et confessionnelle. Les Anglais préfèrent d'ailleurs, pour désigner le secteur public, employer le terme *« école subventionnée »* (*maintained*) par des fonds publics, car au sein du système dit « d'Etat » figurent nombre d'écoles privées (*voluntary school*) tout aussi gratuites, à la différence des Etats-Unis, où la séparation est franche. Près du tiers des quelque trente mille établissements scolaires subventionnés que comptent l'Angleterre et le pays de Galles (l'Ecosse et l'Irlande du Nord sont autonomes) sont des écoles confessionnelles, anglicanes ou catholiques en majorité.

Les écoles qui ne reçoivent aucune subvention publique (*independant*) sont très nombreuses, (moins de trois cents), contrairement à ce que l'on pourrait croire, en raison de leur notoriété et de l'immense influence qu'elles exercent encore sur tout le système d'éducation du pays. Beaucoup de Britanniques sont, eux-mêmes, surpris d'apprendre que leurs élèves (enseignements primaires et secondaires) ne représentent que 6 % du total de l'effectif national. Leur prestige, surtout pour neuf d'entre elles — communément appelées les *sacred nine* (parmi lesquelles Eton, Westminster et Winchester) — est à la mesure de la cherté de leurs tarifs. A Londres, ceux-ci varient actuellement de 2 400 à 10 000 F par trimestre, et encore ne s'agit-il que du prix d'un externat, alors que la majorité des *public schools* sont des pensionnats. Ce sont les écoles secondaires de l'élite, où il faut inscrire l'enfant dès la naissance pour qu'il ait une chance d'être accepté.

Les élèves y reçoivent non seulement un enseignement, mais encore toute une éducation où les sports, les arts et les hobbies tiennent une grande place. De leur conception de la formation, de leur esprit qui a façonné des générations de la classe dirigeante, tous les autres établissements se sont plus ou moins inspirés. Leur usage de la sélection rigoureuse a été très largement répandu dans tout le système scolaire britannique, jusqu'à ce que les gouvernements travaillistes de l'après-guerre y fassent exception dans les écoles d'Etat en créant les *comprehensive schools* destinées à rétablir l'*« égalité des chances »*, en mélangeant les élèves de niveau, d'aptitude et d'origine sociale différents.

Appréciant hautement la « qualité » des écoles indépendantes, le gouvernement de Mme Thatcher a créé un nombre limité de bourses d'Etat permettant à des enfants de milieu modeste, mais brillants, d'y accéder. C'est sur ce genre de mesure que porte la querelle scolaire en Angleterre entre travaillistes et conservateurs. Ces derniers, depuis leur retour au pouvoir, freinent le développement des *comprehensive schools*, dont le « mélange » ne plaît pas à beaucoup de parents, alors que les travaillistes promettent de les relancer, de même qu'ils veulent mettre fin aux bourses accordées pour les écoles indépendantes. Dans les derniers programmes électoraux des deux partis, le chapitre de l'éducation n'était pas, tant s'en faut, des plus importants. C'est révélateur : il existe en Grande-Bretagne une querelle, à la rigueur, mais pas de « guerre scolaire ».

FRANCIS CORNU.

Les étudiants élisent leurs délégués aux œuvres universitaires

Les syndicats étudiants multiplient leurs protestations contre le fonctionnement des œuvres universitaires et, notamment, la hausse du prix du ticket de restaurant, à quelques jours des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS).

Les responsables de l'UNEF-Indépendante et démocratique (animée par des trotskistes et des socialistes) s'indignent de l'organisation précipitée du scrutin, dont un arrêté publié au *Journal officiel* du 17 novembre, fixe la date au 7 décembre. Affirmant avoir réuni près de cent mille signatures contre la hausse des restaurants universitaires et pour la réforme des œuvres, l'UNEF-I.D. a décidé de ne pas présenter de candidats aux élections au CNOUS. Inquiets de la dégradation de la situation, du *« lent effondrement des œuvres, acquis déterminant pour les étudiants »*, le syndicat estime que le ministre de l'éducation nationale n'a pas respecté ses promesses de transformer le fonctionnement des œuvres universitaires annoncées pour février 1983.

Pour sa part, l'UNEF-Solidarité étudiante (où militent des étudiants communistes) présente une liste pour le scrutin du CNOUS, afin de ne pas laisser de *« chaise vide »*. Favorable au *« développement des œuvres »* et préoccupé par la situation des restaurants universitaires, l'UNEF-S.E. a lancé un mot d'ordre de boycottage de ces établissements, suivi, mardi 22 novembre, par plus de trente mille étudiants selon le syndicat.

D'autres organisations ont décidé d'être présentes à l'élection du 7 décembre. Le Collectif des étudiants libéraux de France (CELF, animé par des jeunes giscardiens) présentera une liste *« contre le casse-CNOUS socialiste »* et sera représenté aussi dans une liste *« CNOUS 84 pour le redressement des œuvres »* aux côtés d'étudiants « indépendants ». Enfin, l'Union nationale interuniversitaire (UNI, antimarxiste) participera également au scrutin.

Aux dernières élections, les dix représentants étudiants au conseil d'administration du CNOUS s'étaient partagés entre l'UNEF-S.E. (4 sièges et 83 voix), l'UNEF-I.D. (4 sièges et 77 voix) ; une liste « CROUS 81 », proche du CELF (1 siège et 13 voix) et une liste indépendante (1 siège et 16 voix). L'UNI avait recueilli 8 voix mais aucun siège.

CORRESPONDANCE

Turgot se défend

Dans un article paru le 27 octobre et consacré aux élèves du cours Edgar-Poe, à Paris (9e), une élève mettait en cause le lycée Turgot, Paris (9e) où elle n'avait pas trouvé l'accueil et l'attention espérés. Le proviseur de ce lycée nous a adressé une lettre dans laquelle il écrit notamment :

« Si, en tant qu'éducateur, je ne puis que me réjouir de voir cette jeune fille trouver dans un autre établissement ce qu'elle n'a pas connu chez nous, pour des raisons qui ne sont pas sans doute exclusivement celles qu'elle apporte dans un style, hélas ! courant de nos jours, je trouve par contre particulièrement déplaisant de voir le lycée Turgot désigné sans ménagement et sans nuance, dans un article où l'enseignement public n'a pas le bon rôle. Nous avons le droit, professeurs et administrateurs du lycée Turgot, de nous étonner que de tels propos, manifestement outranciers, apparaissent avec la mention exacte du lycée où cette jeune Valérie aurait vécu une expérience malheureuse (...)

» Il existe aussi des élèves et des professeurs heureux à Turgot, et je suppose que ce bonheur est réel, car il ne se crie pas sur les toits et s'il le faisait, il s'exprimerait, sans aucun doute, en des propos plus mesurés que ceux choisis par votre jeune correspondante. »

ÉCHECS

Les demi-finales du Tournoi des prétendants

AJOURNEMENT DE LA PREMIÈRE PARTIE SMYSLOV-RIBLI

« Je suis mieux, mais cela ne sera peut-être pas suffisant pour gagner. » C'est ainsi que Vassili Smyslov a analysé sa position dans la première partie de sa demi-finale du Tournoi des prétendants, au championnat du monde d'échecs, qui l'oppose à Zoltan Ribli, à Londres.

Jouant avec les blancs, l'ancien champion du monde, a constamment eu l'avantage du temps sur son adversaire hongrois. Ribli, qui a refusé deux fois une proposition de nulle, ne disposait que d'une minute pour jouer ses cinq derniers coups et arriver à l'ajournement (1). La partie devait reprendre ce mercredi dans la matinée, tandis que la deuxième partie entre Kasparov et Kortchnoï devait débuter ce même jour à 16 heures.

Position à l'ajournement : Smyslov (blancs) : Rg1, Td7 et f6, Cé6, Pf3, g2, h4. Ribli (noirs) : Rg8, Ta8 et ç6, Fç2, Pf5, g6, h7.

(1) Chaque joueur dispose de deux heures et demie pour jouer ses quarante premiers coups. Après quoi, s'il le désire, un joueur peut mettre son quarante et unième coup sous enveloppe, la partie étant ajournée. A la reprise, les joueurs disposent alors d'une heure chacun pour jouer seize coups, la partie pouvant de nouveau être ajournée et se poursuivre au même rythme.

SOCIÉTÉ

EN BREF

Moins d'accidents sur les autoroutes

En dix ans, le taux d'accidents sur les autoroutes a, si l'on en croit l'Association pour la sécurité sur les autoroutes (Assecar), diminué de 60 % à trafic égal et serait quatre fois plus faible que celui qui est observé sur les routes nationales. L'infrastructure propre aux autoroutes a contribué à la diminution du nombre des accidents et des tués, mais, selon l'Assecar, cela tient également aux campagnes de sensibilisation faites sur le thème de la sécurité. L'usure et l'éclatement des pneumatiques du fait d'un mauvais gonflage restent encore des causes majeures d'accidem.

Fusillade de la rue des Petites-Ecuries : une arrestation

L'auteur de la fusillade au cours de laquelle quatre jeunes femmes ont été blessées, le vendredi 18 novembre vers 20 heures, rue des Petites-Ecuries, à Paris-10e (*le Monde* daté 20-21 novembre), a été arrêté lors d'un contrôle policier opéré à bord du train Paris-Port-Bou, le lundi 21 novembre vers 21 heures. Il s'agit de Messout Aygun, un ressortissant turc âgé de dix-neuf ans, qui s'apprêtait à franchir la frontière franco-espagnole. Se réclamant du P.C.F. et du parti communiste kurde, Messout Aygun aurait reconnu les faits, déclarant qu'il avait agi *« par conviction politique »*. Cependant, on indique de source policière qu'il était déjà connu comme racketteur opérant dans les milieux turcs de Paris.

D'autre part, M. Erol Kaya, vingt ans, lui aussi sujet turc, qui était au volant de la voiture d'où Messout Aygun était descendu pour faire feu, a été inculpé, le 22 novembre, de *« conduite sans permis »*, mais laissé en liberté sous contrôle judiciaire.

Deux officiers condamnés après la mort d'un engagé

La chambre spécialisée des affaires militaires du tribunal de grande instance de Rennes a condamné, mardi 22 novembre, à trois mois de prison avec sursis les lieutenants de vaisseau José Pinguet et Bruno Vacca. Des poursuites avaient été engagées contre eux après la noyade accidentelle, le 16 décembre 1981, dans les eaux en crue du Blavet à Hennebont (Morbihan), d'un jeune engagé, le quartier-maître Daniel Le Borgne, dix-neuf ans. La traversée de la rivière, à la nage et de nuit, constituait la dernière partie d'un exercice commando comprenant une marche forcée de trente kilomètres (*le Monde* du 14 décembre 1982).

Au lieutenant de vaisseau Pinguet, qui fit preuve d'un grand courage pour tenter de sauver le jeune engagé pris dans les tourbillons, le tribunal a reproché notamment une insuffisance de reconnaissance des lieux de l'exercice. Le lieutenant Vacca a été déclaré coupable *« d'avoir refusé de prendre en considération la gravité du péril et la nécessité d'une aide d'intervenants extérieurs, munis d'un matériel qui faisait défaut au commando »*. (Corresp.)

Six millions de dollars de dommages et intérêts

La firme pharmaceutique américaine Eli Lilly vient d'être condamnée par le jury fédéral à verser 6 millions de dollars de dommages et intérêts à un plaignant dont la mère était morte après avoir pris un médicament anti-inflammatoire (le hénoxaprofène) fabriqué par les laboratoires de cette société.

Le plaignant a fait valoir devant le tribunal fédéral de Colombus (Georgie), que la firme Eli Lilly, qui vendait ce médicament sous le nom d'Oraflex, avait omis d'indiquer, avant son approbation aux États-Unis en mars 1982, qu'il avait causé la mort de plusieurs personnes dans d'autres pays.

Ce remède peut affecter le fonctionnement du foie et des reins. Avant son interdiction dans le monde entier en août 1982, le fabricant avait dû avertir les personnes âgées, les plus sensibles aux effets secondaires du médicament, de ne l'utiliser qu'à faible doses (*le Monde* du 6 août 1982).

La firme fera appel.

Cinq nouveau-nés tués par leurs parents

Des agriculteurs de Saint-Bonnet-la-Rivière (Corrèze), M. et Mme Leymarie, ont reconnu, mardi 22 novembre, avoir tué cinq de leurs enfants nouveau-nés, dont les ossements ont été découverts dans la cour de leur ferme par les gendarmes. Ils ont été inculpés d'infanticide et écroués.

Le couple a deux autres enfants, âgés de dix et douze ans

Les priorités de Matra

L'armement et les composants électroniques seront de nouveau la *« priorité absolue »* des activités de la société Matra. Cela devrait permettre, a déclaré son président-directeur général, M. Jean-Luc Lagardère, à l'occasion de la signature d'un contrat de plan avec le ministère de la défense, *« d'assurer le tranfert du militaire vers le civil mais en évitant la dispersion des efforts, qui pourrait paralyser le groupe ou conduirait à des demi-succès seulement »*.

Ce contrat de plan qui porte sur la période 1983-1984 prévoit un concours financier des pouvoirs publics sous forme de prêts participatifs (300 millions de francs en 1983, 150 millions en 1984), auxquels s'ajoute le déblocage de 686 millions de francs provenant de l'augmentation de capital intervenue en 1982, et qui a permis à l'État de devenir majoritaire dans le groupe.

M. Lagardère a annoncé que son groupe était sur le point de renouveler ses accords de coopération avec les firmes américaines de composants Intel et Harris.

● *Nouvelles menaces de mort contre un dirigeant de la Ligue des droits de l'homme. — « Le délai est passé et M. Buka, président de la section de l'Aube de la Ligue des droits de l'homme, peut compter ses jours »*, a déclaré, le mardi 22 novembre dans l'après-midi, à la rédaction du journal *l'Est Eclair*, un correspondant anonyme. Dans la nuit du 3 au 4 novembre, M. Jacques Buka avait été blessé de sept coups de rasoir (*le Monde* des 6-7 novembre et 10 novembre). Les auteurs de l'agression avaient donné un délai de quinze jours à M. Buka pour qu'il démissionne de ses fonctions à la Ligue des droits de l'homme. Celui-ci s'y est refusé. — *(Corresp.)*

SPORTS

FOOTBALL. — *En match — retardé — comptant pour la dix-neuvième journée du championnat de France de première division, Paris-Saint-Germain a battu Rouen par 2 buts à 0, mardi 22 novembre, au Parc des Princes.*

POUR S'OPPOSER AUX PROJETS DE RÉFORME

Les médecins hospitaliers organisent une grève nationale les 24 et 25 novembre

Internes et chefs de clinique reprennent, mercredi 23 novembre et jeudi 24, la grève qu'ils n'avaient fait que « suspendre » au printemps dernier.

Ils estiment que l'essentiel des promesses que leur avait faites alors M. Pierre Mauroy n'ont pas été tenues et qu'il s'agit là d'un mouvement d'« avertissement ».

De leur côté, les vingt-deux organisations membres de l'intersyndicale des médecins hospitaliers appellent à une grève nationale les 24 et 25 novembre, pour s'opposer à des projets de réforme qui, disent-ils, *« menacent à terme l'existence même de l'hôpital public »*.

M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, a affirmé que *« la concertation* devait *aller jusqu'à son terme »*. La réunion du conseil supérieur des hôpitaux, au cours de laquelle devaient être examinés les projets de statut des médecins hospitaliers, a été reportée à une date non précisée.

L'angoisse des psychiatres

Dans l'agitation qui reprend dans les milieux hospitaliers, la protestation des psychiatres a une tonalité particulière. La prochaine entrée en vigueur de la réforme des études médicales prévue pour 1984 va, estiment-ils, réduire de façon radicale le nombre des futurs psychiatres, donc dégarnir les effectifs médicaux dans les hôpitaux psychiatriques.

Jusqu'à présent, le recrutement des jeunes psychiatres était assuré de façon complexe : d'une part, par un internat spécifique, de création récente ; d'autre part, par un « certificat d'études spéciales » ; enfin, par l'internat des centres hospitalo-universitaires qui, traditionnellement, ouvrait la voie à toutes les disciplines, dont celle-là, mais ne formait qu'un très petit nombre de psychiatres.

La nouvelle loi supprime, pour la psychiatrie comme pour toutes les spécialités, cette multiplicité de voies d'accès au profit d'un internat unique au sein duquel les candidats choisiront diverses options (médecine, chirurgie, psychiatrie, santé publique).

Les actuels internes en psychiatrie, comme nombre de leurs aînés, en sont outrés. Ceux qui se destineront à cette spécialité seront contraints, dans le nouveau régime, de passer au moins dix-huit mois en médecine et en chirurgie, puis un certain temps (encore indéterminé) dans les services ou départements de psychiatrie des C.H.U., ce qui réduira considérablement la durée des stages qu'ils effectueront dans les hôpitaux psychiatriques. Or, disent-ils, c'est dans ces établissements que se pratique la psychiatrie de « terrain », ouverte sur la cité (le « secteur »), et non dans les C.H.U., où ne sont reçus, pour de courtes périodes, que les malades « aigus ».

En outre, ajoutent-ils, l'effectif même des jeunes psychiatres sera réduit à la portion congrue, de neuf dixièmes, disent certains. Au secrétariat d'Etat à la santé, on indique que ces chiffres ne reposent sur aucune base réelle. Enfin, les jeunes psychiatres et leurs aînés estiment que ni la facture loi hospitalière ni les projets de statut des médecins hospitaliers ne tiennent compte de la spécificité de leur discipline, qui, de plus en plus, fait appel à des soins extra-hospitaliers.

En bref, ils craignent et disent avec force que les réformes actuelles risquent de ramener la psychiatrie à l'état archaïque où elle était reléguée depuis des décennies et de les contraindre de nouveau à pratiquer ce qu'ils rejettent à l'unanimité : le gardiennage.

Le « sédiment » asilaire

Cette flambée d'agitation est révélatrice de la profondeur de la crise qui secoue les hôpitaux psychiatriques. Ceux-ci représentent à eux seuls, avec plus de cent mille lits, un tiers du potentiel hospitalier public. Ils ont connu depuis vingt ans de réelles transformations.

Mais il reste dans les hôpitaux psychiatriques des pans entiers de structures carcérales, des zones immenses d'abandon thérapeutique, de relégation de cette population que l'on dénomme pudiquement le « sédiment » asilaire : des malades qui sont là depuis trente ans, quarante ans, privés de tout appui extérieur, et que l'hôpital, presque autant que la maladie elle-même, a définitivement « chronicisés ». C'est ce poids d'un passé toujours vivant que les psychiatres rejettent aujourd'hui.

CLAIRE BRISSET.

هكذا من الأصل

Pour installer un appartement, il suffit de trouver un toit.



Vous avez trouvé un toit, Un appartement ou une maison. Il ne vous reste plus qu'à les meubler. Et la plupart du temps, vous êtes pressé.

Chez IKEA, les mots "délai de livraison" n'existent pas. Vous avez besoin d'un lit? Chez IKEA, il est déjà empaqueté. Vous mettez vos paquets sur nos chariots vous les installez sur la galerie de votre voiture. Le soir, vous dormez dedans. Et c'est comme ça pour tous les meubles IKEA. Chez IKEA, nous avons quelques principes. Vous offrir des prix qui n'augmentent pas ou même qui baissent. Vous donner un maximum de choix, vous offrir un catalogue gratuit.

Et tout ce que vous choisissez, vous pouvez l'emporter immédiatement.

Ce sont des principes auxquels nous tenons, et que nous tenons. Alors, il ne vous reste plus qu'à venir découvrir nos autres principes qui ne sont faits que pour vous rendre service.

IKEA EVRY - AUTOROUTE DU SUD
SORTIE AIRE DE LISSES TEL. (6) 497.65.65.
Lun., Mar., Mer., Ven.: 11-20 h - Jeu.: 11-22 h
Sam.: 9-20 h - Dim.: 11-19 h.
RESTAURANT - PARADIS D'ENFANTS

Ils sont fous ces Suédois



IKEA BOBIGNY. CENTRE COMMERCIAL
BOBIGNY 2 - TEL. (1) 832.92.95
(à 5 mn de la porte de Pantin)
Lun., Mar., Mer.: 11-20 h - Jeu. et Ven.: 11-22 h
Samedi: 9-20 h

IKEA LYON CENTRE COMMERCIAL
DU GRAND VIRE VAULX-EN-VELIN

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

UN SALON

Artistes et décorateurs

Du 25 novembre au 11 décembre, le Grand Palais va abriter le Salon des artistes décorateurs. Sous le titre « Habiter c'est vivre », cette manifestation biennale se veut le reflet du style des années 80.

Pour la première fois, le SAD va occuper toute la nef du Grand Palais ainsi que les galeries du premier étage qui la ceinturent, tant pour l'exposition elle-même que pour les conférences et débats qui se succéderont pendant les dix-sept jours du Salon (1). *Une cinquantaine d'architectes d'intérieur et décorateurs vont présenter, en grandeur réelle, des propositions très différentes des pièce où vivre autrement ; originales, voire insolites, elles mettent en scène des matériaux et des produits nouveaux.*

Cette année, deux zones sont dévolues à des espaces habitables complémentaires : les mansardes et les serres. A partir d'un volume identique de pièce mansardée, carte blanche a été donnée à dix concepteurs (designers, peintres, sculpteurs, coloristes) pour imaginer une utilisation des combles hors du commun. Par ailleurs, des aménagements de serres très variés (de l'espace de jeux à la salle de bains) ont été conçus par des créateurs, associés à des industriels, en utilisant divers matériaux. Cette exposition est implantée dans une ambiance de jardin.

Le mobilier est, avec la décoration, l'un des grands pôles d'attraction du SAD. C'est le comité VIA (Valorisation de l'innovation dans l'ameublement) qui a été chargé de présenter un panorama du mobilier contemporain français. Sur un double espace (au rez-de-chaussée et dans les galeries supérieures) est exposée une sélection de meubles, en majorité diffusés en petite, moyenne et grande séries et d'autres, pièces uniques ou prototypes, préfigurant le style de demain. Outre les actions menées par VIA – et par le Mobilier national, qui présente des meubles originaux de Lalanne, Alicia Penalba, Pierre Paulin et Serge Monzon, – des industriels comme Formica suscitent la création. A la suite du concours lancé pour l'utilisation de son nouveau stratifié, une trentaine de sièges, tables et éléments ont été sélectionnés et sont exposés au SAD.

Le mobilier contemporain a déjà un passé et une rétrospective des années 1940 à 1980 va permettre de juger l'évolution du style de notre époque. Même démarche avec les trois monographies du mobilier français (publiées par VIA en collaboration avec les éditions du Regard) qui couvrent la période allant de 1945 à nos jours et sont présentées dans cette rétrospective. Autre ouvrage de documentation et de références, le catalogue du SAD (Habiter c'est vivre, *éditions Alternatives) est un gros livre qui détaille tout le Salon et contient un annuaire des professionnels concernés (130 F au SAD et 150 F en librairie, après l'exposition).*

Grande innovation, cette année, avec des animations – ventes dans le cadre du Salon. Les 2, 3 et 4 décembre, « Art objet 83 » *proposera des centaines de créations d'exception dans une large gamme de prix. Le 5 décembre, en soirée, aura lieu la première vente aux enchères de mobilier et objets contemporains. Les 6 7 et 8 décembre, enfin, dans une zone spéciale du SAD, des magasins de meubles, luminaires et tissus proposeront des articles à prix de soldes.*

JANY AUJAME.

★ Du 25 novembre au 11 décembre, au Grand Palais. Tous les jours, de 10 heures à 20 heures, les mercredis et vendredis jusqu'à 22 heures. Entrée : 30 F.

(1) Parmi les nombreux thèmes prévus : la lumière, la couleur, le design en France, l'habitat de l'an 2000.

EN BREF

COLLOQUES

NUISANCES. – Le Conseil national du bruit organise, les 29 et 30 novembre à Paris, un colloque sur le bruit au travail. Sont concernés : les chefs d'entreprise, les représentants syndicaux, les responsables de comités d'hygiène et de sécurité et les médecins ou inspecteurs du travail.

★ **Centre d'information et de documentation sur le bruit, 4, rue Beffroy, 92200 Neuilly-sur-Seine, tél. : 722-38-91.**

EXPOSITIONS

GÉOLOGIE EN ILE-DE-FRANCE. – Plusieurs établissements publics et privés ont contribué à la réalisation de cette exposition dont le maître d'œuvre est le département des sciences de la terre et la mission d'information scientifique et technique de l'université Paris-Sud. Ce qui explique la diversité des thèmes présentés : les matériaux de l'écorce terrestre, la chronologie en géologie, la géologie et les sols, géothermie, géologie et construction. Des projections cinématographiques sur la géologie et ses applications ont lieu pendant la durée de l'exposition. Tous les jours jusqu'au 8 février, de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Entrée gratuite.

★ **Maison de la Nature, 9, quai du 4-Septembre, 92100 Boulogne. Tél. : 603-33-56.**

« COLLECTIONS-PASSION ». – Cette exposition reflète l'univers secret du collectionneur ; ses goûts, ses manies, ses vices, l'objet de sa fascination. Cette exposition rassemble 40 collections particulières. L'absinthe, les plumes et objets d'écriture, les bilboquets, le diable et la sorcellerie, les boules d'escalier. Mais aussi le sucre, les briquets, les yeux peints, dessinés, gravés, les téléphones, les bustes de Marianne et la statue de la Liberté.

Jusqu'au 4 décembre au Forum des Halles, niveau-1, de 12 h 30 à 19 h, tous les jours sauf le lundi. 15 F l'entrée pour les curieux.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 23 novembre :

UN DÉCRET

● Complétant le code de la construction et de l'habitation pour ce qui concerne les conventions conclues en application de l'article L 351-2 (3°) entre l'État et les personnes physiques ou morales bénéficiaires de prêts prévus par la sous-section 4 bis, section II, chapitre 1er, titre III, livre III.

UNE LISTE

● Supplémentaire d'admission à l'École navale en 1983.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 25 NOVEMBRE

« Cathédrale russe », 15 heures, 12, rue Daru, Mme Hulot.

« Crypte archéologique Notre-Dame », 15 heures, parvis, entrée côté préfecture, Mme Legrégeois.

« Raphaël », 16 h 30, Grand Palais, Mme Oswald (Caisse nationale des monuments historiques).

« Atelier d'un tourneur d'étain », 14 h 30, métro Arts et Métiers (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

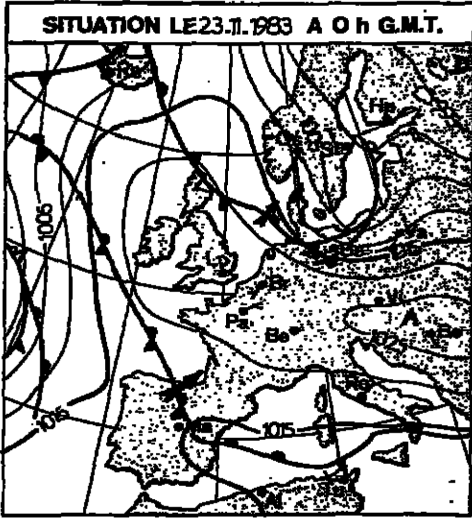
« Cité d'artistes, la Ruche », 14 h 30, métro Convention (Paris pittoresque et insolite).

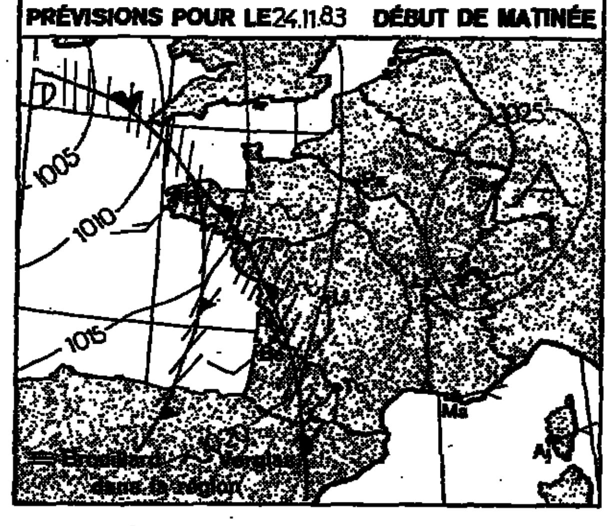
« Turner », 15 h 30, Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

20 h 15, 11 *bis*, rue Keppler, « le Troisième Œil » (Loge unie des théosophes) (entrée gratuite).

MÉTÉOROLOGIE





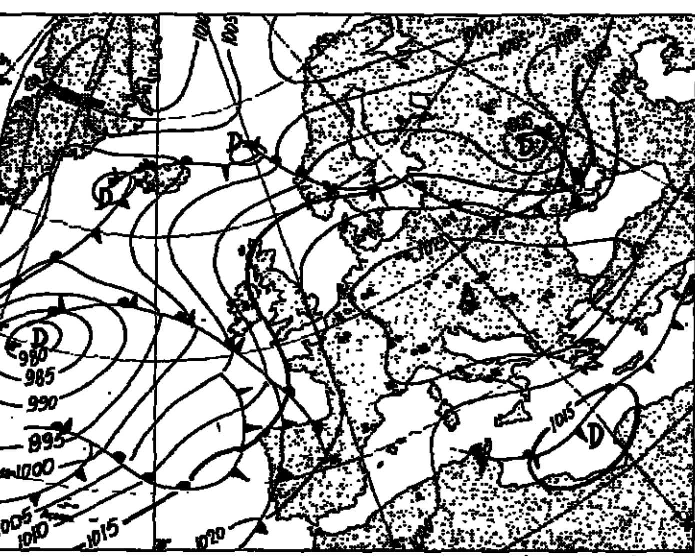
Évolution probable du temps en France entre le mercredi 23 novembre à 0 heure et le jeudi 24 novembre à minuit.

Les hautes pressions d'Europe vont s'affaiblir par l'ouest à l'approche d'une perturbation océanique accompagnée d'air doux.

Jeudi matin : le temps sera froid avec de fortes gelées (–6 à –8 degrés) de l'Alsace au Lyonnais; la zone de temps doux (8 à 11 degrés), couvert et pluvieux (principalement entre la Loire et la Garonne) aura déjà atteint les régions s'étendant de la Bretagne et de la Normandie aux pays de Loire et à l'Aquitaine; elle pourra être précédée de pluies verglaçantes dans l'intérieur. Sur les autres régions, le temps sera toujours froid et peu nuageux (–3 à +1 degrés), excepté près de la Méditerranée où les nuages bas seront fréquents et les températures plus élevées (5 à 7 degrés). Au cours de la journée, le temps doux et couvert s'étendra vers l'est et n'épargnera en soirée que les régions de l'Est et du Sud-Est où les éclaircies prédomineront; les pluies seront plutôt localisées sur les régions du Centre. Les vents de sud-ouest deviendront modérés près des côtes atlantiques. Les températures maximales seront voisines de 8 à 14 degrés du nord au sud, 5 degrés dans l'est.

Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer, à Paris, le 23 novembre à 7 heures : 1024,5 millibars, soit 768,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 22 novembre; le second, le minimum de la nuit du 22 au 23 novembre) : Ajaccio, 19 et 9; Biarritz, 14 et 11; Bordeaux, 10 et 1; Bourges, 6 et –4; Brest, 7 et –2; Caen, 7 et –3; Cherbourg, 8 et –1; Clermont-Ferrand, 3 et –7; Dijon, 5 et –7; Grenoble, 7 et 2; Lille, 7 et –3; Lyon, 1 et –4; Marseille-Marignane, 12 et 9; Nancy, 2 et –6; Nantes, 7 et –1; Nice-Côte d'Azur, 16 et 5; Paris-Le Bourget, 6 et –6; Pau, 14 et 7 ; Perpignan, 12 et 7; Rennes, 8 et –4; Strasbourg, 3 et –4; Tours, 6 et –3; Toulouse, 14 et 3; Pointe-à-Pitre, 31 et 25.



Températures relevées à l'étranger : Alger, 23 et 15; Amsterdam, 7 et 1; Athènes, 20 et 10; Berlin, 3 et 2; Bonn, 5 et –7; Bruxelles, 7 et –2; îles Canaries, 24 et 17; Copenhague, 2 et 0; Dakar, 30 et 26; Djerba, 24 et 17; Genève, 2 et 3; Jérusalem, 19 et 11; Lisbonne, 19 et 12; Londres, 6 et –6; Luxembourg, 2 et –4; Madrid, 20 et 10; Moscou, –2 et –10; Nairobi, 27 et 17; New-York, 18 et 12; Palma-de-Majorque, 19 et 8; Rome, 18 et 7; Stockholm, –6 et –10; Tozeur, 24 et 17; Tunis, 21 et 15.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

SCIENCES HUMAINES

LA MORT D'IGNACE MEYERSON

Le fondateur de la psychologie historique

Le psychologue Ignace Meyerson est mort à Paris le vendredi 18 novembre. Il était né à Varsovie le 27 février 1888.

Avec Ignace Meyerson disparaît un des derniers représentants de cette grande lignée d'universitaires qui, dans la première moitié du siècle, ont engagé la recherche française dans la voie d'une science de l'homme et de la société. Le rôle qu'il a joué pour que s'établisse un constant dialogue entre les disciplines nouvelles – psychologie, sociologie, histoire, linguistique, esthétique, – l'importance de son œuvre personnelle en tant que fondateur de la psychologie historique font de Meyerson une figure à la fois exceptionnelle et exemplaire.

Tout en lui était particulier : sa personne, son style de vie, sa démarche intellectuelle, son total engagement dans son métier de professeur et de chercheur. Ceux qui l'ont approché, qu'il a formés, s'accordent à lui reconnaître, dans la singularité de ses traits, valeur de modèle. Il incarne ce type d'homme et de savant qui a marqué toute une époque et dont l'espèce semble aujourd'hui en voie d'extinction.

A un caractère entier, sans compromis, il associait une intelligence toute en nuances, aussi prudente et pondérée dans les analyses concrètes qu'elle était rigoureuse et ferme sur la méthode et les principes. L'extraordinaire étendue de son savoir dans les secteurs les plus variés, ses curiosités multiples, sa passion pour la peinture, ne l'ont pas détourné de ce qui a été sa véritable vocation : établir les bases d'une psychologie qui étudierait dans l'homme ce qui est proprement humain, en se donnant pour objet d'enquête l'ensemble de ce que l'homme a créé et produit, dans tous les domaines, au long de son histoire : outils et techniques, langues, religions, institutions sociales, système des sciences, série des arts.

Pour Meyerson, l'homme est dans ce qu'il a continûment, à travers les âges, construit, conservé, transmis : les œuvres qu'il a édifiées et qui, répertoriées par les historiens, constituent les grandes classes de faits de civilisation. Parce qu'ils sont variés et variables, ces faits se présentent toujours avec une date et un lieu. Ils sont pris dans une histoire. Impossible dès lors de continuer à poser, derrière les transformations des comportements et des œuvres, un esprit immuable, des fonctions psychologiques permanentes, un sujet intérieur fixe. On doit reconnaître que l'homme est au-dedans de lui-même le lieu d'une histoire. La tâche du psychologue est d'en reconstituer le cours.

L'instrument chez les singes

Rien ne semblait prédestiner Meyerson à ce rôle de pionnier dans le champ d'une psychologie historique. Quand il quitte en 1906 sa Varsovie natale pour rejoindre à Paris son oncle Emile, philosophe et épistémologue de renom, son orientation est autre : après une licence de sciences et des études de médecine, il travaille avec son maître, Philippe Chaslin, comme interne des hôpitaux psychiatriques à la Salpêtrière. En 1912, sous la direction de Louis Lapique, il poursuit des travaux de neuro physiologie.

Après la guerre, où il est mobilisé dans le service de santé, il assiste Henri Pieron au laboratoire de psycho-physiologie de l'Institut de psychologie de l'Université de Paris. C'est au cours des années 20 que les intérêts de Meyerson se déplacent, que son enquête change de sphère et de plan : désormais, son interrogation portera sur ce qu'il appelle le « niveau humain », *les ruptures qu'il implique, les méthodes particulières que réclame son analyse. L'étude de psychologie animale qu'il publie, en 1930, avec Paul Guillaume, sur l'usage de l'instrument chez les singes va dans ce sens : elle vise à distinguer les niveaux dans l'emploi de l'outil, à marquer les plafonds qui limitent les conduites instrumentales chez les singes supérieurs.*

Lié, de cœur et d'esprit, avec les hommes qui ont contribué à construire les sciences humaines – Herr, Mauss, Meillet, Seignobos, Granet, Gernet, Renou, pour ne citer que ceux-là – Meyerson va faire du Journal de psychologie *qu'il dirigera jusqu'à sa mort une plaque tournante, le carrefour où se rencontrent et s'expriment tous ceux qui veulent étudier non plus l'homme en général, mais les hommes de tels lieux à tels moments, dans le concret de leurs civilisations.*

Il prépare en même temps les matériaux pour le livre où il va fixer les principes de la nouvelle discipline, en justifier les fondements, tracer le cadre des enquêtes futures et illustrer son projet en prenant pour exemple l'histoire de la personne. Le livre ne paraîtra qu'en 1948. Auparavant, chassé de l'université en 1940 par les lois raciales de Vichy, Meyerson fait front sur tous les plans : comme savant, comme résistant. Il crée la Société toulousaine de psychologie comparative, centre de vie intellectuelle en zone libre et assure la direction du journal clandestin de l'Armée secrète du Sud-Ouest.

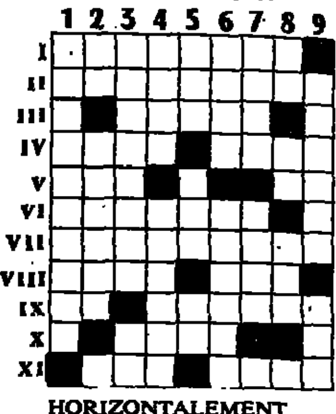
A l'Ecole des hautes études en sciences sociales où il est nommé en 1951, il tiendra ses séminaires jusqu'à son dernier souffle. Une semaine avant sa mort, à Pise, une thèse était consacrée à sa personne et à la psychologie historique qu'il a créée.

JEAN-PIERRE VERNANT.

★ J. Meyerson est l'auteur de la traduction de *Sciences des rêves*, de Freud, paru en 1926 et republié en 1967 sous le titre *l'Interprétation des rêves* aux Presses Universitaires de France.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3587



HORIZONTALEMENT

I. Ne doivent pas être mis au pilon. – II. Pour les perdre, il faut vraiment y mettre de la bonne volonté. – III. Connaît bien le coran. – IV. Un maître de l'expressionnisme flamand. Souverain musulman. – V. Une quantité probablement suffisante. Abréviation. – VI. On l'ouvre pour faire la lumière. – VII. Nom qu'on peut donner à celui qui vient de descendre. – VIII. Une mer qui porte le nom d'un roi. Canton. – IX. Orientation. Procèdent à un choix. – X. Petit quand il n'y a pas le feu. – XI. On peut dire d'elle qu'elle est non avenue. Un danger pour le vaurien.

VERTICALEMENT

1. Sans aucun rapport. – 2. Fleuve côtier. Endroit où se rassemblent les gens qui veulent monter. – 3. Digne d'un roi. Se dit généralement dans l'intimité. – 4. Prouve qu'on a été trop brutal. Un canal naturel. – 5. Il y a un froid dès qu'il s'en va. Comme le cœur, quand on sait à quoi s'en tenir. Grecque. – 6. Poète persan qui fonda l'ordre des derviches tourneurs. Peut se prendre à la cuiller. – 7. Une bonne pâte. Pays de poète. – 8. Fin de crise. Ne semble jamais pressé. Un étranger. – 9. Essayer de toucher des fonds. Mot qu'on peut utiliser quand ce n'est pas vrai.

Solution du problème n° 3586

Horizontalement

I. Nasilleur. – II. Avaries. – III. Salon. Pot. – IV. Irène. Ace. – V. Le. Iradé. – VI. Us. Vrac. – VII. As. Traîne. – VIII. Veille. – IX. Dru. – X. Eu. Meneur . – XI. Toi. Esse.

Verticalement

1. Nasillarde. – 2. Avare. Rut. – 3. Sale. Vu. – 4. Ironiste. Mi. – 5. Liner. Rive. – 6. Le. Aval. Ne. – 7. Espadrilles. – 8. Océane. Us. – 9. Raté. Ce. Pré. **GUY BROUTY.**

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4287-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 194 F	1 727 F	2 260 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

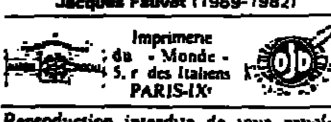
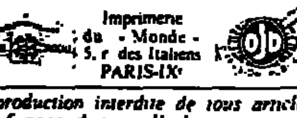
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Laurens, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe


Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

A PARIS, LONDRES, BOLOGNE...

Raphaël de tous les temps

LE musée du Louvre a mené activement et même courageusement sa partie en concevant deux expositions jumelées et en les insérant dans les espaces contournés du Grand Palais avec plus ou moins de bonheur. Une bonne idée a été d'habiller les escaliers et les murs de tapisseries célèbres d'après les cartons du maître ; mais un peu de recul pour voir la glorieuse tenture des *Actes* n'aurait pas fait de mal.

Au groupement des œuvres de Raphaël répond comme un long commentaire l'écho de l'œuvre dans notre pays. Le lien entre les deux présentations est naturellement fourni par des tableaux comme le *Saint Michel*, un grand geste simple de mise à mort, et *la Sainte Famille*, qu'on se réjouit de voir restaurée, donnés à François Ier, qui se trouva ainsi être le premier collectionneur de Raphaël à l'étranger. Il s'y ajouta au siècle suivant le prodigieux, l'inoubliable portrait gris au doux regard de *Castiglione*, qui devait être vénéré, même abusivement ; c'est la *« Joconde »* de Raphaël. Grâce aux achats systématiques de Louis XIV, le fonds des dessins est capital : soigneusement triés, combinés avec ceux du musée de Lille, ils sont disposés dans deux boxes circulaires, dont l'étrangeté isole ces feuilles délicates, des portants commodes permettant de voir les graphismes toujours révélateurs recto-verso.


Madone Terranuova.

Il aurait été prodigieux de pouvoir combiner les dessins du Louvre avec ceux que le British Museum a alignés de façon plus simple et monotone sous un jour très tamisé. On a réuni dans les deux cas toutes les collections du pays. Or nombre de feuilles conservées à l'Ashmolean d'Oxford proviennent du trésor recueilli vers 1800 par le Lillois Wicar, qui, dépouillé par des escrocs, avait toutefois conservé ses portefeuilles, qu'il légua à sa ville. L'imagination va donc faire la navette. Pour le *Couronnement de la Vierge*, que l'artiste peint à vingt ans, les études pénétrantes de regards se trouvent l'une au British, l'autre à Lille. De même, pour notre *Belle Jardinière* bleue et rouge de 1507, la première « idée » qu'on voit ici, puisqu'elle appartient au Louvre, est suivie d'une étude plus serrée qui est à Chantilly, et le carton final, à la pierre noire, se voit à Londres. C'est encore le cas avec les compositions d'un grand souffle des *Stanze* du Vatican et de la Farnésine : des Vénus exquises et des figures souples sont à placer vis-à-vis. On découvre ainsi combien ces travaux avaient demandé à Raphaël de recherches, d'essais et de mises au point, donc de multiples dessins qui n'ont pas été perdus pour tout le monde. Ce mode de travail n'était pas nouveau en soi, mais son ampleur, son rythme d'invention, et l'attention admirative des élèves... en ont fait un événement.

Comme le duc d'Aumale, hier, l'Institut de France, son héritier, ne prête jamais ses trésors, et un voyage à Chantilly convient pour insérer dans le jeu une dizaine de pièces et la *Madone* dite de *Lorette*, si bien restaurée naguère.

A Londres comme à Paris, la présentation est surtout attentive à l'ordre chronologique et aux débats d'attributions, que les Britanniques rapportent d'ailleurs plus sobrement. Mais si l'on veille à ne pas lâcher la proie pour l'ombre, le plaisir pour l'érudition, il y a une gratification exceptionnelle à voir s'enchaîner dans une recherche continue de la mélodie (c'est comme Mozart, disait le vieil Ingres) les contours des figures et leurs relations entre elles : gestes, regards, la plume traçant des oves ou la sanguine apportant soudain ses accents plus lumineux. Et les formes tournent, pivotent, gravitent dans un espace pur avec une légèreté sérieuse que n'auront jamais les disciples et qui a hanté les praticiens, de Poussin à Picasso.


La Vierge avec Saint Jérôme et Saint François

Dans des feuilles sur papier rose provenant sans doute d'un même caprice, on a l'impression qu'il s'agit d'exercices « pour voir » ; la volupté du trait y est extrême et l'utilisation du motif n'est pas encore prévue. Il reste que ce travail si spontané est finalement très rigoureux. Dans la composition finale, tout est ajusté comme une machinerie subtile. On peut le vérifier à chaque pas. Les expositions sont faites pour cela, ou devraient l'être. L'organisation, un peu gauche peut-être et trop serrée du Grand Palais, permet du moins un certain va-et-vient du dessin au tableau.

Dans une présentation agréablement cohérente, calme et à certains égards très neuve, les dessins des épigones sont restés au Cabinet des dessins du pavillon de Flore. Il ne s'agit plus de Raphaël, seulement de ceux qui gravitaient autour de lui ou travaillaient avec lui et, après le drame inattendu d'avril 1520, ont poursuivi pour leur compte.

Jules Romain vient en tête, bien entendu, et domine avec plus de quarante dessins forts et inventifs, même dans la lourdeur ; le délicieux Perino del Vaga, plus maniéré que Raphaël dans les médaillons à la sanguine, brillant narrateur dans les études pour les salles du château Saint-Ange et capable de fournir avec verve un projet de façade peinte à la plume et au lavis. Tout cela est-il dû à l'exemple de Raphaël ? A coup sûr.

De même Polidor de Caravage, un autre « creato » du maître (comme disaient les Italiens), n'a jamais si bien révélé ses ressources de mouvement et de légèreté voluptueuse : à preuve la petite sanguine – destinée à quelque lunette décorative – de *Samson* aux mains de deux jolies dames qui le tondent. En amont, les anciens ou les contemporains restés étrangers au cercle raphaélien : parmi eux, le curieux Genga. Dans les vitrines, les pièces qui balancent au gré des attributions du maître à tel élève ou, plus prudemment, à l'atelier. Il faut en imagination retourner au Grand Palais ou au British Museum pour s'y retrouver. Si le gracieux Raphaël était, à ce que raconte Vasari, accompagné dans tous ses mouvements d'une cour, comme un prince, c'est qu'on guettait ses trouvailles, on attendait la permission de consulter le « carnet rose », on allait recevoir un croquis directeur, pour les travaux des Loges ou pour la Farnésine. Une famille, une chapelle, comme on n'en avait jamais vu.

Il y a plus surprenant. Le clair-obscur tragique du *Christ au tombeau* de Polidoro a retenu, par exemple, l'attention de Rembrandt. Les robustes groupes de cavaliers ou de géants traités à l'encre et au lavis par Jules Romain ont directement inspiré Lebrun. A chaque instant, on se demande ce que Rubens, Poussin, et avant eux les Carrache, ont tiré de ces multiples « inventions » du cercle de Rome. Dans les dessins des intermédiaires où Raphaël reste curieusement présent, la peinture de deux siècles à venir semble se lever. D'où l'idée, astucieuse, de regarder ce qu'il en fut pour Raphaël et la France. On est gâté : un vaste travail d'exploration, d'annotations, d'analyses, à travers tous les registres : copies scolaires, émaux, images pieuses, scènes d'histoire où Ingres rejoint Bergeret... a fait déferler sous les yeux des centaines d'ouvrages qui sont le plus souvent des documents, des témoignages, des références. L'accrochage avait dans ce dangereux capharnaüm du goût et de la mode sur quatre siècles un rôle décisif. Bien articulé sur deux étages, cela rebondit et se développe finalement sans ennui avec les points forts attendus : Poussin, Mignard, Ingres, en ménageant beaucoup de surprises. Le visiteur sceptique pourra découvrir comment s'est formé un certain « terrorisme » du style propre au monde académique. Delacroix, tout jeune, n'y échappe pas dans la *Vierge des Moissons* (1819), et l'incroyable Bouguereau montre ce qu'il en est. Matisse copie le *Castiglione*. On se libère, comme Miro et Picasso, par des *fantaisies indécentes*. Attention toutefois : l'avalanche documentaire risque de laisser sur l'impression fausse que les artistes français, les faïenciers et les tapissiers n'ont jamais pensé qu'à l'amant de la Fornarina.


Sainte Catherine.

De fait, il ne faudrait pas aller trop vite. Avant cette amusante et un peu longue traversée des générations, on devrait méditer dans la rotonde des gravures anciennes. Un peu gauchement présenté, peut-être, ce précieux fonds James de Rothschild comporte les pièces les plus fameuses de Marc-Antoine, le graveur attitré de Raphaël, quelques pièces, plutôt rares, de Marco Sente, etc., et les remarquables « chiaroscuri » en couleurs d'Ugo da Carpi qui ont tant fait pour répandre un peu partout les silhouettes et les scènes raphaélesques.

ANDRÉ CHASTEL.

(*Lire la suite page 14.*)

La fuite d'une image

PEINTRE blessé par l'histoire, *peintre à la lourde postérité* plastique, car son commentaire, efficient ou contestable, est peut-être mieux passé à travers le dessin, la peinture ou la gravure qu'à travers l'écriture, Raphaël est aussi l'artiste le plus difficile à célébrer, malgré la distance de cinq siècles. On perçoit si bien son importance, qu'elle tend à en masquer l'œuvre, mais on comprend si mal sa place dans le panthéon italien qu'il reste absurdement déchiré, scindé en deux personnages qui s'affrontent.

Ange et démon de la peinture, pour les « préraphaélistes » du dix-neuvième siècle, qui consentent à l'adorer jusqu'au départ pour Rome en 1506 et le vomissent ensuite, il reste aujourd'hui sujet d'indifférence et objet de fascination. Notre époque d'images, qui a bien résolu son Œdipe avec un Michel-Ange tumultueux, ou accepté l'autorité de Vinci, continue de se ronger les ongles devant l'image de Raphaël, ce père souverain de la peinture, trop aimé et trop vite perdu, à l'âge de trente-sept ans.

Comment lui rendre hommage, comment le restituer au public dans son intégrité ? Sans les fresques de Rome, sans les tableaux nécessairement (surtout cette année), rivés à Florence, la quadruple exposition éclatée entre le Grand Palais, le Louvre et Chantilly, à quoi il faut ajouter Lille et Bayonne, a choisi de laisser Raphaël dans les limbes, tout auréolé de sciences et oint d'érudition. Le peintre n'y gagne pas en netteté.

Pour l'œuvre, il aurait fallu rendre davantage présent cette part essentielle qui reste en Italie, en rétablir plus clairement l'évolution et la continuité. Pour l'homme, il n'est pas certain que suffise cette dernière section de l'exposition « Raphaël et l'art français » consacrée à « l'image » et à la vie du peintre, si réussie et amusante qu'elle soit d'autre part.

D'autant que l'image proprement dite du peintre en prend un sacré coup. Le *Portrait d'un jeune garçon blond*, qu'on estima représenter Raphaël et qu'on estimait dû à l'artiste, s'avère n'être définitivement pas un autoportrait, n'être certainement pas du peintre et être plutôt attribuable au Corrège. Un Raphaël de moins dans les collections françaises (ce n'est qu'une des nombreuses attributions précisées à l'occasion de l'exposition). Ce jeune homme-là était d'ailleurs un peu trop blond et d'allure paresseuse pour faire un Raphaël honnête.

La mésaventure de l'autoportrait des Offices de Florence est moins *dérangeante pour notre personnalité* : si l'on doute désormais qu'il soit du maître d'Urbino, il en reste en tout cas le portrait, dont Ingres nous donne au Grand Palais l'excellente copie.

Un Raphaël au visage terriblement ovale, éperdument lisse, sans la moindre aspérité à laquelle s'accrocher, dont il faut chercher les mystères dans les yeux grands et ronds, le nez interminable, les lèvres silencieuses et sensuelles. L'auto-portrait « avec un ami » nous le restitue, indéniablement de sa main, et sans doute à la veille de sa mort en 1520, le 6 avril, jour de son anniversaire.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

LES EXPOSITIONS

● **AUX GALERIES NATIONALES DU GRAND PALAIS :**

Raphaël dans les collections françaises : tableaux, dessins, gravures, tapisseries, 273 numéros. Catalogue sous la direction de S. Béguin, suivi d'études des tableaux au laboratoire. Présentation des peintures par S. Béguin, des dessins par F. Viatte, C. Monbeig Goguel et H. Oursel. Préface par A. Chastel (jusqu'au 13 fevrier 1984).

Raphaël et l'art français : tableaux, dessins, gravures, émaux, céramique, tapisseries, 400 numéros. Catalogue sous la direction de J.-P. Cuzin, avec le concours de douze spécialistes. Préface par J. Thuillier (jusqu'au 13 février 1984).

● **AU CABINET DES DESSINS, PAVILLON DE FLORE :**

Autour de Raphaël, dessins et peintures du musée du Louvre, 144 numéros. Catalogue par R. Bacou (dessins), et S. Béguin (peintures) (jusqu'au 13 février 1984).

● **AU MUSÉE CONDÉ, CHANTILLY :**

Hommage à Raphaël, dessins et peintures, 32 numéros, notices par A. Lefébvre et E. de Boissard, présentation par G. Bazin (jusqu'au 13 février 1984).

● **AU BRITISH MUSEUM, LONDRES :**

Drawings by Raphaël, dessins dans les collections anglaises, 200 numéros. Introduction et catalogue par J.-A. Gere et Nicholas Turner (jusqu'en janvier 1984).

● **A L'ALBERTINA, VIENNE :**

Raphaël in der Albertina, 77 numéros. Introduction et catalogue par Erwin Mitsch (terminée le 13 novembre 1983).

● **A LA PINACOTHÈQUE NATIONALE, BOLOGNE :**

L'Estasi di Santa Cecilia, études, présentation par A. Emiliani, avec de nombreux concours (tout l'hiver).

BIBLIOGRAPHIE

Trois ouvrages sur Raphaël viennent d'être publiés en France : le gros volume de Jean-Pierre Cuzin, à la Bibliothèque des arts, et, chez Flammarion, *Qui était Raphaël*, de Nello Ponente, et *Tout l'œuvre peint de Raphaël*, de Pier Luigi Decchi.

La nouveauté est le travail de Jean-Pierre Cuzin, conservateur au département des peintures du Louvre et l'un des organisateurs de l'hommage à Raphaël. Il reprend avec une abondante illustration en couleur tout l'œuvre du peintre à la lumière de l'héritage du raphaélisme. Les deux autres publications donnent le point de vue italien sur le mythe de Raphaël à travers les trois grands centres où il s'exerça, à Urbino, à Florence et à Rome.

★ *Raphaël, vie et œuvre*, par Jean-Pierre Cuzin. 264 pages et 240 illustrations la plupart en couleur. A la Bibliothèque des arts.

★ *Qui était Raphaël*, par Nello Ponente (réédition). Chez Flammarion. 154 pages illustr.

★ *Tout l'œuvre peint de Raphaël*, par Pier Luigi Decchi. Préface d'Henri Zerner. 128 pages illustr. Flammarion.

PORTRAITS DU THÉATRE

JEAN BOIS

Atout cœur

ON va jouer aux portraits : cette proposition, dans la vie de tous les jours, ne requiert ni papier ni stylo, et aucun gadget dispendieux. C'est un jeu simple, à deux ou à plusieurs, qui occupe très bien les enfants à partir de quatre ans, et a le grand avantage, pour les adultes, de pouvoir s'en mêler sans ennui.

Une variante sophistiquée s'appelle le portrait chinois. Cela reste un jeu. Quand les écrivains, les peintres, les hommes de théâtre, les photographes s'en mêlent, naturellement c'est tout un art. Artistes du portrait, portraits d'artistes, rencontres.

Quel besoin a-t-on d'aller chercher les auteurs quand seule l'œuvre compte ? C'est affaire de connivence. Une connivence s'établit entre le spectateur et l'auteur, ou l'acteur, d'une œuvre qu'il a aimée. Et il importe de savoir quelle sorte de connivence (et s'il veut bien la faire partager) l'artiste entretient avec ce qu'il crée. Plus simplement : ces pièces, ces films, ces tableaux et ces photographies, ces images que l'on tient pour essentielles, ont une signature connue ou à connaître : qui représente-t-elle, pour qu'on la retienne mieux ?

Dans la vie, Jean Bois est quelqu'un de simple, qui adore se renseigner sur ce que deviennent les gens, mais sans se contenter d'un « comment ça va ? ». Aucun détail vestimentaire ou psychologique ne lui échappe. Il épingle ce qui va de travers, ce qui va droit, et c'est agréable, car il est simple et chaleureux : il aide beaucoup. Il comprend tout.

Dans une conversation avec lui, les gaffes et les flottements n'ont pas le temps de former cloaque, il les pulvérise. On n'en parle plus. Il est très drôle aussi quand il relève en les prolongeant ces malentendus énervés qui naissent dans les cafés, à propos d'un grog ou d'un demi, d'une faim, d'une soif.

Les impasses de la mort

Actuellement, Jean Bois met en scène et interprète deux pièces : *l'Emoi d'amour* (1), et, inédite, *la Femme indolente*. Voici douze ans qu'il a abandonné son numéro en solo, visage blanc et lèvres noires, qui l'a propulsé, vers vingt ans, à l'avant-scène de la célébrité. Depuis, Dominique Constantin est l'ange de tous ses spectacles. Elle est belle comme Greta Garbo photographiée par Clarence Sinclair Bull pour la M.G.M.

Pour Dominique Constantin, la très subtile Elisabeth Maby, Claude Drobinsky, et à présent Afida Tahri et Michel Lopez, Jean Bois écrit. Avec eux, il fonce, molièresque.

On retrouve la troupe chaque année pour de nouvelles aventures. Parés de tissus sublimes ou d'extravagantes tenues pauvres, couverts de vrai faux luxe ou dépouillés comme des âmes, ils se peignent sur le visage des masques insensés. Costumes, perruques, maquillage : cela n'a pas de secret pour eux. Dans le déguisement, ils sont très précis, pour animer dans un rigoureux délire la galerie de portraits la plus humaine qui soit.

Jean Bois nous serre le cœur, ne lâche plus. Il traite des misères plus ou moins notoires, de la haine, du racisme courant, du despotisme moral, de la souffrance des faibles. Il nous accule dans les bas-fonds du verbe, détecte avec minutie les impasses de la mort, où qu'elles soient. *La Femme indolente* est le théâtre monstrueux des relations mère-fille, de l'infirmité des bien-portants devant la maladie des autres. *L'Émoi d'amour* (1) est un jeu cruel de vengeances, un rituel d'humiliation.

Voilà qui devrait être sinistre, nous éloigner à jamais. Or quelque chose toujours transfigure l'œuvre de Jean Bois, et déclenche notre jubilation : le rire, parce que les mots de Jean Bois sont si surprenants, et l'émotion devant ce qui se noue sur scène, entre ces existences pitoyables et romanesques, magnifiées par des comédiens généreux qui ont décidé de désigner nos angoisses, sans indulgence, pour leur tordre le cou.

Acteur, Jean Bois s'efface un peu dans ses pièces. Mais chaque fois il a un monologue, c'est une tradition. En père narcissique, en dom Juan pathétique, en simplet amoureux, en voisin pot-de-colle, il a une force poétique et dramatique qui redonnerait le goût du théâtre, le goût du jeu, au public le plus réfractaire aux dérapages du quotidien.

CLAIRE DEVARRIEUX.

(1) Michel Cournot en a rendu compte dans *le Monde* du 29 mars. – *L'Émoi d'amour* et *la Femme indolente*, en alternance au Théâtre 13, rue Daviel, à Paris.

MARIE JOUHANDEAU

Une mère écrit à son fils

« Viens vite, que nous puissions nous embrasser bien fort, comme un jour de bonheur, tu te souviens, devant ta porte, à nous étouffer.

» Tu comptes les jours, moi aussi. Aujourd'hui, j'ai mis des draps à ton lit.

» Tu sais bien que sans toi je n'ai jamais connu un plaisir.

» Dans trente-trois jours, tu seras avec moi... Je t'embrasse bien fort, comme je t'aime, dans trente-trois jours je te mangerai.

» Adieu, mon grand cierge allumé. »

C'EST une femme qui écrit à un homme, à « son » homme. Ils sont séparés. Elle lui écrira tous les jours, sauf quand il est là. Jusqu'à sa mort. *« Je vais à la poste porter ma lettre,* lui dit-elle une fois. *Tu ne peux pas te faire une idée de mon ennui si je ne t'ai pas écrit. »*

Le jour où il la quitte, en 1908, il a vingt ans, elle quarante-cinq. Elle est sa mère. Elle est née Marie Blanchet. Ou plutôt elle est née Alexandrine, mais un matin elle et sa sœur aînée Marie ont décidé d'échanger, une fois pour toutes, leurs prénoms. Marie Blanchet, donc, est la fille de la boulangère de la rue de l'Ancienne-Prison, à Guéret, dans la Creuse.

La petite fille voit défiler, et écoute, beaucoup de monde dans la boulangerie, car les gens n'entrent pas pour acheter du pain seulement : l'hiver, les pauvres passent prendre des braises du four, pour se chauffer, et toute l'année on apporte à cuire les rôtis, les tartes faites à la maison.

Et voici qu'un garçon boucher, beau comme le jour, entre en coup de vent dans la boulangerie, la main en sang. Il s'appelle Paul Jouhandeau. Marie lui fait un pansement. Elle est belle, elle a un visage plutôt eurasien. Quelques mois plus tard, ils s'épousent. Marie va devenir la femme du boucher, rue de la Mairie. Elle tient les comptes, et les jours de foire, quand Paul, son mari, va « toucher » les bêtes, c'est elle qui sert les côtelettes. Elle se blessera elle aussi, elle se tranchera l'index avec un hachoir : il y a souvent des accidents, dans les boucheries.

Marie et Paul vont donner naissance à deux enfants, qui meurent petits ; le troisième vivra, un garçon, baptisé Marcel. Il a une marque au visage, que tous remarquent aussitôt : une cicatrice à la lèvre. Ce Marcel, Marie l'aime de tout son être.

C'est lorsqu'il part pour Paris, où il deviendra le grand écrivain Marcel Jouhandeau, qu'elle commence à lui écrire chaque jour. *« Lorsque tu me manques, tout d'un coup il me manque tout »*, ou


Marcel

« Lorsque tu pars, je ne puis rien faire, et tout ce qui bouge me fait souffrir ».

Les liasses de lettres que Marie Jouhandeau, durant vingt-huit ans, a écrites, sur la caisse de marbre de la boucherie, à son fils constituent l'un des plus beaux livres de langue française. L'un de ceux où les paroles sont les plus pures, les plus fraîches, les plus bruissantes de vie, l'un de ceux où la pensée est la plus personnelle et la plus sage, où la passion est la plus nue.

La générosité de cœur de Marie Jouhandeau que tous savaient à Guéret, ne faiblit un petit peu, dans ses lettres, que dans les quelques mois qui ont précédé le mariage de son fils. *« Si je n'étais pas là, tu aurais besoin d'une femme, pour les petites choses et surtout pour ne pas être seul, mais je suis là. »* Ou ceci, d'une rouerie si drôle, si sincère : *« Cette nuit, je faisais un rêve : que tu te mariais, et qu'au dernier moment, à la mairie, tu ne voulais plus. Tu venais me dire à l'oreille : elle est trop laide. Je prétendais que la beauté ne se mange pas en salade, que mieux vaut rire avec une laide que pleurer avec une jolie. Enfin, quand l'esclandre allait se produire, je me suis réveillée. »*

Il est permis de penser que Marie Jouhandeau, qui de sa boulangerie à sa boucherie, et avec les travaux de tous les jours d'une femme, n'avait pas fait d'études et n'avait pas lu les auteurs, est un écrivain qui surclasse son fils, dans la mesure où elle use d'une grammaire plus simple, plus libre, où elle a des inventions d'images plus fortes, plus brusques, et où elle exprime une philosophie plus universelle.

Il y a sans cesse chez Marie Jouhandeau des notations brèves, en passant, des petites choses de rien du tout, où le don de la parole monte au ciel :

« Nous avons un rosier si beau, qu'il en est abîmé. »

Ou ceci, qui décrit avec presque rien une impression physique précise que nous avons tous ressentie :

« Ici la neige veut bien tomber, mais elle ne peut pas ».

Mais forcément la voix de Marie Jouhandeau devient plus haute lorsqu'elle touche aux choses de la vie, comme dans les derniers mots de cette phrase :

« Ces jeunes personnes se sont imaginé que la vie est une partie de plaisir, et elles n'en démordent pas ; elles divorcent, comme si ce n'était pas pour être plus malheureuses. J'aime mieux mon temps. On savait souffrir ; et c'est cela, ce n'est pas autre chose, le bonheur. »

Au Théâtre national de Marseille, Marcel Maréchal présente ce mois de novembre les *Lettres d'une mère à son fils* de Marie Jouhandeau. Il les jouera ensuite à Lyon, puis à Paris. Il dit les lettres en alternance avec Madeleine Renaud, dont nous entendons la voix. C'est comme si Marcel Jouhandeau tantôt relisait des lettres de sa maman, tantôt se les rappelait, croyait les réentendre.

Le choix des lettres a été fait par François Bourgeat, et cela a été mis en scène par un homme de théâtre d'une rare finesse, Jean-Pierre Granval, qui se trouve, si l'on ose dire, à son affaire, puisqu'il est le fils de Madeleine Renaud, qui est, comme Marie Jouhandeau, une femme de génie, c'est-à-dire une mère plutôt un peu là.


Marie

Le public, le cœur suspendu, écoutant Marcel Maréchal, atteint la parole vivante de Marie Jouhandeau dans une émotion presque plus proche qu'à la lecture pure et simple, parce que Marcel Maréchal est du petit nombre de ces grands acteurs habités, instinctifs, mystérieux, qui, dans une communion familière du public, et oubliant presque la pièce, réinventent chaque soir des instants d'une vie plus entière, plus méditante, plus « labourante », que ce que chaque spectateur a vécu dans sa journée.

La petite boulangère de Guéret, devenue bouchère par mariage, et grand écrivain par amour de son fils, retrouvant la vie par les voix de Madeleine Renaud et de Marcel Maréchal, devient ainsi la merveilleuse fée d'un grand soir de théâtre, cette flambée de conscience de tant d'inconnus réunis.

Ecoutons la une dernière fois :

« Tous les matins, à 6 heures, je ratisse, et le soir, à 10 heures, je finis de ratisser. Je voudrais que tu aies de beaux chemins, pour pouvoir passer. »

Ajoutons que les *Lettres d'une mère à son fils* de Marie Jouhandeau sont éditées, en un gros volume, chez Gallimard. Votre libraire ne l'aura pas, il a surtout des bêtises, mais secouez-le un peu pour qu'il les fasse venir, c'est l'affaire de quelques petits jours.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre national de Marseille, jusqu'au 24 novembre, puis Théâtre de l'Ouest lyonnais, du 25 au 28, puis au Théâtre du Rond-Point, à Paris, début décembre.

RAPHAËL DE TOUS LES TEMPS

(Suite de la page 13.)

D'une certaine manière, ce qu'on appelle la « gravure de reproduction » a été inventé pour Raphaël. Sous sa direction, peut-être ; auquel cas il faut ajouter à toutes les facettes de son génie celui de la publicité. Plus vraisemblablement avec son accord, grâce à un « manager » spécialisé, Baviera, qui a pris en main l'officine, avec un succès sans précédent.

Opération capitale. L'âge classique et les modernes – qui n'ont pas fait le pèlerinage de Rome – ont connu Raphaël à travers les estampes et les dessins. Ce qui a été lourd de conséquences pour les débats critiques et les jugements des historiens. Pour plagier un mot célèbre, Raphaël est le plus connu des artistes qu'on ne regarde pas. Mythe, si l'on veut. Après cinq cents ans, on a l'occasion d'en observer les données, en rêvant sur l'exposition idéale, prodigieuse, où tout l'œuvre dessiné aurait été réuni ; les pièces de l'Albertina – dont la présentation à Vienne vient de prendre fin – auraient rejoint leur place ; les silhouettes des *Muses* et des poètes dans le dossier du Parnasse, la *Mère éplorée* à la sanguine dans la suite préparatoire de la Chambre de l'Incendie, etc.

Un dessin capital de l'Albertina – deux nus virils, trapus, le même modèle, sous deux angles, à la sanguine – a été l'objet d'une littérature intensive. En 1515, un dessin a été envoyé en hommage à Albert Dürer, qui a inscrit lui-même l'origine de cette feuille. On a longtemps pensé qu'il s'agissait d'un dessin un peu appuyé de Jules Romain ; il était remarquable qu'un modèle non autographe ait été offert au collègue allemand en échange de ses estampes. Le « style » comptait plus que l'originalité personnelle. Aujourd'hui, l'appréciation est inversée : on croit le dessin original justement à cause de sa forte plasticité ; mais l'indication reste bonne. L'art de Raphaël a possédé très tôt et pour toutes les nations une sorte de « généralité ». On aurait pu ajouter aux manifestations de 1983 deux chapitres parallèles, qui n'y sont pas traités : la « Bible » de Raphaël, conjuguée précisément avec la vague internationale de Dürer, a commandé l'imagerie chrétienne pour trois siècles, tandis que les symboles et les formes de l'amour procédant du même foyer raphaélesque et romain s'imposaient à l'art profane.

Vasari, le premier « hagiographe » de Raphaël, préoccupé de rendre compte de la fascination subie par toute sa génération (il avait dix ans à la mort de Raphaël), commence sa longue biographie par une déclaration bien étonnante. Beaucoup d'artistes du passé et du présent sont « étranges et sauvages », plutôt enclins, dit-il, au vice et aux passions qu'à la vertu. Raphaël, pour la première fois, a montré qu'on peut dans le monde des arts être pur, génial, désintéressé, intègre. C'est peut-être l'idée à retenir : un être voluptueux et loyal présent au rendez-vous.

A. C.

La mort du peintre

A sa mort, on le mit dans la salle où il avait travaillé en disposant près de sa tête la *Transfiguration* qu'il avait terminée pour le cardinal de Médicis ; contempler cette œuvre qui paraissait vivante à côté de son corps inanimé faisait éclater l'âme de douleur ; le tableau, placé ensuite par le cardinal sur le maître-autel de San Pietro a Montorio, fut toujours, pour son exceptionnelle beauté, tenu en grande estime. On donna à la dépouille de Raphaël la sépulture honorable qu'un si noble esprit méritait. Il n'y eut pas un artiste qui ne pleurât avec chagrin et ne voulût l'accompagner à sa dernière demeure. Cette mort frappa énormément la cour du pape : d'abord, Raphaël y avait exercé l'office de camérier, et ensuite il était très cher au pape, qui le pleura amèrement. O heureuse, bienheureuse âme ! tous se plaisent à parler de toi, à célébrer ce que tu fis, à admirer chacun des dessins que tu as laissés ! Quand ce noble artiste mourut, la peinture pouvait bien mourir elle aussi, et, quand il ferma les yeux, elle sembla demeurer aveugle. Aujourd'hui, c'est à nous qui sommes restés après lui d'imiter son bon, son excellent exemple. Comme le mérite son génie et comme l'exige notre reconnaissance, nous devons conserver dans notre cœur son très beau souvenir et en porter sans cesse témoignage pour honorer hautement sa mémoire. Grâce à lui, nous voyons l'art, la couleur et l'invention poussés à un degré de perfection inespéré. Quant à le dépasser, personne ne l'a jamais envisagé ! De plus, il ne cessa, pendant sa vie, de nous montrer la conduite à tenir avec les hommes de tous niveaux, supérieur, moyen ou humble.

Parmi ses qualités si rares, il en eut une très grande qui m'étonne : le ciel lui donna la force de pouvoir montrer un comportement tout à fait inhabituel chez les peintres. Les artistes, je ne parle pas seulement des simples, mais de ceux qui s'estiment les plus grands (et il y en a beaucoup...), collaborèrent avec Raphaël dans une parfaite entente : les mauvais sentiments s'évanouissaient à sa vue et toute pensée, vile ou basse, leur sortait de l'esprit. Cet accord n'exista jamais qu'avec lui. Les artistes étaient, en effet, subjugués par sa courtoisie et son talent, mais plus encore par sa bonté naturelle, si pleine de gentillesse et de charité que les animaux même l'affectionnaient (...)

GIORGIO VASARI, *in* la Vie des meilleurs peintres sculpteurs et architectes : Raphaël (tome 5), édition commentée sous la direction d'André Chastel, éditions Berger-Levrault, 352 pages, 145 F.

VINCENT B.

Le muet brocanteur

VINCENT B. Nom énigmatique pour un personnage au regard inquiétant, sans patte d'oie pour l'adoucir. Vincent B. sourit peu. Il a le flegme, l'humour et le charme des Anglo-Saxons. Et pourtant, il est né à Laval, dans la Mayenne, il y a vingt-huit ans. Aujourd'hui, il est auteur, comédien, danseur, et présente aux Blancs-Manteaux *Last Lunch-dernier service*, un spectacle muet où ses métamorphoses sont abracadabrantes. Un numéro précis, comme l'est son auteur lorsqu'il raconte sa vie avec la rigueur chronologique d'un historien.

Il a passé sa jeunesse à Chalon-sur-Saône, et son premier spectacle – c'était une chorégraphie d'après *Messe pour le temps présent* de Maurice Béjart – lui évite d'être renvoyé de l'école. Il quittera donc le lycée la tête haute, mais sans son baccalauréat, pour suivre des cours d'arts plastiques. C'est alors qu'il rencontre deux étranges personnages : un vieillard prestidigitateur et un magicien brocanteur avec lequel il monte un numéro de clowns qu'ils joueront dans les rues et les fêtes foraines de la région bourguignonne.

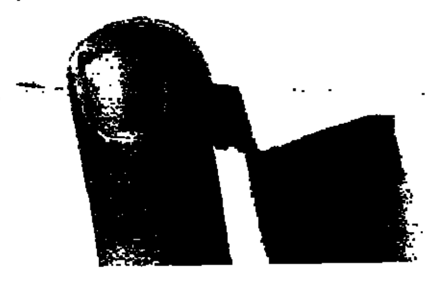
Points de suspension dans une carrière qui se dessine peu à peu. Brefs passages dans des maisons de la culture, divers métiers, navrante tentative dans une communauté d'artisans du Morvan. Vincent B. progresse à petits pas. Ses gestes sont mesurés, il n'a rien d'un Marseillais qui parle avec les mains. Mais il sait où il va, seul et sachant tout faire sans jamais avoir appris.

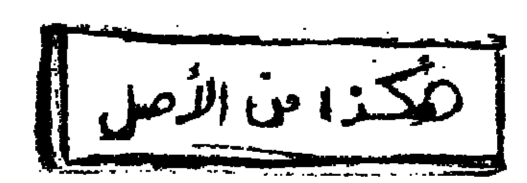
En 1976, il arrive à Avignon avec un spectacle de mime – clown, marionnettiste, prestidigitateur, automate et homme-sandwich dans la journée pour sa propre publicité. Car il ne faut rien négliger. Aux Blancs-Manteaux, de petits objets qui n'ont l'air de rien tiennent une place considérable. Vincent B. pense à tout et profite de chaque expérience. Cabarets à Paris, rencontre avec Pinok et Matho, deux femmes mimes, création d'une association qui regroupe des artistes jouant seuls, confrontation d'expériences et deux spectacles : *la Bande décimée* et *Ha ! quand on aime un mannequin*, qui raconte les tribulations d'un individu amoureux d'une femme qu'il ne connaît qu'en rêve. Le baladin d'Avignon n'est plus un amateur. Et, comme il est doué, sans jamais avoir fait de danse, il est engagé par Maurice Béjart pour *Casta Diva*.

Vincent B. ne parle jamais de « vocation » ni de « passion ». Il s'économise, préférant le sourire au fou rire. Son talent est hétéroclite, lui-même est surprenant comme sont insolites les divers personnages qu'il interprète. *Le Navigaterre* était l'histoire d'un marin, de sa naissance à sa mort. *Last Lunch-dernier service* est une feuille de musique sur laquelle dansent Buster Keaton, Langdon, Lloyd, Groucho Marx et les Monty Python.

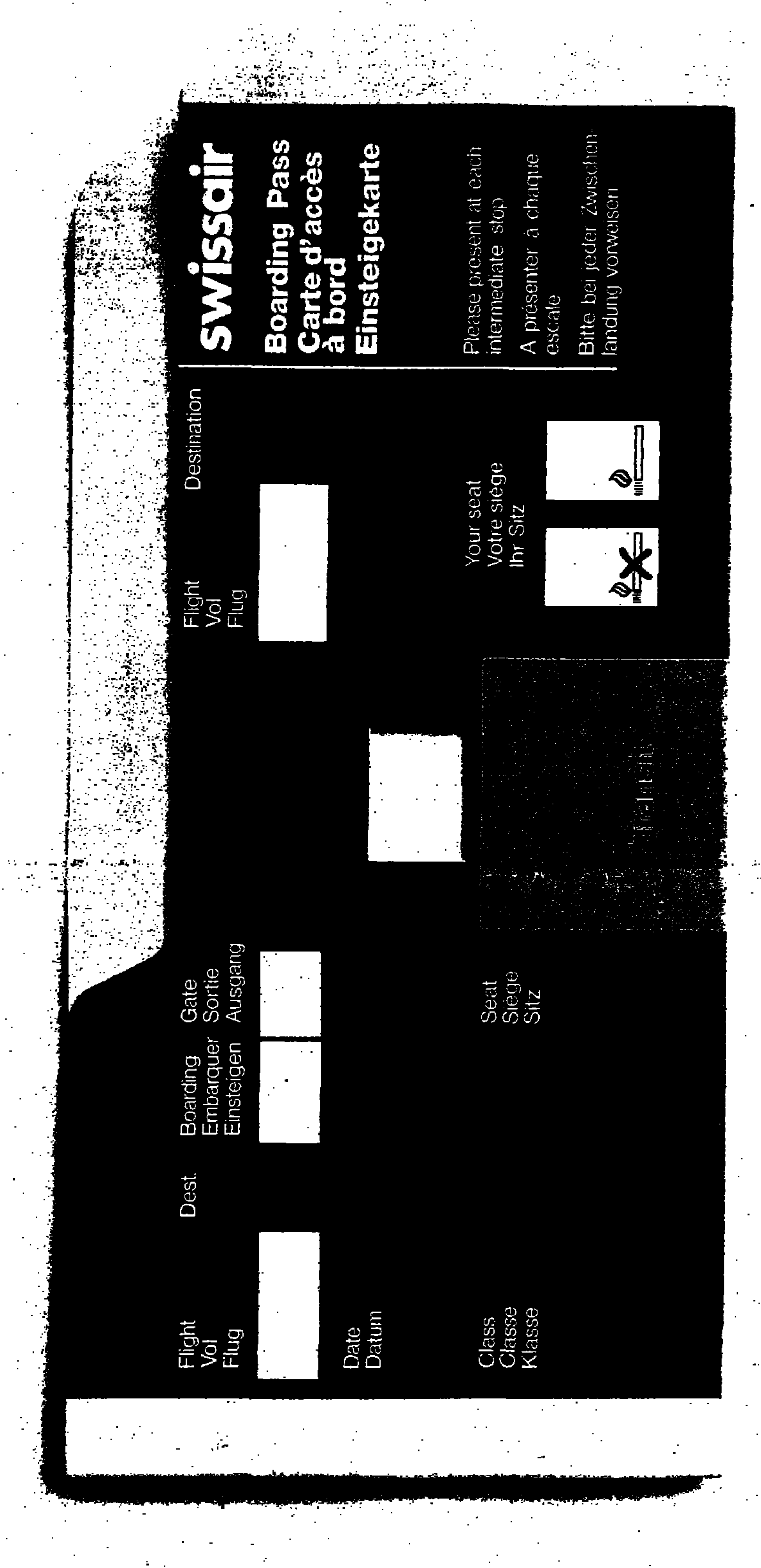
CAROLINE DE BARONCELLI.

★ *Blancs-Manteaux, à 21 h 30.*





Swissair vous présente sa carte bleue.





Les passagers auxquels Swissair délivre la carte bleue seraient-ils pénalisés? Doivent-ils la présenter furtivement au guichet?

Non. La nouvelle carte d'embarquement bleue est destinée aux passagers qui voyagent en formule économique plein tarif et bénéficient pleinement des avantages proposés en Swiss Class par Swissair.

A leur intention ont été agencés, partout où c'est possible, des guichets d'enregistrement séparés.

La carte bleue leur permet d'embarquer les premiers, en toute tranquillité, avant les autres passagers Swiss Class.

Une boisson leur est offerte gracieusement en cours de route, sur simple présentation d'un bon, dans tous les restaurants aéroportuaires, ceci aussi bien lors des vols long-courriers qu'entre deux vols européens effectués via la Suisse, à l'escale de Genève ou Zurich.

Les passagers qui, ne voyageant pas à tarif réduit, choisissent la formule économique proposée en Swiss Class, bénéficient d'un autre avantage: ils peuvent retenir d'emblée leur place préférée. Dès la réservation. Sans compter que la formule est d'une totale flexibilité: le billet étant valable un an, ils peuvent interrompre, reporter ou annuler leur vol à volonté – tout billet inutilisé est intégralement remboursé.

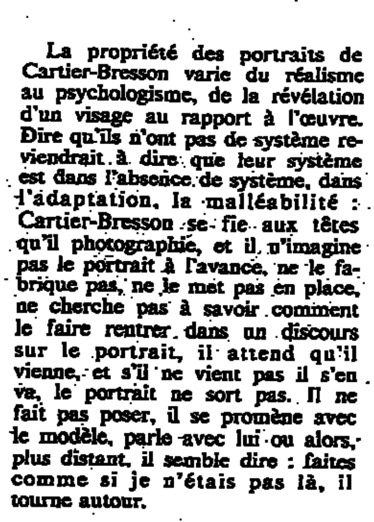
La carte bleue et les privilèges qui s'y rattachent sont désormais envisageables sur tous les aéroports suisses, ainsi que dans un nombre sans cesse croissant d'aéroports fréquentés par Swissair dans le monde entier. Quant aux sceptiques qui n'y voient que du bleu, un jour viendra – beaucoup plus tôt qu'ils ne le prévoient – où la carte bleue sera devenue monnaie courante dans les 99 destinations desservies par Swissair.

Swissair ou votre agence de voyages IATA peut vous fournir toutes les précisions désirables et mettre HORIS à contribution – un système de réservation électronique – pour vous retenir aussi d'emblée une chambre d'hôtel.



HENRI CARTIER-BRESSON

La patience de l'homme invisible



Pierre Bonnard (1944)

DES portraits d'Henri Cartier-Bresson, on pourrait dire qu'ils n'ont pas de système (mais ce mot vient du grec *sûstema*, qui veut dire *assemblage, composition*, il faut aussitôt le retirer, car alors le système est le propre de ses photos). Si l'on regarde les photos de trois grands faiseurs de portraits, August Sander, Bill Brandt puis Diane Arbus, ils ont tous les trois un système, un cadre ou un fond, un centrement, une frontalité qu'ils trimballent, qu'ils imposent d'un sujet à l'autre (sans prendre l'exemple d'Avedon, qui, lui, radicalise le système, dont le système est presque le sujet de la photo).

Sander fait une sorte de portrait naturaliste, entomologiste (peu de différence, finalement, entre un portrait pris par Sander et un portrait pris par un anthropologue anonyme : c'est la quantité, l'obstination ici qui constitue l'œuvre). Les portraits d'Arbus sont d'abord des portraits d'anonymes qui au lieu de définir la norme d'une nation, le profil schématique, en définissent l'anormalité, la difformité; les mutants, les géants, les jumeaux, les mongoliens et les hermaphrodites sont épinglés sous le flash. Les portraits de Brandt, dont Cartier-Bresson est proche par le sujet (des personnalités, peintres ou écrivains), sont des portraits dramatiques, fantastiques, le personnage s'inclut presque comme un fantôme de sa propre légende dans une fraction de son œuvre ou de son habitation, qui prend alors une configuration muséologique.

La propriété des portraits de Cartier-Bresson varie du réalisme au psychologisme, de la révélation d'un visage au rapport à l'œuvre. Dire qu'ils n'ont pas de système reviendrait à dire que leur système est dans l'absence de système, dans l'adaptation, la malléabilité : Cartier-Bresson se fie aux têtes qu'il photographie, et il n'imagine pas le portrait à l'avance, ne le fabrique pas, ne le met pas en place, ne cherche pas à savoir comment le faire rentrer dans un discours sur le portrait, il attend qu'il vienne, et s'il ne vient pas il s'en va, le portrait ne sort pas. Il ne fait pas poser, il se promène avec le modèle, parle avec lui ou alors, plus distant, il semble dire : faites comme si je n'étais pas là, il tourne autour.

Il attend plus qu'un bon éclairage de la physionomie : que quelque chose se trahisse, qu'un geste, qu'une position du corps ou des mains, qu'un rapport physique à l'œuvre en cours apportent une information supplémentaire à la seule physionomie, à la révélation du visage. La ressemblance va presque de soi, il lui faut un contexte, tandis que dans le dessin, que Cartier-Bresson pratique maintenant, il se concentre juste sur la tête, il peut bloquer dans la tête des informations qui lui viennent en dehors, il peut surajouter dans les traits plusieurs couches d'informations; dans la photographie, il demande à l'espace ou à l'entourage cet ajout, car finalement la tête est assez obtuse, elle livre rarement son secret du premier coup.

Certaines des photos de personnalités prises par Cartier-Bresson figurent recadrées dans les dictionnaires : quand on cherche un nom et un village dans un livre de cette sorte, on ne s'attend qu'à trouver une tête, une vignette : tiens, celui-là je ne l'imaginais pas comme ça, ou au contraire il est tel que je l'imaginais (mais maintenant la télévision et les journaux divulguent et fixent l'image des personnalités : la galerie d'actualité du musée de cire devient piètre aux yeux du public) ; et il était vêtu comme ça ; tiens Léautaud avait l'air d'un petit clochard, et Pierre et Marie Curie avaient l'air de pauvres gens, de braves chrétiens dévoués et timorés, bien difficile d'imaginer la sensualité qui pouvait passer entre ces deux corps renfrognés. Mais ça on le lit, sur la photo de Cartier-Bresson, à la position des mains, pareillement recroquevillées, complexées, et à la position rigide des corps habillés de noir ; à l'air droit, honnête, *pieux* et un peu *fatigué*. Une vie sacrifiée.

Deux portraits de Giacometti (61) et de Genet (64) sont longtemps restés inédits. Les portraits de Genet sont rares en quantité, comme ceux de Beckett, car ces deux écrivains se montrent peu, n'ont pas de vie publique, et les avoir devant son objectif est déjà une sorte de prouesse. On ne trouve pas grand-chose dans le portrait de Genet, pas d'information supplémentaire que l'œil, la ride, l'épaisseur du nez, la demi minceur de la bouche, un air d'innocence en suspens. On ne trouve rien dans le fond qui soit préhensible, ou qui se relie à la tête : il est partiellement flou (le flou, cette chose presque toujours bannie des photos de Cartier-Bresson, jusque dans le mouvement), la perspective banale d'une terrasse de café.

De même, dans le portrait de Giacometti, une fois le visage défini, on ne trouve qu'une information de nature sensuelle, un rapport entre le grain de la veste de laine, des cheveux drus, de la peau burinée, du papier journal et du bois vieux et éraflé de la porte. La matière est poussée à bout dans la précision, comme la peau.

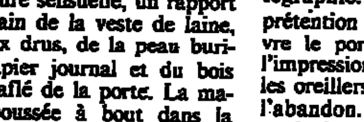
Alors, qu'est-ce qui fait que le portrait est un portrait, et non un *snap-shot ?* Une torsion des mains ou l'extravagance miséreuse de la mise pour Pierre Bonnard. Un rapport entre la luxuriance végétale des feuilles de palme et l'érotisme diffus du torse adolescent de Truman Capote sous le tee-shirt blanc. Un rapport de proximité et de distance à la fois entre Colette, au regard intense, et sa dame de compagnie, stupidement distraite, reliées toutes les deux par un même tissu à pois qui fait la capeline de l'écrivain, son foulard, et la robe tout entière de sa domestique. Un geste, une direction du regard. Rarement ce regard est frontal, contrairement à celui des sujets pris par Sander, Brandt ou Arbus.

Comme au cinéma, le sujet ne regarde pas l'objectif, comme si Cartier-Bresson voulait gommer sa présence, et finalement son rapport au sujet, comme s'il trouvait illusoire ce rapport, sinon sous cette forme de préhension qu'est la photographie. Ses portraits ont une prétention : l'invisibilité. Ce que livre le portrait de Stieglitz, outre l'impression d'intimité donnée par les oreillers blancs, c'est la fatigue, l'abandon. Cartier-Bresson a attendu le moment où cet homme à lunettes retirait ses lunettes et sortait un mouchoir de sa poche pour les nettoyer. Le sujet de la photo (sa prouesse), c'est le regard de Stieglitz sans écran de verre. Cartier-Bresson met son sujet en état de solitude.

Cartier-Bresson affectionne aussi le profil en portrait, et le profil devient sa « distinction » : Faulkner et son roquet qui s'étire; Max Ernst et Dorothea Tanning qui marchent côte à côte, tête baissée, dans le jardin embrumé. Un de ses rares portraits qui mettent en jeu un regard franc, directif (sans méfiance bougonneuse, comme celui d'Ezra Pound), c'est le portrait de Camus pris en 1944. Une fois appréhendés le mégot de cigarette éteint et le col relevé du manteau un peu râpé, il ne reste plus, se détachant sur un fond flou, que la proximité troublante d'un visage, envers et contre tout, contre la mort par exemple.

HERVÉ GUIBERT.

★ Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe, 75004 Paris. Du 25 novembre au 28 janvier. – Cent cinquante portraits, dont quelques-uns inédits, pris par Henri Cartier-Bresson entre 1928 et 1982.



« Nus devant le viseur »

« IL ne faut pas avoir de système, *dit Henri Cartier-Bresson*, c'est la réalité qui vous pousse. Diane Arbus a fait son portrait à elle, de sa névrose, de sa maladie ; elle a mené ce trouble, cette angoisse à la limite de sa mort. Sander pose ses sujets, les catalogue, il ne s'introduit jamais, il regarde, ça c'est remarquable, il ne veut pas prouver quelque chose, il tire le rideau devant eux, il a l'air de dire au spectateur et au sujet de la photo : « *Tenez, je vous présente...* »

» Il faut être aux ordres du sujet, de ce qu'on voit, ne pas venir prouver. J'ai voulu photographier Leonardo Sciascia, il était contre un mur, avec une lumière qui n'était pas intéressante. Je n'ai pas osé lui dire : « *Voulez-vous vous mettre là ?* » Aucune photo n'est sortie.

» C'est bien quand les gens vous font attendre. On a le temps de repérer. Sans dire un mot. Il faudra deviner. On connaît l'œuvre et devant le visage, on corrige l'idée toute faite. A la libération, j'avais photographié Simone de Beauvoir devant la librairie rue de l'Odéon. Quinze ans plus tard, on me demande de refaire son portrait. J'arrive, elle me dit : « *Vous avez fait un beau portrait de moi, il y a quinze ans... Vous avez besoin de combien de temps ?* – « *Un peu plus qu'un dentiste, un peu moins qu'un psychanalyste.* » Je n'aurais jamais dû lui dire ça. Il ne faut pas insister. Je suis resté une heure et demie, accroupi, en face d'Ezra Pound, et on n'a pas dit un mot. Recharger l'appareil quand on est au bout du film, ça rompt quelque chose.

» Avec Valéry, j'ai pris trois photos ; à chaque déclic, il tournait la tête, il disait : « *Vous avez ce que vous voulez ?* » Bonnard, je suis resté huit jours avec lui, il me disait : « *Pourquoi avez-vous appuyé maintenant ? Ce que j'ai à dire est dans mon œuvre.* » Il avait raison. La première fois que j'ai photographié Braque, à la fin de la guerre, il ne me regardait pas, on bavardait mais il regardait toujours derrière moi. J'ai fini par me retourner : « *C'est le tableau sur lequel je travaille actuellement* », m'a-t-il dit...

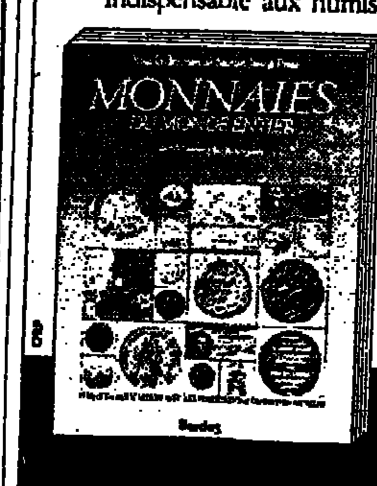
» On voit les gens tout nus dans le viseur. Un peu comme les gens qui passent à la télé, on les voit tout nus, c'est le seul intérêt de la télé. J'aime voir l'animal dans son habitat, mais il n'y a pas de règle. Le regard à l'appareil peut être gênant ou merveilleux. Il ne faut pas qu'on se dise : « *Monsieur le photographe était là.* » Il faut prendre le type quand il est à l'intérieur de lui-même. Le portrait, c'est passer l'appareil entre la chemise et la peau, sans faire de mal.

» Les gens qu'on demande de prendre en photo, et qui vous donnent comme excuse : « *Je suis pressé ou je suis occupé* », je ne comprends pas ce que ça veut dire. « *La mort n'a jamais demandé qu'on lui fixe de rendez-vous* », je ne sais plus qui a dit ça. C'est beau. »

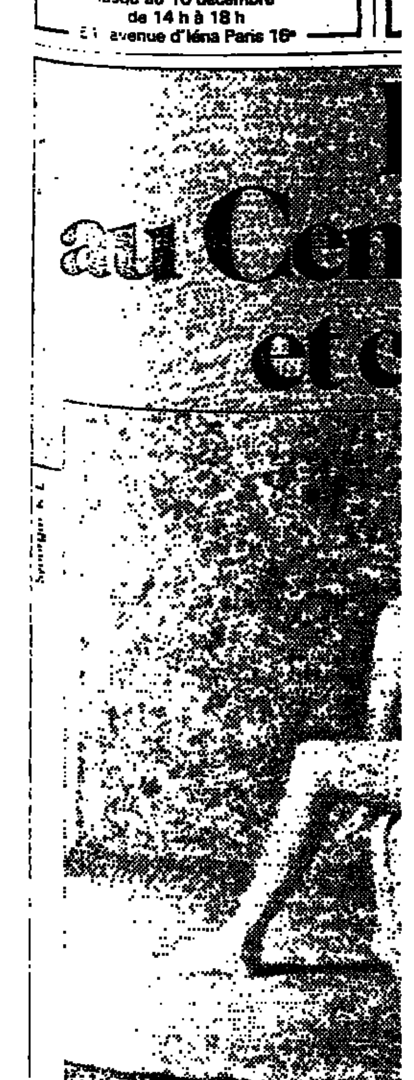












DU PORTRAIT

JEAN-CHARLES BLAIS

Les pieds dans la peinture

A VINGT-SEPT ans tout juste, Jean-Charles Blais est peintre professionnel à part entière, c'est-à-dire qu'il vit de sa peinture, n'a pas besoin d'être enseignant ou quelque chose comme ça pour s'assurer l'ordinaire. Inconnu il y a deux ans, il a déjà un bout de carrière internationale et le prix de sa peinture grimpe : de l'ordre aujourd'hui de 40000 francs pour les grands formats. Ridicule bien sûr, comparé à la cote d'un Schnabel (1), la coqueluche américaine, qui n'est pourtant pas tellement plus âgé que lui : à peine plus de la trentaine, et dont les tableaux récents, exposés actuellement à Paris, sont en principe vendus à 50 000 dollars l'unité, soit en francs un zéro de plus, pour cinq ans de plus. Mais on peut penser que pour Blais, ça va monter sous peu, rapport aux expositions qu'il aura au printemps prochain presque en même temps, l'une dans une galerie de Bâle, une autre à la Kunsthalle de Fribourg et une troisième à New-York, chez Leo Castelli, sans compter les manifestations de groupes.

Ces expositions simultanées n'affolent pas Blais outre mesure. Il doit simplement y travailler sérieusement. N'ayant pas, comme la plupart des artistes en vogue aujourd'hui, de réserve — il vend tout ce qu'il fait, — il lui faut faire une vingtaine de peintures dans l'hiver : six tableaux importants pour une exposition, cela suffit, dit-il.

Jean-Charles Blais appartient à cette génération d'artistes qui considèrent le succès comme quelque chose de normal. Bien qu'au départ, frais émoulu de l'école des beaux-arts de Rennes dont il a suivi sagement le cycle de cinq années, de 1974 à 1979, il n'ait pas du tout envisagé cela. Blais est entré en peinture avec l'idée de démarrer à trente ans et de pouvoir travailler dans des conditions correctes à quarante, comme ceux des années 70.

Le temps de la récupération

Il ne redoute pas les suites, les risques de retombées. C'est moins paniquant de faire une carrière comme ça que de ne pas en faire, comme ceux de la génération précédente qui n'ont jamais réussi à exposer, jamais eu l'occasion même de se griller.

Blais, fort calmement, envisage la possibilité de voir l'intérêt pour son travail baisser : il est sûr de lui, de la cohérence de ce qu'il fait, de son évolution, c'est cela qui compte. Il parle beaucoup de « surdétermination », de logique interne, intuitive, lorsqu'il évoque les phases de sa peinture depuis les beaux-arts, et notamment sa « pratique de la récupération » : « récupération culturelle » d'abord, avec successivement une période impressionniste, une période américaine années 50, une petite période art conceptuel, une autre, figuration façon années 60 en France, une autre encore, façon art pauvre, et surtout un début de carrière de copiste des peintres russes des années 10.



Trop grand (1983)

Cette récupération de modèles picturaux a été lâchée au profit de la récupération de matériaux, lorsqu'il s'est retrouvé, par hasard, à Paris. Il partageait avec un copain un atelier à Montparnasse. C'était le moment de la démolition de la rue de l'Ouest. Il a alors accumulé les cartons d'emballage, les déchets, comme ce seau à charbon peint qu'il a dans son atelier, les vieilles affiches décollées des murs, à l'envers desquelles il peint ses gros personnages au corps trop grand pour la tête. Les affiches déjà usées, piétinées, lacérées, il les piétine encore, les use un peu plus, les travaille au sol avant de faire surgir ses figures. Cela lui fournit du volume, des plans, une matière, de l'indéterminé ; cela donne du corps au travail, une permanence.

Dans son nouvel atelier, un ancien garage récupéré pour une période de huit mois, deux ans, il n'en sait rien, qui sent encore l'huile de vidange, où il n'a pas encore eu le temps d'installer le chauffage et où, malgré les trous sous la porte coulissante, il travaille en jeans trop courts et petit sweater de coton, il y a un de ces tapis d'affiches au format irrégulier, en attente d'image, plein d'empreintes de pas. Déjà on aperçoit un dessin, comme une *synopia*, le contour rond d'un corps, d'une figure prenant possession de l'espace de ce bon gros vieux papier au vécu lourd, urbain et médiatisé.

Sur les murs des peintures sont achevées. Une est en cours. L'homme y occupe toute la place, toujours trop petite pour le contenu. La tête est ailleurs, sous le manteau épais, ou au fin fond de la lucarne aménagée dans dix ou vingt épaisseurs de papier. Ou bien on a la jambe, que la jambe, et le pied. Les pieds énormes et chaussés de méchantes godasses marron. L'homme de Blais est en situation instable, difficile, à risque, dans une perpétuelle mouvance. Pour le sauve-qui-peut vers le rêve, l'ailleurs, on a besoin aussi de ses pieds.

L'angoissant c'est l'immobilité

Blais en apparence est un peu le contraire de son personnage peint. Il n'est pas épais. Il ressemble un peu à Tintin, peut-être pour les points ronds que font ses yeux dans le visage. Un Tintin aux oreilles décollées. Et pour cette fausse fragilité, en fait. Intelligent, cultivé, réfléchi et tranquillement sûr de lui, il avance en peinture sans forcer sur aucune note. Il ne ressemble pas à ses jeunes confrères de la figuration libre, au verbe haut, et qui ne sont d'ailleurs pas particulièrement ses amis. Il porte comme ses personnages de grosses chaussures marron, qui adhèrent bien au sol, et qui lui permettent sûrement de bien se mouvoir dans sa peinture, qui doit lui ressembler quelque part. L'angoissant, dit Blais, c'est l'immobilité, le stable. La situation la plus inconfortable est celle où on ne prend pas de risque. Où l'on piétine. A part ça, Blais n'en dit pas long sur la solitude de l'homme qui habite sa peinture.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Blais expose actuellement des petits formats, avec Combas et Middendorf, galerie Yvon Lambert, ainsi qu'à la fondation du château de Jau, à Cases de Pene (Pyrénées orientales).

(1) Galerie Daniel Templon.

SÉLECTION

CINÉMA

« Boat People » d'Ann Hui

Un jeune journaliste dans le Vietnam « libéré », un spectateur qui devient protagoniste. A travers la fiction (nourrie de récits authentiques), un témoignage sur les origines d'une tragique odyssée.

« Princesse » de Pal Erdoss

Une version hongroise de *A nos amours*. L'héroïne, ouvrière de seize ans, se bat pour l'amour, pour l'espoir, et bute sur son destin. Une interprétation magnifique, et un regard documenté.

ET AUSSI : *Y a tellement de pays où aller*, de Jean Bigiaoui (et notamment Sarcelles, quand on quitte Tunis). *A nos amours*, de Maurice Pialat (corps à cœur). *Un fauteuil pour deux*, de John Landis (un Noir, un Blanc et le capital). *Les cœurs captifs*, de Michael Radford (un amour en Ecosse). *Rue Cases-nègres*, d'Euzhan Palcy (une vieille dame très digne). *La Tragédie de Carmen*, de Peter Brook (tiercé gagnant).

THÉATRE

« Les Trois Mousquetaires » au Théâtre de Paris

Ils ont triomphé à Marseille, à Créteil, en Amérique latine, et les voilà à Paris, jeunes, fougueux, d'Artagnan, Athos, Portos, Aramis, tous pour un, un pour tous et toute la légende, à partir du 1er décembre.

ET AUSSI : *Cyrano de Bergerac*, à Mogador (panache, émotion, tambour et cœur battants). *Les Blouses*, à la Bastille (les irrésistibles nouvelles aventures de la famille Deschiens). *Sarah*, à l'Œuvre (la grande Delphine en alternance avec *L'Extravagant Mister Wilde*, Raymond Gérôme). *Savannah Bay*, au Rond-Point (Duras pour Madeleine Renaud, en alternance avec *Les affaires sont les affaires*, pour Pierre Dux).

MUSIQUE

Marguerite Long Harnoncourt, Haendel

En dehors de la création du *Saint-François-d'Assise*, de Messiaen, à l'Opéra de Paris *le Monde* du 17 novembre), l'actualité musicale sera riche ces jours-ci. Les finales du concours de piano Long-Thibaud déchaîneront les passions (Champs-Elysées, les 26 et 27, à 14 h 30 et 20 h 30 ; concert des lauréats, le 29). Paris recevra enfin, avec quelque vingt ans de retard, le Concentus Musicus de Vienne, avec Nikolaus Harnoncourt, dans Bach, Haendel et Rameau (Pleyel, le 25), tandis qu'*Orlando* de Haendel apparaîtra pour la première fois sur une scène française, à Orléans, deux cent cinquante ans après sa création (Maison de la culture, les 25 et 26).

Programmes toujours intéressants au Festival d'art sacré : *Liturgie de Jean Chrysostome*, de Rachmaninov (Saint-Etienne-du-Mont, le 24), Mozart et Pergolèse (Saint-Germain-l'Auxerrois, le 25) ; Bach, Buxtehude, par Marie-Claire Alain (Saint-Jacques du Haut-Pas, le 28). *Le livre vermeil de Montserrat*, chants de pèlerinage du XIVe siècle Saint-Séverin, le 29), tandis que les Bouffes-du-Nord se consacrent au théâtre musical : *Journal intime*, drame musical de Luc Ferrari (du 23 au 26), et *le Transsibérien*, opéra ferroviaire de B. Cendrars, A. Duhamel et L. Melki (du 29 novembre au 10 décembre).

ET AUSSI : N. Zabaleta (Gaveau, le 25) ; Haydn, Schnittke, Schubert, par le Quatuor Eder (Gaveau, le 26 à 17 h) ; L. Pernot, luth et théorbe (salle Cortot, le 27 à 17 h 30) ; Journées de musique contemporaine (Institut néerlandais, 121, rue de Lille, du 27 au 30) ; Webern au Festival d'automne (Nanterre, les 28 et 30).

DANSE

Festival d'automne

Un essai de mythologie contemporaine où la musique de Jeffrey Lohn, l'environnement de Charles Atlas, la chorégraphie de Karole Armitage, se réclament d'une « sensibilité classique » (*Paradise*, au Théâtre de Paris, jusqu'au 30 novembre).

Le plaisir de relations entre personnes choisies, dans des situations choisies, un théâtre du regard signé François Verret (*Une éclipse totale de soleil*, au Centre Georges-Pompidou, du 24 au 28 novembre).

Rendez-vous de Sceaux

Spectacles et débats à propos de la composition chorégraphique : Retour aux sources, avec E. Schwartz et L. de Luz (le 25 à 19 h 30). Soirée de créations, avec J. Rivoire, K. Saporta, M.-C. Georghiu (le 26 à 20 h 30). L'Ecriture chorégraphique, avec D. Larrieu (16 h), et J. Patarrozi (le 27 à 17 h 30).

ET AUSSI : *Atelni*, au théâtre Dejazet (chorédrame japonais). Edouard Lock and Co, au Centre américain (la modern dance canadienne). *Les Pas perdus*, à Lyon (création de la compagnie Dominique Petit à la Maison de la danse). Jean-Christophe Maillot, au grand théâtre de Tours (un transfuge du ballet de Hambourg).

VARIÉTÉS-ROCK

Sophisticated Ladies au T.M.P.

Après deux années à l'affiche de Broadway, voici la revue en forme d'hommage consacrée à Duke Ellington. Trente-deux thèmes qui couvrent l'ensemble de sa carrière depuis *Music is a woman*, *The Mooche*, jusqu'à *Solitude*, *Mood indigo* et *Perdido*.

Véronique Sanson à l'Olympia

Son univers émotionnel, ses mélodies qui balancent, son « beat » et sa limpidité, sa manière de donner en partage des élans de vie, des rencontres, des suites de moments, de sensations.

ET AUSSI : Henri Tachan à Bobino ; Nazare Pereira au Forum des Halles ; Jacques Higelin au Casino de Paris.

EXPOSITIONS

L'art celtique en Gaule au musée du Luxembourg

L'art celtique en Gaule : cinq cents objets, armes, bijoux, sculptures en bois généralement trouvés dans les tombes et conservés dans nos musées. Ils retracent l'art des civilisations qui se sont succédé en Gaule du Ve siècle à la conquête romaine. Une tentative nouvelle de donner une vue globale sur les productions symboliques des Celtiques, qui, ayant une tradition orale, n'ont laissé que de très rares inscriptions.

Les Balthus d'Henriette Gomès

Henriette Gomès, qui tient une petite galerie, 6, rue du Cirque à Paris, fut, avec Pierre Matisse à New-York, l'un des plus fidèles supporters de Balthus. Elle expose à partir du 23 novembre dix-neuf tableaux, dont certains auraient fait bonne figure à la rétrospective du Centre Pompidou, comme *Golden afternoon*, peint au château de Chassis, l'esquisse pour le *Passage du commerce Saint-André*, et bien d'autres toiles qui traversent tout l'œuvre de Balthus depuis ses débuts.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche et le mercredi.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

BALTHUS. Jusqu'au 23 janvier.

RICHARD SERRA. Jusqu'au 2 janvier. « Clara-Clara 1983 ». Jardin des Tuileries, entrée place de la Concorde. Jusqu'au 2 janvier.

FRANÇOIS ROUAN. Jusqu'au 2 janvier.

CALDER. Stabiles. Forum. Jusqu'au 2 janvier.

PHILIPPE DE CROIX. Photographies. Jusqu'au 4 décembre.

DESSINS TCHÈQUES DU XXe SIÈCLE. Jusqu'au 12 décembre.

LUCAS SAMARAS. Salle contemporaine et animation. Jusqu'au 27 novembre.

MÉCANIQUES A BOULES, de Pierre Andrès. Atelier des enfants. Sauf dim. et mardi, de 14 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 14 janvier.

LES PETITES SŒURS D'ALICE. Bibliothèque des enfants. Piazza. Jusqu'au 5 décembre.

C.C.I.

ARCHITECTURE ET INDUSTRIE. Passé et avenir d'un mariage de raison. Jusqu'au 23 janvier.

B.P.I.

VISAGES D'ALICE. Jusqu'au 28 novembre.

VOUS AVEZ DIT RURAL ? Jusqu'au 9 janvier 1984.

Musées

AU PAYS DE BAAL ET D'ASTARTE. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (553-82-05). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 8 janvier.

AUTOUR DE RAPHAËL, dessins et peintures. Du 25 novembre au 13 février. **NOUVELLES ACQUISITIONS DU DÉPARTEMENT DES PEINTURES 1980-1982.** Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 12 F (gratuite le mercredi et le dimanche).

L'ART DES CYCLADES, dans la collection Goulandris. Grand Palais, entrée Place Clemenceau (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 11 F ; le samedi : 8 F (gratuite le 2 décembre). Jusqu'au 9 janvier.

RAPHAËL ET L'ART FRANÇAIS. RAPHAËL DANS LES COLLECTIONS FRANÇAISE. Grand Palais (voir ci-dessus). Billet jumelé : 19 F ; samedi : 13 F (gratuit le 9 janvier). Jusqu'au 13 février.

J.M.W. TURNER, 1775-1851. Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (voir ci-dessus). Entrée : 15 F ; le samedi : 12 F (gratuite le 15 décembre). Jusqu'au 16 janvier.

SALON DES ARTISTES DÉCORATEURS : Habiter c'est vivre. Grand Palais, porte H (359-66-10). Du 24 novembre au 11 décembre.

DONATION J.-H. LARTIGUE. Femmes de mes autrefois et de maintenant. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (256-37-11). Sauf lundi et mardi, de 12 h à 19 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 15 janvier 1984.

D'UN AUTRE CONTINENT : L'AUSTRALIE, le rêve et le réel. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 5 décembre.

JAZZ ET PHOTOGAPHIE. ARC au Musée d'art moderne de la ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 8 janvier.

LES MYTHES DE NOS NIPPES. La mode, les enfants, les adolescents 1883-2083. Musée des enfants, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 31 décembre.

L'EXPO DES EXPOS. Expositions universelles, Londres 1851-Paris 1989. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 13 h à 19 h ; sam. et dim., de 11 h à 18 h. Jusqu'au 12 décembre.

TADANORI YOKDO. Jusqu'au 16 janvier. — **LE SPECTACLE EN SUÈDE.** Affiches de la collection Paul Lipschutz. Jusqu'au 11 décembre. Musée de la Publicité, 18, rue de Paradis (246-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h.

L'ART CELTIQUE EN GAULE. Collections des musées de province. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (234-25-95). Sauf lundi, de 11 h à 18 h ; jeudi, jusqu'à 22 h. Entrée : 11 F. ; le samedi : 8 F. Jusqu'au 29 janvier.

SAINT-SÉBASTIEN. Rituels et figures. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma Gandhi, bois de Boulogne (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Du 26 novembre au 16 avril.

DANTE ET VIRGILE AUX ENFERS. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Jusqu'au 27 février.

DESSINS D'ÉCRIVAINS FRANÇAIS AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE. Maison de Balzac, 47, rue Raynouard (224-56-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Du 25 novembre au 26 février.

PARIS 1979-1982. Photographies de Jean Mounicq. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 8 janvier.

STENDHAL ET L'EUROPE. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu, (261-82-23). Tous les jours, de 12 h à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 29 janvier.

FIX-MASSEAU. Affiches 1928-1983. Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 janvier.

VILEM KRIZ. Photographies. Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 janvier.

A LA RECHERCHE DE FRANZ KAFKA. Musée d'art juif, 42, rue des Saules. Sauf ven. et sam., de 15 h à 18 h. Jusqu'au 18 décembre.

COLBERT, 1619-1683. Hôtel de la Monnaie, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dim. et jours fériés, de 11 h à 17 h. Jusqu'au 30 novembre.

MAURICE BLANCHARD (1903-1969), peintre de la butte. Collection du Vieux-Montmartre. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (606-61-11). De 14 h 30 à 17 h 30 ; dim. de 11 h à 17 h 30. Jusqu'au 31 janvier.

POUPÉE JOUET, POUPÉE REFLET. Musée de l'homme, palais de Chaillot (553-70-60). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 12 F. Jusqu'au 31 janvier.

L'ŒUF ET LA PLUME. Musée en herbe. Jardin d'acclimatation, boulevard des Sablons (747-47-66). Jusqu'au 31 décembre.

Centres culturels

CHICAGO. 150 ans d'architecture 1833-1983 : Frank Lloyd et l'école des prairies. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (555-91-50). Jusqu'au 15 janvier. — Réalités. Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 14, rue Bonaparte (260-34-57). Jusqu'au 18 décembre. — Tendances. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (633-90-36). — Un passé composé. Paris Art Center, 36, rue Falguière (322-39-47). Jusqu'au 15 janvier.

ANNE ET PATRICK POIRIER : Architecture et mythologie. Chapelle de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital. Sauf lundi, de 12 h à 20 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 5 décembre.

ART centre/against APARTHEID. Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (563-90-55). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 30 décembre.

UN MUSÉE : DES CHEFS-D'ŒUVRE. Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Jusqu'au 8 janvier 1984.

PAUL IRIBE, précurseur de l'art déco. Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (278-14-60). Sauf dim. et lundi, de 13 h 30 à 20 h. Jusqu'au 31 décembre.

LUCAS DE LEYDE. Gravures de la collection Frits Lugt. — **WILLEM VAN ALTHUIS.** Tableaux. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 22 décembre.

GUSTAV BOLIN. Peintures. — **CLAES HAKE.** Sculptures. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h à 18 h ; sam. et dim., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 26 décembre.

COLLECTIONS-PASSION. Forum des Halles (niveau — 1). Sauf lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 4 décembre.

IVAN MESTROVIC (1883-1962). Dessins-sculptures. Centre culturel de la R.S.F. de Yougoslavie, 123, rue Saint-Martin (272-50-50). Novembre.

TUMULT. Une revue — un peintre — **MANFRED GRAEF.** Labyrinthes et circuits. Centre culturel allemand, 31, rue de Condé. Sauf sam. et dim., de 13 h à 19 h. Jusqu'au 15 décembre.

ENFANTS DU PASSE. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Du 24 novembre au 4 mars.

NAIDITCH, 1903-1980. Salons de la Rose-Croix AMORC, 199, bis rue Saint-Martin (271-99-17). Sauf dim. et lundi, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 31 décembre.

ART DE L'ATELIER - ART DE LA RUE EN COLOMBIE. Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 11, quai Malaquais (260-34-57). Sauf mardi, de 12 h 30 à 20 h. Jusqu'au 15 janvier.

ILEX BELLER, 2, place Baudoyer. Tous les jours, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 5 décembre.

ENNIO FINZI. Pastels à l'huile. Bimc galerie, 52, rue de l'Hôtel-de-Ville (278-67-08). Jusqu'au 28 novembre.

BERNARD GRANGE. La Savoie. Photographies. — **JEAN-CLAUDE CHAILLOU.** Aquarelles. Cité internationale, 21, boulevard Jourdan (589-67-58). Jusqu'au 17 décembre.

JULES SANDEAU, (1811-1883). Sauf lundi, de 11 h 30 à 18 h. Jusqu'au 11 décembre. **REGARD SUR L'AFFICHISTE.** Tous les jours de 9 h à 18 h. Jusqu'au 4 décembre. Mairie du 6e arrondissement, 78, rue Bonaparte.

LE CHATEAU DES TUILERIES. R.E.R. Châtelet-les Halles, salles d'Echanges.

ROBERT WILSON. Dessins pour « The Civil wars ». Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (233-82-50). Sauf lundi de 10 h à 17 h 30. Jusqu'au 11 décembre.

WAGNER ET LA FRANCE. Théâtre national de l'Opéra (266-50-22). Entrée place de l'Opéra. De 11 h à 17 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 26 janvier.

ANDRÉ MASSON ET LE THÉATRE. Théâtre du Rond-Point, avenue Franklin-Roosevelt (256-60-70). Jusqu'au 30 décembre.

CARL TH. DREYER. Maison du Danemark, 142, avenue des Champs-Elysées. De 12 h à 19 h ; dim. de 15 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 7 décembre.

HOLLYWOOD AU MARAIS. L'art des photographes portraitistes des stars de Hollywood (1923-1950). Centre culturel du Marais, 20-28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). De 12 h à 19 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 30 janvier.

CHRISTIAN DIOR ET LE CINÉMA. Cinémathèque française, musée du cinéma, Palais de Chaillot (553-74-39). Sauf lundi, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée : 9 F. Jusqu'au 4 décembre.

HOMMAGE A JEAN GROSJEAN. Maison de la poésie, 101, rue Rambuteau (236-27-53). Jusqu'au 30 novembre.

LE QUARTIER MONTPARNASSE ET LA TOUR. 56e étage de la tour Montparnasse. De 10 h à 22 h. Entrée : 19 F. Jusqu'au 15 janvier.

Galeries

MAITRES IMPRESSIONNISTES ET MODERNES. Galerie D. Malingue, 26, avenue Matignon (266-60-33). Jusqu'au 17 décembre.

SCULPTEURS DE L'ECOLE DE PARIS, de 1960 à 1975. Galerie F. Boulakia, 20, rue Bonaparte (326-56-79). Jusqu'au 30 novembre.

ANTONIUCCI, BOUILLON, FONCHAIN. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (274-38-00). Jusqu'au 10 décembre.

AUTOUR DU NOIR. Pierres, peintres, poètes. Galerie M. Cachoux, 16 et 29, rue Guénégaud (354-52-15). Jusqu'au 31 décembre.

RAOUL UBAC. Photographies des années 30. — **JAN VOSS.** Galerie A. Maeght, 46, rue du Bac (222-12-59).

NATURES MORTES DE CE SIÈCLE. Artcurial, 9, avenue Matignon (256-32-90). Jusqu'au 31 décembre.

OLIVIER BRICE - YVON PREVEL - JANG MOON. Galerie L. Grambihler, 14, rue Domat (326-11-42). Jusqu'au 4 décembre.

PETITS FORMAT : Clavel, Garros, Knoblauch, etc. Galerie des Femmes, 74, rue de Seine (329-50-75). Jusqu'au 14 janvier.

L'ANIMAL DANS L'ART JAPONAIS, XVIe-XIXe siècles. Galerie J. Ostier, 26, place des Vosges (887-28-57). Jusqu'au 8 janvier.

TEL PEINTRE... QUELS MAITRES ? Galerie ABCD, 30, rue de Lisbonne (563-25-42). Jusqu'au 28 janvier.

HERVE BOURDIN/JEAN-LEONARD STOSKOPF. Sculptures. Le Haut-pavé, 3, quai de Montebello (354-58-79). Jusqu'au 17 décembre.

BEN NICHOLSON. Oeuvres sur papier. — **RIOPELLE.** Peintures récentes. Galerie Maeght Lelong, 13, 14, rue de Téhéran (563-13-19). Jusqu'au 13 janvier.

ARRACHES ET PLI SELON PLI. Galerie, 30, rue Rambuteau (278-41-07). Jusqu'au 17 décembre.

LES GARDES DE SABRE JAPONAISES ANCIENNES. Galerie R. Burawoy, 12, rue Le Regrattier (354-67-36). Du 25 novembre au 17 décembre.

JEAN AMADO. Sculptures récentes. Galerie J. Bucher, 53, rue de Seine (326-22-32). Jusqu'au 19 décembre.

CHARLY BANANA. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 7 décembre.

BALLA. Futuriste. Galerie N. Seroussi, 34, rue de Seine (634-05-84).

BEDARRIDE. Galerie C. Corre, 14, rue Guénégaud (354-57-67). Jusqu'à fin décembre.

BONNAIRE. Galerie Horizon, 21, rue de Bourgogne (655-58-27). Jusqu'au 6 décembre.

YVES BRAYER. Œuvres récentes. Galerie Matignon, 18, avenue Matignon (266-60-32). Jusqu'au 15 décembre.

CLAIRE BRETECHER. Dessins préparatoires pour « Le destin de Monique ». Galerie Erval, 16, rue de seine (354-73-49). jusqu'au 10 décembre.

BRYEN. Peintures et aquarelles. Galerie P. Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (634-15-01). Jusqu'au 17 décembre.

MICHEL CANTELOUP. Galerie L. Durand, 19, rue Mazarine (326-25-35). Jusqu'au 17 décembre.

ABEL CANTU. Tapisseries et sculptures. Notre-Dame Galerie, 5, quai de Montebello (283-50-17). Jusqu'au 30 novembre.

CAPPIELLO, 1875-1942. Originaux et inédits. Ile des arts, 66, rue Saint-Louis-en-l'Isle (326-02-01). Jusqu'au 15 janvier.

JEAN COCTEAU. — Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (354-92-01). Jusqu'au 3 décembre.

FAUTRIER. Dessins, encre, huiles. Galerie Heyrand-Bresson, 56, rue de l'Université (222-58-09). Jusqu'au 17 décembre.

HAYDEN. Peintures et gouaches, 1908-1970. Galerie Saillerot, 8, rue d'Argenson (265-54-88). Jusqu'au 23 décembre.

CATHERINE HEKKING. Pastels. L'œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 17 décembre.

JOHN HILLIARD. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (277-63-60). Jusqu'au 3 décembre.

ALEXANDRE HOLLAN. Dessins. Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 3 décembre.

FRANÇOISE JOLIVET. Sculptures. Galerie D. Gervis, 14, rue de Grenelle (544-41-90).

LÉOPOLD KRETZ. Galerie A. Pinçon, 8, rue de Sévigné (272-87-97). Jusqu'au 15 décembre.

LAMY. Peintures. Galeries V. Schmidt, 41, rue Mazarine (354-71-91). Jusqu'au 17 décembre.

LAPICQUE. Œuvres de 1925 à 1964. Galerie Messine, 1, avenue de Messine (562-25-04). Jusqu'au 16 décembre.

CHRISTIAN LEGENDRE. Souvenirs imprécis. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 8 décembre.

LEPROUST. Lieux immobiles. Galerie H. Odermatt, 85 bis, rue du Faubourg-Saint-Honoré (266-92-58). Jusqu'au 4 décembre.

DENISE LIOTÉ. Peintures et pastels récents. Galerie Darial, 22, rue de Beaune (261-20-63). Jusqu'au 3 décembre.

YVES LOYER. Peintures récentes. Galerie Bellint, 28 *bis*, boulevard de Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 3 décembre.

MAN RAY. Objets de mon affection. Galerie M. Meyer, 15, rue Guénégaud (633-04-38). Jusqu'au 9 janvier.

MARISCAL. 33, rue du Faubourg Saint-Antoine (233-36-96). Jusqu'au 31 décembre.

JEAN-CLAUDE MEYNARD. Corps-et-graphiques. Galerie J.-P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (633-56-02).

LES TEKNOS DE MORAN. Galerie G. Rolde, 11, rue de l'Echaudé (325-58-37). Jusqu'au 30 novembre.

NACCACHE. Traces 3. Galerie P.-Lescot, 153, rue Saint-Martin (887-81-71). Jusqu'au 22 décembre.

OUZANI. Peintures. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (296-69-57). Jusqu'au 17 décembre.

ERVIN PATKAI. Sculptures et dessins. Atelier des Maîtres, 31, rue Yves-Toudic (208-85-01). Jusqu'au 4 décembre.

CLAUDE PLESSIER. Très brève relation de la destruction des Indes. Galerie G. Lavrov, 40, rue Mazarine (326-84-35). Jusqu'au 4 décembre.

ALAIN PONCELET. Dessins et gravures. Galerie Tendances, 105, rue Quincampoix (278-61-79). Jusqu'au 31 décembre.

DANIEL PONTOREAU. Site-art présent, 10, rue Coquillière (508-58-96). Jusqu'au 4 décembre.

ROHNER. Toiles récentes. Galerie Pramond, 3, rue des Saints-Pères (260-74-77). Jusqu'au 20 décembre.

RENE RIMBERT. Galerie D. Vierny, 36, rue Jacob (260-23-18). Jusqu'au 25 janvier.

PETER SAUL. Regards sur l'Amérique 1969-1972. Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (354-78-41). Jusqu'au 10 décembre.

BRUNO SCHMELTZ. Galerie A. Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67). Jusqu'au 14 janvier.

JULIAN SCHNABEL. Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 30 novembre.

ANDREAS SENSER. Galerie M. Guiol, 22, rue de Poitou (271-60-06). Jusqu'au 31 janvier.

SIMON. Aquarelles. Ranelagh, 5, rue des Vignes (288-64-44). Jusqu'au 3 décembre.

VLADIMIR SKODA. Installation. Galerie Donguy, 57, rue de la Roquette (700-10-94). Jusqu'au 3 décembre.

BERNARD STERN. Galerie Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 3 décembre.

THEODORE STRAWINSKY. Pastels. Galerie suisse de Paris, 17, rue Saint-Sulpice (633-76-58). Jusqu'au 17 décembre.

En région parisienne

BOULOGNE-BILLANCOURT. Festival du jeu de société. Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille (604-82-92). De 10 h à 21 h ; Dim., de 10 h à 12 h. Jusqu'au 20 décembre.

CHOISY-LE-ROI. Jardin : Albert, Bugeaud, Eda, Faivre, Martinez, Sigg. Théâtre P.-Eluard, 4, avenue de Villeneuve-Saint-Georges (890-54-87). Sauf dim. et lun., de 16 h à 18 h 30 ; sam. de 15 h à 18 h. Jusqu'au 7 décembre.

CORBEIL-ESSONNES. Mémoires textiles. C.A.C. Pablo-Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (089-00-72). sauf lundi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30 ; dim., de 16 h. à 19 h. Jusqu'au 20 décembre.

CRÉTEIL. Milshtein : Peintures, gravures. — Maison des arts, place S.-Allende (899-94-50). Novembre-décembre.

ISSY-LES-MOULINEAUX. Peinture et sculpture : Adam, Baconnais, Cordeau, Fachat, etc. Musée municipal, 16, rue Auguste-Gervais. Sauf lundi et mardi matin, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 15 janvier.

LA DÉFENSE. Arts d'Asie. La Galerie, Esplanade (326-14-70) De 11 h à 19 h ; sam. et dim., de 12 h à 19 h ; mercredi jusqu'à 21 h 30. Jusqu'au 31 décembre.

MALAKOFF. Tabuchi. Peintures 1972-1982. Théâtre 71, 3, place du 11-novembre (655-43-45). Jusqu'au 30 décembre.

MARLY-LE-ROI. Le cinéma image par image. Institut national d'éducation populaire, 11, rue Willy-Blumenthal (958-49-11). Jusqu'au 2 décembre.

MEAUX. Dupré. Musée Bossuet, ancien palais épiscopal (434-84-45). Sauf mardi et jours fériés, de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 2 janvier.

MONTGERON. A. Reznitsky. Musée de l'art russe contemporain, château du Moulin de Senlis. Sam. et dim., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 11 décembre.

PONTOISE. Montgolfières et ballons, 1783-1983. — Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (038-02-40). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et et 14 h à 18 h. Jusqu'au 29 février.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Aquarelles orientales d'Emile Bernard. Musée départemental du Prieuré, 2, rue Maurice-Denis (973-77-87).

SÈVRES. De la terre et du feu, 5 potiers contemporains. Musée national de céramique, place de la Manufacture (027-02-35). Sauf mardi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 12 F ; Dim., 6 F (gratuite le mercredi). Jusqu'au 13 février.

TORCY. Gérard Delafosse. Maison du temps libre, place des Rencontres. Jusqu'au 4 décembre.

En province

AVALLON. Voyage en bulle au pays de la bande dessinée. Grenier à sel. Jusqu'au 31 décembre.

BREST. Architecture contemporaine en Bretagne. Musée municipal, 22, rue Traverse (44-66-27). Jusqu'au 12 décembre.

CAEN. Georges Noël. Itinéraire 1957-1983. Théâtre municipal (86-12-79). Jusqu'au 10 décembre.

CALAIS. Point de vue sur Jean Le Gac. Galerie de l'Ancienne Poste, 13, boulevard Gambetta. Jusqu'au 4 décembre.

CASES DE PENE. Jean-Charles Blais. Château de Jau. Jusqu'au 4 décembre.

CHALON-SUR-SAONE. Bellaguet. Tensions chromatiques. — Musée Denon (48-01-70). Jusqu'au 15 décembre. — Man Ray photographe — Siggraph. Maison de la culture (48-48-92). Jusqu'au 30 décembre.

CHANTILLY. Hommage à Raphaël. Raphaël au musée Condé. Musée Condé (457-03-62). Sauf mardi de 10 h 30 à 18 h. Jusqu'au 13 février.

CHARTRES. Exigences de réalisme dans la peinture française entre 1830 et 1870. Musée des beaux-arts, cloître Notre-Dame (36-41-39). Jusqu'au 30 janvier.

CHATEAUROUX. Bertholin. Centre d'art contemporain, place Sainte-Hélène (34-98-25). Jusqu'au 31 décembre.

CHOLET. Hommage à André Heurtaux. Musée des arts, 50, avenue Gambetta (62-21-46). Jusqu'au 4 décembre.

CLERMONT-FERRAND. Orphée en Auvergne. Musée Bargoin, 45, rue Ballainvilliers (91-37-31). Jusqu'au 31 décembre.

COMPIÈGNE. Bernard Tariot, peinture-tôle 1982-1983. Centre culturel, place Briet-Daubigny. (420-07-57). Jusqu'au 3 décembre.

DIJON. Arpad Szenes, l'œuvre gravé et ses alentours. Musée des beaux-Arts, place de la Sainte-Chapelle (30-31-11). Jusqu'au 31 décembre.

DUNKERQUE. Acquisitions, dons et restaurations. Musée des beaux-Arts, place du Général-de-Gaulle (66-21-57). Jusqu'au 8 janvier. — Mario Avati. Trente ans de gravure. Musée d'art contemporain. Jusqu'au 29 novembre.

LA ROCHELLE. Le monde fantastique des nefs. Maison de la culture, 4, rue Saint-Jean-du-Pérot (41-68-93). Jusqu'au 14 janvier.

LA ROCHE-SUR-YON. Irène Laskine — Christiane Chardon. Musée municipal, rue Jean-Jaurès (05-54-23). Jusqu'au 10 décembre.

LYON. Georges Dufrenoy, 1870-1943. Musée des beaux-arts, 20, place des Terreaux (828-07-66).

MARCQ-EN-BARŒUL. Maurice Utrillo, 1883-1955. Centre Septentrion (46-26-37). Jusqu'au 15 janvier.

MARSEILLE. Jean Cocteau magicien du spectacle. Musée Borely, place Carthailhac (73-21-60). Jusqu'en février. — Jean Cocteau, poète graphique. Bibliothèque municipale, 38, rue du 141e R.I.A. (50-25-26). Jusqu'au 10 décembre — Toni Grand. Arca, 61, cours Julien (42-18-01). Jusqu'au 31 décembre.

MONTAUBAN. Peinture en Occitanie. Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63-18-04). Jusqu'au 12 février.

MONTBELIARD. Géométrie variable. Peintures, sculptures et œuvres graphiques. CAC, 12, rue du Collège (91-37-11). Jusqu'au 20 décembre.

MORLAIX. Yves Elleouet, peintre et écrivain. Musée des Jacobins, rue des Vignes (88-68-88). Jusqu'au 8 janvier.

MULHOUSE. Zofia Rostad. Musée de l'impression sur étoffes, 3, rue des Bonnes-Gens (45-51-20). Jusqu'au 30 janvier.

NANTES. Les photographiques. Château des Ducs de Bretagne (et autres lieux). Renseignements au 47-18-15. Jusqu'au 31 décembre. — Rautenstrauch. Images spatiales. Galerie Convergence, 18, rue Jean-Jaurès (20-11-48). Jusqu'au 17 décembre.

POITIERS. Guillermo Nunez. — Musée Sainte-Croix, rue Saint-Simplicien (41-07-53). Jusqu'au 19 décembre.

QUIMPER. T'ang. Musée des beaux-arts, rue de la Mairie (95-45-20). Jusqu'au 9 janvier.

REIMS. Vitrail en éclat. — Maison de la culture André Malraux, chaussée Bocquaine (40-23-26). Jusqu'au 29 janvier. — Le temps du regard. Hôpital Robert Debré, rue Alexis-Carrel (85-96-11, poste 511).

RENNES. R. Binet-A. Catherine. Collections de photographies. — Musée de Bretagne, 20, quai Emile-Zola (30-83-87). Jusqu'au 31 janvier — Barry Flanagan. Musée des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola (30-83-87). Jusqu'au 18 décembre.

ROUEN. Hommage à Reynold Arnould. 1919-1980. — La sociabilité en Normandie. La sociabilité urbaine du XVIIIe siècle à nos jours. Musée des beaux-arts, rue Thiers (71-28-40). — Léon Zack. Centre d'art contemporain, 11, place du Général-de-Gaulle (98-06-92).

SAINT-ETIENNE. Nicky Rieti. Diorama. — Maison de la culture. Jusqu'au 15 décembre.

SOCHAUX. Jean Messagier. Champ d'intention des piqûres de guêpes en Franche-Comté. Maison des arts et loisirs. Jusqu'au 2 janvier.

TOULON. François Arnal. — Aujourd'hui le Moyen Age. — Japon : Dialectique du dedans-dehors dans l'architecture de Kyoto. Musée, 113, boulevard du Général-Leclerc (93-15-54). Jusqu'au 4 décembre.

TOURCOING. Joseph Albers. Musée, rue Paul-Doumer (01-38-92). Jusqu'au 30 novembre.

TOURS. Jules Baric, caricaturiste tourangeau (1825-1905). Musée des beaux-arts (18, place François-Sicard (05-68-73). Jusqu'au 2 janvier.

TROYES. — Roger de La Fresnaye. Musée d'art moderne, place Saint-Pierre (80-57-30). Jusqu'au 27 décembre.

VILLEURBANNE. Carl André — Bertrand Lavier. Le Nouveau Musée, 11, rue Léon-Dolard (884-55-10). Jusqu'au 29 novembre. — Schoendorff. Scène de la vie des douze Césars. Hall de l'hôtel de ville. Jusqu'au 14 janvier.

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

BIG-BANG. – Palais des Glaces (607-49-93), 20 h 30 ; dim. 17 h (23).

LE PLUS HEUREUX DES TROIS. – Bastille (357-42-14), 21 h ; dim. 17 h (23).

PAR LES VILLAGES. – Chaillot (727-81-15), les 24, 25, 26, 29 à *18 h 30 ; le 27 à 16 h.*

CET ANIMAL ÉTRANGE. – Athénée (742-67-27), jeu., ven., sam. à 21 h ; mar. 19 h (24).

DESHABILLAGES. – Cergy-Pontoise, Th. des Arts (032-79-00), les 24, 25, 26, 29 à 21 h (24).

TRANSSIBÉRIEN. – Bouffes du Nord (239-34-50), 20 h 30 29 novembre-10 décembre.

HORS PARIS

LYON. – *Le Copte*, de et par Bruno Bœglin (7) (860-37-70), aux ateliers de construction du T.N.P., 24bis, rue Émile-Decorps, Villeurbanne, du 29 novembre au 16 décembre.

VILLENEUVE D'ASQ. – *Désiré*, de Daniel Lemahieu, par le Th. de la *Planchette* (20) 91-38-35, du 29 novembre au 23 décembre et en tournée dans le Nord - Pas-de-Calais, du 2 janvier au 12 février.

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), le 28 à 18 h : Saint-François d'Assise ; le 29 à 19 h 30: Raymonda.

SALLE FAVART (296-06-11), le 23 à 19 h 30 : Cimarosa-Weill.

COMÉDIE - FRANÇAISE (296-10-20), les 23, 26, à 14 h 30 ; les 25, 27 à 20 h 30 : la Seconde Surprise de l'amour/la Colonie ; les 23, 26, 29 à 20 h 30 : Félicité ; les 24, 28 à 20 h 30 : Intermezzo.

CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer (jeu., ven., dim., mar.), le 23 à 14 h 30, le 26 à 15 h : la Traversée du dessert ; le 28 à 20 h 30 : Rendez-vous de poésie avec A. Calveyra.

ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32), relâche.

PETIT ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32) (L.), les 23, 24, 25, 26, 27, 29 à 18 h 30 : Heiner Müller de l'Allemagne.

TEP (797-96-06) (L.). Théâtre : les 23, 24, 25, 26, 29 à 20 h 30 ; le 27 à 15 h : la Mort de Danton. – Cinéma : le 26 à 14 h 30, le 27 à 20 h : l'Introuvable, Diva.

PETIT TEP (797-96-06) (L), les 23, 24, 25, 26 et 29 à 20 h 30 ; le 27 à 15 h : Clair d'usine.

BEAUBOURG (277-12-33) (mar), Débats, rencontres-musée : le 23, à 18 h : J.-P. Buffi ; à 18 h 30 : Dostoïevski ; les 23, 24 à 21 h : Ramon Gomez de la Serna ; le 24 à 18 h 30 : le Pouvoir syndical ; 18 h 30 : la peinture de F. Rouan : l'image et l'entrelacs ; le 28 de 15 h 30 à 23 h : Nations sans État. – Concerts, animations : le 26 à 17 h : Duo J. Léandre et I. Schweitzer ; le 28, Musique classique du XX[e] siècle : 12 h 30 : A. Marion, flûte ; 20 h 30 : A. Webern. – Cinéma-vidéo : les 23, 24, 25, 26, 27, 28 à 13 h : Robert Doisneau, badaud de Paris ; 16 h : la Bête lumineuse ; 19 h : Jouer sa vie ; les 23, 24, 25, 26, 27 à 15 : Balthus : les paysages du peintre ; les 26, 27 à 15 h : Alice in Wonderland ; les 23, 24, 25, 26, 27 à 18 H : R. Serra : films-vidéos. – Théâtre, danse : le 23 à 14 h 30 : Alice au pays des merveilles ; les 24, 25, 26, 27, 28 à 16 h : Une éclipse totale de soleil.

THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), les 23, 24, 25, 26, 27, 29 à 20 h 30 ; les 26, 27 à 14 h 30 : Sophisticated ladies ; le 28 à 18 h 30 : Claude Bolling trio (Bolling, Rachmaninov, Liszt) ; à 20 h 30 : Piero Cappuccilli, Orchestre de l'Ile-de-France, J. Kaltenbach.

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77) (dim., lun.), le 26 à 14 h 30 ; les 23, 24, 25, 26, 29 à 20 h 30 : l'art de la Comédie.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34), les 23, 24, 25 à 14 h 30 : Marionnettes : Duo Perché (spectacle pour enfants) ; le 24 à 20 h 30 : Concert : Eva Demarczyk.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34), les 25, 26 à 19 h 30, le 27 à 15 h : Théâtre sur le fil ; les 25, 26 à 20 h 30, le 27 à 20 h 30 : Fratelli Napoli.

ANTOINE (208-77-71), (L.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : Coup de soleil.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23), les 23, 25, 28 à 18 h 30 : le Pèlerin ; les 23, 25 à 21 h, le 27 à 15 h et 21 h : le Chandelier – le Plaisir de rompre ; le 26 à 18 h 45 et 22 h, le 28 à 21 h : Moi.

ASTELLE-THÉATRE (238-35-53), mer., mar. 20 h 30 : les Bonnes ; jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 16 h : le Malentendu.

ATELIER (606-49-24), (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h : Cocteau-Marais.

ATHÉNÉE (742-67-27), Salle Ch. Bérard, mer., jeu., mar. 18 h 30, ven., sam. 20 h 30 : Batailles.

BASTILLE (357-42-14), 21 h : voir Festival d'automne.

BATACLAN (721-18-81), (D.) 20 h 30 : Lulu.

BOUFFES - PARISIENS (296-60-24). (D.) 21 h : les Trois Jeanne.

CALYPSO (227-25-95), (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 17 h : les Deux Fils de Pedro Nerf de Bœuf ; (D., L.), 22 h : la Maison jaune.

CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), mer., jeu., ven. 20 h 30 : Zod zod zod...iaque.

CARTOUCHERIE, *Épée de Bois* (808-39-74), (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 16 h : la Maison de Bernarda Alba ; Tempête (328-36-36), (D. soir, L.), 20 h 30, D. 15 h 30 : Vater Land ; Th. du Soleil (374-24-08), le 26 à 18 h 30 : la Nuit des rois ; Atelier du Chaudron (328-97-04), mer. 14 h 30, vend., sam. 20 h 30, dim. 16 h : Vague à l'âme ou le blues de la scène ; CC 17 (227-68-81), le 29 à 20 h 30 : Meurtre dans la cathédrale.

CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69). Grand Théâtre (D., L., Mar.), 20 h 30 : Tu écraseras le serpent ; Galerie (D., L., mar.) 20 h 30 : les Troyennes.

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41) (mer., D. soir), 21 h, dim. : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 45, D. 15 h 30 : Chacun sa vérité.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22). (D. soir, L.), 20 h 30 mat. dim. 15 h 30 : la Manie de la villégiature.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), (D.) 21 h : l'Ormaie.

CONSTANCE (258-97-62), vend., sam. 20 h 45, dim. 17 h : l'Histoire merveilleuse d'un gagnant du loto dont la fiancée se tua accidentellement le lendemain du tirage (dern. le 27).

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (296-88-32), Variétés.

DAUNOU (261-69-14) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : la Chienlit.

DÉCHARGEURS (236-00-02) (D.), 18 h 30 : Paroles de nègres ; 20 h 30 : Oscar et Wilde ; 22 h : les Eaux et forêts.

ELDORADO (208-23-50) (D. soir, L.), 20 h 45, D. 16 h : le Don Juan de la Creuse.

ESCALIER D'OR (523-15-10) (D. soir, L.), 21 h, D. 17 h : Tanzi.

ESPACE-GAITÉ (327-13-54) (D. soir, L.), 20 h 15, (D.) 15 h 30 : la Bonn' Femme aux camélias ;

ESPACE GIRAUD-PHARES (233-55-77), 20 h 30 : Fantaisie mineur (dern. le 26).

ESSAION (278-46-42) (D., L.) ; I. 21 h : le Rite du premier soir ; II. (D., L.) 21 h : Finistère.

FONDATION DE L'ALLEMAGNE (589-32-26), (V., D. soir), 20 h 30, Dim. 17 h : 1914, la Mémoire de mes vingt ans, (dern. le 27)

FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (340-36-35) (D., L., mar.), 21 h : Récit d'une passion envahissante.

FONTAINE (874-74-40), (D. soir, L.) 20 h 15 : Sam. 18 h, Dim. 17 h : Vive les femmes ; (D. soir, L.), 22 h, D. 15 h : Don Diegue contre Super 8.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 14 h 30 et 17 h 30 : Grand-père.

GALERIE-55 (326-63-51), (D., L.) 21 h : Public Eyes - A Private Ear.

HUCHETTE (326-38-99), (D.) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Pinok et Matho ; 22 h 45 : Cabaret Dada.

LA BRUYÈRE (874-76-99), (D. soir) 21 h, D. 15 h : Mort accidentelle d'un anarchiste (dern. le 27).

LIERRE-THÉATRE (586-55-83), (D. soir, L., mar.), 20 h 30, *D.* 17 h : La Colonie pénitentiaire.

LUCERNAIRE (544-57-34), (D.) I. 18 h 30 : Cajamarca ou le Supplice de Pizarre, (dern. le 26) ; 20 h 30 : l'Entonnoir ; 22 h 15 : Journal intime de Sally Mara ; II. 18 h 30 : Recatonpilu ; 20 h 15 : Six heures au plus tard ; 22 h 15 : l'Invitation au voyage ; Petite *salle, 18 h 30 : Comme la pierre* ; 22 h 30 : Baudelaire du mal (dern. le 26).

LYCÉE FÉNELON (307-85-89), les 23, 24 à 20 h 30 : Poi Venne l'Intelletto.

LYS MONTPARNASSE (327-88-61) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : Vendredi, jour de liberté.

MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h 45, sam., dim. 15 h : les Serpents de pluie.

MARAIS (278-03-53) (D.), Le roi se meurt.

MARIE-STUART (508-17-80) (Mer. soir, J., D. soir), 20 h 30 ; Mer. 18 h 30 ; Dim. 15 h : la Mansarde bleue.

MARIGNY, Salle Gabriel (225-20-74) (D.), 21 h, Sam. 19 h et 22 h : les sales mômes.

MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.), 20 h 45, Dim. 15 h et 18 h 30 : le Bonheur à Romorantin.

MICHEL (265-35-02) (D. soir, L.). 21 h 15, Sam. 21 h 30, Dim. 15 h 30 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22) (D. soir, L.), 20 h 30, Dim. 15 h et 18 h 30 : le Vison voyageur.

MOGADOR (285-45-30) (D. soir, L.), 20 h 30 ; sam., 16 h 30 et 21 h ; D., *16 h 30 : Cyrano de Bergerac* ; *mer. 14 h* et 16 h 30, sam., D. 14 h : l'Histoire du cochon qui voulait maigrir.

MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.), 21 h ; D, 15 h et 21 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons ; Petite salle (D. soir, L.), 21 h ; D., 16 h : Hérode le Grand.

NOUVEAUTÉS (770-52-76) (D. soir, jeu.), 20 h 30 ; sam., 18 h 45 et 21 h 45 ; D., 15 h 30 : l'Entourloupe.

ŒUVRE (874-42-52), mer., jeu., ven., 20 h 30 ; sam., 22 h ; D., 14 h 30 : Sarah ; sam., 19 h 30, D., 17 h., lun., mar., 20 h 30 : l'Extravagant Mister Wilde.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h 45, sam., 18 h 45 et 22 h ; D., 15 h 30 : la Fille sur la banquette arrière.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90) (mer. soir, D. soir, L.) 20 h 30, mer, sam. 15 h ; D., 14 h 30 et 18 h 15 : Un homme nommé Jésus.

PLAISANCE (320-00-06) (D. soir, L.), 20 h 30, D., 15 h 30 : la Seconde Surprise de l'amour.

POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97) (D.), 20 h 15 : la Dernière Bande ; 21 h 15 : Restaurant de nuit.

PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53) (D. soir, L.), 21 h ; sam., 17 h ; D., 15 h : K2.

POTINIÈRE (261-44-16) (D. soir, L.), 20 h 45 ; D., 15 h 30 : Il Signor Fagotto.

QUAI DE LA GARE (585-88-88) (D., L.) 20 h 30 + ven. 22 h : Ariakos.

RANELAGH (288-64-44) (L.) Les marionnettes de Salzbourg : les 24, 27 à 20 h 30 ; le 26 à 15 h 30 : la Flûte enchantée ; les 23, 25, 26 à 20 h 30 : le Barbier de Séville ; le 27 à 15 h 30 : Casse-Noisette ; le 29 à 20 h 30 : les Noces de Figaro.

RENAISSANCE (208-18-50) (jeu., D. soir), 21 h ; D., 15 h : Théâtre de Bouvard.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10) (D. soir, L.) 21 h, D. 15 h 30, sam. 19 h et 21 h 15 : l'Astronome.

STUDIO FORTUNE, le 25 à 21 h : des Hippizes partout.

TAI TH. D'ESSAI (278-10-79), I. : jeu., ven., sam. 20 h 30, D. 15 h : Tartuffe ; L., mar. mer. 20 h 30, sam. 22 h 30, D. 17 h : l'Ecume des jours ; II. : mer., sam., L., mar., 20 h 30, D. 17 h : Huis clos.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.) 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

TEMPLIERS (278-91-15) (L., mar.), 18 h 30 : de Sévigné à Grignan ; Semaines de la Marionnette, les 25, 26 à 22 h 30, le 27 à 17 h 30 : Hua Guang descend aux enfers pour y sauver sa mère.

THÉATRE A.-BOURVIL (373-47-84) (D.), 21 h : les Dames de fer.

THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48) (D.), 20 h 30 : l'Orchestre ; 21 h 30 : Au secours papa, maman veut me tuer.

THÉATRE NOIR (346-91-93) (D. soir, L.) 20 h 30, D., 17 h : Carmen la matadore ; Petite Salle, (D. soir, L.) 20 h 30 : A petit feu de chagrin.

THÉATRE PRÉSENT (203-02-55) (D. soir, L.) 20 h, D. 17 h : Titus Andronicus.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), I. les 23, 24 à 20 h 30 : Les affaires sont les affaires ; les 25, 26, 29 à 20 h 30, le 27 à 15 h : Savannah Bay ; II. les 23, 24, 25, 26 à 20 h 30, le 27 à 15 h : les Exilés.

THÉATRE DU TEMPS (355-10-88) (D., L.) 21 h : Médée.

THÉATRE 13 (588-16-30) (D. soir, mar.), 21 h, D. 15 h : la Femme indolente.

THÉATRE 18 (226-47-47) (D. soir, L.), 22 h, D. 18 h : Flora par qui tout arrive.

TOURTOUR (887-82-48) (L.), 20 h 30, D. 15 h : Le soleil n'est plus aussi chaud qu'avant ; (D. soir, L.), 22 h, D. 18 h : le Bel Indifférent, l'Amour toujours.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h, sam. et dim. 15 h : les Dix Petits Nègres.

UNION (246-20-83) (D.), 20 h 30, jours pairs : le Chant général ; jours impairs : L'an 2000 n'aura pas lieu.

VARIÉTÉS (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 15, D. 15 h 30 : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président ; 23 h 30 : Mod'Mod'Show.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D., L.), I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 + Sam. 24 h : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. – II : 20 h 15 : les Caïds ; 21 h 30 : Last Lunch, Dernier Service ; (D.), 22 h 30 : Fouillis.

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (L., Mar.), 18 h 15 : Welcome Pingouin (B. Fontaine et Areski) ; (D. L.) 20 h : Chant d'épandage ; (Mer., D.) 22 h 15 : l'Auvent du pavillon 4.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), (L) I : 20 h 15 + Sam. 23 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II : 20 h 15 : Dieu m'tripote ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Fais voir ton Cupidon.

DIX HEURES (606-07-48) (D.), 18 h 30 : Y. Fouquet ; 22 h : The Debile Show.

L'ÉCUME (542-71-16) (D., L.), 20 h 30 : Poésie de journalisme ; les 23, 24, 25, 26 à 22 h : A. Rivage ; le 27 à 21 h : J. Faraut ; le 28 à 21 h : J.-P. Réginal.

LA PALETTE (251-01-17) (L., Mar.), 20 h 30 : C. Le Poulain ; 22 h : les Nymphes aux men.

LE PETIT CASINO (278-36-50) (D., L.), 21 h : Je veux être pingouin ; 22 h 15 : Attention, belles-mères méchantes.

POINT-VIRGULE (278-67-03) (D.), 21 h 30 : le Ticket ; 22 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.

PROLOGUE (575-33-15) (D., L.), 20 h 30 : Duende.

SENTIER DES HALLES (236-37-27), (D., L.), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Vous descendez à la prochaine ?

SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93) (D., L.), 20 h 30 : Un pneu, c'est un pneu ; 22 h : les Burlingueurs.

TANIÈRE (337-74-39), les 23, 24, 25, 26 à 22 h 30 : Marie-Claude Vallez.

LE TINTAMARRE (887-33-82) (D., L), 20 h 15 + Sam. 24 h : Phèdre ; *21 h 30* : Apocalypse Na ; Sam. 16 h : l'Équipe du Tintamarre.

VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), 20 h 30 : P. Miserez ; 22 h 30 : Chez Panique ; (D., L.), 22 h 15 : Films muets de G. Méliès, accompagnés au piano.

La danse

AMERICAN CENTER (321-42-20), les 25, 26 à 21 h : La la la Lock Danseurs.

C.C. CANADIEN (551-35-73), les 25, 26 à 21 h : E. Lock et C[ie].

THÉATRE 18 (226-47-47) (D. soir, L.), 20 h ; dim. 16 h : Salut (dern. le 27) ; le 29 à 20 h : Knaves and Knight.

THÉATRE DE PARIS (280-09-30), voir Festival d'automne.

Les opérettes

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (252-25-15), mer. 14 h 30 ; ven. 20 h 30 ; sam. 14 h 30 et 20 h 30 ; dim. 14 h et 17 h 30 : l'Amour à Tahiti.

TOURTOUR (887-82-48) (D., L.), 18 h 30 ; sam. 15 h : Un mari à la porte.

Spectacle musical

BOUFFES-DU-NORD (239-34-50), les 22, 23, 24, 25 à 20 h 30 ; le 26 à 15 h et 20 h 30 : Journal intime.

Le music-hall

ALLIANCE (544-41-42), les 23, 24, 25 à 20 h 30 : Grupo Sierra Maestra.

BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.). 20 h 45 ; dim. 16 h : H. Tachan.

CENTRE JUIF D'ART ET DE CULTURE (805-28-60), le 26 à 20 h 30 : E. Benbassa, A. Benveniste, M. Cohen, I. Obadia...

CENTRE MANDAPA (589-01-60), les 24, 25 à 20 h 30 : Cheng Shui Cheng ; le 26 à 21 h : C. Zarcate.

ESPACE CARDIN (266-17-81), (J., L.), 20 h 30 ; Dim. 15 h : Junon et Avos.

FORUM (297-53-47), Dim. 21 h : Nazare Pereira (dern. le 26) ; G. Chelon (à partir du 29).

GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 21 h ; dim., 16 h 30 : G. Bedos.

MARIGNY (256-04-41) (D. soir, L.), 21 h ; dim. 15 h : Thierry Le Luron.

OLYMPIA (742-25-49), (D. soir, L.) 20 h 30 dim. 17 h : V. Sanson.

PALAIS DES CONGRÈS (758-14-94), les 23, 26, 27 à 14 h et 17 h 30 ; les 25, 29 à 18 h 30 : Ch. Goya.

STUDIO BERTRAND (783-64-66), mer. 21 h : G. Chambre.

TANIÈRE (337-74-39), les 23, 24, 25, 26 à 20 h 45 : G. Elbaz ; le 27 à 19 h 30 : Cl. Amelot.

THÉATRE DE PARIS (280-09-30), le 24 à 18 h 30 : D. Dimey, J. Bertin, K. Kacel, N. Pereira.

THÉATRE DE LA PLAINE (250-15-65) (D. soir, L., Ma.), 20 h 30 ; dim., 17 h : Armaaon.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41) (D., L.), 22 h : S. Rinaldi.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 23

Th. des Champs-Élysées, 20 h 30 : P. Amoyal, M. Rudy (Beethoven, Brahms,Franck).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : J. Conlon (Dvorak).

Salle Gaveau, 20 h 30 : Duo Crommelynck (Mozart, Schubert, Debussy, Ravel).

Institut néerlandais, 20 h 30 : Ensemble Bilitis (Honegger, Jolivet, Debussy...).

JEUDI 24

Lucernaire, 19 h 45 : R. Seguela-Lebeau, J. Mahoux (Beethoven, Janacek, Dvorak) ; 21 h : J. Azkoul (Scarlatti, de Falla, Barrios...).

Salle Gaveau, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. : W. Boettcher (Haydn, Mozart, Mendelssohn).

Radio-France, Auditorium 106, 20 h 30 : Jeunes compositeurs et interprètes du Conservatoire national supérieur.

Église Saint-Roch, 20 h 45 : Quintette Floreat Musica (Purcell, Haëndel, Bruckner).

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 23.

Théâtre des Champs-Élysées, 20 h 30 : F.-R. Duchable (Bah, Liszt, Beethoven...).

Centre Bösendorfer, 21 h : E. Haefliger, J.-E. Dahler (Schubert).

Salle Cortot, 20 h 30 : S. Altenburger, H. Cartier-Bresson (Bach, Schumann, Brahms).

Crypte Sainte-Agnès, 20 h : B. Pleveni-Dugardin, G. et Ch. Andranian (Bellini, Déodat de Séverac, Stravinski).

VENDREDI 25

Th. des Champs-Élysées, 20 h : Orchestre national de France, dir. : G. Gelmetti, chœurs de Radio-France ; chef de chœur : M. Lasserre de Rozel (Verdi).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Concentus Musicus de Vienne, dir. : N. Harnoncourt (Bach, Haëndel, Rameau).

Salle Gaveau, 20 h 30 : N. Zabaleta (Beethoven, Bach, Krumpholtz...).

Lucernaire, 19 h 45 : voir le 24.

Centre Bösendorfer, 20 h 30 : D. et M. Renault, U. Reinemann, N. Lee, Piano Trio Français.

Crypte Sainte-Agnès, 20 h 30 : Ch. McCulloch.

FIAP, 20 h 30 : D. Ghorbani (Bach, Beethoven, Chopin...).

Église de la Mission espagnole de Paris, 21 h : S. Estelles, Ph. Sauvage (Bach, Telemann, Haëndel...).

Église Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 45 : Ensemble C. Vilo.

Salle du Conservatoire, 20 h 30 : M. Ades, H. Le Floch (Stamitz, Bach, Bartok...).

SAMEDI 26

Lucernaire, 19 h 45 : voir le 24.

Salle Gaveau, 17 h : Quatuor Eder (Haydn, Schittke, Schubert) ; 20 h 30 : B. Kruysen, N. Lee (Fauré, Poulenc, Schubert...).

Salle Pleyel, 16 h : Orchestre de Paris, dir. : J. Conlon (Dvorak) (Gala H.E.C.).

Théâtre des Champs-Élysées, 14 h 30 et 20 h 30 : Concours Long-Thibaud.

Salle Chopin-Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de jeunes A. Loewenguth (Bach, Janacek, Britten...).

Église Saint-Merri, 21 h : Ensemble instrumental « Les Agréments » (Telemann, Haëndel, Castello...).

Église suédoise, 18 h : J. Caris, B. Courz, F. Michel (Bach, Vivaldi, Villa-Lobos...).

DIMANCHE 27

Théâtre des Champs-Élysées, 14 h et 20 h 30 : Concours Long-Thibaud ; 17 h 45 : Concerts Pasdeloup, dir. : G. Devos (Chabrier, Ohana, Ravel...).

Église Saint-Merri, 16 h : Ensemble instrumental 440 de Paris (Bach, Telemann, Stocchetti).

Salle Pleyel, 17 h 45 : Orchestre des concerts Lamoureux (Strauss).

Salle Gaveau, 17 h 45 : A. Krust (Chopin).

Lucernaire, 20 h : Musique électro-acoustique.

Crypte Sainte-Agnès, 20 h : J. Roux, G. et Ch. Andranian, M. Marchesini (Leval).

Théâtre du Rond-Point, 11 h : A. Dumay, M. Dalberto (Debussy, de Falla, Strauss).

Église des Billettes, 10 h : J. Amade (Bach).

Notre-Dame de Paris, 17 h 45 : Y. Devernay (Vierne, Dupré, Devernay...).

Musée de l'Assistance publique, 15 h : Trio Talitman (Damase, Françaix, Bach).

Église luthérienne Saint-Pierre, 16 h : D. Flornoy, T. Tenkamen, G. Guillard (Bach, Haydn, Homilius...).

FIAP, 20 h 30 : E. Kotzia (Bach, Villa-Lobos, Albeniz...).

Salle Cortot, 17 h 30 : L. Pernot (de Visée, Mouton, Bach...).

Institut néerlandais, 17 h 30 : Rijnmond Saxofoon Quartet.

LUNDI 28

Institut néerlandais, 20 h 30 : Nieuw Ensemble.

Salle Gaveau, 20 h 30 : Orchestre régional de Picardie (Haydn, Schubert, Jolivet...).

Salle Pleyel, 20 h 30 : English Chamber Orchestra, dir. : Y. Menuhin (Mozart, Beethoven).

Th. des Champs-Élysées, 20 h 30 : E. Indjic (Brahms, Mendelssohn, Beethoven).

Athénée, 20 h 30 : H. Prey, L. Hokanson.

Cité internationale universitaire, 20 h 30 : Solistes de l'Ensemble instrumental d'Île-de-France, dir. : A. Maillard (Tomasi, Françaix, Berlioz...).

Salle Rossini, 20 h 45 : Triptyque (Dubois, Margoni).

CC Garnelles, 20 h 30 : D. Gourdon (Ravel, Liszt, Chopin...).

MARDI 29

Th. des Champs-Élysées, 20 h 30 : Gala du Concours Long-Thibaud.

Centre Bösendorfer, 20 h 30 : Quatuor Parennin (Brahms).

Porte de la Suisse, 20 h 30 : V. Muller, V. Dasriaux (Honegger, Schubert, Strauss...).

Salle Gaveau, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. : Ph. Bender (Clementi, Boccherini, Respighi).

CC Canadien, 20 h 30 : V. Weers.

Institut néerlandais, 18 h 30 : H. Sparnaay, P. de Haas ; 20 h 30 : Atelier musique de Ville-d'Avray (Andriamsen, du Bois...).

Jazz, pop, rock, folk

ATMOSPHÈRE (249-74-30) (D., L., mar.), 20 h 30 : B. Letort ; 22 h : Algusmania.

BAINS-DOUCHES (887-34-40), le 24 à 20 h 30 : Rem.

CASINO DE PARIS (874-26-22) (D., L.), 21 h : Higelin.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30, les 23, 28, 29 : C. Luter ; les 24, 25, 26, 27 : Ch. Slide Sextet.

CC 17 (227-68-81), le 25 à 20 h 30 : Th. Graal.

CENT-VINGT NUITS, le 29 à 20 h : Snake Finger ; le 30 à 20 h : Burt of the Fall.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24) (D., L.), 22 h 30 : Bess Babalu.

DÉPOT-VENTE (624-33-33), 21 h, le 24 : Swing Limited-Corporation/R. Guerin ; le 25 : Southerners/V. Leed ; le 26 : L. Allison.

DUNOIS (584-72-00), 20 h 30, le 24 : Y. Robert, les Missionnaires ; le 25 : G. Villerd, J. Mereu, Ch. Rollet, la Marmite infernale ; les 26, 27 : l'Étoile rouge ; le 28 : Joue contre joue.

GUINESS TAVERN (233-26-45), jeudi, 22 h 45 : Shamrock.

LUNA (588-03-87), le 25 à 20 h 30 : Zusaan Fasteau (musique indienne).

MANU MUSICALE (238-05-71), le 26 à 20 h 30 : l'Oreille cassée.

MEMPHIS MELODY (329-60-73), mer. 23 h : J. Kahne, L. White ; jeu. 23 h : M. Ancosina ; ven. 22 h : Y. Chelala, 24 h : Tuly ; sam. 22 h : Y. Chelala, 24 h : M.E. Stevens ; dim., mar. 23 h : A. Lauwmann ; lun. 23 h : C. Mendoza.

MUSÉE D'ART MODERNE (723-61-27), Grand Auditorium, le 24 à 20 h 30 : Out ; Petit Auditorium, le 28 à 20 h 30 : M. Solal.

NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30, le 23 : D. Jordan, J. Lundgaard ; le 24 : J. Johnson ; le 25 : Ph. Lacarrière ; le 28 : G. Miller Orchestra ; le 26 à 20 h 30 : La Manigua, salsa.

OLYMPIA (742-25-49), le 28 à 20 h 30 : Public Image Limited.

PHIL'ONE (776-44-26), 22 h, les 24, 25, 26 : G. Konket.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h, mer. : Sonny Grey Quintet ; jeu. : Watergate Seven+One ; ven. : Quintet de Paris ; sam. : Minor Swing Quintet ; lun. : Jany Noelle Quartet ; mar. : C. Bolling Trio.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : A. Condouant, A. Jean-Marie, A. Cullaz, E. Dervieu (dern. le 27) ; à partir du 28 : B. Portelli, Ph. Petit, A. Jean-Marie, R. Del Fra, Ch. Bellonzi.

RADIO FRANCE, Auditorium 105 (524-15-16), le 26 à 18 h 30 : Tatitu Tataru.

SAVOY (277-86-88), 21 h, les 23, 24 : F. Bourrec, E. Godstein, J.-R. Daleri, L. Rouah ; les 25, 26 : X. Cobo, F. des Prés, Y. Torchinsky, Y. Teslar ; les 28, 29 : M. Delgado, P. Gorsky, E. Martinez.

SPHÈRE (806-53-33), le 25 à 20 h 30 : Quintet F. Kogelman ; les 26, 27 à 20 h 30 : la Marmite infernale.

SLOW CLUB (233-84-30) (D., L.), 21 h 30 : M. Saury (dern. le 26) ; à partir du 29 : R. Franc.

TWENTY ONE (260-40-51), les 24, 25, 26, à 21 : M. Passos.

VIEILLE HERBE (321-33-01), le 24, à 21 h : Hootenanny.

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

Théâtre

Théâtre de la Bastille (357-42-14), (D. soir, L.) 21 h, Dim. 17 h : Les Blouses.

Théâtre de Paris (280-09-30). — Petite salle (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Sortilèges.

Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-18-81), (D.) 20 h 30 : Tonio Kroger.

Concerts

Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-18-81), le 28 à 20 h 30 : Ensemble intercontemporain, dir. : P. Boulez, Ensemble des chœurs de Radio-France, dir. : J. Jouineau (Berg, Webern, Schoenberg).

Danse

Théâtre de Paris (280-09-30), les 23, 24, 25, 26 à 20 h 30, le 27 à 15 h : Karole Armitage.

Théâtre de la ville (274-22-77), le 29 à 18 h 30 : Lucinda Childs.

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE (723-40-84)

Mitry-Mory, église N.-D. des Saints-Anges (427-18-05), le 23 à 21 h ; **Châtillon, N.-D. du Calvaire** (656-09-90), le 24 à 20 h 30 ; **Plaisir, église Saint-Pierre** (054-16-78), le 25 à 21 h ; **Samoreau, Grange aux Dîmes** (423-70-06), le 26 à 21 h ; **Rochefort-en-Yvelines, église** (041-35-49), le 27 à 15 h : Orchestre de chambre J.-F. Paillard, dir. : J.-F. Paillard (Haydn, Mendelssohn, Britten) ; **Enghien, Th. du Casino** (412-90-00), le 25 à 20 h 45 ; **Larchant, église Saint-Mathurin** 428-58-59), le 26 à 21 h ; **Maisse, église Saint-Médard** (499-50-24), le 27 à 16 h : les Arts florissants (Purcell) ; **Saint-Leu-La-Forêt, église** (960-44-22), le 25 à 21 h ; **Sucy-en-Brie, Ferme de Grand Val** (590-25-12), le 26 à 20 h 45 ; **Paris, Musée du Petit Palais** (277-92-26), le 27 à 16 h : Le Quatuor parisien (Locke, Lawes, Bull...) ; **Fontenay-le-Fleury C.C.** (460-20-65), le 26 à 21 h : Groupe vocal de France, dir. : M. Tranchant (Britten, Maxwell-Davies, Berkeley...).

FESTIVAL D'ART SACRÉ (277-19-90)

Église Saint-Louis-en-l'Île, le 23 à 20 h 30 : R. Narayan, H. Huguet, P. Dutt-Vajpay (musique sacrée de l'Inde du Nord).

Église Saint-Étienne-du-Mont, le 24 à 20 h 30 : Groupe de Moscou, dir. : V. Semenіouk (Rachmaninov).

Église Saint-Germain l'Auxerrois, le 25 à 20 h 30 : Chœur de l'Orchestre de Lyon, ensemble d'instruments baroques, dir. : B. Tetu (Mozart, Pergolèse).

Église Saint-Roch, le 27 à 9 h 45 et 11 h 45 : Ensemble G. Binchois, dir. : D. Vellard (chant grégorien).

Église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, le 28 à 20 h 30 : M.-Cl. Alain (Buxtehude, Bach).

Église Saint-Séverin, le 29 à 20 h 30 : Berry Hayward Consort, groupe vocal Cl. Caillard-Hayward, dir. : B. Hayward (chants du XIVe siècle).

En région parisienne

Antony, Théâtre F. Gémier (666-02-74), les 23, 24, 25, 26 à 21 h : l'Oiseau vert.

Asnières, C.C.A. (790-63-12), le 29 à 20 h 45 : Diable d'homme.

Aubervilliers, Th. de la Commune (833-16-16) (D. soir, L., Mar.) 20 h 30, Dim., 17 h : Ligue nationale d'improvisation de Montréal.

Aulnay-sous-Bois, Théâtre (868-00-22), le 27 à 16 h 30 : le Neveu de Rameau.

Bezons, C.A.C. P.-Eluard (982-20-88), le 26 à 21 h : Sofiane et Hamidouche.

Boulogne-Billancourt, T.B.B. (603-60-44) (D. soir, L.) 20 h 30, Dim., 15 h 30 : Mariage.

Cergy-Pontoise, Th. des Arts (032-79-00), le 26 à 21 h : Ch. Escoudé ; Th. de l'Usine, le 26 à 21 h : Goliath ; Conservatoire, le 25 à 20 h 45 : Ch. Deshay, A. et P. Devos (Brahms).

Champigny, Th. des Boucles de Marne (880-96-28), les 24, 26 à 20 h 30 ; le 27 à 15 h 30 : le Chariot de terre cuite.

Chatou, Maison pour tous (071-13-73), le 26 à 21 h : M. Ducret, M. Michel, F. Chassagnite.

Chelles, C.C. (421-20-36), le 25 à 20 h 45 : J. Beaucarne.

Clamart, C.C. J.-Arp (645-11-87), le 29 à 20 h 30 : le Neveu de Rameau.

Colombes, M.J.C. (782-42-70), le 26 à 20 h 30 : D. Lockwood.

Enghien, Th. du Casino (412-90-00), le 26 à 20 h 45 : le Neveu de Rameau.

Evry, Agora (079-10-00), le 25 à 20 h 30 : Cie Qu. Rouillier ; le 29 à 21 h : Quatuor Muir de Philadelphie.

Fresnes, M.J.C. (237-63-42), le 26 à 21 h : Société adoucie.

Garches, C.C. (050-13-75), le 25 à 20 h 30 : Drame au Céleste Empire.

Gennevilliers, Théâtre (793-26-30) (D. soir, L., J.) 20 h 30, Dim. 17 h : Marie Stuart.

Larchant, Église Saint-Mathurin (428-28-43), le 26 à 21 h : Les Arts florissants (Purcell).

Maisons-Alfort, Th. Cl.-Debussy (375-72-58), le 25 à 20 h 45 : Quatuor Viotti ; le 26 à 20 h 45, le 27 à 16 h : le Prix Martin.

Malakoff, Th. 71 (655-43-45), les 23, 26 à 20 h 30, le 24 à 14 h : Cent minutes pour cent ans.

Massy, C.C. P.-Bailliart (920-57-04), le 25 à 20 h 45 : la Voix humaine.

Montreuil, Studio Berthelot (287-86-24) (Mar.), 21 h : Bleu Banlieue ; C.C. J.-Lurçat (287-50-08), le 25, à 20 h 30 : J. Sicard.

Montrouge, Royal Jazz (253-45-08), les 25, 26 à 22 h : M. Lorenzini, A. Ballester.

Nanterre, Th. des Amandiers (721-18-81) (D.), 20 h 30 : Tonio Kroger.

Ris-Orangis, C.C. R.-Desnos (906-72-72), le 26 à 20 h 45 : Ensemble Kaléidocollage.

Rueil-Malmaison, Th. A. Malraux (749-74-45), le 26 à 20 h 30 : O. Gartenlaub (Schumann, Debussy).

Saint-Denis, Th. G.-Philipe (243-00-59) (D. soir, L.), 20 h 30, Dim. 17 h : le Marchand de Venise ; La Lucarne, les 26, 26 à 23 h : R. Bohringer.

Saint-Maur, Auditorium J.-Ph.-Rameau (889-22-11), le 25 à 21 h : J.-P. Rampal ; **Studio Radiguet, Rond-Point Liberté** (889-22-11), le 29 à 21 h : Horizons sonores XXI (Sciortino, Patrick, Chailley, etc.).

Sartrouville, Théâtre (914-23-77), le 25 à 21 h : P. Julien.

Sceaux, Gémeaux (660-05-64), le 25 à 19 h 30 : E. Schwartz ; à 21 h 30 : Luys de Luz ; le 26 à 18 h : J. Rivoire : à 21 h : K. Saporta ; le 27 à 16 h : D. Larrieu ; à 17 h 30 : J. Patarozzi.

Sèvres, C.A.C., le 25 à 21 h : Quintet.

Versailles, Th. Montansier (950-71-18) le 23 à 21 h : Société adoucie ; le 25 à 21 h : Diable d'homme ; le 26 à 21 h, le 27 à 15 h : Madame, pas dame.

Le Vésinet, CAL (976-32-75), le 26 à 20 h 30 ; le 27 à 15 h : Annie get your gun.

Ville d'Avray, Château (770-44-28), le 26 à 21 h : Trio Schmalfuss (Mozart, Poulenc, Brahms).

Villejuif, Théâtre Romain-Rolland (726-15-02), (D.) 21 h : Rencontres Ch. Dulin.

Villeparisis, CAC J.-Prévert (427-94-99), le 29 à 20 h 30 : Trust.

Villepreux, CAC (462-49-97), les 25, 26 à 21 h : Mémoires d'Isles.

Villiers-le-Bel, C.C. (990-67-92), le 25 à 20 h 30 : D. Lockwood.

Yerres, CEC (948-38-06), le 26 à 21 h : Kleber et Marie-Louise.







هكذا من الأصل

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 23 NOVEMBRE

Hommage à M. Bluwal : 15 h, Vidocq ; Hommage à S. Connery : 19 h, Zardoz, de J. Boorman ; Hommage à Ermanno Olmi ; 21 h, l'Arbre aux sabots.

JEUDI 24 NOVEMBRE

Hommage à M. Bluwal : 15 h, Vidocq (épisodes 9 et 10) ; Hommage à S. Connery : 19 h, la Rose et la Flèche, de R. Lester ; Hommage à Ermanno Olmi : 21 h, Milan 83.

VENDREDI 25 NOVEMBRE

Hommage à S. Connery : 15 h, le Crime de l'Orient-Express, de S. Lumet ; Hommage à M.-Bluval : 19 h, les Misérables.

SAMEDI 26 NOVEMBRE

Hommage à M. Bluwal : 15 h, Antoine Bloye ; 17 h, Trois Américains LP's, de Wim Wenders ; Hommage à S. Connery : 19 h 30, Bandits, bandits, de T. Gilliam ; 21 h 30, Outland, de P. Hyams.

DIMANCHE 27 NOVEMBRE

Hommage à M. Bluwal : 15 h, Mourir au soleil ; 17 h, Alice dans les villes, de W. Wenders ; Hommage à S. Connery : 19 h, Meurtres en direct, de R. Brooks ; 21 h, Cinq Jours ce printemps-là, de F. Zinnemann.

LUNDI 28 NOVEMBRE

Relâche.

MARDI 29 NOVEMBRE

Hommage à M. Bluwal : 15 h, la Dernière Bande ; les Joueurs ; Hommage à Ermanno Olmi : 19 h, la Circonstance.

BEAUGOURG (278-35-57)

MERCREDI 23 NOVEMBRE

15 h, la Croisière jaune, de A. Sauvage ; 17 h, la comédie grecque et le cinéma : Acharnis, de M. Kouyioumtzis ; 19 h : Désirs, de V. Jasny.

JEUDI 24 NOVEMBRE

15 h, Reviens Afrique, de L. Rogosin ; 17 h, la comédie grecque et le cinéma : A la légère, de N. Perrakis ; 19 h : Pèlerinage à la vierge, de V. Jasny.

VENDREDI 25 NOVEMBRE

15 h, les Deux Timides, de R. Clair ; 17 h, La comédie grecque et le cinéma : le Puceau, de D. Dadiras ; 19 h : Un jour un chat, de V. Jasny.

SAMEDI 26 NOVEMBRE

15 h, Alice au pays des merveilles, de N. McLeod ; 17 h, La comédie grecque et le cinéma : le Jour où les moissons..., de M. Cacoyannis ; 19 h : Chronique morave, de V. Jasny.

DIMANCHE 27 NOVEMBRE

15 h, Alice au pays des merveilles, de W. Sterling ; 17 h : Bandits à Orgosolo, de V. de Seta ; 19 h : Fluchtversuch, de V. Jasny ; Rhapsodie tchèque, de V. Jasny ; 21 h : Folies bergères, de R. del Ruth.

LUNDI 28 NOVEMBRE

15 h, La Galerie des monstres, de Jaque-Catelain ; 17 h : Opinions d'un clown, de V. Jasny ; 19 h : Retour, de V. Jasny.

MARDI 29 MOVEMBRE

Relâche.

Les exclusivités

L'AMIE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

L'ANNEE DE TOUS LES DANGERS (Aus., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

A NOS AMOURS (Fr.) : Gaumont Halles 1er (297-49-70 ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

ATTENTION UNE FEMME PEUT EN CACHER UNE AUTRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

AU NOM DE TOUS LES MIENS (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnos, 14e (325-52-37).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

LE BOURREAU DES CŒURS (Fr.) : Bergère, 9e (770-77-58).

CARMEN (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

CHALEUR ET POUSSIÈRE (Ang., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Escurial, 13e (707-28-04).

CLASS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-63-65) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City (v.o./v.f.), 8e (562-45-76) ; Publicis Matignon 8e (359-31-97) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES CŒURS CAPTIFS (Brit., v.o.) : Logos, 5e (354-42-34) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. sp.).

LE DESTIN DE JULIETTE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).

DIEU ME SAVONNE (Bost., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

EN HAUT DES MARCHES (Fr.) : Denfert (H. sp.) 14e (321-41-01).

ERENDIRA (Franco-Mex., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC Champs Elysées, 8e (359-12-15) ; Olympic 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : UGC Boulevard, 9e (246-66-44).

L'ETE MEURTRIER (Fr.) Ambassade, 8e (359-19-08) ; Ciné 13, 18e (254-15-12).

FAUX-FUYANTS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

FLASHDANCE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

FRANCES (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08).

FRÈRE DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) (H. sp.).

FURYO (Jap., v.o.) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15).

GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

GARÇON (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; George V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair Pathé, 16e (525-27-06) ; Pathé Clichy, 18e (422-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LE GÉNÉRAL DE L'ARMÉE MORTE (Fr.-It.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE GRAIN DE SABLE (Fr.) : Olympic Entrepôt (H. sp.), 14e (545-35-38) ; HANNA K. (A., v.o.) Bonaparte.

L'HOMME DE LA RIVIÈRE D'ARGENT (Aust., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LES FILMS NOUVEAUX

ARDIENTE PACIENCIA, film chilien d'Antonio Skarmeta. – V.o. : Denfert 181.

BOAT PEOPLE, film chinois de Hongkong, de Ann Hui. – V.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.f. : Normandie, 8e (359-41-18) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94).

LES COMPÈRES, film français de Francis Veber. – Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Movies, 1er (260-43-99) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

DU ROUGE POUR UN TRUAND (*), film américain de Lewis Teague. – V.o. : Forum, 1er (233-42-26) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montparnasse, 18e (606-34-25).

PRINCESSE, film hongrois de Pal Erdöss. – V.o. : Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Olympic, 14e (545-35-38).

REVES EN ROSE, film tchèque de Dusan Hanak. – V.o. : Le Marais, 4e (278-47-86).

Y A TELLEMENT DE PAYS POUR ALLER, film français de Jean Bigiaoui, Claude Hadège et Jacques Sansoulh. – Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

JOY (Fr.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).

LES JOUEURS D'ECHECS (Ind., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

KOYAANISQATSI (A.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA LUNE DANS LE CANIVEAU (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).

LUDWIG-VISCONTI (It., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE MARGINAL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Nations, 12e (343-04-67) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-50) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler Pathé, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

MONTY PYTHON, LE SENS DE LA VIE (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LES MOTS POUR LE DIRE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

OCTOPUSSY (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

OUTSIDERS (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77) ; Paris Ciné, 10e (770-21-71).

PAPY FAIT DE LA RÉSISTANCE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Rex, 2e (226-83-93) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

PATRICIA (Aut., v.f.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

POUSSIÈRE D'EMPIRE (Franco-Vietnamien) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

PREMIERS DÉSIRS (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Quintette, 5e (663-79-38) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Images, 18e (522-47-94).

LES PRINCES (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Danton, 6e (329-42-62) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Image, 18e (522-47-94).

LE RETOUR DU JEDI (A. v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Français, 9e (770-33-88) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Espace Gaîté (H. sp.), 14e (278-47-86).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

SIGNES EXTÉRIEURS DE RICHESSE (Fr.) : Forum, 1er (233-42-26) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

STAYING ALIVE (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRAGÉDIE DE CARMEN (Fr.) version Delavault : 14 Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; version Gal : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; version Saurova : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52).

LES TROIS COURONNES DU MATELOT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) (H. sp.) : Denfert, 14e (321-41-01).

UN AMOUR EN ALLEMAGNE (Franco-All., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Miramar, 14e (320-89-52).

UN BRUIT QUI COURT (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George V, 8e (562-41-46) ; PLM St-Jacques, 14e (589-68-42) ; (v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

UN HOMME A MA TAILLE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-83-11) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).

VASSA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

VIVE LA SOCIALE (Fr.) : Logos III, 5e (326-84-65).

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Paris Loisirs, Bowling, 18e (606-64-98).

ZELIG (A.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).

Les grandes reprises

L'AGE D'OR (Fr.) : Templiers (H. sp.), 3e (272-94-56).

ALIEN (A., v.o.) (*) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94) ; Rivoli Beaubourg, 4e (h. sp.) (272-63-32).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (**) : Champo, 5e (354-51-60).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

AUSTERLITZ (vers. int. inéd.) : Acacias, 17e (764-97-83).

LA BALANCE (Fr.) : Capri 2e (508-11-69).

BANANAS (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

LES BAS FONDS (Fr.) : Saint-André-des-Arts 6e (326-80-25) ; Studio 43, 9e (770-63-40).

BLADE RUNNER (A., v.o.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; (v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) (*) : Action Écoles, 5e (325-72-07).

LES CHIENS DE PAILLE (A., v.o) (**) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; St-Lambert (h.sp.), 15e (532-91-68).

LES CINQ MILLE DOIGTS DU DOCTEUR T. (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (325-47-46).

CLÉOPATRE (A, v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

CONTES DE LA FOLIE ORDINAIRE (It., v.o.) : Templiers (h. sp.), 3e (272-94-56).

CRIA CUERVOS (Esp., v.o.) : Châtelet Victoria (h. sp.), 1er (508-94-14) ; Denfert, (h. sp.), 14e (321-41-01).

DÉLIVRANCE (A., v.f.) (*) : Boîte à films (h. sp.), 17e (622-44-21).

DODES CADEN (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

LE DOULOS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-City, 8e (562-45-76).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Templiers (h. sp.), 3e (272-94-56) ; Denfert, 14e (321-41-01) ; Grand Pavois (h. sp.), 15e (554-46-85).

ERASERHEAD (A., v.o.) : Escurial 13e (707-28-04).

LA FABULEUSE HISTOIRE DE DONALD ET DES CASTORS JUNIORS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

FREAKS (A, v.o.), André-Bazin, 13e (337-74-39).

GERTRUD (Dan., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (Fr.) (**) : Denfert (h. sp.), 14e (321-41-01).

HAIR (A., v.o.), Boîte à films, 17e (622-44-21).

L'HOMME BLESSÉ (Fr.) : Boîte à films (h. sp.), 17e (622-44-21).

L'HOMME QUI RÉTRÉCIT (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

L'IMPOSSIBLE MR. BÉBÉ (A., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83).

HAUTE PÈGRE (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

L'INCONNU DU NORD-EXPRESS (A., v.o.) : Action Écoles, 5e (325-72-07).

INDISCRETION (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

JEREMIAH JOHNSON (A. v.f.) : Boîte à films (h. sp.), 17e (622-44-21).

JÉSUS DE NAZARETH (It. v.f.) (première et deuxième parties) (v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

LAURA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Mac Mahon, 17e (380-24-81).

LOULOU (Fr.) (*) : St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Lumières (v.f.), 19e (246-49-17) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

MÊME A L'OMBRE LE SOLEIL LEUR A TAPÉ SUR LA TÊTE (It., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Cluny Écoles, 5e (334-20-12).

NEW-YORK, NEW-YORK (vers. intégr.) : Calypso, 17e (380-30-11).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.f.) (**) : Studio Galante (h., s.p.) 5e (354-72-71) ; Paramount-Montmartre, 8e (606-34-25).

LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Grand Pavois, (h., sp.) 15e (554-46-85).

LA PASSION DE JEANNE D'ARC (Dan.) : Templiers, 3e (272-94-56).

PAULINE A LA PLAGE (Fr.), Paris loisirs bowling, 18e (606-64-98).

PECHE MORTEL (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, (h., sp.), 6e (633-97-77).

PORTIER DE NUIT (It., v.o.) (**) : Champo, 5e (354-51-60).

PSYCHOSE II (A., v.o.) (*) Rialto, 19e (607-87-61).

RAMBO (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

SUPERVIXENS (A., v.o.) (**) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15).

TAXIDRIVER (A., v.o.) (**), Boîte à films (h., sp.), 17e (622-44-21), Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

TEX AVERY FOLIES (A., v.o.) : Action Écoles, 5e (325-72-07).

LE MONDE DES ARTS

CINEMA

LE NOUVEL AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Royale, 8e (265-82-66) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (755.63-42).

HAIR (A., v.o.) Boîte à films, 17e (622-44-21).

LA VENGEANCE EST A MOI (Jap., v.o.) Rialto, 19e (607-87-61).

LE VOLEUR DE BICYCLETTE (It., v.o.) : Olympic St-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

WOODSTOCK (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (527-77-55).

Les festivals

AMERICAN MEMORIES (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50). Mer. : l'Homme de la plaine ; jeu. : Daisy Clover ; ven. : Rencontres du IIIe type, édition spéciale ; sam. : Macao, le paradis des mauvais garçons ; dim. : les Amants de la nuit ; lun. : le Prince et la Danseuse ; mar. : Maldonne pour un espion. **NUITS DE CHINE** (v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (805-51-33), mer. 14 h, 20 h ; ven. 16 h, 22 h : la Véritable Histoire de A.Q. ; mer. 16 h, 22 h ; sam. 14 h, 20 h, mar. 16 h, 22 h : Amis intimes ; mer. 18 h : la Rose de Woo Ke ; jeu. 14 h, 20 h, lun. 14 h, 16 h : le Tireur de pousse-pousse ; jeu. 16 h, 22 h ; ven. 14 h, 20 h, dim. 16 h, 22 h : Minuit ; jeu. 18 h, ven. 18 h : Corbeaux et Moineaux ven. 18 h : l'Ame de la mer, 16 h, 22 h, mar. 14 h, 20 h 15 : Gardiens de chevaux ; dim. 14 h, 18 h, 20 h, lun. 18 h, 20 h, 22 h : la Légende du mont Tian Yun.

FILM FANTASTIQUE ET DE SCIENCE-FICTION. Rex, 2e (236-83-93) : mer. 19 h 30 : Hundra (v.o.) ; 21 h : Un messe pour Dracula (v.o.) ; 22 h 30 : l'Enterré vivant (v.f.) ; jeu. 19 h 30 : Blood Bath at the House of Death (v.o.) ; 21 h : la Revanche de Frankenstein (v.o.) ; 22 h 30 : le Spectre du professeur Hitchcock (v.f.) ; ven. 14 h 30, 19 h 30 : The Killing Touch (v.o.) ; 21 h : Film surprise ; 22 h 30 : la Vallée de Gwangi (v.o.) ; sam. 19 h 30 : Mausoleum (v.o.) ; 21 h : Film surprise ; 22 h 30 : Quand les dinosaures dominaient le monde (v.f.) ; dim. 19 h 30 : Merlin and the Sword (v.o.) ; 21 h : Rodan (v.f.) ; 22 h 30 : Burnt Offerings (v.o.).

FESTIVAL HITCHCOCK (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), mer., jeu. : Agent secret ; ven., sam. : Sabotage ; dim., lun., mar. : la Maison du Dr Edwards.

MIZOGUCHI/KUROSAWA (v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : mer. : Vivre ; jeu. : l'Impératrice Wang Kwei Fei ; ven. : Contes des chrysanthèmes tardifs ; sam. : Rashomon ; dim., lun. : les Contes de la lune vague après la pluie ; mar. : le Héros sacrilège.

PANORAMA DU JEUNE CINÉMA FRANÇAIS. Studio 43, 9e (770-63-40) : mar. 20 h 30 : le Facteur Zazar. Histoire de vilains. le Mal en douce. Hello, Baby.

PROMOTION DU CINEMA (v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07) mer. : Racket ; jeu. : Une pierre dans la bouche ; ven. : Vive la sociale ; sam. : le Général de l'armée morte ; dim., mar. : Flashdance.

14 JOURS POUR PLEURER (v.o.) : Olympic, 14e (545-35-38) ; mer. : Pandora ; jeu. : le Soleil se lève aussi ; ven. : Tant qu'il y aura des hommes ; sam. : le Mirage de la vie ; dim. : Niagara ; lun. : le Roman de Marguerite Gautier ; mar. : la Fièvre dans le sang.

Les séances spéciales

CARMEN JONES (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), ven. 17 h 15, lun. 21 h.

DERNIER CAPRICE (Jap., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), lun. 11 h 50.

DIES IRAE (*) (Dan., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19), jeu., sam., lun. 14 h.

ORDET (Dan., v.o.) Studio des Ursulines, 5e (354-39-19), mer., ven., dim., mar. 14 h.

PANIQUE A NEDDLE PARK (**) (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h.

PERFORMANCE (*) (Brit., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), sam. dim. 11 h 40.

RADIO-TÉLÉVISION

Mercredi 23 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1



20 h 30 Sport : Football.
Coupe de l'U.E.F.A. Lens-Anderlecht, en direct de Lens.

22 h 20 Ballet : Pygmalion.
De Jean-Philippe Rameau. En célébration du tricentenaire de sa naissance. Avec l'ensemble vocal et instrumental « La chapelle royale », dir. Ph. Herreweghe, comédiens et danseurs du Théâtre du Nombre d'or.
Ce petit opéra-ballet en un acte, très caractéristique du « personnage » Rameau a été l'ouvrage le plus joué à la fin du dix-huitième siècle quoique mineur au regard de/des grandes tragédies lyriques. Un spectacle minutieusement réglé : moulinets des mains, costumes somptueux, décors évanescents rappelant Boucher ou Lancret, un peu chargé.

23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : Le poison de la chambre noire d'après L. Lovescy, réal. J. Wyndham-Davies.
Un assistant photographe empoisonné, sa ravissante épouse confesse être l'auteur du crime. Échappera-t-elle à la potence ? Drame passionnel à l'époque victorienne.

21 h 55 Portrait : John Fitzgerald Kennedy. Réal. T. Horn.
Une émission présentée par Ph. Labro à l'occasion du vingtième anniversaire de la mort de J.-F. Kennedy...

22 h 50 Histoires courtes.
La Semaine du blanc, de P. Taulere.

23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Agora : Racisme au quotidien. Emission de la communauté des télévisions francophones en triplex.
Une soirée animée par Pierre Dumayet et réalisée par Jean-Marie Coldefy, en direct de Strasbourg et de Genève, et de Montréal par satellite interposé, autour du racisme. A partir de trois fictions, un débat avec soixante-cinq invités représentant trois pays francophones, la France, la Suisse et le Canada.

23 h 35 Journal.

23 h 55 Prélude à la nuit.
Musique traditionnelle d'Amérique indienne. « Ayl-luman », par L. Carpio, A. Willka, L. Melendrez.

FR3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 6 **Dessin animé : Contes des prés et des bois.**
17 h 12 **Papier, rêve et montgolfières.**
17 h 58 **Des métiers et des bêtes (sculpteur et animaux).**
18 h **Mon ami Guignol.**
18 h 17 **Les Indiens d'Amérique du Nord** (no 4 : le chemin des larmes).
18 h 30 **Vie régionale.**
18 h 55 **Dessin animé : Ulysse 31.**
19 h **Informations.**
19 h 15 **Info régionales.**
19 h 35 **Feuilleton : Rouletabille.**

FRANCE-CULTURE

19 h 30, Perspectives scientifiques : les différents aspects de l'évolution : l'avenir de l'humanité, avec le docteur P. Rouger.
20 h, La belle œuvre : la *IVe symphonie* de Schumann, lieder, par D. Fischer-Dieskau ; concerto pour piano, par D. Lipatti.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Musique de chambre (en direct du Théâtre des Champs-Elysées à Paris) : *Sonate pour violon et piano*, de Mozart; *Sonate en ré mineur no 3*, de Brahms; sonate en la majeur, de Franck, avec P. Amoyal, violon, M. Rudy, piano.
22 h 30, Fréquence de nuit : feuilleton « Mélomanies » ; œuvres de Verdi, Bizet, Bellini ; 23 h 10, Portraits : Lili Boulanger.

Jeudi 24 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 30 **Vision plus.**
12 h **Le rendez-vous d'Annik.**
12 h 30 **Atout cœur.**
13 h **Journal.**
13 h 45 **Objectif santé.**
15 h 30 **Quarté** en direct de Vincennes.
18 h **Feuilleton : Le provocateur.**
18 h 15 **Le village dans les nuages.**
18 h 40 **Variétoscope.**
18 h 55 **7 h moins 5.**
19 h **Météorologie.**
19 h 15 **Emissions régionales.**
19 h 35 **Expression directe** : Sénat et Assemblée nationale.
20 h **Journal.**

20 h 35 Téléfilm : les Supporters.
Réal. Sylvain Joubert.
Chronique d'une amicale de supporters de football dans une ville industrielle du Nord. Un entraîneur alcoolique, des scènes de ménage entre les dirigeants, quand le club est à deux points de la relégation en troisième division.

22 h 20 Document : Mourir chez soi ou vivre ailleurs. De M. Honorin et B. Martino.
Il y a, en France, 250000 réfugiés politiques. Leur nombre augmente sans cesse. L'émission montre, à travers des témoignages variés, l'apport de ces réfugiés à la culture et à l'économie françaises. Parmi eux, de faux réfugiés. Comment les reconnaître ? Une commission a été créée pour étudier les cas litigieux. Un dossier un peu décousu, mais solide et chaleureux.

23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 **ANTIOPE.**
12 h **Journal** (et à 12 h 45).
12 h 10 **Jeu : L'académie des neuf.**
13 h 35 **Les amours romantiques.**
13 h 50 **Aujourd'hui la vie.**

14 h 55 Téléfilm : Les forces du mal, de P. Wendkos.
Une ravissante modéliste victime des manipulations d'un homme qui aurait vendu son âme au Diable.

16 h 20 Un temps pour tout.
Les vedettes. Avec Michel Drucker, Léon Zitrone, Catherine Langeais, Dorothée...

17 h 30 **Paris fantasmagorique.**
17 h 45 **Récré A2.**
18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 45 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 10 **D'accord par d'accord.**
19 h 15 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Expression directe** : Les syndicats : Force Ouvrière et la C.G.T.
20 h **Journal.**

20 h 35 Série : Martin Eden, d'après J. London, réal. G. Battiato.
Dernier épisode des aventures de Martin Eden, enfin devenu célèbre. Commence pour ce personnage le temps de désillusions qui le mèneront au suicide...

21 h 30 Enquête publique : La place de l'homme dans l'univers.
De Copernic à Einstein, de la naissance à la mort. La création du monde mise en scène par Laurent Broomhead, en liaison avec le public.

22 h 45 Journal et Spécial Coupe d'Europe de football.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.

19 h 50 **Dessin animé : L'inspecteur Gadget.**
20 h **Les jeux.**

20 h 35 Cinéma sans visa.
Emission de Jean Lacouture et Jean-Claude Guillebaud.

20 h 40 Film australien : Héros ou salopards.
Film australien de B. Beresford (1979), avec E. Woodward, J. Thompson, J. Waters, B. Brown, R. Mullinard, L. Fitz-Gérald (v.o. sous-titrée).
En 1901, pendant la guerre du Transvaal, des officiers d'un commando australien sont traduits en cour martiale britannique, pour avoir massacré – sur ordre supérieur – des prisonniers boers. Reconstitution parfaite d'un procès authentique. Réflexion sur le comportement des soldats, la justice et la diplomatie en temps de guerre. Découverte d'un des meilleurs cinéastes australiens.

22 h 25 Témoignages.
Avec Gérard Chaliand, spécialiste de la guerre des Boers. Anne Gaël, comédienne et journaliste ; le général Buis, écrivain et journaliste.

22 h 55 Journal.

23 h 20 Prélude à la nuit.
« Capriccio Espagnol » de Rimski-Korsakov, par l'Orchestre philharmonique des Pays de Loire, sous la direction de Marc Soustrot.

FR3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 6, **Dis, raconte-moi la mer.**
17 h 21, **Un regard s'arrête.**
17 h 46, **Naissance des cloches de Saint-Paul-d'Agen.**
18 h, **Magazine du rock : Rocking chair.**
18 h 30, **Présence du théâtre** (Le roi se meurt, d'E. Ionesco).
18 h 56, **Dessin animé : Ulysse 31.**
19 h, **Informations.**
19 h 15, **Info régionales.**
19 h 35, **Feuilleton : Rouletabille.**

FRANCE-CULTURE

9 h 7, **Matinée de la littérature.**
10 h 45, **Les tests et la graphologie.**
11 h 2, **Musique** : Allons à la Scala (la princesse Turandot, la Scala vivante) (et à 13 h 30 et 17 h 32).
12 h 5, **Nous tous chacun.**
12 h 45, **Panorama.**
14 h, **Sons.**
14 h 5, **Un livre, des voix** : « Roman Roi », de R. Camus.
14 h 47, **Les après-midi de France-Culture à Montpellier** ; à 15 h 20, Débat ; les flibustiers en col blanc ; à 16 h, l'homme en jeu : Julio Cortazar.
18 h 30, **Feuilleton** : le Centenaire.
19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30, **Les progrès de la biologie et de la médecine** : l'acné et le psoriasis, avec le professeur J.-P. Escande.
20 h, **Tunnel**, dramatique de A. Ruellan. Avec F. Marthouret, C. Laborde, A. Leberre, J. Mille...
21 h 45, **Profession : spectateur**, Guy Dumur : la « Trinité » du théâtre de l'absurde.
22 h 30, **Nuits magnétiques.**

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Musiques du matin** : Moussorgsky, Mozart.
7 h 10, **Concert** : Mozart par le Nouvel Orchestre philharmonique.
7 h 45, **Le journal de musique.**
8 h 12, **Magazine.**
9 h 2, **L'oreille en colimaçon.**
9 h 20, **D'une oreille l'autre** : œuvres de Schütz, Brahms, Bach, Webern, Stockhausen.
12 h, **Le royaume de la musique.**
12 h 35, **Jazz** : Jabbo Smith « bis ».
13 h, **Concours international de guitare.**
13 h 30, **Poissons d'or.**
14 h 4, **Musique légère.**
14 h 30, **Musicien à l'œuvre** : Miles Davis ; œuvres de Davis, Feldman, Porter, Hancock, Shorter, Monk.
17 h 5, **Repères contemporains** : Nicole Lachartre.
18 h, **L'imprévu.**
19 h 5, **Studio-Concert** : Jazz, le sextette du flûtiste Michel Edelin et le Quartette de Michel Roques.
20 h, **Jazz.**
20 h 30, **Concert** (donné le 21 novembre 1983 au théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées à Paris) : Ali Akbar Khan, sarod, et Swapan Kumar-Chow-Dury, tabla.
22 h 30, **Fréquence de nuit** : Feuilleton « Mélomanies » ; œuvres de Schubert, Schoenberg, Puccini ; 23 h 10, portrait Meredith Monk.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 23 NOVEMBRE

– *M. Jean-Michel Baylet*, président du Mouvement des radicaux de gauche, est reçu à l'émission « Europe Plus », sur Europe 1, à 19 h 30.

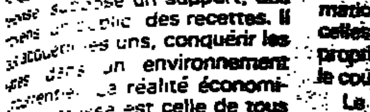
– *M. Max Gallo*, porte-parole du gouvernement, est l'invité de « Fréquence info », sur Fréquence Montmartre, 98,85 MHz, à 19 h 30.

– *Me Vergès*, avocat, participe à l'émission « Citadelle », sur Canal 89, 89 MHz, à 22 h 30.

– « Table ronde » sur l'enseignement privé, avec des responsables de fédérations et organismes laïques et catholiques, au journal d'Antenne 2, à 23 h 15.

JEUDI 24 NOVEMBRE

– *M. Ovadia Soffer*, ambassadeur d'Israël à Paris, est reçu au journal de 12 heures, sur C.V.S., 95,5 MHz Versailles.



هكذا من الأصل

COMMUNICATION

LE PROJET DE LOI SUR LA PRESSE

La logique du pluralisme

(Suite de la première page.)

Elle a subi une évolution qui est celle de bien d'autres secteurs de l'activité économique.

Rien que de très normal, en somme, si l'on réduit l'information à ses seules dimensions industrielles et commerciales. Elles ne sont, certes pas, subalternes : un journal, écrit, parlé ou télévisé, suppose un support, des moyens, un public, des recettes. Il faut acquérir les uns, conquérir les autres, dans un environnement concurrentiel. La réalité économique de la presse est celle de tous les produits industriels, sauf qu'elle est aussi un produit culturel et politique dans la mesure où elle contribue à définir le système d'organisation de la cité. Dans une société qui veut préserver la plus large expression démocratique et respecter le libre jeu économique, les moyens d'information sont tiraillés entre deux exigences, deux logiques. C'est pour les concilier que les législations, dans les pays politiquement comparables, octroient à la presse des régimes juridique et économique particuliers.

En France, ces régimes se fondent sur une trentaine de textes. En voici un de plus, proposé par le gouvernement non comme une réforme d'ensemble mais pour pallier une carence de la législation. Il s'agit d'assurer la transparence du capital des entreprises de presse et le pluralisme des organes d'information générale et politique.

Des organes d'information générale : à elle seule, cette qualification devrait conduire les entreprises concernées à dire, naturellement, ce qu'elles sont. Elles ne le font pas toujours et, là comme ailleurs, la propriété préfère la discrétion, voire le secret et le camouflage. Or si, par honnêteté envers le public, un journaliste est tenu de situer ses sources d'information, un journal devrait livrer celles de son financement. Les propriétaires doivent avoir, aussi, le courage de signer leur journal.

Le pluralisme est plus difficile à imposer en termes juridiques, car il se heurte à la réalité économique. Les auteurs du projet gouvernemental ont cherché une solution dans la limitation des concentrations de presse, au niveau national et au niveau régional. Ils n'innovent pas : dans plusieurs pays, des législations semblables existent, et cette constatation relativise une indignation quelque peu forcée. Constatons aussi que le phénomène de concentration n'a été, pour autant, vraiment maîtrisé. Il correspond, parfois, à la réalité d'un marché. Il n'est pas toujours contraire au pluralisme et, dans certains cas, il ne fait que sanctionner des erreurs de gestion.

Deux autres maux menacent la diversité, c'est-à-dire la richesse de la presse. Le premier est l'instauration, sur un territoire, dans un secteur, d'un monopole d'information. Le second consiste à privilégier le média aux dépend du message, le contenant, aux dépens du contenu. Dans la presse écrite, par exemple, il revient à rechercher le meilleur profit dans la capacité d'imprimer, plus que dans celle d'informer. Et à faire des journaux sans journalistes.

Le projet de loi sur la presse ne concerne, en fait, que la presse écrite et, à l'intérieur de celle-ci, que la presse d'information générale et politique et, dans cette branche, il ne paraît viser qu'un seul groupe. Ce n'est pas son moindre défaut. En se politisant à l'extrême, la réforme de la législation provoque une réaction politique excessive qu'elle ne mérite pas dans son principe. Elle n'a pas que ce travers-là.

La volonté de maintenir le pluralisme de la presse ne va pas, malgré de bonnes intentions, jusqu'au terme de sa logique. Elle ne remet en cause ni des monopoles établis ni les positions dominantes de l'Etat dans l'audiovisuel. Ce n'est pas la moins menaçante car elle s'appuie sur une stratégie de développement tous azimuts qui concurrencera davantage sur le marché publicitaire les autres moyens d'information : ils n'en seront que plus appauvris. Si la réforme s'attache à préserver la singularité de chaque publication à travers son équipe rédactionnelle, elle n'explore pas plus avant cette voie privilégiée du pluralisme. Elle pourrait aller jusqu'à la reconnaissance des droits de la rédaction dans l'orientation du contenu du journal concurremment à ceux des propriétaires.

Toute réflexion sur l'avenir de la presse et, *a fortiori*, toute action qui tend à maintenir l'existence et la diversité du support écrit comme moyen d'information et d'expression, ne peut éluder deux données fondamentales. La première, déjà évoquée, est économique. La volonté de préserver le pluralisme — c'est-à-dire le maintien ou la création de publications originales — malgré les effets réducteurs des lois du marché, suppose un système d'aides compensatrices très finement adapté à cet objectif et politiquement insoupçonnable.

La seconde donnée est culturelle et elle va au-delà du problème de la presse. La protection de l'écrit comme moyen de connaissance et de réflexion, comme instrument d'information et de discussion, doit commencer très tôt. Bien avant l'âge de la lecture des quotidiens. Face à la culture de l'image, qui se forme très tôt — et qu'il serait stupide de combattre, — celle de l'écrit doit multiplier les germes de sa délicieuse contagion. Il faut l'y aider. Sinon, la presse d'information générale continuera, quoi qu'elle fasse, de perdre des lecteurs, et ceux qui veulent s'informer perdront le choix sans égal et la complicité intellectuelle que propose, au-delà ses gros titres et ses petits caractères, un journal.

A. L.

LE GROUPE SOCIALISTE ENVISAGE DES AUDITIONS DES PROFESSIONNELS DE LA PRESSE

L'opposition n'est pas seule à vouloir donner de l'importance à la discussion du projet de loi sur la presse. Le groupe socialiste, a expliqué, le mardi 22 novembre, son porte-parole, Mme Véronique Neiertz, député de la Seine-Saint-Denis, envisage d'innover en organisant, pour se préparer au débat, une série d'auditions des personnes intéressées, représentants des organisations de journalistes ou des patrons de presse. *« Pourquoi pas M. Robert Hersant ? »*, a-t-elle précisé. Les auditions pourraient — ce qui serait une « première » — se tenir non pas à huis clos, mais en présence de journalistes.

Le groupe socialiste souhaite aussi évoquer l'ensemble du problème des aides de l'Etat à la presse et étudier ce qui se passe dans les pays voisins. En attendant, les socialistes de l'Assemblée devront trancher : deux commissions, celle des lois et celle des affaires culturelles, estiment qu'il leur revient de préparer la discussion du projet en séance publique, la création d'une commission spéciale étant, *a priori*, exclue.



(Dessin de PLANTU.)

● *La presse reçue par M. Fillioud.* — Reçus mardi 22 novembre par M. Georges Fillioud, les représentants des organisations professionnelles d'éditeurs de journaux ont redit au secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication leur hostilité de fond au projet de loi sur la presse, *« texte à l'élaboration duquel ils n'avaient été à aucun moment associés »*. La délégation de l'Union nationale des syndicats de journalistes (S.N.J., C.F.D.T., C.G.T.), reçue ensuite, a qualifié de *« positif »* le projet de loi inspiré de l'ordonnance de 1944 concernant le pluralisme et la transparence des capitaux investis dans la presse, et souligné l'intérêt de l'obligation faite d'une équipe rédactionnelle spécifique à chaque titre. A ce propos, la Fédération française des sociétés de journalistes a demandé que cette spécificité soit confortée par la reconnaissance de la *« personnalité juridique »* aux équipes rédactionnelles.

AU CONSEIL D'ETAT

Le premier ministre refuse le détachement de M. Cousin, sollicité par le groupe Hersant

M. Bertrand Cousin, maître des requêtes au Conseil d'Etat, n'a pas obtenu la *« mise en disponibilité pour convenances personnelles »* qu'il avait sollicitée afin de pouvoir prendre la fonction de directeur général adjoint à la Socpresse, société holding du groupe Hersant. Dans la lettre par laquelle M. Cousin s'est vu signifier cette décision, M. Pierre Mauroy, premier ministre, invoque les positions défavorables du vice-président du Conseil d'Etat, M. Pierre Nicolay et du garde des sceaux, M. Robert Badinter. La commission consultative du Conseil d'Etat aurait, elle, donné un avis favorable.

M. Bertrand Cousin a été, de décembre 1979 à août 1982, directeur du Service juridique et technique de l'information (S.J.T.I.) dépendant du premier ministre. En décembre 1981, lors d'une correspondance avec M. André Audinot, directeur général de la Socpresse et député de la Somme, M. Cousin avait rappelé les positions prises dans le passé par le S.J.T.I. à l'égard des dispositions les plus contraignantes de l'ordonnance d'août 1944 sur la presse restées, on le sait, inappliquées. Ce courrier, très favorable aux thèses de M. Hersant, avait été jugé inopportun par certains responsables gouvernementaux. Son auteur avait été par la suite réintégré au Conseil d'Etat et remplacé à la tête du S.J.T.I. par un autre membre du Conseil d'Etat, M. Jean-Pierre Hoss. Lors des dernières élections municipales, M. Cousin a été élu maire adjoint de Brest sur une liste d'opposition conduite par le R.P.R.

La règle interdit à tout agent de l'Etat d'avoir un quelconque intérêt — pendant une durée de cinq ans à dater de la fin de ses fonctions publiques — dans une entreprise à l'égard de laquelle il a eu une action de contrôle, de surveillance ou de contractant pour la passation de marchés (articles 25 du décret 59-309 du Statut général des fonctionnaires et 175-1 du Code pénal).

Il ressortirait de l'échange de correspondances auquel a donné lieu la demande de M. Cousin, qu'on juge préférable en haut lieu, d'*« une manière générale »*, qu'un haut fonctionnaire n'entre pas dans une entreprise privée *« à la faveur de relations »* nouées avec elle durant l'exercice d'une responsabilité publique.

On indique aussi que le vice-président du Conseil d'Etat, loin d'avoir voulu *« faire jurisprudence »*, aurait pris *« une décision d'opportunité sur un cas d'espèce sans aucune volonté de principe, sinon celle de vouloir mettre à l'abri un membre du conseil de toute suspicion de collusion avec des intérêts privés, en l'occurrence ceux de M. Robert Hersant. C'est un problème de déontologie*, ajoute-t-on. *La mise en disponibilité de tout autre membre du conseil pour le même poste n'aurait pas été refusée »*.

E. R.

LES PRIX LITTÉRAIRES

Drôle de jeu

Dans *le Monde* du 23 novembre, une série de coquilles ont déformé le commentaire que nous faisions sur l'attribution du prix Goncourt.

Ainsi, nous écrivions que les deux nouveaux jurés du Goncourt, Edmonde Charles-Roux et Daniel Boulanger, *« ne s'inquiétaient nullement à la pensée que le contenu des délibérations du jury serait prochainement révélé par le journal* le Meilleur, *qui avait réussi à disposer des micros clandestins chez Drouant.* [Ils] *faisaient valoir que rien de scandaleux ni de gênant ne serait ainsi dévoilé. Ils s'indignaient seulement du précédé — jeu convenable, il est vrai »*.

Bien sûr, il fallait lire « procédé », mais une plus fâcheuse erreur de consonnes fit imprimer *« jeu »* au lieu de *« peu convenable »*, ce qui transformait nos propos en une approbation des écoutes clandestines, alors que nous les réprouvons.

Des corrections furent faites à temps, croyions-nous, pour faire cesser ce « jeu » stupide. L'ordinateur ne serait-il sensible qu'au langage basic ? Toujours est-il qu'en dépit d'interventions répétées le texte fautif revint dans plusieurs éditions. A défaut de son charme du moins, avons-nous découvert une lubie mystérieuse de la technique.

Nous présentons nos excuses aux lecteurs qui auraient pu craindre que notre journal fût soudainement devenu *le Meilleur... du Monde*.

B. A.

SUR LA F.M. PARISIENNE

Radio-Express, Carol-F.M. et Boulevard du Rock passent dans l'illégalité

Regroupement de trois stations parisiennes (Boulevard du Rock, Carol-F.M. et Radio-Express), la radio A.B.C. — jusque-là alliée avec Megal'Oblique — a annoncé mardi 22 novembre sa détermination à *« se battre jusqu'au bout »* pour obtenir de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle une fréquence propre. *« Déçue »* des promesses non tenues, A.B.C. émet désormais illégalement sur l'ancienne fréquence de Carol, 94,8 Mhz.

« Pour avoir droit de cité et pouvoir tenir bon sur la F.M. parisienne, déclarait-on mardi à A.B.C. dans les locaux de *l'Express*, *c'est très simple : il faut être puissant, avoir de gros soutiens — politiques, financiers... — à moins d'être le relais d'Havas ou d'Europe 1. Si nous n'avions pas eu derrière nous un groupe de presse, il y a longtemps que l'on nous aurait abattu.*

Le ton est donné. Grave, les associés ayant conscience des risques d'abandonner la voie du légalisme jusque-là adoptée ; résolu, les trois radios estimant avoir été *« abusées »* trop longtemps pour accepter encore de nouveaux compromis voués à un échec certain.

Histoire délicate en effet que celle du regroupement sur la fréquence 100,6 MHz conçu par la Haute Autorité autour de quatre stations très vite alliées deux par deux. Cela se révélait en effet difficile, sinon compromis, lorsqu'un des « sages » prit l'initiative — selon A.B.C. — de faire une proposition : pourquoi ne pas concevoir un mariage entre la radio de *l'Express* qui quitterait la fréquence presse, et le tandem Carol-Boulevard du Rock ? L'idée séduisit les trois radios qui signèrent ainsi un accord, convaincues de se voir accorder ensemble une fréquence. C'était oublier un peu vite les deux autres radios (Megal'O et Oblique), qui, prévenues de la manœuvre, obtinrent ensemble au dernier moment de figurer aussi sur la liste du regroupement publiée le 29 mai 1983 au *Journal officiel*. Mésentente — l'officialisation d'un « mariage » par la parution au *Journal officiel* n'a pas toujours d'effet magique pour gommer un conflit, — partage imposé du temps d'antenne en deux parties égales... le regroupement allait exploser.

« Nous sommes victimes des manœuvres de la Haute Autorité, déclarait un responsable d'A.B.C. *Ce mariage — le seul à Paris à tâcher de réunir cinq radios, et donc cinq équipes — est impossible. Nous le savions tous et alors à quoi bon nuire plus longtemps à cette antenne et gaspiller nos énergies ? Responsable de ce gâchis, la Haute Autorité doit nous attribuer une nouvelle fréquence. Ce ne serait pas la première fois que T.D.F. sortirait ainsi une fréquence de son mystérieux chapeau ! »*

L'allusion était inévitable. En accédant récemment aux principales exigences de Radio-Solidarité, dotée d'une nouvelle fréquence malgré l'échec du regroupement (*le Monde* du 21 octobre et du 1er novembre), la Haute Autorité devait savoir qu'elle ouvrait la voie à bien des contestations.

A. Co.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C
OFFRES D'EMPLOI	83,00	98,44
DEMANDES D'EMPLOI	25,00	29,65
IMMOBILIER	56,00	66,42
AUTOMOBILES	56,00	66,42
AGENDA	56,00	66,42
PROP. COMM. CAPITAUX	164,00	194,50

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	47,00	55,74
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,60
IMMOBILIER	36,00	42,70
AUTOMOBILES	36,00	42,70
AGENDA	36,00	42,70

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.



emplois internationaux (et départements d'Outre Mer)

CEGOS-COOPÉRATION

recherche
pour ses missions auprès de gouvernements et d'entreprises publiques de pays en développement
des

CONSULTANTS

- Diplômés de Grandes Ecoles, ou justifiant d'un niveau équivalent.
- « Juniors » ayant au moins cinq ans d'expérience professionnelle.
- Ou « seniors ».

DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

- **Structures et organisation générale, management public.** Au plus haut niveau de la hiérarchie, nous étudions et mettons en place des réformes dans les administrations centrales et dans la gestion des personnels de l'Etat. Référence SOG/MA.
- **Organisation et systèmes financiers publics.** Les missions, consistant à étudier et mettre en place des systèmes complets de gestion des Finances publiques, à réaliser des analyses financières et budgétaires, exigent des experts une double compétence d'organisateurs et d'analystes financiers. Référence OFP/MA.
- **Organisation et informatique.** Les réformes que nous concevons et appliquons englobent la refonte d'applications informatiques, ou la mise en œuvre de projets nouveaux. Notre rôle est de concevoir les systèmes d'information, définir l'organisation générale et le cahier des charges, suivre la réalisation et prononcer la recette. (a). Nos experts sont des informaticiens ayant le goût de l'organisation et la volonté d'élargir leur champ d'intervention. (b) Un organisateur pratiquant la micro-informatique, apte à réaliser des opérations intégrées, sera aussi le bienvenu. Référence OI/MA.
- **Conception et mise en œuvre d'ensembles pédagogiques de niveau élevé.** Pour la formation de hauts fonctionnaires (domaines : Management public, Economie, Finances, gestion d'entreprises publiques). Nos experts sont des professionnels des techniques à enseigner. Ils ont le goût et l'expérience de la pédagogie des adultes. Référence FOR/MA.
- **Entreprises publiques.** Nos missions consistent à :
  - Doter les autorités de tutelle d'outils d'information sur le secteur parapublic, procéder à des analyses générales ou sectorielles, macro ou micro-économiques, définir et contrôler niveaux d'endettement et politiques d'investissement, etc. Nos experts sont des économistes ayant une bonne connaissance des rouages de l'Etat et de l'Entreprise. Référence EP 1/MA.
  - Mener, à l'intérieur des entreprises, des diagnostics ; élaborer des plans de redressement ; réorganiser les fonctions, notamment administrative et financière. Nos experts sont des hommes d'entreprise. Référence EP 2/MA.
- **Macro-économie et statistique.** Nous intervenons (a) pour concevoir et réaliser des systèmes permanents d'analyse et d'information économique, proposer des politiques générales ou ponctuelles, définir et appliquer des méthodes de programmation et contrôle des investissements ; (b) pour définir et mettre en œuvre des plans d'information statistique au niveau de l'Etat. Nos experts sont (a) des macro-économistes ayant une connaissance concrète des projets et programmes d'investissement et (b) des ingénieurs ENSAE – ou équivalent – ayant une formation économique, le goût de l'organisation, et un bon niveau informatique. Référence MS/MA.
- **Analyse juridico-financière** de contrats de prêts, d'avals, de conventions de financement d'investissements. L'expert a une solide formation juridique. Il justifie d'une bonne expérience des contrats et financements internationaux. Référence AJ/MA.

NOUS RECHERCHONS ÉGALEMENT

- **Un expert de très haut niveau**, capable d'animer une équipe pluridisciplinaire tout en exerçant lui-même une activité de conseiller en Finances publiques. Référence EX/MA.

- Pour ces postes, une expérience dans l'administration publique, la connaissance des pays en développement, la pratique de la micro-informatique, la maîtrise d'une langue étrangère, sont des atouts supplémentaires. Ils sont à pourvoir en Afrique francophone, en 1984. Salaires et avantages liés à l'expatriation.

sélé CEGOS

Adresser C.V. détaillé, lettre manuscrite, photo et rémunération souhaitée, en précisant la référence du poste qui vous intéresse, à M. Jean-Marc Bertrand, Directeur, sous couvert de Sélé-Cegos, Tour-Chenonceaux, 204, rond-point du Pont-de-Sèvres, 92516 BOULOGNE Cedex, qui traitera votre candidature en toute discrétion. Ne pas téléphoner.

EP PE
LE PARLEMENT EUROPÉEN

organise un concours général pour le recrutement de

traducteurs
de langue française

pour son secrétariat général à Luxembourg.

Principales conditions d'admission: ☐ formation universitaire adéquate sanctionnée par un diplôme ou expérience professionnelle dans le domaine de la traduction d'au moins cinq ans garantissant le même niveau; ☐ parfaite maîtrise de la langue française et connaissance approfondie du GREC MODERNE et d'une autre langue officielle de la Communauté européenne (danois, allemand, anglais, italien, néerlandais); connaissance souhaitable d'une troisième et d'une quatrième langue officielle de la Communauté européenne; ☐ être ressortissant d'un des États membres de la Communauté européenne; ☐ 40 ans maximum (être né après le 19 décembre 1942).

Le numéro du Journal Officiel mentionnant les conditions d'admission à ce concours, la nature des épreuves ainsi que les conditions d'engagement et de rémunération, peut être obtenu en rappelant la référence PE/89/LA:
☐ soit au Bureau d'Information du Parlement européen, 288, Boulevard St.-Germain, 75007 Paris;
☐ soit directement au Service du Recrutement du Parlement européen, B.P. 1601, Luxembourg.

Les candidatures rédigées sur les formulaires contenus dans le Journal Officiel doivent être adressées au Service du Recrutement, Parlement européen, B.P. 1601, LUXEMBOURG (G.D.), pour le 19 décembre 1983.

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

OFFRES D'EMPLOIS

THOMSON-BRANDT

Branche Brandt Armements

recrute dès à présent pour sa

DIRECTION DES ÉTUDES ET DU DÉVELOPPEMENT

INGÉNIEURS DIPLOMÉS (ÉES)

ENSTA - ECP - ECL - INSA - CESTI - ENSAE - ENSAM - ENSMA - ESPCI

Débutants ou première expérience d'application pour conception, essais, industrialisation dans des nouveaux programmes d'armements.

Diverses possibilités d'évolution de carrière.

Lieu de travail :
SAINT-DENIS (93).

Écrire à Mme VENEAU, Chef du Personnel, 32, boulevard Ornano, 93204 SAINT-DENIS.

Groupe international de Consultants
(500 personnes, 40 pays d'intervention, C.A. : 200 millions, bénéfice net 1982 : 3,8 millions)
recherche pour son siège à **Paris-Montparnasse**
son

Chef services comptables

Rattaché au Directeur financier, il animera une équipe de 12 personnes.

Responsable de la comptabilité générale en francs et en devises, il participera à l'évolution de l'outil informatique.

L'anglais et la connaissance de l'exportation seront des atouts. Le poste est à pourvoir rapidement.

Si vous êtes réellement motivé, titulaire d'un **DECS** *(ou équivalent) et si vous avez 10 ans d'expérience, dont 5 ans d'encadrement,* écrivez-nous avec C.V., prétentions, photo, en précisant sur l'enveloppe la réf. 3823 à MEDIA P.A. - *9, boulevard des Italiens* - 75002 *PARIS*, qui transmettra.

MEDIA PA

ETS PUBLIC PARIS
recherche
UN ASSISTANT
DUT gestion ou DEUG Sciences Eco. Expérience 2 ans maximum. Notions informatique pour analyses pièces comptables.
UN CHEF DE SECTION
Licence ou maîtrise gestion ou sciences Eco. Expérience 5 à 8 ans contrôle prévisions budgétaires.
Adr. CV s/réf. 11338 à P. LICHAU S.A. BP 220 75063 PARIS CEDEX 02 qui transmettra.

L'Ambassade de Nouvelle-Zélande à Paris engagera un
COMPTABLE
à partir de janvier 1984. Expérience exigée. Une connaissance de l'Administration française et du système de Sécur. Soc. serait aussi un avantage. Le postulant devra être bilingue (Français/Anglais).
Pour détails supplémentaires, Ecr. à l'Ambassade de Nouvelle-Zélande, 7 ter rue Léonard de Vinci, 75116 Paris.

Organisme important rech.
FUTURS CADRES COMMERCIAUX
- Dynamiques et ambitieux
- goût du contact haut niveau
- très bonne présentation
- sens des responsabilités

Tél. 500-24-03. Poste 41.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

emplois régionaux

L'Office H.L.M. de Lorient recherche chirurgien dentiste ou infirmier pour installation libérale dans maison médicale faisant partie d'un petit centre commercial dans la Z.A.C. de Lanveur.

Adresser candidature à O.P.C. - H.L.M. 4, boulevard Leclerc, B.P. 403 56322 LORIENT

Les candidats retenus seront ensuite soumis à une mise en concurrence type restreint.

La Commune de Beaucaire (Gard), 13.015 habitants recrute par voie contractuelle

un technicien hautement spécialisé, 1er échelon de Rédacteur (indice brut 287).

Pour son opération programmée d'amélioration de l'habitat et les opérations d'accompagnement afférentes.

Le candidat, qui sera intégré à une équipe existante de 3 personnes, devra effectuer les enquêtes sociales dans le centre ancien et monter les dossiers techniques susceptibles de relever de l'A.N.A.H., de la P.A.H. ou du P.A.P. no 15.

Il doit donc posséder un sens affiné de l'organisation et du contact social car il sera l'interlocuteur privilégié des propriétaires bailleurs ou occupants, des entrepreneurs et des maîtres-d'œuvre dont il contrôlera les dossiers.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum-vitae détaillé, devront être envoyées à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Secrétariat Général
Hôtel-de-Ville
30300 BEAUCAIRE.

DEMANDES D'EMPLOIS

CHEFS D'ENTREPRISE
VOUS VOULEZ DEVELOPPER VOTRE SERVICE ETUDES MARKETING
Jeune Femme (34 ans), dix années d'expérience en cabinet d'études et recherches marketing, étudierais toutes propositions sérieuses pour s'intégrer dans une équipe dynamique. Ecrire sous le no 6680 Parfrance Annonces 4, rue Robert-Estienne, Paris-8e qui transm.

J. P., 27 ans, archiviste, maîtr. hist., D.E.S.S. bibliogr. et inf., cherche emploi sur l'Est, Paris. Etudie ttе proposition. Ecr. s/no 7159 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

H. 52 ans, bonne prés., ch. empl. hme de confiance, perm. de cond. - 003-42-22/soir.

Cherche place caissière, hôtesse, références sérieuses, jour-soirée. Tél. : 865-64-86.

J.F., bac. + B.T.S. tourisme (option vente), angl., allem., esp., ayant effectué stage dans agence tour., ch. emploi dans agence de voyages, T.O. ou dans comité loisirs d'entreprise, Paris, banlieue. Est ou Nord. Bonne connaiss. dactylo. Téléphone : 849-03-54.

J.F. 27 ans rech. emploi, bonne présentation, secrétaire bil., traductrice franç., angl. (langue maternelle), notions compt., sens des contacts. (1) 709-00-09/587-88-85.

Jeune Homme (31 ans) DEA organisation D.E.C.S., 4 ans expérience cabinet d'audit, et conseil inter., cherche emploi Grande-Bretagne. Etudie ttes propositions.

Ecrire sous le no T 043.241 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CADRE supérieur 57 ans, ESC, ex-directeur de succursale et filiale de commercialisation d'un important groupe industriel français, possédant haute exp. sociale et large connaissance en marketing, pratiquant couramment l'arabe, l'anglais, l'espagnol, serait disponible pour effectuer missions ponctuelles ou direction d'antenne (A.F.N., MOYEN-ORIENT, AMERIQUE LATINE).

Ecrire sous le no T 043.200 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

HOMME D'EXPERIENCE
peut assumer pour important groupement, de préférence à caractère social : collectivité, comité d'entreprise, coopérative, la responsabilité des transactions pour produits de consommation ; assurances ; problèmes mobiliers et immobiliers ; loisirs.
M'écrire Pierre Ginsbourger 6, rue Las-Cases, 75007 Paris.

J.F. 36 ans, maîtrise Droit privé, pratique du Droit social durant 2 ans 1/2 prép. DESUP Droit social recherche d'urg. poste de juriste région paris. ou province. Ecr. s/no 2426 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Chef de cult., fils d'agricult., 23 a., cherche emploi déc., janv., fév., ds EXPL. AGRIC. INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE. AMÉRIQUES, GUYANE, DOM-TOM, connaissances anglo-esp., mécanique, permis de conduire. Ecr. s/no 2403 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J. H. 27 a., DESS Gestion (IAE) + DESS psycho du travail. Exp. div. en gestion personnel rech. situation en France, DOM TOM ou Afrique noire. Monsieur AGOPOME, 223, rue de Crequi, 69003 Lyon.

E.S.C.P. 48 ANS

Licencié en droit. Anglais, espagnol parlés couramment.
25 ans d'expérience
technico-commerciale, industrielle, financière, contrôle de gestion et direction du personnel, dans toutes les branches de l'électronique.
Offre ses services à société ayant problèmes de reconversion, d'assainissement, d'accroissement de part de marché, d'implantation à l'étranger ou tous problèmes liés à l'évolution technologique.
Peut fournir de nombreuses références.
Libre rapidement.
Écrire s/no 6.550 *le Monde* Publicité, service ANNONCES CLASSÉES 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

cours et leçons

ÉTUDIANT sérieux diplômé donnerait cours anglais (6e à 3e). Px mod. Tél. 202-48-49.

capitaux propositions commerciales

UN FINANCEMENT ?
IMMOBILIER
COMMERCIAL
PERSONNEL
EFITRA (1) 261-91-07.

propositions diverses

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes et à tous avec ou sans diplôme.

Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIERES (C 16) B.P. 402.09 PARIS.

Les possibilités d'emplois à l'ÉTRANGER sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291.09 PARIS.

travail à domicile

J. Femme comptable cherche travail à domicile. Tél. le soir : 780-47-97 de 19 h à 20 h 30.

traduction demande

Traductrice indépendante, 13 ans d'exp. export machine-outil, dipl. E.S.I.T., all., fr., angl. Tél. 735-19-71.

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

LOUVRE prestation de qualité caractère 2 p. 497 000 F. COGEFIM 347-57-07.

2e arrdt

SENTIER

Studios et 2 pces, caractère tt cft, prix exceptionnel Téléphone : 206-15-30.

4e arrdt

CŒUR MARAIS dans GD HOTEL PARTIC. nombreuses surfaces à rénover. 236-63-62.

6, BOULEV. MORLAND

Bel imm. tt ravalem. payé, 3e étage très clair, 2 pces, cuis., w.-c., bains, ch. 275 000 F. Sur place jeudi 17 à 19 h.

5e arrdt

SUR LES QUAIS VUE SUPERBE

Beau 3 pces, caractère, charme parfait état. 825.000 F. Visite jeudi de 13 à 16 h. 1, rue du Petit-Pont. PROMOTIC. 553-14-14.

PRÈS SEINE

« comme une maison particulière » Derniers étages asc. 200 m² superbe réception + 4 chbres tt cft cheminée calme soleil CHARME PROVINCIAL SERGE KAYSER 329-60-60.

MAUBERT

2p. caractère, tt cft, 3e ét. rue et cour, calme, ensoleillé, imm. rénové. 630.000 F. T. 535-14-40.

CENSIER Belle ch. de serv., eau, balconnet. 109.000 F. 325-97-16.

Mº PORT-ROYAL

Imm. rénové. BEAUX 2 PCES refaits neuf, équipés, depuis 285.000 F. RIVAL. 504-32-00.

PORT-ROYAL

dans rénovation totale

BEAUX 2 PIÈCES

entièrement équipés à neuf. Faibles charges. 321-66-55.

CENSIER 2 P. cuis. douche WC 6e sans asc. 36 m² Vis. Jeudi de 12 H. à 15 H. 9, rue CLAUDE-BERNARD Tél. 336-17-36.

6e arrdt

BD ST-GERMAIN, face Eglise imm. p. de t., 4e, asc. 140 m². hall, grand salon, 2 chbres 2 bains, gde cuis. 296-58-88.

46, RUE MADAME r.-de-ch., calme, studio, 40 m² env., gd conft, mardi, 16/18 h.

N.-D. DES CHAMPS 100 m² double living + 2 chambres bel immeuble pierre de T., 2e ét. GARBI - 567-22-88.

Près ST-SULPICE Dans hôtel part. 18e Duplex, 5 pces + terrasse + studio 3.400.000F Doressay. . – 624-93-33.

VAVIN duplex liv. + 2 chbres vue imprenable, aménageables, luxueux – Prix 1 500 000 F. 783-89-86 - 548-54-99.

VAVIN, 80 m², 3 p. 354-42-70.

ÉTAGE ÉLEVÉ, ASC.

7e arrdt

DUROC BD DES INVALIDES splendide 9 pces, 380 m², verdure, soleil, DIVISIBLES, possible BUREAUX PROF. 3.400.000 F. « TAC » 329-33-30

8e arrdt

AVENUE MONTAIGNE

125 m² + terrasse, 9e étage Prix: 2.500.000F. – Barbara FRELING. 296-59-59.

9e arrdt

PRÈS SQUARE MONTHOLON GD LIV. + CHBRE, cuis., bains. Refait, luxe, 65 m². 390.000 F. 526-54-61.

RUE CONDORCET bon imm. pierre de t., très élégant 3 pces, particulièrement bien soigné, cuisine équipée, moquette, belle salle de bains, nombreux placards, chauffage central individuel au gaz. Prix 450.000 F. Tél. 878-97-52.

Mº CADET 8.500 F. le m². 1e ét. s/cour dble-liv. 3 chbres cuis. s.bains. 115 m² très calme poss. profess. libér. 531-51-10.

10e arrdt

GARE DE L'EST Bel imm. d'angle, 1er étage ensoleillé, 3 pces, cuis., w.-c. à rénover. EXCEPTIONNEL 295.000 F. Tél. 206-15-30.

12e arrdt

DAUMESNIL

ds imm. ancien, studio, cuis., cft. 165.000 F. 345-88-53.

Reuilly-Diderot immeuble brique, chauffage central, interphone, luxueux studio, tout confort, prix 330.000 F. Tél. 296-28-91 de 10 à 13 H.

13e arrdt

PTE ITALIE S/KREMLIN part 5 p., loggia, box, calme soleil. 630.000 F. 535-56-92.

Cse indivision récent beau STUDIO 35 m². Faibles charges 290.000 F. 320-66-88.

BD ARAGO (PRÈS) ds bel immeuble asc. neuf, beau 2 p. tout cft, 45 m² environ, à saisir 360.000 F. Pptaire 555-02-87.

14e arrdt

MONTPARNASSE

neuf, 2 pces, 47 m² sur jardin 640.000 F. Tél. 225-32-25.

Mº PLAISANCE NEUF

livré janvier 84, vue dégagée plein sud, du 3 au 6 P. dont un duplex, terrasse à partir de 835.000 F. Tél. 225-32-25.

PROX. DENFERT 5 P.

105 m², caractère. 354-95-10

15e arrdt

Mº LOURMEL

Très bel appt 4 pces, cuisine équipée, parking, plein sud. 1.150.000 F - 532-61-93.

VOLONTAIRES ravissant studio avec jard. privatif 400.000 F. 783-89-86 – 548-54-99.

16e arrdt

LA MUETTE

rue Singer, superbe dble séj. + 2 chbres, 2 bains, cuis. équipée, 3e ét., asc. Exclusivité. VIC. 532-61-93.

FOCH DAUPHINE

appt 185 m², réception en rotonde. VUE SUPERBE. LUXUEUX, PLEIN SOLEIL. 261-51-50.

Mº BOISSIÈRE

imm. p. de taille, standing BEAUX 3 P., RENOVATION PAR ARCHITECTE. 950.000. F. RIVAL. 504-32-00.

17e arrdt

45 BIS AV. VILLIERS

Mº MALESHERBES DUPLEX AVEC MEZZANINE de 2, 4, 5 P. et STUDIOS LUX. REHABILITATION. Vis. mer., jeudi, 13 h. 30/17 h.

Mº BROCHANT Bon imm., séjour + chbre cft. terrasse, 320 000 F à débatt. A.C.O.P.A. 251-10-60.

18e arrdt

PROX. JUNOT

BEAUCOUP DE CHARME ATELIER D'ARTISTE + 5 P. tt cft, 150 m² environ + belle terrasse, jardin. 254-71-93.

PLACE PIGALLE

3/4 p. tt cft. s/rue et cour, imm. bourgeois p. de taille. 420.000 F

LERMS. 355-58-88.

SQUARE CARPEAUX

Dans imm. Pierre de t. pptaire, vd 3pces tt cft, 63m² occupé dame 78ans. 500-54-00.

JULES-JOFFRIN - RUE DU MONT-CENIS, STUDIO 30 m² tout confort. Prix 150 000 F. A.C.O.P.A. 251-10-60.

MONTCALM DAMRÉMONT salon, s-à-m. 3 chbres. tt cft 700.000 F. 264.18-26.

19e arrdt

Mº BOTZARIS BEL IMM. **2 P.** entr., cuis., débar. à aménag. 1er ét. s/rue. 182.000 F. A.C.O.P.A. 251-10-60.

20e arrdt

Près NATION immeuble récent Grand 2 pièces tout cft balcon soleil 634-13-18.

GAMBETTA

Gd 4 p., loggia, park., stand. 780 000 F - Tél. 347-57-07.

PLACE GAMBETTA

3 pces. cuis., w.-c., cab. de toilette. 425.000 F. 797-41-39.

78-Yvelines

Particulier vend PARLY-2 APPARTEMENT TYPE 2. deuxième et dernier étage. 2-3 pièces, 72 m² loggia vitrée, 12 m² porte blindée, cave, park. extér. Prix 490.000 F. Parfait état. Tél. : 951-34-13.

92 Hauts-de-Seine

BOURG-LA-REINE

200 m. R.E.R. neuf Résidence grand standing 4 et 5 pièces duplex. Finitions en cours 4 pces 102 m² + box 1.130.000 F. – S.P.D.I. Téléphone : 350-14-80.

NEUILLY/CHARCOT

Ds très bel imm. pptaire vd 3 p. 107 m² + jard. privé 120m² face au bois. 500-54-00.

NEUILLY A SAISIR

TRÈS URGENT ST-JAMES Liv. + 3 chbres, bains, park. Prix à débattre, gd standing. 265-32-09. LAGRANGE.

BOULOGNE 3 PCES

TT CFT PX A DÉBATTRE VERNEL. 526-01-50.

CHATILLON Pr. Mº imm. stdg grand 3 pces, balcon s/jardin, plein soleil, 545.000 F matin – 655-61-59.

PUTEAUX Résidence « LE FRANCE » au 17e ét. Vue s/tout Paris APPT 95 m² en 4 Pièces + s. de douche, cuisine équipée + cave + park. sous-sol Px 920.000 F. T. (1)523-32-22.

94 Val-de-Marne

Mº CHARENTON ÉCOLE dans petite résidence 3 p. cuis. équipée bain 3e ét. s/jard. à saisir. Tél. 634-13-18.

appartements achats

Jean FEUILLADE, 54, av de La Motte-Picquet 15e 566-00-75. Paie comptant 15e-7e arrdts. APPARTEMENTS grandes surfaces et IMMEUBLES.

EMBASSY-SERVICE

8, av. Messine. 75008 PARIS rech. pour clientèle étrangère et Diplomates APPARTS HOTELS PARTICULIERS et BUREAUX – ACHAT ou LOCATION. 562-16-40.

Recherche 1 à 3 pièces Paris, préférence Rive Gauche avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 873-20-67 même le soir.

URGENT

Hôtel particulier, divisible 2 appts superposés, Neuilly. Tél. le soir : 587-18-79.

URGENT

Recherchons pour notre nombreuse clientèle dans le 16e, 8e et bon 17e un 4-5 pièces, deux 3 pièces, quatre 2 pièces, deux studios. Paiement compt. chez notaire. SIMRA 355-08-40.

URGENT

RECHERCHONS Pour notre nombreuse clientèle trois studios, quatre 2 pièces, quatre 3 ièces, deux 4-5 pièces, dans bon imm. 10e, 11e, 12e, 3e, 4e, 2e et 20e arr. SIMRA 355-08-40

appartements occupés

INVESTISSEZ BIEN

DANS IMM. RÉCENTS APPTS OCCUPÉS LIBÉRABLES SELON LOI QUILLIOT – Rentabilité brute garantie 7%. ANJOU GESTION. 265-11-11.

OCCUPÉ

Dans bel imm. ravalement payé 2 pièces 31 m² et 37 m², 3 pièces 55 m². 152 000 F à 275 000 F. Sur place jeudi 17 à 19 h. 6, boulevard Morland.

locations non meublées offres

Paris

Mº RÉPUBLIQUE. Bd Voltaire. 5 P., tt cft. 135 m². 7.000 F. Téléphone 797-41-39.

9e Square Montholon 4 p. 78 m² 3400 F + 300 C. Tél : (77) 30-94-38.

11e Mairie, splendide studio NEUF 2100 Francs + charges Tél : 296-28-91 de 10 à 13 h.

LAUMIERE Beau 3-4 P., cuis., bains + s. d'eau, 92 m², balc., park., cave, ét. él., VUE. 4.841 net 526-72-97 matin.

Province

MARSEILLE EST

loue belle demeure provençale, gde récept. 5 chbres s/parc. 4.000 m². 7.500 mensuel. 296-89-59 ou 380-49-30.

locations non meublées demandes

Paris

Rech. locations auprès pptaires POUR CADRES et EMPLOYÉS IMPORTANTE STE FRANÇAISE PÉTROLE rech. appts ttes cat. villes Paris banlieue. 503-37-00 poste 12.

Etudiant ch. chambre ds le 5e ou arrdts limitrophes. Ecrire sous le nº T 043234 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pav. ttes banl. Loyer garanti. 10.000 F. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction: Beaux appts de standing 4 pièces et plus. 285-11-08.

immeubles

FG ST-ANTOINE imm. 450 m², 13 appts dont 5 libres, 2 comm. Px 1.400.000 F. 329-40-00.

viagers

Libre beau studio tt cft 5e ét. asc. Mº Lamarck-Caulaincourt. 84.000 F + 1.850 F. Fme 81 a. Cruz, 8, r. La Boétie, 266-19-00.

RECH. APPT OU PAVILLON PARIS - VAL-DE-MARNE Discrét. assurée. 345-88-53.

immobilier information

ANCIENS NEUFS

DU STUDIO AU 6 PIÈCES SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR Appeler ou écrire : Centre d'information FNAIM de Paris - Ile-de-France LA MAISON DE L'IMMOBILIER 27 bis, avenue de Villiers. 75017 PARIS - 227-44-44.

hôtels particuliers

16e SUD Agréable maison 650 m² Garage. Matin 567-47-47.

propriétés

SOLOGNE

A VENDRE BONS TERRIT. DE CHASSE de superficie variable, avec ou sans étangs et bâtiments. Ecrire s/nº 201883 à AGENCE HAVAS, B.P. 1519, 45005 ORLÉANS CEDEX.

YERRES résidentiel, séjour 65 m², 5 chbres, cft, 220 m habitables + 110 m. s/sol, jard. avec piscine. 285-00-59.

terrains

78 CRESPIÈRES

Très beau BOIS 8 ha ; constructible une maison 400 m², possibilité diviser en deux. Ecrire EUDICO, réf. 3080/29. 56, rue de Londres, 75008 Paris, qui transmettra.

CORSE, vd terrain 3.800 m² viabil. av. PC tr., b. vue rég. CALVI. 80 F/m. Tél. (90) 82-15-17.

Part. vd. BEAUVALLON-GRIMAUD. TERRAIN VIABILISÉ, vue panoramique sur mer. Ag. s'abstenir. M. De Boise. 83970 LE THORONET.

domaines

ACHÈTERAIS GDE PROPRIÉTÉ DE CHASSE SOLOGNE, paiem. comptant, discrét. assurée. Ecr. nº 201884 à Agence Havas, BP 1519, 45005 Orléans Cedex.

maisons de campagne

Particulier recherche maison de campagne 3 pièces principales. Confort + jardin. Maximum 250 km sud de Paris. 200.000 F - Tél. : 736-18-74.

villas

TOURAINE, 210 km Paris, entrée localité, plaisante VILLA plain-pied, 5 p. cft, gar., 2.000 m², ombragé, clos. Cab. CHATET, 37150 Francueil.

Gard à 4 km Uzès vends villa F6 2.500 m² terrain clôturé ou avec 1.000 m² au choix Téléphone 16-66 22-30-26.

STE MAXIME, vue panor. GOLFE ST-TROPEZ, villa meublée, 6 chambres, jardin. 1.700.000. Pptaire (1) 590-86-06.

YERRES 20' GARE DE LYON villa plain-pied séj. dble cheminée, 5 chbres, tt cft, 500 m², gar., 725.000 F. URGENT 337-88-58.

pavillons

PAVILLONS

JUSQU'A 120 KM DE PARIS SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR

Appeler ou écrire : Centre d'information FNAIM de Paris - Ile-de-France. LA MAISON DE L'IMMOBILIER, 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS. 227-44-44.

LONGPONT S/ORGE près Montlhéry (91)

Libre de suite. Pavillon 1973 comprenant : R.-de-ch., entr., gd séjour avec balcon, bureau, deux chambres, salle de bains, w.-c., cuisine équipée.

Etage : 4 gdes chbres dont 2 avec balc., salle de bains, w.-c. S./sol entièr. carrelé et isolé. Gar. 2 voit., buanderie, lingerie, labo-photo, cave, cave à vin.

Proxim. école. Ts commerces. Prix : 980.000 F.

Téléphoner après 19 h. au 16 (6) 901-53-50.

CHELLES 77 - Vds pavillon sur 600 m², jardin planté, 2 chbres, séjour double, w.-c., s. de bns couleur, cuis. équip., chauff. gaz, s/sol : bureau, cellier, gar. 580.000 F. Tél. : 020-21-54 ou 782-30-19.

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux bureaux

Locations

EMBASSY-SERVICE

562-62-14

RECH. 150 A 200 m²

Bureaux quartier affaires.

DOMICILIATIONS: 8e-2e.

SECRÉTARIAT, TÉL., TÉLEX. Loc. bureau, toutes démarches, pour constitution de sociétés.

ACTE S.A. 359-77-55.

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

SARL – R.C. – R.M. Constitution de sociétés. Démarches et tous services. Permanence téléphonique.

355-17-50.

DOMICILIATION 16e, CHAMPS-ÉLYSÉES

140 A 340 F PAR MOIS

CIDES - 723-82-10

8e COLISÉE-ÉLYSÉES

SIÈGES DE SOCIÉTÉS

DOMICILIATIONS.

250 F/350 F PAR MOIS

A.F.C. 359-20-20.

DOMICILIATION IMM. DANS LE 16e

Inscription R.C. location de bureaux - télex. 651-29-77 en permanence.

VOTRE SIÈGE A PARIS-17e à partir de 80 F. Ts services. Constitution Sté. 763-47-14.

66, CHAMPS-ELYSÉES

BUSI-RENT

BUREAUX MEUBLÉES

Secrétariat, services, parking. Tél. : 562-66-00.

BUREAUX MEUBLÉS à Paris-8e 9e ou 15e

SIÈGES SOCIAUX ET DOMICILIATIONS

télex, secrétariat tous services

CONSTITUTIONS STÉS

prix compétitifs délais rapides

ASPAC 293.60.50+

VOTRE SIÈGE SOCIAL Loc. burx meublés, secrétariat, tél., télex. Constit. S.A.R.L. EVRY ACTE 077-71-21. BOULOGNE ACTE 603-38-32.

locaux commerciaux

Achats

ARCHITECTE ach. comptant à PARIS, LOCAL à restaurer état indifférent. Bon immeuble. TÉL. 722-78-99.

Ventes

15e CAMBRONNE A VENDRE 380 m², divers locaux + 100 m², sous-sol. GARBI. 567-22-88.

PLACEMENT EXCEPTIONNEL

PANTHÉON

Dans imm. récent. Local ccial, 270 m², libre accès voitures. VITRINE SUR RUE A saisir. 634-13-18.

fonds de commerce

Ventes

Particulier vend pour raisons familiales Maison de retraite Rég. Aix-Marseille exploitée 25 ans, agréée et secteur payant. Ecr. Havas. Réf. 90693. Marseille.

l'agenda du Monde

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

305 GR Peug. 7 CV ann. 83, brun macao, 3.700 km. 47.500 F. Tél. : 261-51-15, p. 2304. Après 19 h : 372-02-27.

de 8 à 11 C.V.

A vendre B.M.W. 318 I noire, 1re main, 15.000 km, mod. 83, état imp. 65.000 F. Tél. entre 19 et 20 h : 250-56-91.

de 12 à 16 C.V.

CX 2.400 Pallas, année 1980, 53.000 km. Prix 32.000 F. ttes options. Tél. 567-10-67.

Accessoires

Autos

ACCESSOIRES AUTO

2.000 références permanentes. Service pièces d'origine. Auto-radio, alarme anti-vol. CONSEILS TECHNIQUES

AUTOTEC

93, av. d'Italie, 75013. 331-73-56.

Achat Livres

ACHAT MATHÉMATIQUES Sciences et Philosophie LIBRAIRIE GABAY 354-64-64. 151 bis, rue St-Jacques, Paris-Ve.

Livres

HENRI LAFFITTE Achat comptant de LIVRES 13, r. de Buci, 6e, 326-68-28, Distribue un catalogue

Ameublement

FABR. de MEUBL. en MERISIER MASSIF VENTE DIR. aux PART.

Bibliothèques, séjours, chambres. Meubles de style en merisier massif cirés à la main, réalisés dans une haute qualité de fabric. de pure tradit. artisan.

ATALIERS FAURE

261, rue de Belleville, 75019 PARIS. 202-50-27 face Mº Télégraphe.

Animaux

Elevage amateur cède beaux chiots BOULEDOGUE français inscrits LOF, tatoués vaccinés. (1) 638-34-14 (1) 726-89-63.

S.O.S chats adultes castrés et adorables chatons orphelins Cherchent foyers douillets et beaucoup de caresses. Téléphoner au 531-61-99 le soir après 19 h.

Antiquités

ACHAT ANTIQUITÉS aux meilleurs cours. Même dim. 373-38-63 ou 262-80-20.

Décoration

PAPIERS JAPONAIS

Avec les prix directs CAP, vous trouverez maintenant du papier japonais de première qualité.

A PARTIR DE 180 F.

le rouleau (7,80 m × 0,91 m) Grand choix de coloris et de pailles disponibles sur stock. Nouvelle collection de liège en rouleaux sur papiers de couleur.

Magasin d'exposition : **CAP** 37, rue de Cîteaux, 75012 PARIS. Téléphone : 307-24-01. Vente par correspondance : Documentation complète et échantil. contre 10 F par chèque.

Bijoux

ACHATS BRILLANTS

Toutes pierres précieuses bijoux, or, argenterie, etc. PERRONO JOAILLIERS ORFÈVRES à l'Opéra, 4, Chaussée-d'Antin, à l'Etoile, 37, av. Victor-Hugo.

Si vous vendez : bijoux or, débris, pièces, etc. ne faites rien sans téléph. au 588-74-36.

ACHAT OR BIJOUX ANCIENS

Brillants, débris or PAUL TERRIER, 225-47-77 35, rue du Colisée, 75008 Métro Saint-Philippe-du-Roule

ACHAT OR

PIÈCES OR ET ARGENT OR DENTAIRE, DÉBRIS BIJOUX MÊME ABIMÉS

DE 60 A 200 F LE GR. L'EMERAUDE

2 bis, rue Malar, Paris-7e face au 165, rue de l'Université, Mº INVALIDES.

Tél. : 705-99-95 +

2, bd Bessières, Paris-17e Mº PORTE-DE-SAINT-OUEN

Tél. : 627-56-39 +

Prévoir pièce d'identité et justificatif de domicile. Ouvert du mardi au samedi.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET 19, r. d'Arcole, 4e, 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Cadeaux

PAPYRUS D'ÉGYPTE peint à la main, 35 à 380 F. 85, rue Michel-Ange, 75016. Téléphone : 651-61-67.

Cours

Prof. de RUSSE et ANGLAIS, gde exp. univers. américaines donne cours. 525-70-73.

Cuisine

PROMOTION KITCHENETTE (évier + cuisson + meuble + frigo + robinetterie). en 1 mètre, 2.500 F PARIS. SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6e, ouvert le samedi. Téléph. : 222-44-44.

Enseignement

ENGLISH IN ENGLAND

Au bord de mer (100 km de Londres), notre hôtel de 100 chambres, de renommée mondiale et, situé dans le même bâtiment, notre école d'Anglais aussi célèbre vous accueilleront (école fondée en 1967 et reconnue par le British Council). £ 15.00 par jour : leçons, repas et logement compris (hôtel ou famille).

25 % RÉDUCTION

pour un séjour de 90 jours ou plus (cours spéciaux, examens de Cambridge inclus). PAYABLE EN FRANCE

Ecrire **REGENCY SCHOOL OF ENGLISH**

Ramsgate, Kent., Angleterre, tél. 843-512 12. Télex 96454 ou Mme BOUILLON, 4, rue de la Persévérance, Eaubonne 95, tél. (3) 959-26-33 (soirée).

Pas de limite d'âge - Pas de séjour minimum. Ouvert toute l'année - Cours spéciaux vacances scolaires

Instruments de musique

A VENDRE PIANOS GRANDES MARQUES Refaits et garantis A PARTIR DE 5.000 F DEVIS GRATUITS POUR RESTAURATION

PIANOS TORRENTE

Téléphone 840-88-52

Vend piano mécanique, marque Guilbault, petite taille entièrement restauré. Téléphone : 657-08-18.

Droit RIPPEN, mod. Belcanto (1,14 m) noyer mec. RENNER, sourdine (1981) . . 19.000 F.

GROTRIAN-STEINWEG 2,20 m noir (1925) . . . . 78.000 F. STEINWAY « B » (2,11 m) acajou, 3 pédales (1916) . . 133.000 F. BOSENDORFER, 2,25 m, noir, 3 pédales (1975) 140.000 F. Pianos droits et à queue. Neufs et occas: garantis. Financement 6 mois et 5 ans, avec ou sans apport, crédits grat. 6 mois et personnalisés. Livraisons et service après-vente dans toute la France.

Agence BOSENDORFER, IBACH, GROTRIAN-STEINWAY, EUTERPE, FEURICH, PFEIFFER, PLEYEL, SCHIMMEL, DIETMANN.

ESPACE PIANOS Daniel MAGNE

17, av. Raymond-Poincaré, 75116 PARIS. T. 553-20-60. Métro Trocadéro.

Maroquinerie

VENTE AU PRIX DE GROS

SACS, BAGAGES, CADEAUX VISCONTI, 5 r. Mons.-Le-Comte, mº Rambuteau, 272-18-88.

Matériel de bureau

PHOTOCOPIEUR RANK XEROX 2300, papier ordinaire. A vendre 8.000 F. Tél. : 296-82-82 de 9 à 12 h et de 14 à 17 heures.

Minéraux

2-3-4 DÉCEMBRE 12e EXPOSITION INTERNATIONALE VENTE - ECHANGE

MINERAUX

FOSSILES PIERRES PRÉCIEUSES BIJOUX 200 EXPOSANTS 15 PAYS REPRÉSENTÉS HOTEL P.L.M. 17, bd Saint-Jacques PARIS (14e)

Moquettes

MOQUETTE PURE LAINE – 50 % DE SA VALEUR 842-42-62

MOQUETTES ET TISSUS A PRIX DE GROS

- Moq. 100 % laine 77,50 F/m².
- Revêt. plastique, larg. 4 m, 29,50 F le m². Tissu pur lin en 2,90 m.: 49,50 F le ml.
- Textiles muraux : 5 à 16 F le m².
- Paille japonaise : 14,50 F le m².

Pose et livraison assurées.

ARTIREC

4, bd de la Bastille 75012 Paris. 340-72-72. **– 5 %** sur la présentation de cette annonce.

Perdu

PERDU passeport et portefeuille au nom de Resad Bébak Mirakhorli. Tél. 587-34-58.

Sécurité

BLINDEZ VOS VITRES SÉCURY-FILM est un film polyester qui s'applique sur vos vitrages existants et leur confère une résistance min. de 30 kg au cm2. Invisible, peu coûteux et très efficace : POLYPROTEX, 8, pl. de la Madeleine, 75008. 261-58-59.

Troisième âge

RÉSIDENCE LES CÈDRES 10 min. Porte Italie, PARIS Tourisme, repos, retraite, reçoit toutes personnes, tous âges, valides, semi-valides, handicapés, soins assurés, petits animaux familiers acceptés. 33, avenue de Vitry, 94800 VILLEJUIF (1) 726-89-63, (1) 638-34-14

LES CAMELIAS retraite, pension, valides, semim-valides. Près de Paris. 77320 Jouy-sur-Morin. T. : (6) 404-05-75.

Vacances Tourisme Loisirs

A LOUER CENTRE NICE 3 pièces, confort, parking. Novembre, décembre, janvier, mois ou quinzaine T. 824-71-92 ou 770-82-92

VAL D'ISÈRE 12 jours Noël Séjours promotionnels 582-13-46 - 562-50-54.

Driscoll House Hotel 200 chambres à un lit. Demi-pension, £ 45 par semaine, adultes entre 21-60 ans. S'adresser à 127 New Kent Road, London SE1. Tél: 01-703 4175.

COTE D'AZUR, 06500 Menton Hôtel Céline Rose ** N.N., 57, av. de Sospel, tél. (93) 28-28-38. Chambres tout conf., calme et ensol., cuisine famil. Ascenseur. Jardin. Pension complète automne-hiver 83-84, 152 à 172 F T.T.C.

L'ALPE-D'HUEZ La Ménandière plein sud. Grand standing. 3 pièces 98 m², 8 personnes. Téléphone : 727-49-40.

SKI 6/17 ans Noël - février encadr. par prof. 322-85-14.

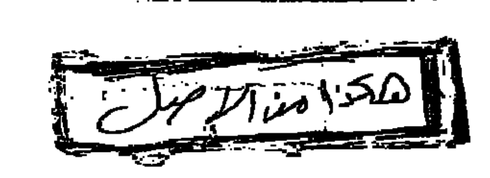
SPORTS D'HIVER HTE-SAVOIE Location à la semaine. HEURO-VACANCES, B. P. 46, 74440 TANINGES, (50) 34-34-11.

Vacances de ski SAVINES-LE-LAC Htes-Alpes Capacité 90 lits, peut accueillir groupes et individuels, propose des stages de ski à la station des ORRES (1.550-2.770 m). Pension complète, matériel de ski, les forfaits, transfert à la station, assurance et animation à partir de 1.200 F les 6 jours. Places disponibles du 20 décembre au 2 janvier et du 12 au 18 février. AUBERGE DE JEUNESSE 05160 - SAVINES-LE-LAC Téléphone : 92-44-20-16.

Yoga

YOGA A DOMICILE

Cours particuliers et petits groupes. Tél. : 526-77-86.



CARNET

Réceptions

– A l'occasion de la conférence de l'UNESCO, une réception a eu lieu le lundi 21 novembre 1983 au pavillon d'Armenonville. Elle était parrainée par les organisations internationales et régionales de journalistes accréditées auprès de l'UNESCO, à savoir la Confédération asiatique des journalistes (ASEAN), la Fédération arabe des journalistes (FAJ), la Fédération internationale des journalistes (FIJ), la Fédération latino-américaine des journalistes (FELAP), la Fédération latino-américaine des travailleurs de la presse (FELATRAP), l'Organisation internationale des journalistes (OIJ), l'Union catholique internationale de la presse (UCIP) et de l'Union des journalistes africains (UJA).

Naissances

– Aude et Richard YUNG
ainsi que Thomas,

sont heureux de faire part de la venue à leur foyer de

Sarah,

le 19 novembre 1983.

Mariages

– **Marianne WALLARD-BARATIN**
et Michel LORENZI
font part de leur mariage, le 19 novembre 1983.

22, rue de Strasbourg,
44000 Nantes.

Décès

ANDRÉ TRONCHÈRE

Nous apprenons le décès de notre ancien correspondant à Clermont-Ferrand,

André TRONCHÈRE.

[André Tronchère est né en 1915 à Durtol (Puy-de-Dôme). Licencié ès lettres, précepteur du fils du général de Lattre pendant la guerre, il devint journaliste en 1945. Cofondateur du journal « l'Eclair », issu de la Résistance, il occupa successivement à partir de 1947 les postes de chef des services rédactionnels de la « Dépêche démocratique de Saint-Etienne », puis de responsable du bureau clermontois du « Progrès » et de « la Tribune ». Il fut le correspondant du « Monde » dans la capitale auvergnate pendant trente ans.

André Tronchère fut aussi maire de Durtol de juin 1982 à mars 1983.]

– M et Mme Minko Balkanski,
Alain Balkanski,
Yves Balkanski,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Dinka BALKANSKA,

leur mère, belle-mère, grand-mère, survenu en Bulgarie le 15 novembre 1983.

La famille ne reçoit pas.

2, avenue de Camoëns,
75016 Paris.

– Mme Jean Blévot, née Guigard,
son épouse,
M. et Mme Jean-Michel Blévot,
ses enfants,
Cécile Blévot,
sa petite-fille,
Et toute leur famille,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa soixante-dix-neuvième année, de

M. Jean BLÉVOT,
ingénieur des arts et manufactures,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
professeur honoraire
de l'Ecole centrale
des arts et manufactures.

Une messe sera célébrée en l'église Saint-Léon, place du Cardinal-Amette, Paris-15e, le jeudi 24 novembre 1983, à 8 h 30.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale à Génissieux (Drôme) le même jour.

5, square Desaix,
75015 Paris.

– Les membres du personnel
Et les directions des sociétés du groupe SOCOTEC
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean BLÉVOT,
ingénieur des arts et manufactures,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
professeur honoraire de l'école centrale
des arts et manufactures,
ancien directeur général adjoint
de la SOCOTEC.

– Mme Georges Carpentier,
son épouse, à Pau,
James et Yvette Carpentier,
son fils et sa belle-fille, à Luxembourg,
Anne et Walid Otari,
sa petite-fille et son époux, à Doha,
ont la douleur de faire part du décès de

Georges CARPENTIER,
ancien combattant 1914-1918,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre et médaille militaire,

survenu à Pau, le 17 novembre 1983, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– M. Jean Couturier, inspecteur général de l'éducation nationale, a la douleur d'annoncer le retour au Père de son épouse,

Jane COUTURIER-PAULIN,
chevalier des Palmes académiques,

pieusement décédée après de longues souffrances.

La levée de corps aura lieu le vendredi 25 novembre, à 9 h 30, à l'hôpital de la Salpêtrière, 22, rue Bruant, Paris-13e.

1, square du Vaucluse,
75017 Paris.

– Mme Geneviève Cotet,
M. et Mme Jean Cotet,
Mme Catherine Durandin,
Les docteurs Jean-François et Anne Mallet,
M. Henri Michel,
Marie-Elizabeth, Caroline et Peter Cotet, Anne-Luce, Michel Gwenaelle, Sébastien et Cédric Mallet,
ses enfants, petits-enfants, et arrière petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marthe GENTY,

survenu à Neuilly, le vendredi 18 novembre, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

9, rue Angélique-Vérien,
92200 Neuilly.
119, rue de Rome,
75017 Paris.

– Mme Pierre Guillebeau,
Le professeur et Mme Charles-Pierre Guillebeau,
M. et Mme Benoît L'Hermitte
et leurs enfants,
Mme Andrée Penard
et ses enfants,
Leurs parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre GUILLEBEAU,
croix de guerre 1914-1918,

survenu le 21 novembre 1983.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule, le vendredi 25 novembre 1983, à 9 heures.

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.
8, rue Saint-Saëns,
75015 Paris.

– Lyon. Garches. Vaucresson.

Mme Frédéric Mermet,
M. Jean Mermet,
M. et Mme Roger Ernoul
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Frédéric MERMET,
ingénieur civil des mines,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du mérite,
croix de guerre 1939-1945.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 24 novembre, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, 124, rue Hénon, Lyon-4e.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Ignace MEYERSON,
professeur honoraire d'université,
directeur d'études
à l'Ecole des hautes études
en sciences sociales,
directeur du *Journal de psychologie*,

survenu le 18 novembre 1983, à son domicile, dans sa quatre-vingt-seizième année.

De la part de
Claire Bresson,
Ses proches, ses amis, ses disciples.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité au cimetière de Boulogne-sur-Seine.
9, rue Edouard-Detaille,
92100 Boulogne-sur-Seine.

Le président,
Le bureau,
Le conseil d'administration,
Le conseil scientifique,
Et le personnel de l'Ecole des hautes études en sciences sociales,
ont le regret de faire part du décès de

Ignace MEYERSON,

directeur d'études.

(Lire page 12.)

– Sa famille et ses amis
ont la douleur de faire part du décès de

Colette PETTIER,
peintre-graveur,

âgée de soixante-seize ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 25 novembre, à 10 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales, Paris-17e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Les Ateliers des 3 Soleils.

Et leurs nombreux amis sont dans la peine.

Anne-Marie SCHNEIDER,
chevalier de l'ordre du Mérite,

est décédée le 20 novembre 1983, sans avoir cessé d'animer l'association qu'elle a fondée en 1956.

La cérémonie religieuse aura lieu à l'église de la Trinité, 111, avenue Jean-Mermoz, Lyon-8e, le 23 novembre, à 14 heures.

75, rue Eugène Pons, Lyon-4e.

Remerciements

– Profondément touchés des témoignages de sympathie reçus à la suite du décès du

professeur Michel KATZ,

les membres de sa famille remercient tous ceux qui se sont associés à leur chagrin.

Anniversaires

– Pour le cinquième anniversaire de la mort de

Gérard FAURE,

son épouse demande une pensée à tous ceux qui gardent son souvenir.

– Ceux qui ont connu

Jules LELLOUCHE

se souviennent de l'artiste sensible, de l'homme généreux, du peintre de la lumière, qui nous a quittés il y a vingt ans,

le 23 novembre 1963.

– Pour le premier anniversaire du décès accidentel du

docteur Alain MANIAC,

une pensée émue est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

– Il y a cent ans naissait

Albert TOURAINE,

qui devint médecin des hôpitaux de Paris et vice-président de l'Académie nationale de médecine.

Une pensée est demandée à tous ceux, élèves, amis, anciens malades, qui ont connu et aimé ce grand médecin, savant et humaniste.

Services religieux

– L'ambassade du Brésil invite la colonie brésilienne en France à assister, le jeudi 24 novembre 1983, à 12 heures, à l'office religieux qui sera célébré à l'église Notre-Dame-de-la-Consolation, 23, rue Jean-Goujon, 75008 Paris, à l'occasion de la Journée nationale d'action de grâces.

Avis de messes

– Mme la maréchale Leclerc de Hauteclocque,
Et les anciens de la 2e D.B.,
prient d'assister à la messe qui sera célébrée le dimanche 27 novembre 1983, à 9 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides, à la mémoire du

général LECLERC
de HAUTECLOCQUE,
maréchal de France,

et de ses onze compagnons :

capitaine de vaisseau FRICHEMENT,
colonel FOUCHET,
colonel du GARREAU,
colonel FIESCHI,
colonel CLÉMENTIN,
commandant MEYRAND,
sous-lieutenant MIRON de l'ESPINAY,
lieutenant DELLUC,
lieutenant PILLEBOUE,
adjudant GUILLOU,
sergent-chef LAMOTTE.

Communications diverses

– La vente de charité des Anciens de la 2e D.B. se déroulera au Parc des expositions, porte de Versailles, bâtiment 2 (entrée porte A), niveau 2, les : vendredi 25 novembre 1983, de 10 à 20 h 30 ; samedi 26 novembre 1983, de 10 à 20 h 30 ; dimanche 27 novembre 1983, de 11 à 20 heures.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

– Université Paris-II, lundi 28 novembre, à 14 h 30, cabinet 3, M. Chafik Saïd : « L'encadrement juridique de l'information dans le contexte africain ».

– Université Paris-IV (Sorbonne), vendredi 2 décembre, à 14 heures, amphithéâtre Est, Mme Mireille Zanuttini : « La philosophie de la mort chez Léon Tolstoï ».

– Université Paris-I (Panthéon-Sorbonne), samedi 3 décembre, à 15 heures, salle L.-Liard (Sorbonne), M. Jean Bernhardt : « La constitution de la théorie de la science chez Thomas Hobbes ».

Prières

– Mme Julien Silvera,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,

rappellent la disparition de

Julien SILVÉRA,

et prient de se joindre à eux, pour les prières de fin d'année, qui auront lieu au centre communautaire du Vésinet, le 27 novembre 1983, à 18 heures.

Avis de recherche

– On nous prie d'insérer l'avis suivant :

ON RECHERCHE
Véronique MARRE,
vingt et un ans,
en vacances en Angleterre dans le Lake District (Cumbria). Elle a été vue pour la dernière fois le 31 juillet : elle logeait en auberge de jeunesse.

Toute personne l'ayant rencontrée ou pouvant donner des renseignements est priée de téléphoner : (1) 350-27-02.

Signalement : 1,60 m, corpulence moyenne, cheveux bruns, longs, ondulés, yeux marron, teint mat bronzé, sac à dos de toile marron.



مكبر من الأصل

Le Japon de M. Nakasone



VOICI tout juste un an que M. Yasuhiro Nakasone est à la tête du gouvernement japonais et qu'il s'affirme comme un homme d'État d'un type inédit à Tokyo. La vigueur de ses déclarations – d'autant plus remarquée qu'elle tranchait avec l'extrême prudence de son prédécesseur, M. Suzuki – l'a fait apparaître comme le promoteur d'un « nouveau Japon », à la fois doté d'un gouvernement central fort et prêt à assumer des responsabilités internationales à la mesure de sa puissance économique.

Après une année d'expérience, toutefois, de graves obstacles demeurent sur cette voie. A l'intérieur, le premier ministre doit lever l'hypothèque que représente pour sa propre autorité la puissance de l'homme qui l'a pratiquement placé au pouvoir, M. Tanaka, et qui a, depuis, fait l'objet d'une condamnation pour corruption. C'est l'enjeu des élections qui, sans avoir encore été officiellement annoncées, auront très probablement lieu avant la fin de cette année.

A l'extérieur, si le Japon s'est plus nettement que jamais déclaré solidaire du « camp occidental », les mesures concrètes adoptées jusqu'ici pour lui donner les moyens d'une politique de défense plus active restent encore modestes. Elles ne vont pas, d'ailleurs, sans rencontrer de notables résistances dans l'opinion japonaise et susciter quelques réserves au moins chez les voisins asiatiques du Japon.

Est-il possible, enfin, d'impliquer plus profondément le Japon dans la vie de la communauté internationale sans surmonter des obstacles de nature sociologique ? Le consensus nécessaire à l'acceptation d'un nouveau rôle suppose, dans les esprits, une vision nouvelle du monde extérieur. Sans doute également cette vision nouvelle doit-elle s'étendre à d'autres domaines que ceux de la sécurité pour englober celui des relations économiques – où le Japon de M. Nakasone diffère encore très peu de celui de ses prédécesseurs.

Le choix de l'Occident

AUCUN premier ministre japonais, depuis la seconde guerre mondiale, n'a été présenté comme plus novateur en politique internationale que M. Nakasone. La Gaimusho – équivalent à Tokyo du Quai d'Orsay à Paris – frémit encore de la vigueur avec laquelle il prit en main la diplomatie japonaise dans les semaines qui suivirent sa désignation à la tête du gouvernement, bousculant quelques usages, faisant siennes des formules qui, la veille encore, prêtaient à controverse.

Schématiquement, les initiatives de M. Nakasone ont été prises dans trois directions.

Vers la Corée du Sud, d'abord, où il a été, en janvier dernier, le premier chef de gouvernement nippon à se rendre en visite officielle depuis la guerre. Bien que le communiqué conjoint publié à cette occasion n'en fasse pas mention, ce geste était aussitôt interprété comme un engagement du Japon sur la voie d'un système de sécurité collective liant Tokyo à Séoul.

Seconde initiative : le développement d'une coopération d'ordre militaire avec les États-Unis allant au-delà du traité de sécurité qui assure au Japon la protection de l'Amérique. Quelques jours avant de s'envoler, également en janvier dernier, pour Washington, le gouvernement de M. Nakasone décidait d'autoriser la vente aux Américains de technologies à usage militaire – enfreignant ainsi des principes posés en 1967 par le gouvernement Sato, qui interdisaient toute vente de matériel militaire japonais à l'étranger. C'est à l'occasion de ce même voyage aux États-Unis que le premier ministre parlait du Japon comme d'un *« porte-avion insubmersible »* face à la puissance militaire soviétique, formule qui lui était reprochée à son retour à Tokyo, car elle impliquait nettement l'intégration de l'archipel nippon à un dispositif stratégique global américain dont l'objet dépassait, par nature, la stricte défense du territoire japonais.

C'est bien dans cette direction pourtant, qu'on devait encore avancer. Aménageant un projet datant de son prédécesseur, M. Suzuki, concernant la défense par le Japon de ses lignes de communication maritimes sur une distance de mille milles (environ 1 600 km), M. Nakasone autorisait des études conjointes avec le Pentagone qui ne visaient pas à autre chose qu'à faire dresser par les forces de défense japonaises un véritable barrage devant la flotte soviétique du Pacifique.

C'est enfin dans cette perspective que – troisième initiative – le premier ministre envisageait un renforcement du potentiel militaire japonais, et par conséquent une augmentation du budget de la défense du pays, jusqu'alors inférieur à 1 % du produit national brut.

Tout ceci formait un dessein d'ensemble qui donna à M. Nakasone une réputation de va-t-en-guerre dont un certain nombre de pays s'inquiétèrent ouvertement. L'U.R.S.S., bien sûr – dont le président du conseil des ministres, M. Tokhonov, fit observer que, si le *« porte-avions »* Japon était effectivement insubmersible, il n'en risquait pas moins d'être vitrifié en quelques minutes par le feu nucléaire, – mais aussi divers pays d'Asie, qui ont gardé un assez mauvais souvenir du militarisme japonais, et même la Chine, qui, en voie d'améliorer ses relations avec Moscou, ne souhaite pas qu'un climat de confrontation aiguë s'instaure dans la région.

Un an après l'arrivée au pouvoir de M. Nakasone, l'image du personnage s'est nuancée, elle paraît sensiblement moins inquiétante que ne le suggéraient les premiers commentaires, et un chemin relativement modeste a été parcouru sur la voie d'une militarisation du Japon, du moins sur le plan des actes concrets.

Avec beaucoup de prudence, le premier ministre paraît avoir tenu compte des graves réserves que suscitaient certains de ses projets à l'intérieur même de son parti – où il n'était nullement acquis qu'une réforme de la Constitution, afin d'en modifier ou d'en éliminer les clauses « pacifistes », obtiendrait un soutien unanime. Le contexte politique intérieur, en outre, se prête particulièrement mal à une augmentation du budget militaire, l'effort financier requis risquant d'indisposer nombre d'électeurs qui vont être prochainement appelés à renouveler le Parlement.

Le respect du consensus

D'une manière plus générale, le chef du gouvernement japonais donne l'impression de s'être montré sensiblement plus respectueux du consensus national – attentivement ménagé par tous ses prédécesseurs – que certaines de ses déclarations avaient pu le laisser penser. Aussi bien les Américains, qui demandent avec insistance que le Japon partage plus équitablement avec eux le fardeau d'une défense considérée comme commune, dressent-ils aujourd'hui un constat très critique de ce qui a été accompli jusqu'à présent en ce sens. Et la visite du président Reagan à Tokyo, si elle a constitué un geste diplomatique de première importance, ne semble pas leur avoir apporté de satisfactions inédites à cet égard. La Corée du Sud, quant à elle, ne se voit pas réellement confortée, après l'attentat de Rangoun, dans un sentiment de militante solidarité avec un Japon dont les responsables ont fait savoir qu'il n'envisageait pas de rompre ses relations commerciales – il n'en a guère d'autres – avec le régime de Pyongyang.

Ce qui, incontestablement, demeure et caractérise le Japon de M. Nakasone, c'est un choix plus marqué, plus déclaré qu'auparavant pour un camp occidental auquel, sans doute, il appartient de longue date, mais en gardant ses distances à l'égard d'une alliance stratégique dont il n'est d'ailleurs pas membre. C'est cette orientation capitale dont témoignait, en mai dernier, la signature du premier ministre japonais au bas de la déclaration de Williamsburg, qui proclamait le caractère *« indivisible »* de la sécurité des pays participant à ce sommet.

Sécurité et relations économiques

C'est également dans ce sens que vont les efforts du gouvernement de Tokyo pour être associé aux consultations de l'OTAN. Ces efforts se sont trouvés justifiés par les liens existant entre le débat sur les euromissiles à l'Ouest et le renforcement du dispositif militaire soviétique en Extrême-Orient. Mais, au-delà de ce dossier précis, ils témoignent d'une prise de conscience nouvelle du caractère global des problèmes de défense et de sécurité et de la nécessité pour le Japon de n'être pas seulement représenté par son allié américain dans les forums où ils sont débattus.

Encore une fois, cependant, cette forme d'engagement a, elle aussi, ses limites. Puissance asiatique d'abord, le Japon a une sensibilité particulière aux préoccupations de ses voisins régionaux, comme en témoignent les relations privilégiées qu'il a établi avec la Chine, et qu'illustre cette semaine la visite à Tokyo du secrétaire général du P.C. chinois, M. Hu Yaobang.

Mais, surtout, jusqu'à quel point les questions de défense peuvent-elles rester indépendantes des relations économiques, financières entre les nations ? Si solidarité il y a entre le Japon et l'Occident, celle-ci ne devrait-elle pas se manifester plus activement sur ce dernier terrain ? Or, à ce propos, M. Nakasone n'a que très peu innové par rapport à ceux qui l'ont précédé.

Pour ne rien dire des Européens – qui ne cessent de reprocher aux Japonais leur manque de compréhension à l'égard des difficultés qu'ils traversent, – le président Reagan vient encore lui-même d'en faire l'expérience lors de sa visite à Tokyo. Tous les porte-parole avaient annoncé que ses entretiens avec M. Nakasone ne porteraient que sur *« les grands problèmes mondiaux »* et les questions de sécurité. Le contentieux bilatéral – caractérisé par un déficit américain de 20 milliards de dollars dans les échanges entre les deux pays – a pourtant bel et bien occupé une part notable des conversations sans pour autant que de véritables solutions aient été ébauchées, hormis un modeste projet visant à « internationaliser » le rôle du yen, qui a d'ailleurs laissé sceptiques bon nombre de spécialistes...

N'importe quel dirigeant japonais sait parfaitement qu'il ne peut demander à son opinion publique et à sa majorité – toujours affaire de consensus – n'importe quel sacrifice à seule fin de rendre la vie un peu moins difficile aux milieux d'affaires, ni même aux travailleurs d'Amérique ou d'Europe. En outre, il ne manque pas d'experts à Tokyo pour noter que l'établissement d'un meilleur ordre économique mondial supposerait que d'autres pays que le Japon fassent également le ménage chez eux, à commencer par les États-Unis. C'est cependant sur cette capacité à inscrire son propre développement économique – comme sa sécurité – dans une vision globale, c'est-à-dire d'un monde solidaire, que sera mesuré par ses partenaires l'éveil du Japon à de nouvelles responsabilités internationales.

ALAIN JACOB.



Le premier ministre japonais, M. Yasuhiro Nakasone, est un adepte du Zazen, qu'il pratique au temple Zenshoan à Tokyo.

(Dessin de Violette LE QUERRÉ.)

Le Japon de M. Nakasone



L'OMBRE DE M. TANAKA PÈSERA ENCORE SUR LES PROCHAINES ÉLECTIONS

« *IL est incroyable qu'un seul homme détienne le pouvoir de paralyser toute l'activité parlementaire pendant aussi longtemps. Il est également incroyable que la nation puisse s'offrir le luxe de querelles mesquines au moment où le Japon doit résoudre des problèmes cruciaux tels que la réforme administrative, la relance de l'économie, le financement du déficit.* » Ainsi feignait de s'étonner, il y a peu de temps, un éditorialiste nippon. La Diète était bloquée dans ses travaux depuis un mois par un face-à-face majorité-opposition consécutif au verdict intervenu dans l'interminable « affaire Lockheed-Tanaka », ou plus exactement à la contestation de ce verdict par l'intéressé. On ne voyait guère, à l'approche de la fin de l'année, comment le premier ministre, M. Yasuhiro Nakasone, enfermé dans une série de dilemmes politiques, pouvait s'en sortir sans prendre le risque de demander au public de trancher à l'occasion d'élections générales anticipées. Même le président de la Chambre n'imaginait pas d'autre moyen de sortir de l'impasse, quitte à recommencer, plus ou moins avec les mêmes, y compris M. Tanaka..

Il est vrai que tout cela – paralysie politique, gaspillage de temps, des deniers et des énergies publiques, branle-bas de combat et incertitudes électorales – tenait et tient encore à la personnalité et à la puissance d'un seul homme, M. Kakuei Tanaka, convaincu en première instance de concussion pour la bagatelle de 2 millions de dollars, mais peu disposé à l'admettre et encore moins à se démettre, ainsi que le réclame l'opposition. Mais pourquoi s'étonner que la classe politique japonaise récolte – en scandales et querelles ruineuses – ce qu'elle a permis, sous le manteau de la démocratie, à M. Tanaka et à d'autres de semer le long des plates-bandes électorales et gouvernementales jusqu'à en faire un système parfaitement rodé : la politique de l'argent ?

Voilà des années que chacun sait, quoi qu'il en pense, que l'ancien premier ministre « *s'est payé* », comme on dit vulgairement, une majorité dans la majorité ; non seulement au parti libéral démocrate (P.L.D.), au Parlement et dans ses commissions, mais aussi au gouvernement et dans l'administration. Les premiers ministres, du moins les trois derniers – y compris M. Nakasone, – lui doivent tant qu'ils ne peuvent rien lui refuser, ou presque. Qui les a fait « rois », sinon Tanaka ?

Dilemme

On sait que l'homme ne se paie pas de mots ; il paie comptant et fait élire quasi automatiquement ceux qui sont prêts à marcher avec lui, peu ou prou. Mais il demande en retour un certain degré de loyauté envers sa personne et son clan, ce qui pose éventuellement un problème de choix à ceux qui ont des dettes envers lui et des intérêts ailleurs, le cœur d'un côté mais la raison électorale d'un autre. Ou lorsque, l'opinion prenant fait et cause pour la justice, M. Tanaka devient aussi embarrassant qu'indispensable.

On imagine alors le dilemme, et les contorsions de M. Nakasone, ces temps derniers, dans ses tentatives pour concilier au mieux un faisceau d'intérêts contradictoires et de positions divergentes : les siens et ceux de sa faction, ceux de M. Tanaka et de la sienne, ceux du parti, que le verdict a plus que jamais divisé – pour des questions d'opportunisme de clan, d'ailleurs, plutôt que d'éthique politique, – et cela tout en ménageant l'opposition – consensus et pragmatisme obligent – et, si possible, en évitant le recours aux élections.

La majorité de la presse et de l'opinion publique, ainsi que l'opposition (P.S., P.C., Komeito, etc.), ont très mal pris la déclaration – souvent qualifiée de « *défi arrogant* » – que M. Tanaka fit à l'issue du verdict (quatre ans de prison) prononcé contre lui et qui annonçait sa décision, parfaitement constitutionnelle, de jouer les prolongations en faisant appel.

D'abord, cela ne se fait pas. Certes, dans le Japon contemporain, les politiciens ne lavent plus rituellement dans le sang leur honneur entaché. Mais il est de bon goût, dans ce genre de situation, de faire preuve de contrition et, au nom de l'intérêt général et de l'harmonie politique, de passer la main. Ensuite, les grands quotidiens se posent en gardiens attitrés des institutions et de la morale politique (ou de ce qui en subsiste) ; le public est lassé, et la gauche, en perte de vitesse depuis des années, n'a plus tellement de « causes populaires » à défendre. Enfin, au-delà de l'indélicatesse formelle, l'attitude de M. Tanaka implique qu'il entend rester celui qui tire les ficelles et fait la pluie (d'argent) et le beau temps sur la politique nippone. Tout cela souleva bientôt la tempête.

Comment M. Nakasone et le parti libéral démocrate – organiquement liés à la faction Tanaka et très dépendants d'elle électoralement – n'auraient-ils pas été directement affectés par le verdict redouté de la justice – après sept années de déchirements et de faux-semblants – et par le refus du condamné de s'y plier ? Comment, en effet, alors que certains clans formant la nébuleuse d'intérêts qu'est le P.L.D. n'attendaient que cela – avec autant d'impatience que l'opposition – pour régler de vieux comptes avec M. Tanaka ? Alors aussi que plus d'un tiers des députés de la majorité se prononçaient, en privé, pour une démission volontaire – qui eût satisfait tout le monde, sans risques.

Mais, on s'en doutait, M. Tanaka n'a voulu faire ce plaisir ni à ses « amis » ni à ses ennemis. Pour tenter de débloquer la situation, en ménageant la chèvre et le chou et en donnant l'impression qu'il prenait ses distances à l'égard de son principal allié sans toutefois paraître le lâcher, M. Nakasone a solennellement rencontré M. Tanaka en tête à tête le 28 octobre. On ne sait pas très bien, tant les fuites calculées sont contradictoires de part et d'autre et tant la forme et l'allusion l'emportent généralement sur la substance dans les comptes rendus expurgés, si le premier ministre a osé demander à son puissant interlocuteur d'avoir l'amabilité de bien vouloir considérer l'éventualité d'une démission dans l'intérêt du parti, etc.

C'est en tout cas l'impression que l'on a cherché à donner. Comme si le chef du gouvernement et le parti conservateur espéraient soudain se blanchir, dans la perspective d'élections, des noirceurs et maléfices de M. Tanaka. Comme pour suggérer, au dernier moment et le temps d'une élection, que « eux aussi » ont réclamé sa démission.

L'éthique et la politique

L'opposition, l'opinion, et même certaines factions de la majorité, pouvaient-elles se laisser prendre à ce *kabuki* politique alors que depuis des semaines les travaux de la Diète étaient précisément bloqués par le refus obstiné du P.L.D. d'accepter le dépôt d'une résolution demandant la démission de M. Tanaka ?

On en était là de cet exercice compliqué et délicat, où le premier ministre jouait l'illusionniste politique sur une avant-scène dégagée, mais le grand écart dans des coulisses minées, lorsque l'un des membres les plus éminents du gouvernement – où les amis de M. Tanaka détiennent au moins une minorité de blocage – mit les pieds dans plusieurs plats à la fois : celui de la solidarité gouvernementale, celui de la justice et celui de la morale politique. Critiquant ceux qui demandaient la démission de M. Tanaka, et par la même occasion l'assainissement des mœurs politiques qu'ils jugeaient corrompues, M. Hatano déclarait que réclamer aux politiciens de se conformer à une éthique n'a pas plus de sens que de demander du poisson chez le marchand de légumes. L'éthique pour eux, ajoutait-il, est forcément différente de celle des individus et de la société. M. Hatano, ancien responsable de la police, est aujourd'hui ministre de la justice.

C'est aussi un ami personnel de M. Tanaka. Sa prise de position et la liberté de ses propos en disent long sur l'influence de l'ancien premier ministre, sur l'éthique politique évidemment, et également sur l'intensité de la lutte et des manœuvres qui se poursuivent entre ceux qui le soutiennent, ouvertement ou sans avoir l'air d'y toucher, et ceux qui veulent à tout prix l'évincer.

Affronté au refus de démissionner de son principal allié, au boycottage prolongé des activités parlementaires par l'opposition, à une opinion publique de plus en plus défavorable et à la division de ses propres troupes, que pouvait bien faire M. Nakasone ? Tout le jeu de cet habile nationaliste semble avoir été, depuis des années, d'utiliser opportunément et systématiquement l'alliance avec plus fort que lui – quitte à la rompre une fois son but atteint – pour raffermir sa position et progresser lui-même. Sa politique extérieure de renforcement de l'alliance avec les Etats-Unis est à la même image : renforcer le Japon en utilisant la force, le savoir et le soutien américain. C'est d'ailleurs là la politique constante du Japon à l'égard de l'Occident depuis plus d'un siècle. Mais gagner à ce jeu avec M. Tanaka est une tout autre affaire...

Son flair et son opportunisme bien connus ont paru inciter le premier ministre à se démarquer plus ouvertement de M. Tanaka depuis le verdict du 12 octobre, sans aller toutefois jusqu'à risquer le suicide politique en le faisant trop explicitement. Même s'il n'est plus très populaire, M. Tanaka ne manque pas de partisans et peut encore servir.

Gros jeu

Restait alors à trancher. Mais à trancher, et ce n'est pas la moindre ironie, le nouveau premier ministre semblait avoir au moins autant à perdre que son ancien « parrain ». M. Tanaka, malgré toutes les tentatives faites pour se débarrasser de lui – ce qui ne suffirait évidemment pas à « moraliser » la politique mais constituerait néanmoins un pas dans le « bon sens », – est quasiment assuré d'être réélu dans son fief provincial de Niigata. Son clan, le plus puissant, devrait améliorer son score parlementaire. En effet, grâce à son contrôle de la machine électorale du P.L.D., grâce à ses moyens financiers et au système de patronage et de clientélisme politique mis au point par l'ancien premier ministre, il semble, paradoxalement, mieux immunisé que les autres factions du P.L.D. contre les retombées de la colère populaire.

Fort de ceci et de cela, et disposant sur le plan judiciaire de quelques années de sursis, rien ne devrait donc empêcher M. Tanaka de reprendre ses fonctions d'éminence grise. A moins qu'un revers électoral d'envergure, clairement lié au verdict de l'affaire Lockheed, ne vienne avertir le P.L.D. que la perpétuation de sa domination est subordonnée à la disparition politique de M. Tanaka. Cela est néanmoins peu probable.

M. Nakasone et les autres factions du P.L.D. se trouvent ainsi en position fort délicate. Paratonnerres placés de gré ou de force sur la « maison Tanaka » pour la protéger, ils n'ont pas pu empêcher la foudre judicieuse de frapper le patron. Il n'ont pas su non plus l'affaiblir suffisamment pour prendre sa place. Ils risquent en outre de polariser demain, à leur plus grand détriment, les frustrations d'une partie de la population, pour toutes sortes de raisons : politiques, économiques, fiscales, militaires et stratégiques. La politique à la fois pro-américaine et nationaliste de M. Nakasone n'a pas l'heur de plaire à tout le monde, on s'en doute. Le premier ministre joue gros, qu'il fasse un faux pas, qu'il joue trop ou pas assez le jeu de M. Tanaka, ou qu'il perde des troupes dans la bataille, et il risque sa carrière.

Ce sont les risques du métier et, dit-on, la rançon du pacte passé avec celui que beaucoup considèrent ici comme le diable. L'opposition, qui n'a pas, elle-même, grand chose de nouveau à proposer à un électorat de moins en moins politisé, cherche naturellement à profiter de cette confusion. Il serait toutefois étonnant, malgré tout le bruit et la fureur – tempête d'hypocrisie dans une tasse de thé japonais, disent les cyniques, – que la gauche désunie parvienne à la faveur d'une saute d'humeur populaire à mettre fin à quarante ans de monopole conservateur, ou seulement au règne de M. Tanaka.

R.-P. PARINGAUX.

هكذا من الأصل

Le Japon  de M. Nakasone

LES BANQUES UN DES ATOUTS DE LA PRÉSENCE FRANÇAISE

SOUVENT ignorées dans les bilans des échanges économiques et commerciaux entre la France et le Japon, les banques constituent pourtant un des éléments les plus dynamiques de la présence française au Japon.

Au cours des dix dernières années, les principales banques françaises ont décidé de s'implanter à Tokyo. La banque Indosuez y était, il est vrai, présente dès avant la guerre sous le nom de la banque d'Indochine. La B.N.P. et la Société générale ont ouvert une première succursale en 1973. Elles furent suivies par L'UBAF, la banque Paribas, le Crédit lyonnais et enfin en 1982 par le C.C.F. Aujourd'hui sept banques françaises disposent d'une dizaine de succursales installées à Tokyo et Osaka et une demi-douzaine de banques ont ouvert des bureaux de représentation.

Au total, les banques françaises emploient environ six cents personnes au Japon, dont une quarantaine de cadres français, ce qui correspond à environ 12 % de notre communauté d'affaires dans le pays.

On ne peut s'empêcher de relever que si les principales banques françaises ont toutes pris le risque de s'implanter au Japon, parmi les cent premières entreprises françaises, soixante-dix n'ont pas encore ouvert de représentation dans le pays.

Les banques françaises ont d'une certaine manière ouvert la voie. Elles n'ont pas été les seules. Aujourd'hui soixante-quinze banques étrangères sont implantées au Japon. La présence la plus ancienne et la plus importante est celle des banques américaines qui, il y a une dizaine d'années, assuraient environ 70 % de l'activité des banques étrangères. Au fil des années les banques européennes ont réussi à grignoter ce quasi-monopole. Force est de reconnaître que, parmi ces banques, les banques françaises, grâce à leur dynamisme et à leur compétitivité, sont parvenues à améliorer régulièrement leurs positions. La B.N.P., le Crédit lyonnais, la Société générale et Indosuez figurent toutes parmi les dix premières banques étrangères de la place. Par rapport à l'ensemble des banques étrangères, les banques françaises représentaient, au 31 mars 1983, 22 % du total des actifs au bilan, 14 % des prêts, 13 % des opérations de commerce international et moins de 5 % des dépôts. Globalement, elles occupent le second rang sur la place financière après le groupe des banques américaines, mais devant les banques britanniques et allemandes.

De nombreuses raisons expliquent cette extension de notre réseau bancaire. Les dirigeants de toutes les banques de taille mondiale considèrent en premier lieu qu'il n'est guère possible d'être absent du Japon, seconde puissance économique du monde occidental. Le nombre des banques étrangères installées à Tokyo est certes quatre ou cinq fois inférieur à celui des banques installées à Londres, mais toutes les grandes banques y sont. Cette volonté de présence est liée à la concurrence que se livrent les banques internationales autour du globe et à l'image de marque créée auprès de la clientèle par la constitution d'un réseau mondial, thème amplement exploité par les campagnes de publicité. La relative concentration des banques françaises constituent à cet égard un atout.

Une évolution irréversible

Cette fonction publicitaire n'est cependant pas le seul motif d'une implantation coûteuse et difficile. Jusqu'à présent l'extrême prudence manifestée par les autorités monétaires japonaises à l'égard de leur devise avait constitué un frein à l'activité des banques étrangères, ne serait-ce que par la multiplicité des réglementations édictées pour contrôler des mouvements de capitaux. Aujourd'hui, les banquiers espèrent que les marchés bancaires et financiers japonais vont se développer, se libéraliser et s'internationaliser parallèlement à l'essor de l'économie japonaise et à son intégration de plus en plus étroite avec les grands pays développés. Cette évolution, déjà amorcée depuis quelques années, semble irréversible. Les banques européennes et américaines la souhaitent, car elle leur permettra de développer leurs opérations dans les domaines où elles s'estiment les plus expertes face à la concurrence japonaise. Tokyo peut prétendre devenir un jour la troisième place financière internationale, jouant en Asie le rôle joué par Londres en Europe et par New-York aux Etats-Unis.

Dans l'immédiat, la part de marché détenue par les banques étrangères ne représente que 3,5 % des prêts consentis par le système bancaire et les résultats financiers restent médiocres, notamment si on les compare à ceux des banques japonaises. Ceci résulte de l'ensemble des pratiques, des limitations et des restrictions qui pèsent sur les opérations bancaires et notamment sur celles pour lesquelles les banques étrangères pourraient être les plus efficaces. Ceci s'explique également par la nature particulièrement fermée du marché japonais. Beaucoup plus qu'ailleurs, il existe au Japon des liens étroits et inamovibles entre les banques japonaises et leurs clients, résurgences des puissants groupes industriels et financiers de l'avant-guerre et manifestations d'une fidélité traditionnelle entre partenaires, souvent observée au Japon.

Valoriser les points forts

Acceptant ces règles, les banques françaises s'efforcent de tirer parti de toutes les possibilités offertes par le marché. A l'instar des banques américaines, elles ont profité jusqu'en 1980 du monopole des crédits en devises aux sociétés japonaises. Mais l'entrée des banques japonaises sur ce marché a singulièrement amenuisé la rentabilité de ces opérations.

Les opérations de prêts aux grands groupes japonais n'en restent pas moins la base de l'activité des banques françaises. Peu rentables bien que portant sur des montants importants, ces opérations permettent aux banques de nouer peu à peu des liens avec des groupes japonais et d'en obtenir ensuite des retombées, c'est-à-dire d'autres types d'opérations plus rentables, soit au Japon, soit ailleurs.

Tirant parti de leur bonne expérience des marchés financiers internationaux, les banques françaises mettent également l'accent sur le développement des opérations financières et boursières internationales. Il s'agit d'un secteur qui se développe rapidement depuis quelques années. Les entreprises japonaises à la recherche de nouvelles sources de financement ont fait une entrée remarquée sur les places étrangères. A l'inverse, l'excédent considérable de la balance des paiements du Japon offre de multiples possibilités de placements auprès des institutions financières japonaises. Toutes les banques françaises participent activement à ces opérations. Certaines d'entre elles parviennent d'ores et déjà à diriger des opérations pour le compte d'emprunteurs japonais.

Les banques françaises jouent enfin un rôle d'assistance et d'accompagnement au profit des sociétés françaises qui désirent s'implanter ou exporter au Japon. L'implantation actuelle des sociétés françaises au Japon n'assure toutefois, pour l'instant, qu'un apport marginal à l'activité des banques françaises, qui, sur ce plan, souffrent donc d'un handicap par rapport aux banques britanniques, allemandes et surtout américaines.

Dans chacun de ces domaines, les banques françaises s'efforcent de valoriser au mieux leurs points forts en s'appuyant sur la qualité de leur réseau international, notamment en Asie, où les positions occupées par certaines d'entre elles sont remarquables.

Dans ce contexte difficile, et face à une concurrence d'autant plus agressive que le marché de l'argent n'est pas aujourd'hui très porteur au Japon, compte tenu du désendettement des entreprises, les banques françaises prouvent qu'il est possible de se développer. Elles accumulent peu à peu une expérience et une connaissance précieuses du tissu industriel et des sociétés de commerce japonaises. Elles créent ainsi un environnement de plus en plus favorable au développement de nos activités économiques dans le pays. Souhaitons que nos entreprises sachent en profiter.

J. CHARLES.

Le Japon de M. Nakasone

UNE RÉGIONALISATION PEU PROFONDE, UN RÉGIONALISME MAL ASSURÉ

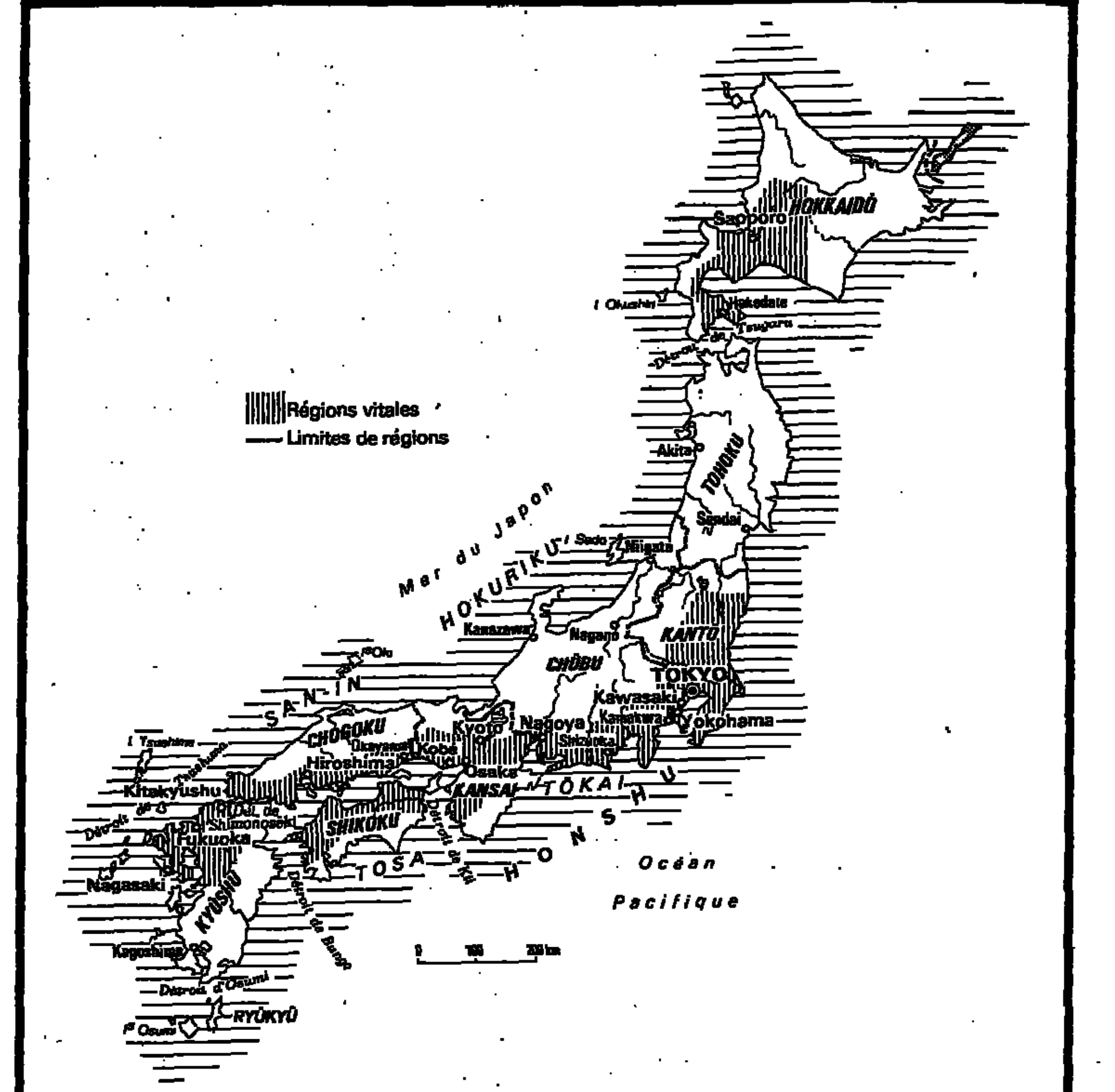
LES Japonais divisent leur pays en huit grandes régions et en une douzaine de sous-régions, et toutes les publications, officielles ou non, adoptent sans réserves ce partage. Dans ce pays uniformément montagneux et insulaire, dont le remarquable allongement en latitude (l'équivalent de la Crimée au Sinaï) et en longitude (de Paris à Varsovie), pour une superficie égale aux deux tiers de la France, ne suffit pas à imposer au voyageur l'impression de nettes frontières intérieures, la précision de ce découpage peut surprendre. Pourtant, même si ces limites sont beaucoup plus vagues dans le paysage que sur la carte administrative (chacune englobe un nombre exact de départements : de quatre à neuf selon leur étendue), ces régions correspondent bien, dans l'idée de tout Japonais, à autant de faisceaux d'images et de concepts autonomes.

Cela résulte d'abord d'une éducation : tous les manuels de géographie sont fondés sur ce partage, et les grands traités consacrent à chacune un ou plusieurs volumes d'importance sensiblement égale. Mais c'est aussi l'effet d'une « utilisation » constante par le pouvoir – qu'il s'agisse de données statistiques ou de plans d'aménagement – comme par le secteur privé : secteurs bancaires ou commerciaux, aires touristiques, cuisine, folklore.

Trois de ces régions (Hokkaidô, Shikoku, Kyushu) correspondent chacune à une île, ce qui leur confère une certaine unité. Les cinq autres se partagent l'île principale de Honshû. Mais, encore une fois, plus que leur diversité, c'est l'unité profonde de l'archipel qui s'impose au voyageur comme au spécialiste : l'été chaud et humide, quasi tropical ; l'hiver froid et sec sur le Pacifique ; neigeux sur la mer du Japon ; les hauteurs profondément ravinées ; les torrents courts et travailleurs ; la forêt de conifères ou de feuillus toujours verts ; l'alternance brutale de courtes plaines et de montagnes s'imposant en tous lieux. Et, partout, l'homme a étendu le tapis uniforme de la rizière, construit des maisons identiques aux parois de planches et couvertes de chaume ou de tuiles. Rien ici qui oppose les grands bastions alpins ou auvergnats aux plaines illimitées du Nord ou le sec et chaud été méditerranéen aux humides douceurs atlantiques. Rien non plus du contraste qui nous semble régner de l'Aquitaine à la Provence ou à la Flandre, ni de la diversité qui distingue si fort la haute demeure alsacienne de sa voisine lorraine, le colombage normand du granit breton, la tuile languedocienne de l'ardoise angevine...

L'œuvre de l'homme

Une si prenante unité, amorcée par la nature, est surtout l'œuvre de l'homme et de son histoire. La conquête progressive de l'archipel depuis le haut Moyen Age y a étendu en tous lieux les habitudes et les normes d'une commune civilisation. La division en grands « fiefs » qui a structuré fermement le pays, surtout durant le dernier âge féodal (sous les Tokugawa : 1615-1868), correspond simplement au partage, au fur et à mesure de l'occupation des régions, d'un pays qui fut, d'un même mouvement, peuplé et acquis à une même civilisation. Contrairement aux nôtres, les « provinces » japonaises n'avaient guère connu, avant cette japonisation, d'évolution culturelle, technique ou économique personnalisante. Alors que la Bretagne, la Toscane ou l'Aragon sont devenus française, italienne ou espagnole, après avoir été des « pays » adultes et, comme tels, rassemblés à grands coups d'épée ou de mariages royaux, le Tôhoku ou le Shikoku n'offrent guère que des variantes d'une commune et solide réalité ethno-culturelle qu'on pourrait appeler la japonité. L'action séculaire et homogénéisante de l'une des civilisations les plus prégnantes qui soient a modelé toutes les parties de l'archipel, ne laissant aux particularismes provinciaux (dialectes, cuisine, artisanat, folklore...) qu'une fonction accessoire et qui, venue postérieurement, n'a fait que s'y superposer.



Cette acquisition de tout le pays à la civilisation nationale s'est faite toutefois selon certains itinéraires dont la trace se voit encore. Grosso modo, c'est du Sud-Ouest (Kyushu puis le Kansai), vers le Nord-Est (Chûbu, Kantô, Tôhoku, Hokkaidô) que la poussée principale s'est exercée. Quand, en 1185, Minamoto Yoritomo établit sa capitale féodale à Kamakura, près de l'actuelle Tokyo, la région fait encore figure de front pionnier, et le nord de Honshû ainsi que Hokkaidô demeurent largement le domaine des Aïnou. En 1615, Edo (Tokyo) devient le centre administratif du pays, mais sa culture ne fait d'abord que refléter celle de Kyoto, où résident le souverain et sa cour.

Une autre dissymétrie opposa, de plus en plus nettement à partir du dix-septième siècle surtout, les deux versants (Pacifique et mer du Japon) de l'archipel. Les plus grandes cités féodales (Sendai, Edo, Shizuoka, Nagoya, Osaka, Okayama, Hiroshima) se trouvaient toutes en vue du rivage de l'océan ou de la mer Intérieure, bien que les seuls liens culturels du pays avant 1868 se fussent noués avec la Chine et la Corée, qui font face au rivage opposé. La présence des capitales shogunales (Kamakura puis Edo) sur ce versant occidental accentua cette prééminence, comme faisait aussi la route féodale reliant Osaka et Kyoto à Edo le long du Pacifique, devenue l'axe vital du pays : le Tokaido.

Après la révolution de Meiji (1868), les domaines féodaux furent redécoupés en départements, de la taille des nôtres, qui s'y ajustèrent apparemment : les « Quatre pays » de Shikoku donnèrent un nombre égal de préfectures et, à la manière de notre Rouergue devenant l'Aveyron ou le Gévaudan, la Lozère, l'ancien Shinshû devint la préfecture de Nagano, le Kôshû, celle de Yamanashi... Mais 1868 vit surtout la naissance de la grande industrie nippone et, d'abord, la solidification apparente du schéma régional selon le degré de participation plus ou moins grand aux nouvelles sources de richesse. Les régions de la capitale (Kantô) et des deux plus grandes cités marchandes (Nagoya et Osaka) en furent les principales bénéficiaires ; la première voie ferrée les réunit bientôt (Tokaido), tandis que les hauteurs du centre et les rivages enneigés de la mer du Japon, tout le nord de Honshû, se trouvaient laissés à eux-mêmes.

Deux grandes familles

La concentration de l'économie aux mains de grandes familles accéléra définitivement l'avantage du versant Pacifique, et les mêmes « *zaibatsu* » s'établirent simultanément à Osaka, Nagoya, Tokyo, plus tard à Okayama, Hiroshima, Fukuoka, ébauchant le futur axe de la mégalopolis, ignorant largement le reste du pays.

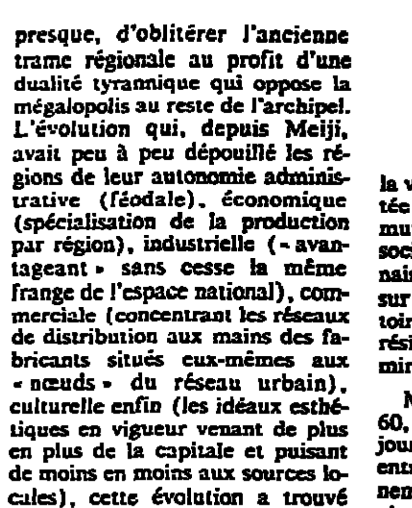
Ainsi s'amorça un partage des régions japonaises en deux grandes familles, qui constitua leur caractère dominant jusqu'aux années 50. D'un côté, les régions « actives », bordant le Pacifique et secondairement la mer Intérieure, solidement reliées, industrialisées, modernisées et concentrant l'essentiel de la population, des capitaux et des initiatives. De l'autre, les régions « délaissées » : l'essentiel de Kyushu (sauf vers le détroit de Shimonoseki), Shikoku, le San-in et le Hokuriku (étendus le long de la mer du Japon), les hauteurs massives du Centre (Tôsan) ; enfin, tout le Tôhoku depuis le Kantô jusqu'au détroit de Tsugaru, immense région dont le train mettait encore, en 1981, dix heures à parcourir les six cents kilomètres. Hokkaidô bénéficiait depuis Meiji d'une politique particulière de mise en valeur et ébauchait une prospérité qui lui était propre. Au total : un « endroit » prospère, peuplé et un « envers » rural et isolé dans ses rizières, ses forêts, enfoui sous la neige de longs mois durant : tel était le Japon à l'époque impériale qui vit le double essor de son industrie et de ses conquêtes sous la férule d'un pouvoir plus soucieux de puissance et d'orgueil national que d'équilibre interrégional.

La croissance accélérée de l'économie qui s'amorça après la guerre de Corée, et qui se poursuivit surtout jusqu'en 1973, n'a fait qu'accentuer ce clivage, au point,



Le Japon de M. Nakasone





presque, d'oblitérer l'ancienne trame régionale au profit d'une dualité tyrannique qui oppose la mégalopolis au reste de l'archipel. L'évolution qui, depuis Meiji, avait peu à peu dépouillé les régions de leur autonomie administrative (féodale), économique (spécialisation de la production par région), industrielle (« avantageant » sans cesse la même frange de l'espace national), commerciale (concentrant les réseaux de distribution aux mains des fabricants situés eux-mêmes aux « nœuds » du réseau urbain), culturelle enfin (les idéaux esthétiques en vigueur venant de plus en plus de la capitale et puisant de moins en moins aux sources locales), cette évolution a trouvé *son terme dans la formation de la mégalopolis* : cette longue chaîne de villes et de combinats industriels échelonnés le long des rivages depuis Tokyo jusqu'à Fukuoka, *sur quelque 1000 kilomètres* de longueur pour moins de 10 kilomètres de largeur (sauf au niveau des métropoles), et dont la voie ferrée du Shinkansen est à la fois l'artère maitresse et le symbole.

Comme les travaux de Berque (1) l'ont notamment montré, l'archipel était passé, en cent ans, de l'état de mosaïque d'aires d'existence à celui de réseau aux mailles relativement homogènes, enfin à celui d'axe animé d'une aimantation centripète, et dont dépendent désormais tous les aspects de la vie nationale.

Cette évolution, que toutes les formes possibles d'intégration de la vie publique et privée ont suscitée depuis les années 50, cette mutation spatiale, temporelle et sociale de l'environnement japonais (60 % de la population vivant sur un peu plus de 2 % du territoire), se sont faites d'abord sans résistance, tant était puissant le mirage de la croissance.

Mais, depuis la fin des années 60, une réaction inverse se fait jour, entraînée par les procès aux entreprises polluantes, le plafonnement de l'émigration de la province vers les métropoles et son débordement vers les cités moyennes, plus tard par la crise du pétrole, puis la récession, et surtout par une certaine volonté chez les jeunes provinciaux de rester « au pays » et leur refus de se laisser « mégalopoliser ».

Un nouveau « localisme »

Mais, encore une fois, rien qui puisse évoquer les rébellions de nos vieux « pays » contre le centralisme parisien : l'unicité ethnique, culturelle et politique est bien trop fortement ressentie ici pour que de telles motivations puissent se faire jour. Non, plutôt un refus de la « fonctionnalisation » à outrance dont les théoriciens de la croissance à tout prix avaient fait leur maître mot, un choix délibéré contre un système socio-économique envahissant (s'accompagnât-il de salaires meilleurs) et qui n'a, semble-t-il, que peu à voir avec la crise actuelle de l'emploi.

Ce nouveau « localisme » – qui n'est ainsi nullement un repli sur des structures prémodernes, mais une réaction profonde, animée en outre par le spectacle de portions croissantes de l'archipel en voie de dépeuplement et d'abandon (Ardèche ou Lozère à la japonaise), la déstructuration des aires traditionnelles d'existence (le village, le quartier), et exprimée avec véhémence dans des revues et des mouvements associatifs – se trouve pourtant frappé d'une double contradiction et n'est peut-être qu'un accident de parcours sur la voie de l'intégration. Il se trouve d'abord privé de véritables ferments locaux capables de développer jusqu'à maturité ses velléités présentes. On a dit que les régions actuelles résultent du découpage *a posteriori* d'un espace ethno-culturel d'une impressionnante homogénéité. On peut se demander avec quelle force un tel passé saura entretenir un véritable régionalisme économique ou même en favoriser la naissance.

Cette dernière, surtout, ne saurait avoir lieu sans la bénédiction du pouvoir, organe de cette intégration qu'il s'agit justement de contrer. Or, comme au cas de tant d'autres innovations de ces années (des « mouvements d'habitants » aux « communautés »), le pouvoir a senti très tôt la réelle profondeur du mouvement régionaliste et tenté de le chevaucher afin d'en corriger la tendance. La création, proposée par le IIIe plan d'aménagement national, de « zones de résidence stabilisées » dont le tracé ne concorde plus avec les aires d'aménagement industriel précédemment prévues, va peut-être dans le sens des nouvelles aspirations locales. A coup sûr, elle les oriente aussi.

De fait, si le régionalisme ou le localisme japonais est déjà un mouvement complet, avec ses théoriciens et ses aspirations populaires, si les journaux s'en font quotidiennement les hérauts, si des mesures prises par tel ou tel gouverneur *départemental* semblent en amorcer la concrétisation, il reste encore à franchir des étapes essentielles dont la première est, tout le monde semble d'accord là-dessus, le transfert de certains pouvoirs financiers aux administrations locales. Faute de cela, il ne restera guère que des slogans et une poussière de mesures de détail qui laisseront intact le puissant courant intégrateur initié au moment de Meiji, mais devenu, depuis les débuts de la haute croissance, un torrent dévastateur. Et puis, cette uniformité que leur a léguée leur passé et qui seule a permis leur soudaine prospérité, par quoi les Japonais la remplaceront-ils ?

J. PEZEU-MASSABUAU.

(1) A. Berque : *le Japon*. Flammarion, 1976.

Les collectivités locales et l'Etat japonais

La Documentation française consacre son dernier dossier sur les problèmes politiques et sociaux (série Extrême-Orient) au thème « Etat et collectivités locales au Japon ».

Cette étude comporte trois parties principales :

– *Les structures* font l'objet de deux articles de MM. Muneyuki Shindo et Takanobu Tsujiyama traitant l'un du système d'autonomie locale, l'autre des « compétences déléguées » par le pouvoir central aux gouverneurs et aux maires.

– *Les finances locales et le centralisme administratif* sont traités en trois documents, tous les trois d'origine japonaise, appuyés sur des tableaux statistiques détaillés et examinant en particulier le cas de Tokyo.

– *Deux plaidoyers pour une décentralisation* sont enfin présentés par l'Association nationale des gouverneurs de grandes villes et de préfectures au Japon ainsi que par un groupe d'auteurs japonais sur le thème « Le nouveau centralisme et les choix des collectivités locales. »

Dans un avant-propos, le maître d'œuvre de ce dossier, M. Sungbeh Chung, constate *« la force des grandes constantes, l'absence d'une véritable volonté politique de réforme et la méfiance traditionnelle à l'égard de la compétence du pouvoir local ». « Autant de facteurs,* observe-t-il, *qui constituent en fin de compte le support du système centralisateur actuel. »*

Le Japon de M. Nakasone

DIPLOMATIE, SONDAGES ET AMBIGUÏTÉS

« *QUELS sont les pays avec lesquels le Japon devrait cultiver et développer ses liens d'amitié ?* » En réponse à cette question les enquêtes commanditées tous les ans par le bureau du premier ministre nippon sur le thème « Opinion publique et diplomatie » font inévitablement ressortir en premier lieu l'engouement et l'intérêt bien compris que suscitent les Etats-Unis, allié militaire, protecteur nucléaire, premier partenaire commercial et, aussi, terre de démocratie. La Chine, qui vient en seconde place, mais à bonne distance, est surtout populaire pour des raisons culturelles, de voisinage et de potentiel commercial. Rien là de bien étonnant, le Japon n'appartient-il pas à la fois à l'Asie et à l'Occident, l'alpha et l'oméga de ses intérêts, de sa diplomatie, de ses sympathies et de ses influences culturelles passée et présente ?

Cette année, grâce à l'activité déployée par le premier ministre, M. Nakasone, en faveur d'une coopération stratégique plus poussée avec les Etats-Unis ainsi que d'un rôle militaire mieux à la mesure de la stature économique et des responsabilités internationales du Japon, grâce aussi à l'affaiblissement du pacifisme nippon, la proposition de ceux qui souhaitent un renforcement des relations avec Washington est passée à 39 % contre 34 % en 1982.

Et encore ces résultats sont-ils intervenus avant la visite toute récente de M. Reagan au Japon et avant le drame du Boeing des Korean Airlines au large de Hokkaido, le 1er septembre. La Chine, quant à elle, est en baisse de deux points (17 contre 19 l'an passé). Rien de grave.

A première vue (diplomatique), ces résultats paraissent logiques, surtout en ce qui concerne l'Amérique : on a de l'« *amitié* » pour elle, et l'on souhaite la cultiver. D'abord et surtout pour le grand morceau de marché (libre) et pour le petit bout de parapluie (nucléaire) qu'elle offre à ses alliés. Pour d'autres raisons aussi que l'on pourrait croire exclusives tant elles sont officiellement répétées : l'appartenance des Japonais au camp occidental, leur attachement à la démocratie et au libre-échange, la solidarité face au camp prosoviétique, ne sont pas à négliger. Mais présenter, comme a cru pouvoir le faire au début de l'année M. Nakasone, l'Amérique et le Japon comme deux nations qui auraient le sentiment de partager un « *destin commun* », c'est sans doute s'aventurer un peu loin dans l'état actuel des relations et compte tenu des sentiments « populaires » existant de part et d'autre.

Quelle que soit la manière de présenter les sondages, et quel que soit le désir de promotion internationale du Japon par ses dirigeants dans des secteurs autres que celui de la multinationalisation économique, les résistances psychologiques, historiques, culturelles et structurelles freinent ici comme ailleurs — mais plus, bien sûr, qu'entre nations de même culture — l'ouverture des mentalités japonaises (et du marché nippon) sur le monde en général et envers certains de ses partenaires occidentaux en particulier. D'ailleurs, et c'est là le premier paradoxe pour une population dont la prospérité dépend tellement de son commerce extérieur et qui a tendance à tout juger en termes économiques, les sondages montrent que la moitié des personnes interrogées ne manifestent que peu d'intérêt pour les relations avec des pays étrangers — sauf, inconsciemment sans doute, pour l'exportation des produits nippons. Mais, dira-t-on, 50 %, c'est déjà beaucoup, surtout au regard de la longue tradition d'hermétisme et de xénophobie du Japon.

Cela dit, à y regarder de plus près, à l'examen du bas du tableau, la solidité des alliances et la chaleur des « amitiés » vues de la base est moins tranchée, la logique et l'ouverture moins évidentes qu'il n'y paraît ou que l'on cherche à le faire croire.

D'autant moins que les relations du Japon avec l'Amérique ont revêtu depuis quarante ans bientôt un caractère particulier, exceptionnel, émotionnel qui fausse un peu les perspectives.

L'Europe marginalisée

D'une part, dans le sondage considéré, la décomposition du pourcentage global fait apparaître le fossé entre le « cœur » des particuliers, d'un côté, et la raison d'Etat, de l'autre : pragmatisme sans fioritures ici, habillage politique là. 400 personnes interrogées se « *sentent de l'amitié* » envers les Etats-Unis pour des raisons économiques et commerciales, 23 % parce que les deux pays sont liés par un traité de sécurité et 17 % parce qu'ils partagent des valeurs démocratiques et libérales communes.

Mais 5 % seulement trouvent que les Etats-Unis une « *nation aimable* » (contre 10 % pour la Chine) et 3 % cultivent son amitié, si l'on peut dire, en raison de sa culture et de ses traditions... Pourtant l'*american way of life* se propage rapidement au Japon, où elle est, il est vrai, instantanément « japonisée ».

D'autre part — autre paradoxe — il paraît évident dans l'esprit de la plupart des gens interrogés que l'Amérique est synonyme d'Occident.

Le décalage entre les sentiments nourris par une population qui reste très repliée sur ses îles, son autosuffisance et sa japonicité, et les choix que les réalités géopolitiques imposent à sa diplomatie est encore plus criant dès que les questions concernant l'Europe de l'Ouest. Celle-ci — qui est pourtant un des trois piliers, avec le Japon et les Etats-Unis, du camp occidental si cher aux Japonais — est marginalisée. Sans ses monuments, ses modes, son marché et ses récriminations, elle serait pratiquement oubliée par l'homme de la rue. Et le fait est, dans l'esprit de beaucoup, qu'on imaginerait pouvoir économiquement s'en passer, sans que le Japon en soit négativement affecté, au contraire.

On s'attendrait, logiquement, sinon à un engouement comparable à celui manifesté pour la riche et puissante Amérique, du moins à un degré de solidarité « occidentale », ou d'intérêt ou même simplement de connaissance un tant soit peu équilibré. On en est pour ses frais : a la rubrique des « *nations dont l'amitié devrait être cultivée* », le sentiment japonais — le sentiment populaire s'entend, pas celui de quelques intellectuels cosmopolites — est, avec 1 % en faveur de l'Europe, tout juste au-dessus du zéro absolu. On s'en montre poliment gêné au ministère des affaires étrangères, mais pas vraiment surpris au ministère du commerce et de l'industrie.

Certes, cela n'empêche pas 70 % des personnes interrogées de juger que les relations avec l'Europe de l'Ouest sont « *importantes* ». Cela n'empêche pas non plus les relations intergouvernementales de se renforcer tant bien que mal entre la C.E.E. et Tokyo. D'abord pour des raisons d'intérêt mutuel : économique et stratégique (et de plus en plus nucléaire dans le cadre des négociations et déploiements entre l'Est et l'Ouest). Ensuite parce que les sentiments amicaux et les résultats des sondages populaires ne sont pas — pas plus qu'ailleurs — des ingrédients indispensables à l'élaboration de la diplomatie japonaise.

Cela vaut peut-être mieux pour tout le monde. Il n'empêche qu'il n'est pas inutile pour les Européens de l'Ouest pris globalement de savoir que chez le Japonais moyen leur cote d'amour ne correspond pas exactement à l'idée que l'on pourrait s'en faire, ni à ce qu'elle fut, ni à ce qu'elle pourrait être. On constatera d'ailleurs la même dichotomie : intérêt économique et désintérêt humain — pour ne pas dire franche inimitié ou mépris — pour des pays ou des régions tels que la Corée du Sud, l'Union soviétique, l'Asie du Sud-Est, le Proche-Orient.

Le 1 % qui revient rituellement comme pour sauver l'honneur place pourtant les Européens derrière les Soviétiques, dont 3 % des sondés souhaitent que l'amitié soit cultivée.

Cela peut une fois de plus sembler tenir du paradoxe ou de l'irrationnel lorsque l'on revendique en même temps son appartenance au camp occidental et lorsque l'on sait avec quelle vigueur est brandi ici l'épouvantail de la « *menace communiste* » soviétique (le communisme chinois, lui, n'apparaît plus menaçant).

Il est clair, dans le cas de l'Europe occidentale, que l'homme de la rue japonais dissocie encore souvent la politique étrangère (dont il tient peu compte) de l'économie. Celle-ci reste, avec l'organisation sociale, l'ardeur au travail et le succès, son mètre étalon pour juger le degré de sérieux de l'étranger affronté aux légions industrielles et industrieuses du Japon. Ici les affaires et le sentiment vont de pair, surtout entre Japonais.

Fréquemment mesurée dans la presse au succès japonais dans ses secteurs forts (mais guère à ceux où il reste à la traîne), présentée à l'occasion comme un ensemble où les congés passent avant le travail, les avantages individuels avant la bonne santé de l'entreprise et le syndicat avant le patron, la vieille Europe « *décadente* » irrite d'autant plus un Japon triomphant que ses récriminations sont perçues comme la conséquence de ses propres carences, de ses erreurs et de sa nonchalance et non pas d'excès japonais.

Si l'on prend les pays européens individuellement, les perceptions diffèrent toutefois notablement. L'Allemagne fédérale n'est plus le modèle qu'elle fut, mais elle reste admirée ; la Grande-Bretagne fait aujourd'hui moins envie que pitié, la France déroute — allez faire comprendre à un Japonais deux millions de chômeurs et cinq semaines de congés payés, — exaspère souvent et passe pour un diable protectionniste — un travers bien connu des Japonais...

On pourrait imaginer que les Européens n'en pensent pas moins des Japonais et que, sondés, ils afficheraient les mêmes contradictions et ambiguïtés, illustrant également le décalage entre le sentiment populaire et le discours officiel. Non pas. Sur ce point, l'Européen moyen semble plus conséquent, plus confiant et plus solidaire *vis-à-vis* du Japon que le Japonais, on l'a vu, ne l'est vis-à-vis de ses partenaires.

Les sondages réalisés en Europe pour le compte du gouvernement de Tokyo montrent que, pour l'essentiel (politique, économie, social, sécurité, nucléaire), les personnes interrogées ont une idée plutôt exacte des réalités japonaises.

A la question : peut-on faire confiance au Japon ? 82 % des personnes interrogées en France ont répondu « oui », contre 95 % en R.F.A. et 72 % en Grande-Bretagne lors d'une enquête réalisée l'an dernier.

« *Le décalage entre la politique officielle et les sondages*, nous disait un diplomate japonais, *tient au fait que l'opinion publique continue à ne pas voir la nécessité politique et à tout juger d'un point de vue économique.* » Cela est moins le cas pour les Européens, qui sont, il est vrai, moins des « *animaux économiques* » que les Japonais.

« Malentendus »

Ce type de contradiction se retrouve dans les sondages japonais pour d'autres pays qui sont officiellement des amis, des partenaires privilégiés, des sources d'approvisionnement, voire des alliés de l'Amérique. C'est le cas notamment des pays de l'ASEAN (1) et de la Corée du Sud. Ces voisins, d'une importance géopolitique et économique essentielle pour le Japon n'ont guère non plus la faveur sentimentale de l'opinion : respectivement 2 % et 1 % des personnes interrogées se prononcent pour un renforcement de l'amitié avec eux. En bon sujet confucéen, le Japonais moyen paraît décidément aimer le *statu quo* diplomatique et réserver pour ses compatriotes les développements sentimentaux.

Comme dans le cas de l'Europe de l'Ouest, en revanche, les sondages effectués en Asie du Sud-Est montrent que les pays concernés ont, à l'égard du Japon et des Japonais, des dispositions amicales et une confiance politique (plus de 80 %) qui est loin d'être réciproque.

Les Japonais se plaignent sans arrêt des « *malentendus* » culturels dont ils seraient systématiquement victimes de la part des étrangers. Les découvrir et les exposer est dans les milieux officiels et officieux un passe-temps qui relève de la manie nationale. La faute en incombe-t-elle seulement aux étrangers qui seraient isolés dans leurs tours d'ivoire culturelles, convaincus de la supériorité universelle de leurs modèles et volontairement ignorant des us, coutumes et modes de pensées du Japon ? Ce qui précède tendrait à montrer que l'obsession économique encore prédominante et une introversion qui reste, malgré tout, assez forte chez le Japonais moyen perpétuent aussi les clichés et stéréotypes — et dont les malentendus — côté japonais.

Enfin, l'effort fait par les autorités japonaises pour faire connaître le Japon, ses mœurs et sa culture, n'est certainement pas — il s'en faut de beaucoup — à la mesure du rang et du rôle internationaux du Japon : c'est que depuis toujours la diplomatie a plutôt fait de la promotion économique que du prosélytisme culturel. On s'étonne même, dans ces conditions, que les malentendus ne soient pas plus nombreux.

Deuxième puissance économique du camp occidental, le Japon consacre une part très faible de son budget — deux à trois fois moins que les Etats-Unis, la R.F.A. ou la France — à la culture et l'information. Le nombre de fonctionnaires chargés des échanges et de la promotion culturelle est au Japon de trois cent dix, contre deux mille six cents aux Etats-Unis, autant en Grande-Bretagne et plusieurs milliers en France, Alliance française comprise.

On le voit, dans les deux sens, pour mieux comprendre des étrangers et pour mieux se faire comprendre d'eux autrement que par le déversement de produits *made in Japan*, pour dissiper les malentendus et pour mettre les sentiments populaires mieux en accord avec les alliances planétaires, il reste aux Japonais — mais évidemment pas à eux seuls — un bon bout de chemin à faire hors d'eux-mêmes sur les routes de la connaissance et des amitiés internationales.

R.-P. PARINGAUX.

(1) ASEAN : Association des nations d'Asie du Sud-Est (Philippines, Indonésie, Malaisie, Singapour et Thaïlande).

Conséquence bénéfique de la calligraphie, le peintre japonais peut fixer en traits synthétiques les aspects les plus vivants d'une manière tout à fait saisissante. (Ici, du XVIIIe siècle, Todaï Ji, Nara.)

ET VOUS CROYEZ POUVOIR COMPRENDRE LE JAPON ?

« *LE Japon à la croisée des chemins !* » Il n'est probablement pas d'autre pays qui ait été soumis à un examen aussi constant par les journalistes comme par les universitaires pour y déceler les signes d'un changement imminent. Non pas seulement le genre de changement coutumier qui peut intervenir dans n'importe quelle société, mais quelque chose de fondamental : un changement dans la manière dont les gens se voient eux-mêmes et par conséquent un changement dans l'attitude de la nation tout entière envers le monde extérieur.

Implicite dans la plupart des articles sur le thème du « Japon à la croisée des chemins » se trouve l'idée que le Japon doit changer. Beaucoup de ceux qui ont étudié la situation japonaise en ont conclu qu'elle constituait une anomalie qui ne pouvait pas durer. D'un côté, le Japon a besoin du monde pour ses exportations, pour continuer à faire tourner son économie ; de l'autre, les Japonais sont apparemment attachés à leur isolement traditionnel et semblent souhaiter que le monde, avec toutes ses complications politiques, laisse leur pays en paix.

J'ai lu des articles à propos du « Japon à la croisée des chemins » quand je suis venu ici pour la première fois, il y a vingt-trois ans, et j'en lis encore aujourd'hui. Ce sont les mêmes « croisées des chemins », où l'on attend des Japonais qu'ils choisissent une nouvelle approche du monde, encouragés en cela par les changements supposés dans leur propre société.

Aucun pays ne devrait être condamné à cette position inconfortable d'une attente aussi longue au même carrefour. Rien d'essentiel n'a-t-il changé dans la psychologie du peuple japonais, et les thèses sur « la croisée des chemins » ne reflètent-elles pas seulement les préjugés occidentaux sur la manière dont les nations devraient conduire leurs affaires ? Où un Japon devenu prospère a-t-il déjà été contraint de tenir compte d'un monde extérieur qui attend de sa part plus d'initiative, plus d'intérêt, plus d'attention pour la politique internationale ?

Il n'y a aucun doute que les Japonais ont aujourd'hui plus confiance en eux-mêmes qu'il y a vingt-trois ans. Ils aiment encore savoir ce que pense d'eux le reste du monde, mais ce n'est plus afin d'être rassurés et de s'entendre dire qu'ils sont aussi modernes et aussi civilisés que d'autres peuples. Ils ne croient certainement plus que tous les étrangers ont quelque chose à leur apprendre, mais sont au contraire conscients, avec fierté, que de nombreux Occi-

Le Jap

Le Japon de M. Nakasone



dentaux tentent de découvrir les secrets d'une économie prospère en étudiant les méthodes japonaises.

Mais la confiance en soi n'a pas fait disparaître la peur. Il est tout à fait étonnant de constater à quel point, après toutes ces années d'intenses échanges avec le reste du monde, l'influence étrangère effraie encore les Japonais. Justement célèbres pour leur capacité à adopter et à adapter ce qui est étranger, ils ne sont pas pour autant à l'aise avec les étrangers et leurs manières. Les diplomates ou les hommes d'affaires étrangers traitent avec les Japonais par l'intermédiaire d'un groupe de Japonais anglophones et internationalisés qui font office de tampons entre leurs sociétés ou les institutions gouvernementales et l'imprévisible monde extérieur. En raison de ces tampons, de nombreux étrangers qui ont longtemps vécu à Tokyo ne sont pas entièrement conscients de la vigueur avec laquelle la communauté japonaise rejette ce qu'elle ressent comme de menaçantes intrusions étrangères.

Sensibilité de « victime »

Mais leur histoire et la manière dont ils ont été élevés donnent aux Japonais un sens très vif de la séparation entre ce qui se situe à l'intérieur et ce qui demeure à l'extérieur d'un groupe social. Il est tenu pour acquis que les étrangers ne peuvent pas réellement comprendre la société japonaise. Pour commencer, ils ne semblent nullement conscients de la nécessité de se comporter différemment avec les gens de « l'intérieur » et ceux de « l'extérieur ». Leur présence dérange et est presque toujours source d'ennuis. Ils viennent d'un monde lointain, difficilement prévisible et qui a toujours été perçu, à travers l'histoire, comme lourd de menaces pour le Japon. Ce sentiment d'être, si on se laisse entraîner dans les affaires internationales, à la merci de forces extérieures incontrôlables, est lié à celui, dominant, qui est connu sous le nom de *higaishi isshiki*, ou « sensibilité de victime ».

L'une des illustrations les plus frappantes de ce point est l'attitude générale envers la guerre du Pacifique. *« Par bonheur, le Japon a finalement pu s'échapper de la guerre »*, a-t-on pu lire un jour dans la rubrique la plus suivie d'un des plus célèbres journaux japonais. La guerre se trouve placée dans la même catégorie que les tremblements de terre ou les typhons, comme relevant de phénomènes naturels — ou peut-être due à l'action des hommes, mais, dans ce cas, d'autres que soi-même. Presque tous les films de guerre de la dernière décennie montrent les souffrances du peuple japonais, et beaucoup de jeunes Japonais sont sidérés lorsqu'on leur explique que les peuples des pays voisins ont également souffert, peut-être plus, et du fait des Japonais.

Cette sensibilité nationale de « victime », qui entrave les tentatives pour saisir le monde international, est plus forte aujourd'hui qu'il y a vingt-trois ans. Elle se nourrit, par exemple, des critiques que ses partenaires occidentaux adressent au Japon en raison du déséquilibre des balances commerciales. Les idées qui accompagnent cette sensibilité, comme celle que le Japon est une nation unique en son genre et par conséquent très mal comprise, sont aussi fortes que jamais.

Que le Japon soit unique, c'est-à-dire appartenant à une catégorie qui lui est propre, infiniment plus différent des autres nations que celles-ci le sont entre elles, est un article de foi dans la perception que les Japonais ont de leur propre identité. Les journaux, les revues, la télévision et les livres propagent, en s'appuyant parfois sur des théories pseudo-scientifiques, l'idée que la culture japonaise possède une dimension spirituelle qui fait défaut à d'autres cultures et la place pour toujours hors d'atteinte de l'intelligence ou de l'intuition des non-Japonais.

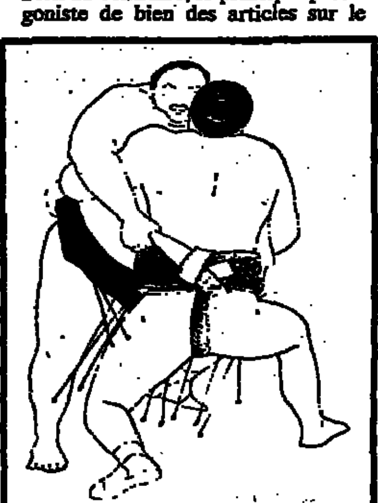
« Vous ne pouvez pas comprendre parce que vous n'êtes pas Japonais » est pour un Japonais un argument parfaitement légitime et logique qui permet de mettre un terme à une discussion peut-être difficile avec un étranger sur un problème japonais. Et cela s'harmonise bien avec le sens d'*« acceptation »* ou de *« tolérance »* que le terme de *« compréhension »* a dans la société japonaise. Vous manifestez une véritable compréhension des hommes et des choses en les acceptant tels qu'ils sont — si vous n'êtes pas assez fort pour les changer. Si vous avez la force nécessaire pour cela, l'autre partie montrera sa compréhension par un certain degré d'adaptation à vos vœux. Les étrangers qui, en dépit de toutes les explications japonaises, continuent de protester sur toutes sortes de sujets touchant au commerce font la démonstration de leur incompréhension. Les Européens, qui sont moins puissants que les Américains, sont considérés à cet égard comme pires dans leur compréhension du Japon.

Les différents aspects de l'imagerie nationale que nous décrivons ici se conforment bien entendu à un dessein d'ensemble. Ils se confortent l'un l'autre et s'accordent aux traits psychologiques des individus, tels qu'ils ont été souvent décrits par des psychologues ou des sociologues aussi bien japonais qu'étrangers. Un moyen de les voir sous leur vrai jour est d'observer comment le pouvoir s'exerce au Japon. Comme nous venons de le dire, les Japonais n'essaient pas de résister au pouvoir d'autrui ou de le limiter en faisant appel à des arguments rationnels.

La pratique du pouvoir dans des pays d'héritage gréco-romain est masquée par l'illusion de principes. Les Japonais, au contraire, considèrent comme suspectes les vérités définitives, les principes politiques ou toute notion intellectuelle qui se prétendrait indépendante de leur vie sociale, ici et maintenant. Les Japonais n'ont jamais fait de révolution. Et ils n'ont jamais justifié un bouleversement politique au nom de quelque vérité ou idéal suprême. Pendant des siècles de guerres civiles, ils ne se sont jamais combattus entre eux au nom d'une certitude religieuse.

La protection américaine

La pratique du pouvoir, au Japon, se cache au contraire sous l'illusion du bon vouloir. Le Japonais moyen soumet son propre individu aux exigences du groupe (sans lequel il ne pourrait fonctionner) à un point qui serait inacceptable en Occident. Il agit ainsi en considérant comme établi que ses puissants supérieurs ne veulent que son bien. Les mécanismes de dépendance qui contribuent à maintenir en vie cette tradition ont été analysés par le psychologue internationalement le plus célèbre du Japon, Takeo Doi. Et cette omniprésente *« structure de dépendance »* n'a aucunement faibli avec le passage des générations. Bien au contraire, le principal protagoniste de bien des articles sur le thème « du Japon à la croisée des chemins », « la nouvelle génération », ne peut se caractériser que comme plus dépendant de ses aînés.



Chaque année, durant une quinzaine de jours, a lieu à Tokyo le festival du Sumo. (Sumo signifie « se défendre ».) Avec leur chignon et leur pagne pour seul vêtement, deux hommes — gros — s'affrontent. Celui qui jettera l'autre à terre gagnera.

D'une manière qui lui est très particulière, le Japon dépend de larges régions du monde pour sa survie économique. De cette dépendance provient sa vulnérabilité, et celle-ci peut elle-même conduire à une position de victime si l'on n'agit pas en temps utile et efficacement sur le monde. Le Japon a préféré conserver « un profil bas » ou, comme l'ont dit des commentateurs locaux, rester un géant économique mais un nain politique. S'il a réussi à rester aussi longtemps à l'écart de la politique internationale, c'est grâce à la protection qu'offre l'Amérique.

De part et d'autre, il est admis que les relations avec les Etats-Unis sont d'un type spécial. Mais rares sont ceux qui réalisent à quel point. Il n'est pas d'autre exemple dans l'histoire où une grande nation dotée d'une puissante économie est demeurée dans un tel état de dépendance à l'égard d'une autre nation sans perdre sa propre identité. Tout ce qui emporte extérieurement la reconnaissance d'un Etat se fait par l'intermédiaire des Américains.

Dans ces rapports hautement délicats, le Japon ne dépend pas seulement intégralement des Etats-Unis pour sa défense mais encore, au bout du compte, pour sa diplomatie. Il n'aurait pu non plus devenir une puissance économique néo-mercantile sans la tolérance et la protection de l'Amérique.

Cette dépendance n'est pas seulement fortement rassurante pour le Japon. C'est une nécessité qui découle de la manière dont il a organisé, chez lui, le pouvoir politique. A deux reprises seulement dans son histoire, il a tenté de mettre sur pied un gouvernement réellement centralisé, dans le but de faire face au monde extérieur. La première tentative a été suivie par des siècles d'isolement presque total. La seconde, œuvre de la restauration Meiji, s'est terminée dans les années 30 par la désintégration du gouvernement central, victime d'un groupe relativement restreint de militaires qui n'ont pas véritablement pris le pouvoir mais ont entraîné le Japon sur la voie de l'inévitable désastre où conduisait leur action indépendante.

La technique de l'Etat, au Japon, a toujours comporté la sauvegarde d'un soigneux équilibre entre des groupes partiellement autonomes qui participent au pouvoir mais ne sont pas représentés dans un corps central régnant sur l'ensemble du système. Il n'existe pas de centre politique fort qui puisse être tenu pour responsable et prendre des décisions contraignantes.

Pour des raisons intérieures, cet Etat sans noyau fonctionne fort bien. Le Japon poursuit sa route en jouant continuellement sur des ajustements politiques mineurs, œuvre des bureaucrates, des politiciens ou des hommes d'affaires sans qu'aucun de ces groupes qui partagent le pouvoir ne devienne trop puissant aux yeux des deux autres ou de tout autre composant du système.

Le problème est que le nécessaire marchandage qui a lieu à l'intérieur entre en conflit avec la nécessité de faire face au monde international d'une manière qui ne soit pas seulement passive. Particulièrement au cours des douze dernières années, les gouvernements étrangers qui ont cherché à parvenir à des accords avec les Japonais, commerciaux ou autres, ont éprouvé la frustration de ne pas rencontrer de personnes ou d'organes d'Etat suffisamment puissants non seulement pour accepter telles ou telles mesures, mais encore pour les appliquer.

La prise en charge par l'Amérique de la défense et de la diplomatie de l'Etat japonais a rendu inutile une nouvelle tentative pour former un gouvernement central efficace. Mais les autres pays, y compris les Etats-Unis, critiquent maintenant sévèrement l'incapacité du Japon à prendre des décisions dignes d'un Etat soucieux de ses responsabilités internationales. Aussi, de nombreux Japonais éprouvent-ils le sentiment que, à la différence de leurs dirigeants dans leur propre société, le monde ne semble pas vouloir le plus grand bien du Japon, et ne cherche pas à comprendre ses problèmes, bref, qu'il n'est pas bienveillant.

Mais cet apitoiement sur soi-même et cette déception du monde sont-ils si envahissants qu'ils puissent perpétuer le relatif isolement du Japon ? Deux faits récents peuvent annoncer d'importants changements. Il y a des signes, d'abord, indiquant que Washington veut modifier le type de ses relations avec le Japon. Sont demandées aux Japonais une contribution à *« la défense du monde occidental »*, des initiatives dans ses rapports avec ses voisins asiatiques comme la Corée du Sud et des mesures efficaces pour ouvrir leur marché. En même temps — et partiellement du fait de ces exigences, — le Japon a depuis un an un premier ministre d'un caractère inhabituellement résolu. Dans ses promesses touchant au rôle international du Japon, Yasuhiro Nakasone semble aller à la limite de ce qu'autorise le maintien de l'équilibre intérieur.

Les questions qui se posent maintenant sont de savoir si l'Amérique sera assez conséquente pour continuer à insister sur ses exigences et si l'actuel premier ministre japonais pourra rester assez longtemps au pouvoir pour transformer ses engagements oraux en actes politiques concrets.

KAREL G. VAN WOLFEREN.

Le Japon de M. Nakasone

CULTURE SAMOURAI ET STÉRÉOTYPES OCCIDENTAUX

Le sabreur Musashi, archétype du héros nippon habité par les vertus supposées être l'essence de la japonicité (1), le bonze pianotant sur un ordinateur, le seppuku (que l'Occident a transformé en harakiri, un mot qui n'existe pas en japonais) d'un Mishima escorté des fantasmes surannés d'un Japon éternel, les groupes compacts de touristes s'emparant photographiquement de nos monuments, – expression, dit-on, du caractère grégaire des Japonais, – la panoplie des gadgets électroniques, les saouleries dans les bars et, évidemment, les « mariages arrangés » de la femme « soumise » qui, après avoir fait des courbettes dans un ascenseur, épousera un salarié imprégné des principes ancestraux et fabriquant des voitures comme autrefois le samouraï guerroyait... Voilà quelques-unes des images récurrentes que l'Occident entretient sur le Japon.

La fascination qu'exerce la réussite japonaise et l'absence d'appréhension politique de sa réalité sociale conduisent en fait à une perte de sens critique mais aussi, tout bonnement, d'esprit d'analyse. Depuis vingt ans, cette représentation du Japon n'a guère évolué. En 1970, dix ans après *le Lotus et le robot*, de Koestler, *Time* comparait les hommes d'affaires nippons aux *« guerriers marchands du quinzième siècle »* et aux *« soldats bureaucrates de la seconde guerre mondiale »*, tandis qu'au début des années 80 nos hebdomadaires affectionnaient l'image du *« samouraï chevauchant une moto »* – et ses dérivés – pour caractériser le Japon moderne, c'est-à-dire signifier la relation « magique » entre tradition et modernité qui expliquerait ses succès.

Contrairement à la Chine, le Japon n'a jamais suscité d'investissement proprement politique – qui engendre, lui aussi, d'ailleurs, ses aveuglements. L'approche, dans son cas, a toujours été culturaliste. L'efficacité du système économique, la stabilité politique et sociale, tout est supposé tenir à ce consensus, expression, dit-on, des *« valeurs traditionnelles »* d'un *« Japon profond »*. Et le plus souvent on a simplement retourné les poncifs d'antan sur la nature nippone : de négatifs, ils sont devenus positifs. Du *« péril jaune »* on est passé au *« défi »*, du *« despotisme oriental »* au *« Japan Inc. »* (l'usine Japon), de l'*« enrégimentement »* au *« sens du groupe »* et du qualificatif péjoratif *« imitateur »* à l'aimable *« désireux d'apprendre »*, etc...

A cette vision vulgarisée de l'approche culturaliste s'est ajoutée, depuis le début des années 80, l'utilisation idéologique du « modèle » que le Japon est censé représenter et qui fascine tous les pouvoirs, qu'ils se réclament d'une droite ou d'une gauche éclairée. Le Japon serait le modèle de la société « post-industrielle », technologique et « consensuelle », un pays qui, dans le jargon des technocrates, serait parvenu à une *« adéquation des structures politiques aux objectifs de la production »*. Et, de modèle économique, le Japon est devenu un modèle social. Car outre son efficacité économique, il sert d'illustration aux thèses sur la « transparence communicationnelle » : la politique humaine, la motivation, la communication qu'on croit découvrir dans l'entreprise nippone sont devenues le *nec plus ultra* du discours patronal, qui prend exemple de l'archipel pour démontrer ce que l'on pourrait faire avec *le « calme social »*. Idéologique, ce discours l'est à plus d'un titre, et d'abord en ce qu'il se préoccupe moins d'un minimum d'adéquation de ses énoncés à la réalité supposée décrite qu'il ne poursuit des visées politiques précises : illustrer les thèses sur les bienfaits de la cohésion sociale et la société scientifique.

Les quarante-sept ronins...

Une telle approche du Japon occulte la réalité de cette société non seulement en identifiant l'économisme de ses dirigeants aux aspirations populaires mais aussi en évacuant l'histoire. On a tort de confondre ce qui nous apparaît comme Japan Inc. et les Japonais : cette société est plus diversifiée, plus complexe, plus contradictoire que l'Occident ne se la représente à travers ses stéréotypes sur la culture samouraï.

On a trop tendance, par exemple, à lire l'histoire du Japon en termes de continuité, d'harmonie, de respect de l'autorité et de conformisme. Cette société a aussi ses ruptures, ses contradictions et ses marginalités. Elle s'est bâtie comme les autres sur l'exploitation et le conflit, et l'on peut trouver dans le caractère national maints exemples d'une certaine instabilité, d'une disposition à la résistance à l'autorité. Le sens du groupe, de la communauté, particulièrement prononcé dans le cas des Japonais et sur lequel reposent les mécanismes d'intégration sociale, autorise aussi des formes de résistance, de lutte, et l'apparition de clivages horizontaux, sous forme d'associations ou autres qui s'opposent à la discipline hiérarchique.

La culture samouraï est en réalité moins représentative qu'on ne le pense de la civilisation nippone. Déjà, au début de ce siècle, l'ethnologue Kunio Yanagida a montré comment, à partir de Meiji, lorsque le Japon, confronté à l'Occident, entreprit de lui résister aussi bien matériellement que spirituellement, s'est opérée une sorte de « samouraïsation » de la société par l'extension à celle-ci des valeurs de sa minorité dirigeante. Sur le plan idéologique, il est d'ailleurs significatif que *Musashi*, qui est le type même du roman idéalisant une certaine représentation du samouraï, ait été écrit dans les années 30 : sa publication est fortement liée au climat idéologique de l'époque.

La culture samouraï n'a pas été uniformément un idéal pour la grande masse des Japonais. A la fin du règne des Tokugawa (1603-1867), au début du dix-neuvième siècle, le fameux mythe fondateur, – s'il en fût – des quarante-sept ronins (samouraïs), c'est-à-dire celui de l'apologie de la morale féodale et de la fidélité des samouraïs à leur maître, était retourné comme un gant par les auteurs de kabuki : de la soumission de l'individu à un intérêt supérieur, on passait à une dimension critique, presque anarchisante. Ce n'est plus dans la morale du groupe qu'on cherche le salut mais dans l'aventure individuelle, le crime faisant bon marché des fidélités féodales : dans la pièce *Fantôme à Yotsuya (Yotsuya kaidan)* (2), c'est, comme on a pu l'écrire, à une *« relecture presque brechtienne du répertoire classique »* que s'est livré l'auteur. Cette pièce est sans doute symptomatique d'une époque de décadence du pouvoir féodal, mais elle constitue en fait l'aboutissement d'un processus de contestation diffuse qui a animé toute la culture de l'époque des Tokugawa.

... et la « voie des marchands »

Les deux siècles et demi de fermeture du Japon sous le règne des Tokugawa furent le creuset historique dans lequel naquit et se façonna une culture urbaine, populaire, affranchie dans une large mesure de l'esthétique alambiquée de l'aristocratie, débarrassée également du pessimisme du bouddhisme, et qui aujourd'hui imprègne encore profondément les mentalités. Une culture qui fut celle des marchands d'Edo (ancien nom pour Tokyo) et d'Osaka, quelque peu négligée parfois par les Japonais eux-mêmes, depuis que Meiji a mis à l'ordre du jour l'objectif de rattraper l'Occident, en ce qu'elle n'apparaissait ni tout à fait classique ni, pour autant, moderne.

Cette culture constitue une part importante, sinon essentielle, de la civilisation japonaise ; s'est forgée alors une esthétique, se sont structurées des mœurs, s'est affirmé un esprit, volontiers pragmatique et frondeur, sont nés un « humanisme » et un art de vivre qui ne doivent rien – ou fort peu – à l'éthique samouraï. Cette culture, avant tout urbaine, est le fait des marchands et des artisans. Cette « voie des marchands » *(chonin-do)*, par analogie et opposition à la « voie des guerriers » *(bushi-do)*, a sans doute joué un rôle civilisateur beaucoup plus marquant, au cours des siècles de fermeture du Japon, que le pouvoir de la classe guerrière. Parallèlement à la culture des lettrés, plongés dans la scolastique confucéenne ou dans l'exégèse des classiques, naquit en ville une culture étonnamment riche, à la fois raffinée et sophistiquée – comme l'art du thé – mais aussi sensuelle et hédoniste, s'exprimant dans un art concis, minimaliste et un esprit pragmatique, volontiers ironique, dans son sens aigu de l'immanence. Et les villes de l'époque des Tokugawa portèrent d'ailleurs beaucoup plus l'empreinte des marchands et des artisans, des classes populaires que celle de l'aristocratie.

L'« esprit d'Edo »

L'époque de fermeture du Japon est loin d'avoir été obscurantiste. Elle se révèle au contraire comme une sorte de « Siècle des Lumières ». Et cela à deux points de vue au moins. D'abord s'est développée alors une civilisation qui n'avait rien à envier à celle de l'Occident à la même époque, dans les domaines tant de l'alphabétisation, de la diffusion des connaissances (notamment scientifiques) que de la réflexion intellectuelle. Cette période, qui a vu naître des romanciers comme Saikaku ou des dramaturges comme Chikamatsu, a connu une production littéraire prolifique, mais aussi en prise directe sur son temps. Elle révèle un Japon truculent, frondeur, une culture populaire naissante qui marque encore profondément les mentalités. Cette culture préparait le Japon à accueillir et, plus encore peut-être, à savoir gérer les techniques qu'il allait importer massivement d'Occident à l'époque Meiji.

Cette culture des villes qui naît pendant l'ère des Tokugawa est caractéristique d'un second point de vue. Le conformisme était certes le principe de vie dans une société où le pouvoir entendait tout réglementer. Il n'exista pas de littérature engagée, mais cette période n'en fut pas pour autant une époque de passivité. Au contraire, l'esprit de résistance au pouvoir est partout présent. En raison des interdictions, et à cause d'elles, s'est forgé un esprit de l'esquive, de la dérision voilée qu'alimentait cet « esprit d'Edo » fait de vivacité, de spontanéité et d'ironie, volontiers acerbe à l'égard des samouraïs *« le cure-dent aux lèvres mais le ventre creux »*, qui caractérise l'Edokko (c'est-à-dire l'enfant d'Edo, comme nous dirions « le Parigot »). Cette critique de la société, on la trouve, voilée par la transposition ou l'allusion, dans les pièces de Chikamatsu, chez Saikaku ou dans des contes philosophiques sous couvert de voyages fictifs. On trouve également cette critique sociale dans certaines estampes, ou dans les épigrammes qui fleurissent au dix-huitième siècle et que l'on nomme senryu. Celles-ci, souligne Jean Cholley, expriment un *« mépris de la tradition »* et un comique d'observation porté au plus haut degré (3).

Il y a là toute une tradition, sans doute aussi prégnante – sinon plus – que celle des samouraïs, dans la vie quotidienne des Japonais. On retrouve aujourd'hui cet état d'esprit dans la mentalité de la ville basse *(shitamachi)*, cette ironie sur soi-même ou à l'égard de l'autorité, des rapports sociaux, dans les bandes dessinées, et notamment, celles destinées aux salariés *(sarariman manga)*.

Il existe aussi dans le Japon moderne une intelligence populaire qui résiste à la force d'un discours dominant, celui des médias et du pouvoir, cherchant à façonner les esprits à l'idéologie de la soumission dans l'efficacité. Comme à Edo, cette culture populaire constitue une réponse, une esquive aux pressions sociales : celles exercées par le pouvoir shogunal sur la bourgeoisie des villes comme celles que fait peser aujourd'hui le productivisme triomphant sur la société moderne. Cette culture populaire, certes métissée par la société de masse, constitue encore aujourd'hui une des forces vives du Japon moderne.

PHILIPPE PONS.

(1) *Le Sabre et la Terre*, de Eiji Yoshikawa, Editions Balland.

(2) *Le Mythe des quarante-sept ronins*, présentation et traduction de René Sieffert et Michel Wasserman, Publications orientalistes de France.

(3) *Un haïku satirique, le senryu*, de Jean Cholley, Publications orientalistes de France.

Le Monde

économie

SOCIAL

LES DÉPUTÉS SOCIALISTES VOUDRAIENT UN PLAN PLUS VOLONTARISTE EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale s'inquiète de la situation de l'emploi. Ses membres ont été nombreux à l'expliquer, le mardi 22 novembre, à M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé du Plan, venu leur présenter la deuxième loi sur le IXe Plan, que l'Assemblée doit commencer à discuter la semaine prochaine.

Rendant compte de cette audition, Mme Véronique Neiertz, député de la Seine-Saint-Denis, porte-parole du groupe, a convenu que le niveau actuel du chômage est *« fragile »* et que, de toute façon, les députés socialistes ne peuvent se satisfaire d'une non-augmentation du nombre des chômeurs. Ils souhaitent *« une politique volontariste »* permettant *« la création d'emplois »*. Pour cela, il faut, pensent-ils, *« faire plus travailler les machines et moins les hommes »*.

Pour que soit menée, ainsi, *« une politique plus offensive en matière d'emploi »*, les députés socialistes ont expliqué à M. Le Garrec qu'il faut que le secteur public, *« notamment les institutions financières »*, soit plus lié par la planification qu'il ne l'est dans le projet gouvernemental. Le groupe ne sait pas encore s'il déposera des amendements, ceux-ci pouvant être déclarés irrecevables au titre de l'article 40 de la Constitution, qui interdit aux députés de proposer une diminution des recettes de l'Etat ou une augmentation de ses charges.

GRÈVE DES CONDUCTEURS D'AUTOBUS C.G.T. DE LA R.A.T.P., LE 24 NOVEMBRE

Le syndicat C.G.T. des autobus a lancé un mot d'ordre de grève de 24 heures à la R.A.T.P., le 24 novembre, dans le cadre de la semaine d'action organisée par l'union syndicale C.G.T. de la R.A.T.P. La C.G.T., qui représente 34,5 % dans cette catégorie de personnel (F.O. 27 % ; Autonomes 20 %), revendique une augmentation des salaires, une prime correspondant à un 13e mois et l'ouverture de négociations sur l'accord social 1984.

Le C.N.P.F. refuse tout rattrapage des salaires

(Suite de la première page.)

La difficulté tient au fait que les syndicats avaient signé des accords ou accepté tacitement des recommandations patronales prévoyant une hausse de salaires en niveau de 8 % en escomptant que l'objectif pour les prix en 1983 pourrait être atteint. Ce qui n'est plus le cas.

Sans attendre que le gouvernement annonce ses directives pour le secteur public, le S.N.P.F., après un vif débat en son sein, (*le Monde* du 7 novembre) recommande d'appliquer les mêmes principes pour 1984. Mais il s'est finalement refusé à opter pour une norme chiffrée unique. Le chiffre et le rythme de la hausse des salaires devant, indique la circulaire, être négociés ou fixés *« au niveau de chaque profession »*, en tenant compte de la situation économique de chacune. Mais ajoute M. Chotard, *« les taux d'augmentation ne pourront être que très inférieurs à ceux de 1983 »*. M. Delors avait indiqué de son côté que *« en moyenne annuelle 1984 par rapport à 1983, tout compris, le salaire moyen ne pourra pas augmenter de plus de 6 % »*.

Le C.N.P.F. indique que la périodicité des augmentations salariales devra être *« au moins semestrielle »*. Et surtout il incite les branches professionnelles à raisonner en prenant en compte l'évolution de la masse salariale. Or cette recommandation ne donne qu'une très faible marge de manœuvre aux professions. Va jouer en effet de façon déterminante le fameux *« effet de report »* : plus une augmentation salariale en niveau intervient tard dans l'année plus son effet de report sur la masse salariale est accentuée pour l'année suivante. Ainsi là où les salaires ont augmenté de 8 % en 1983, l'effet de report attendu sur la masse salariale 1984 est déjà de 4 %, ce qui laisse prévoir des augmentations en niveaux faibles ou même dans certains cas nulles.

M. Gattaz a mis les points sur les « i » le 22 novembre à *Antenne 2* en demandant aux branches de *« bien tenir compte de tous les éléments de hausse des salaires : les promotions, les changements de qualification, les effets de report car ce qui est important en 1984, ce n'est pas de définir des hausses en niveau mais en masse »*. La recommandation du C.N.P.F. du 26 novembre va être d'autant plus mal accueillie qu'elle demande aux pouvoirs publics qu'ils *« renoncent à une politique de revalorisation du SMIC »*.

Le patronat de la métallurgie, l'U.I.M.M., dans une recommandation adressée à ses entreprises dès le 18 novembre a été encore plus net : *« un calendrier de hausses de salaires prédéterminées sans référence aux prix pourraient être retenu et pourraient être différent suivant les catégories de salariés. Mais il faut savoir que la situation de beaucoup d'entreprises ne leur permettre que des augmentations réduites et qu'un certain nombre ne pourrant supporter aucune augmentation en 1984 »*.

Après avoir rappelé les 8 % pour 1983 l'U.I.M.M. demande que *« les augmentations durant l'année 1984 du niveau moyen des salaires réels bruts restent à l'intérieur d'une limite de 5 % au total par rapport au niveau moyen au 1er janvier 1984, toutes causes confondues et sans exception »*, c'est-à-dire même en tenant compte de l'application des relèvements du Smic. *« En tout état de cause,* ajoute-t-elle, *l'augmentation moyenne des salaires réels bruts au 1er juillet 1984 devra se situer entre 0 % et 2,25 %. »*

Les organisations patronales ont donc choisi la voie de la fermeté Reste à savoir si, contrairement à ce qui s'est produit en 1983, les syndicats intensifieront leur pression pour obtenir coûte que coûte le maintien du pouvoir d'achat.

La balle dans le camp de l'Etat

Cela repose tout le problème de la responsabilité des salaires dans l'inflation. Pour le C.N.P.F., qui réclame la liberté des prix — il n'entend pas négocier à ce titre avec M. Delors sur une éventuelle modération des prix industriels en 1984 — et la liberté des salaires, aucun doute n'est permis. Les hausses de salaires nourrissent l'inflation, et c'est parce que la France a encore une inflation supérieure à celle des autre pays industrialisée qu'il faut réduire encore davantage les coûts salariaux.

Les syndicats récusent un tel raisonnement : la c.f.t.c. vient d'affirmer que la responsabilité de la persistance d'une forte hausse des peix *« ne peut plus être imputée aux salaires »*, et la FEN a écrit à M. Mauroy qu'*« il n'est pas imaginable qu'une organisation syndicale donne son aval à des mécanismes salariaux qui programmeraient une baisse du pouvoir d'achat »*. Pour les syndicats, les salaires ralentissent plus vite que les prix : ainsi, les salaires horaires ouvriers ont progressé de 1,7 % au troisième trimestres contre 2,5 % au second trimestre et 3,1 % au premier. Par ailleurs, le dérapage de l'inflation n'est pas dû aux prix industriels, qui demeurent plutôt sages, mais à la fièvre qui se manifeste dans les secteurs de l'alimentatin et des services. La conclusion vient logiquement : ce n'est pas aux salariés de payer par une baisse de pouvoir d'achat les errements des prix.

Le gouvernement ne pourra rester longtemps absent d'un tel débat. Il devra lui aussi dire quelle est la responsabilité des salaires dans l'inflation.

Au moment de la sortie du blocage des salaires, M. Mauroy avait été quelque peu ambigu, commençant par affirmer que les salaires n'étaient pas responsables de l'inflation, puis concédant, le 5 septembre 1982, qu'*« il ne faut plus indexer les salaires sur les prix, car cela entraîne l'inflation »*. Mais refuser l'indexation *a posteriori* suppose de ne pas en réintroduire les mécanismes par le biais des clauses de sauvegarde comme celle de la fonction publique. Le gouvernement paie aujourd'hui les ambiguïtés et les contradictions de la politique salariale mise en œuvre il y a un an. Il devra choisir rapidement entre la rigueur salariale et la paix sociale, choix d'autant plus difficile qu'il est tenude respecter ses engagements vis-à-vis de la fonction publique. Rude dilemme.

MICHEL NOBLECOURT.

● **Clauses de sauvegarde dans la fonction publique : « profonde irritation » de la FEN.** — M. Jacques Pommatau, secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale, regrette, dans une lettre adressée au premier ministre en date du 18 novembre, que la réunion de concertation avec les organisations syndicales de fonctionnaires sur l'application des clauses de sauvegarde pour les salaires des fonctionnaires, bien qu'ayant été promise à plusieurs reprises, ne se soit toujours pas tenue.

Face à cela, M. Pommatau *« fait part de la profonde irritation des adhérents de la FEN »*.

UN AVERTISSEMENT DU DIRECTEUR DES IMPOTS A CERTAINS DE SES AGENTS

Des initiatives inacceptables

Le directeur général des impôts n'y va pas de main morte. En adressant, le 10 octobre dernier, une lettre d'avertissement aux trois secrétaires syndicaux F.O., C.F.D.T. et Syndicat national unifié des impôts (lettre que reproduit *le Figaro* du 23 novembre), M. Jean-Michel Bloch-Lainé a réagi très vivement aux propos tenus par les syndicats du fisc en septembre dernier. Ceux-ci, en apprenant que le projet de budget pour 1984 ne prévoyait aucune augmentation des effectifs des agents du fisc, avaient déclaré publiquement (1) que, faute de personnel, des consignes seraient données pour que les contrôles soient plus sélectifs. En clair : plus sur les non-salariés que sur les salariés, plus sur les hauts revenus que sur les bas revenus. La C.G.T. s'était désolidarisée.

M. Jean-Michel Bloch-Lainé écrit dans sa lettre aux trois syndicats : *« A deux reprises, les 16 et 27 septembre derniers, vous avez cru devoir donner une large diffusion à des mots d'ordre visant à imposer une organisation différente du travail des agents en privilégiant, notamment, le contrôle des titulaires de certaines catégories de revenus.*

» A plus d'un titre, ces initiatives sont inacceptable. Elles méconnaissent, tout d'abord, le principe hiérarchique en vertu duquel l'organisation des tâches des fonctionnaires est, dans le cadre des directives du gouvernement, du seul ressort de l'autorité administrative compétente.

» Elles contreviennent, ensuite, gravement à l'obligation de discrétion professionnelle qui s'impose à tout agent public. Elles sont enfin contraires aux intérêts des personnels, qu'elles exposent inutilement à des attaques polémiques en jetant un doute sur la neutralité du service public. »

[Les déclarations en cause avaient été notamment faites à France-Inter le 16 septembre, puis à Carcassonne. On rappelle, à la direction générale des impôts — où l'on confirme l'authenticité du document publié par *le Figaro*, — que la programmation des contrôles relève des seules directions des impôts à Paris, et des directions régionales et départementales.]

A ALSTHOM-BELFORT

La C.F.D.T. régresse au profit de F.O.

De notre correspondant

Belfort. — A l'usine Alsthom-Atlantique de Belfort, premier établissement industriel de la C.G.E., où des élections professionnelles ont eu lieu jeudi 17 novembre, la C.F.D.T. régresse au profit de F.O. Dans les deux collèges, les cédétistes perdent plus de quatre points, tandis que F.O., en gagne trois dans le premier collège et plus de cinq dans le second, où elle fait plus que doubler son score de l'an passé. La C.G.T. conforte ses positions (gain de 0,8 % à 0,5 %), sans pour autant combler les pertes subies l'an passé, mais en redevenant la première organisation syndicale de l'entreprise. En application des lois Auroux, trente-cinq sièges étaient à pourvoir contre vingt-deux précédemment.

— **Premier collège** (ouvriers). — Inscrits, 4 739 ; votants, 3 492 (73,68 %) ; exprimés, 3 027. Ont obtenu (moyenne de liste) C.G.T., 1 556 voix (49,30 % contre 48,50 %), 11 sièges (+ 4) ; C.F.D.T., 1 060 voix (33,39 % contre 37,66 %), 8 sièges (+ 3) ; F.O., 536 voix (16,98 % contre 13,74 %), 4 sièges (+ 2).

— **Deuxième collège** (employés, techniciens, cadres et ingénieurs). — Inscrits, 2 530 ; votants, 1 556 (61,50 %) ; exprimés, 1 493. Ont obtenu : C.F.D.T., 567 voix (37,98 % contre 42,02 %), 5 sièges (+ 1) ; C.G.C., 553 voix (37,04 % contre 38,53 %), 4 sièges (+ 1) ; C.G.T., 226 voix (15,14 % contre 14,65 %), 2 sièges (+ 1) ; F.O., 145 voix (9,71 % contre 4,86 %), 1 siège (+ 1).

● **A l'usine Citroën de Trémery (Moselle)**, les élections au comité d'établissement ont confirmé les résultats des élections de délégués du personnel, qui, en octobre, avaient enlevé à la C.S.L. sa situation de monopole. Ainsi, dans le collège ouvrier (1 744 inscrits, 1 478 exprimés), la C.S.L. obtient 74,16 % contre 100 % lors du scrutin précédent, en 1981. La C.G.T. et la C.F.T.C., absentes en 1981, recueillent respectivement 17,59 % et 8,25 % des voix.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −	
$ E.-U.	8,2015	8,2035	+ 190	+ 220	+ 340	+ 385	+ 920	+ 1040
$ can.	6,6305	6,6340	+ 160	+ 200	+ 315	+ 365	+ 865	+ 985
Yen (100)	3,4970	3,4990	+ 175	+ 195	+ 335	+ 365	+ 975	+ 1045
DM	3,0460	3,0475	+ 170	+ 185	+ 310	+ 330	+ 910	+ 965
Florin	2,7130	2,7150	+ 140	+ 160	+ 270	+ 300	+ 790	+ 830
F.B. (100)	14,9675	14,9755	+ 305	+ 390	+ 565	+ 690	+ 1485	+ 1690
F.S.	3,7745	3,7770	+ 285	+ 305	+ 515	+ 545	+ 1480	+ 1555
L (1 000)	5,0319	5,0344	− 225	− 185	− 440	− 385	− 1410	− 1300
£	12,0640	12,0730	+ 320	+ 375	+ 620	+ 715	+ 1690	+ 1905

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9	9 3/8	9 3/8	9 5/8	9 5/8	9 7/8	9 7/8	10 1/8
DM	5 3/8	5 5/8	5 5/8	5 7/8	6	6 1/4	6	6 1/4
Florin	5 7/8	6 1/8	5 7/8	6 1/8	6 1/8	6 3/8	6 1/4	6 1/2
F.B. (100)	8 1/2	9 1/2	9 1/2	10 1/2	10	11	10	11
F.S.	7/8	1 1/8	3 1/4	3 1/2	4	4 1/4	4 1/4	4 3/8
L (1 000)	16	17	16 1/2	17 1/2	17	18	18	19
£	8 3/4	9 1/8	9	9 1/4	9 1/8	9 1/2	9 3/8	9 5/8
F. franç.	12	12 1/2	12	12 1/2	12 1/2	13	13	14

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

LA CONVENTION ENTRE LES MÉDECINS ET LA SÉCURITÉ SOCIALE SERA-T-ELLE ANNULÉE ?

La convention de 1980 qui régit les relations entre les médecins libéraux et la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (C.N.A.M.T.S.) va-t-elle être annulée ? Devant le Conseil d'Etat, examinant un recours déposé en juillet 1980 par la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.), le commissaire du gouvernement a conclu à l'annulation.

La C.S.M.F. faisait valoir d'une part que cette convention avait été signée par une organisation qu'elle considérait comme non représentative, la Fédération des médecins de France, d'autre part que les cotisations d'assurance-maladie des médecins conventionnés à « honoraires libres » étaient laissées à la charge des intéressés, alors que la loi du 31 décembre 1970 prévoit que la « couverture sociale » des praticiens conventionnés est assurée partie par une cotisation des intéressés partie par une contribution des caisses d'assurance-maladie. C'est ce dernier argument qui a été repris par le commissaire du gouvernement.

AFFAIRES

UN AN APRÈS SA DÉSIGNATION

Le directeur général de Boussac démissionne

Moins d'un an après avoir officiellement pris ses responsabilités de directeur-général de la Compagnie Boussac - Saint Frères (C.B.S.F.), M. Jean-Marie Lépargneur a présenté sa démission pour *« convenance personnelle »*, a annoncé la compagnie dans un communiqué diffusé le mardi soir 22 novembre. Le conseil d'administration de la C.B.S.F. s'était réuni quelques heures auparavant.

C'est M. Gérard Belorgey qui succédera, le 1er janvier prochain, à M. Lépargneur. Il est actuellement délégué général auprès de M. René Mayer, président de la compagnie. Ce sera aussi le troisième directeur général de l'entreprise en dix-huit mois, c'est-à-dire depuis que M. Mayer a été nommé par les pouvoirs publics à la tête du groupe.

Le premier, M. Georges Jollès (du groupe Bidermann) avait été proposé à ce poste par l'Institut de développement industriel (IDI), actionnaire principal de la firme. Mais outre un conflit de personne avec son président, le plan de redressement de la firme qu'il voulait présenter avait été récusé.

L'arrivée du deuxième directeur général, M. Lépargneur, avait été saluée avec une certaine solennité par M. Mayer, qui avait souligné sa manière d'appréhender la *« gestion des hommes et des faits économiques »* (*le Monde* du 20 octobre). Il avait été recruté par l'intermédiaire d'un « chasseur de têtes ». Il semble que l'on ait bientôt reproché précisément à M. Lépargneur sa façon de *« gérer »* les hommes.

En fait, c'est la politique industrielle du groupe qu'il convient de définir d'abord (elle ne l'est toujours pas), puis de l'appliquer afin de rétablir la situation de la firme qui est l'explication centrale des errements de la C.B.S.F.

Les oppositions de doctrine entre M. Mayer et les représentants de l'IDI au conseil d'administration de la compagnie sont patentes.

M. Belorgey est un ancien conseiller technique de l'IDI. Il est un ami de M. Dominique de la Martinière qui a donné sa démission de la présidence de l'Institut, pour la façon dont est géré Boussac actuellement. La nomination de M. Belorgey devrait donc faciliter les rapports entre direction actuelle du groupe et l'IDI.

Mais ce n'est qu'une nouvelle étape — et assurément pas la dernière — dans l'« affaire » Boussac. En attendant, la firme devient de plus en plus fragile et le personnel (dix-huit mille salariés) de plus en plus sceptique, sinon découragé.

A.T.

LES ACCORDS C.G.E.-THOMSON

Confusion dans la micro-informatique

La division « communications » de Thomson négocierait un accord avec le fabricant américain de micro-ordinateurs Eagle Computer. Le groupe nationalisé avait songé un moment à prendre une participation dans le capital de cette entreprise et une licence de fabrication. Finalement il ne s'agirait que d'un accord de distribution des « micros » Eagle en France. Ils devraient compléter dans le bas de gamme les Micromega, achetés à une autre firme américaine, Fortune, dont Thomson détient une part du capital.

Qu'un tel accord soit envisagé a de quoi surprendre. D'abord parce que le gouvernement avait choisi Bull comme pôle de l'informatique en France. Thomson s'est ainsi séparé de sa filiale SEMS et de DAP au profit du groupe de M. Stern il y a quelques mois. La division « communications » de Thomson désire-t-elle revenir dans le secteur informatique avec des matériels américains importés ?

Ensuite, parce que cette division doit être filialisée sous le nom de Thomson-Telecom (T.T.) puis rattachée à la C.G.E. dans le cadre des accords conclus en septembre entre ce groupe et Thomson. Est-ce à dire que la C.G.E. entend, à l'avenir, développer une activité dans l'informatique ? Dans ce cas, comment va réagir Bull ? Le groupe de M. Stern, déjà fort chagriné de l'accord C.G.E.-Thomson, verra-t-il d'un bon œil une C.G.E. bardée des « micro » de Fortune et surtout de ceux d'Eagle, dont la particularité est d'être compatibles avec le fameux « P.C. » d'I.B.M. ? — E.L.B.

C.E.E.

DÉSACCORD BUDGÉTAIRE ENTRE LES MINISTRES DES FINANCES ET L'ASSEMBLÉE EUROPÉENNE

Bruxelles *(A.F.P.)*. — Les ministres du budget des Dix ont adopté, mardi 22 novembre, à la majorité — l'Italie votant contre, — un projet de budget pour le fonctionnement de la C.E.E. en 1984. Les ministres n'ont pas suivi l'Assemblée européenne, qui avait souhaité des dépenses supplémentaires. Ils ont décidé de mettre en réserve 350 millions d'ECU de crédits agricoles, alors que l'Assemblée avait demandé le gel, dans une réserve budgétaire, de 5 % des crédits agricoles, soit 825 millions d'ECU, dans l'attente d'une réforme de la politique agricole commune et des contributions budgétaires.

De même les ministres ont-ils refusé la demande de l'Assemblée européenne de mettre en réserve les crédits de 1,2 milliard d'ECU destinés au remboursement des contributions britannique et allemande.

Le projet de budget, pour être adopté, doit passer en seconde lecture devant l'Assemblée lors de la session du 12 au 16 décembre. Son président, M. Piet Dankert, ayant annoncé qu'aucun compromis n'avait pu être trouvé au cours d'une réunion extraordinaire qui s'est tenue à Bruxelles, on s'attend à une nouvelle crise budgétaire. Avec cependant cette année un élément nouveau, le sommet d'Athènes, au cours duquel les chefs d'Etat et de gouvernement discuteront de la réforme financière et agricole de la C.E.E.

L'affaire Besnier-Préval

LA C.F.D.T. DEMANDE A L'OFFICE DU LAIT DE RÉUNIR UNE « TABLE RONDE »

Après le jugement du tribunal de commerce de Paris dans l'affaire Besnier-Préval, qui accorde au premier le contrôle du second, jusqu'alors dans l'orbite de l'Union laitière normande, la Fédération générale de l'agro-alimentaire C.F.D.T., expliquant que *« les salariés de l'industrie laitière ne sont pas à vendre »*, s'étonne dans un communiqué *« de la rapidité et des conclusions du ce jugement »*, et notamment du fait que *« des actionnaires fantoches tels que ceux de la Société civile des producteurs Préval (S.C.P.P.), qui n'ont jamais détenu plus de 12 % du capital de Préval, avec une avance de fonds publics, soient autorisés à disposer de la majorité du capital d'une entreprise pour en faire ce que bon leur semble »*.

La C.F.D.T. voit dans ce jugement le coup d'envoi d'une vaste restructuration laitière embrassant le Grand Ouest, qui représente la moitié de la production nationale. La C.F.D.T. demande à participer aux négociations à venir et réclame la tenue d'une « table ronde » avec les transformateurs laitiers, à l'initiative de l'Office du lait et en liaison avec les pouvoirs publics.

CONJONCTURE

1 703 ENTREPRISES DÉFAILLANTES EN OCTOBRE

Mille neuf cent quarante-deux entreprises ont été mises en règlements judiciaires ou en liquidations de biens en octobre 1983. Après correction de variations saisonnières, et pour l'ensemble des activités économiques, on enregistre 1703 nouvelles entreprises défaillantes contre 1523 en septembre et 2072 en août. L'INSEE note donc une croissance des défaillances particulièrement sensible dans l'industrie et les services rendus aux entreprises. Pour dix mois on enregistre 18378 défaillances nouvelles (en série brute) soit une progression de 9,4 % par rapport aux dix premiers mois de 1982.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

GROUPE SOCIETE GENERALE

SOGEBAIL

Le conseil d'administration, réuni le 4 novembre 1983, a fait le point sur l'activité de la société au cours des dix premiers mois de l'exercice.

Durant cette période, SOGEBAIL a maintenu ses activités immobilières (tant au niveau des engagements nouveaux de crédit-bail qu'à celui des décaissements) aux chiffres élevés de la même période de l'exercice précédent : trente-huit nouveaux contrats ont été signés qui représenteront à l'achèvement des immeubles un coût de 501 millions de francs contre trente-neuf contrats représentant 472 millions de francs en 1982. Ces résultats ont pu être atteints en dépit d'une quasi-stagnation en francs courants (et d'une baisse en volume) des programmes immobiliers mis en chantier par les sociétés commerciales et industrielles, seules clientes des SICOMI.

Le bénéfice provisoire extériorisé pour le premier semestre 1983, s'établissait à 192,2 millions de francs, en augmentation de plus de 16,5 % sur celui des six premiers mois de l'exercice précédent.

Par ailleurs, le conseil a fixé les modalités d'une nouvelle augmentation de capital d'un montant de 50 millions de francs (plus 4 234 000 francs de prime d'émission) qui formera la catégorie AF. Les actions de 500 francs seront émises à 542,34 francs.

La réservation s'effectuera dans le public du 6 au 30 décembre 1983, sans droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires actuels.

Rappelons à ce sujet que SOGEBAIL émet chaque année une ou deux nouvelles catégories d'actions, par appel à l'épargne publique, auxquelles sont affectées l'ensemble des opérations de crédit-bail prenant normalement effet dans les quelques mois qui précèdent ou qui suivent l'émission. Les actionnaires bénéficient, à travers le dividende qui leur est versé, de l'indexation propre à ces contrats ; en outre, les actions sont progressivement remboursées au fur et à mesure de l'amortissement des immeubles financés par l'émission de chaque nouvelle catégorie.

Après réalisation de cette augmentation, le capital se trouvera porté à 1 151 millions de francs.



MMB

Un certain nombre d'aménagements viennent d'intervenir au sein du capital de la Société D.N.S. (Dernières Nouvelles de Strasbourg), éditrice du quotidien régional « DernièresNouvelles d'Asace ».

A l'issue de ces mouvements, la répartition du capital de D.N.S. est la suivante :

- – Librairie Aristide Quillet (filiale de M.M.B.) 51 %
- – Banque fédérative du Crédit mutuel (Alsace) 20 %
- – Autres investisseurs alsaciens 13 %
- – M.M.B. 13 %
- – Divers 3 %

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE – DIRECTION DE L'ÉQUIPEMENT

SUBDIVISION DES ÉTUDES FONCIÈRES ET DE TOPOGRAPHIE - 32, quai Galliéni - 92151 SURESNES CEDEX

COMMUNE DE MEUDON

CHEMIN DÉPARTEMENTAL Nº 406 - RUE DE LA RÉPUBLIQUE

AMÉNAGEMENT AU DROIT DE LA RUE HÉRAULT

ENQUÊTES CONJOINTES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

Le Préfet, commissaire de la République
du département des Hauts-de-Seine,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le décret nº 55-22 du 4 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière et notamment ses articles 5 et 6,

Vu la liste départementale des commissaires enquêteurs pour 1983 établie par arrêté préfectoral du 28 décembre 1982.

Vu la délibération en date du 18 décembre 1980 par laquelle le Conseil général des HAUTS-DE-SEINE a adopté le projet d'aménagement du chemin départemental nº 406 au droit de la rue Hérault à MEUDON et a autorisé l'engagement des procédures foncières nécessaires à l'acquisition des parcelles situées dans l'emprise de l'opération,

Vu les pièces du dossier transmis par l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, directeur départemental de l'Equipement, pour être soumis à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de cette opération, dossier comprenant les pièces dont la liste est énumérée au 1 de l'article R.11-3 du code susvisé,

Vu le plan parcellaire des terrains à acquérir sur le territoire de la commune de MEUDON, ainsi que la liste des propriétaires dressée en application de l'article R.11-19 du code précité.

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTÉ

DISPOSITIONS COMMUNES AUX DEUX ENQUÊTES

ARTICLE PREMIER – Il sera procédé dans la commune de MEUDON :

1) à une enquête sur l'utilité publique de l'aménagement du chemin départemental nº 406, rue de la République, au droit de la rue Hérault ;

2) à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les immeubles à acquérir pour permettre la réalisation du projet.

ARTICLE 2. – Monsieur P. DUTEURTRE, directeur départemental honoraire des P.T.T., 24-26, boulevard des Frères-Voisin à ISSY-LES-MOULINEAUX (92), est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

DISPOSITION CONCERNANT L'ENQUÊTE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ARTICLE 3. – Les pièces du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la direction générale des Services techniques de la ville de MEUDON, 18 à 20 rue des Bigots, pendant 20 jours, du lundi 20 novembre au samedi 10 décembre 1983 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance, sauf dimanches et jours fériés :

- *du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ;*
- *le samedi matin : de 8 h 30 à 12 h 30 ;*

et consigner éventuellement ses observations sur le registre prévu à cet effet, ou les adresser pendant ce même délai, au maire ou au commissaire-enquêteur qui les annexeront au registre.

ARTICLE 4. – A l'expiration du délai fixé à l'article 3, le registre d'enquête sera clos et signé par le maire de MEUDON et transmis par ce dernier dans les vingt-quatre heures avec le dossier d'enquête au commissaire-enquêteur.

ARTICLE 5. – Le commissaire-enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre, entendra s'il y a lieu toute personne susceptible de l'éclairer et émettra un avis sur l'utilité publique de l'opération dans un délai de quinze jours à compter de la clôture de l'enquête.

ARTICLE 6. – A l'expiration du délai fixé à l'article 5, le commissaire-enquêteur transmettra le dossier, le registre d'enquête et ses conclusions au sous-préfet, commissaire-adjoint de la République de l'arrondissement de BOULOGNE-BILLANCOURT qui émettra de même un avis sur l'utilité publique de l'opération avant de faire suivre l'ensemble de ces pièces au préfet, commissaire de la République du département des HAUTS-DE-SEINE, direction départementale de l'Equipement, subdivision des Etudes foncières et de topographie, 32, quai Gallieni, 92151 SURESNES CEDEX.

– Ces opérations dont il est dressé procès-verbal devront être terminées dans un délai de trente jours de la clôture de l'enquête.

ARTICLE 7. – Copies des conclusions du commissaire-enquêteur sur l'utilité publique du projet seront tenues à la disposition du public à la mairie de MEUDON et à la préfecture des HAUTS-de-SEINE, direction départementale de l'Equipement, accueil du public, niveau + 1.

DISPOSITIONS CONCERNANT L'ENQUÊTE PARCELLAIRE

ARTICLE 8. – Le dossier d'enquête parcellaire ainsi qu'un registre d'enquête seront également déposés à la mairie de MEUDON pendant la période fixée à l'article 3 afin que chaque intéressé puisse en prendre connaissance aux heures indiquées audit article et consigner éventuellement ses observations sur les limites des biens à exproprier ou les adresser au commissaire-enquêteur ou au maire qui les annexera au registre.

ARTICLE 9. – A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 3, le registre d'enquête parcellaire sera clos et signé par le maire de MEUDON qui le transmettra dans les vingt-quatre heures avec le dossier au commissaire-enquêteur. Celui-ci donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et dressera procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes personnes susceptibles de l'éclairer.

ARTICLE 10. – La transmission du dossier d'enquête parcellaire, du registre et de l'avis du commissaire-enquêteur se fera ensuite dans les mêmes formes et dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles 5 et 6.

DISPOSITIONS CONCERNANT LA PUBLICITÉ DES ENQUÊTES CONJOINTES

ARTICLE 11. – Le présent arrêté sera publié par voie d'affiches qui seront apposées avant le début de l'enquête pour le rester pendant toute la durée de celle-ci, et éventuellement par tous autres procédés en usage dans la commune de MEUDON.

L'accomplissement de cette formalité d'affichage sera justifié par un certificat du maire qui sera annexé au dossier à la clôture de l'enquête.

Cet arrêté sera, en outre, inséré en caractères apparents HUIT JOURS au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les HUIT PREMIERS JOURS de celle-ci dans deux journaux publiés dans tout le département.

ARTICLE 12. – MM. le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet, commissaire-adjoint de la République de l'arrondissement de Boulogne-Billancourt, le maire de MEUDON, le directeur départemental de l'Equipement et le commissaire-enquêteur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANTERRE, le 20 octobre 1983

Le préfet, commissaire de la République
Signé Dieudonné MANDELKERN

AFFAIRES

AUX CHAMBRES DE MÉTIERS

Le déclin du CID-Unati se confirme parmi les artisans

L'Union professionnelle artisanale (UPA), la principale des organisation regroupant les artisans (1), renforce ses positions dans le milieu artisan. C'est l'un des enseignements des résultats encore partiels des élections aux chambres de métiers du 21 novembre. Ces élections n'ont cependant pas recueilli un plus grand nombre de suffrages que par le passé : 27 % environ seulement des deux millions de professionnels ont exprimé leur choix.

Sur les soixante résultats définitifs (sur cent trois chambres) l'UPA A la majorité dans cinquante-sept établissments consulaires (dans trente-neuf chambres elle a enlevé tous les sièges).

En revanche le déclin de l'influence du CID-Unati de M. Gérard Nicoud se confirme. Cette organisation devrait perdre – selon les observateurs – environ la moitié des sept chambres dont elle avait conservé la majorité il y a trois ans. Elle maintiendrait son influence dans l'Isère, mais la perdrait dans l'Oise, l'Eure-et-Loir, la Seine et la Seine-et-Marne (Meaux).

Enfin le CID, organisation dissidente du CID-Unati, semble avoir perdu les quelques chambres où il était majoritaire, et notamment celle de Paris où M. Conrad Ibarrèche a été battu par ses concurrents de l'UPA.

(1) L'UPA regroupe trois organisations artisanales : la CAPEB (bâtiment), la C.G.A.D. (alimentation) et la C.N.A.M. (métiers divers). La C.F.A.R. (artisans ruraux) vient rejoindre cette dernière organisation.

La bonne santé de l'industrie automobile suédoise

De notre correspondant

Stockholm. – L'industrie automobile suédoise se porte bien. Le groupe Volvo a réalisé au cours des neuf premiers mois de l'année un chiffre d'affaires de 71,5 milliards de couronnes (autant de francs français), contre 51,5 milliards pendant la période correspondante de 1982, et ses bénéfices sont passés de 1,9 à 3,2 milliards de couronnes. En un an, la division « voitures particulières », qui ne représente plus qu'un quart de l'ensemble des activités du constructeur, a doublé la valeur de ses ventes, et ses profits seront largement supérieurs aux 1 800 millions enregistrés en 1982. Deux cent soixante-sept mille véhicules (+ 32 000) ont été livrés durant les trois premiers trimestres, et Volvo améliore sa position pratiquement sur tous les marchés, notamment aux Etats-Unis.

« Une gamme de produits très compétitifs, une qualité élevée et un personnel compétent », tel est le secret de la réussite, selon M. Pehr G. Gyllenhammar, président-directeur général du groupe. Il voit l'avenir avec sérénité et ne redoute pas la concurrence nippone : *« La force des constructeurs européens,* nous confiait-il récemment, *réside dans une certaine identité et une image qu'il convient de soigner. Les consommateurs achètent une Mercedes, une Citroën, une B.M.W. ou une Volvo pour des raisons bien précises de confort, de performances ou de résistance. En revanche, on achète une « japonaise » sans trop se soucier de la marque car tous les modèles se ressemblent. »*

Les bons résultats financiers de Volvo s'expliquent en partie par le cours élevé du dollar américain et la dévaluation de 16 % de la couronne suédoise, il y a un an. Mais celle-ci ne s'est traduite que par un avantage « *net* » de l'ordre de 5 % à 6 %, étant donné qu'environ 45 % des composants d'une voiture Volvo sont importés et que leur prix a par conséquent augmenté.

Cela est valable aussi pour Saab. Le deuxième constructeur suédois s'attend à une *« très bonne année 1983 »*. La conjoncture est pour l'heure si favorable que la firme de Linkoeping n'est pas en mesure de répondre à la demande aux Etats-Unis – son premier marché d'exportation. Au cours des huit premiers mois de l'année, 94 000 véhicules au total ont été vendus (soit 7 000 de plus qu'en 1982), et les usines Saab – fait rare en Suède – tournent à pleine capacité.

La direction de l'entreprise a mis en route, en octobre, un programme d'investissements de 150 millions de couronnes visant à porter la capacité de production de voitures particulières (haut de gamme) de 105 000 à 120 000 unités en 1985.

Volvo et Saab sont relativement optimistes pour 1984. *« Dans le secteur automobile,* dit M. Gyllenhammar, *les Suédois sont actuellement compétitifs, mais cet avantage pourrait être rapidement réduit à néant par une forte augmentation des salaires en 1984 – d'autant plus que l'inflation progresse, en rythme annuel, deux fois plus vite en Suède que dans les pays concurrents. »*

ALAIN DEBOVE.

Productique

RENAULT ET COHERENT RADIATION CRÉENT UNE FILIALE COMMUNE

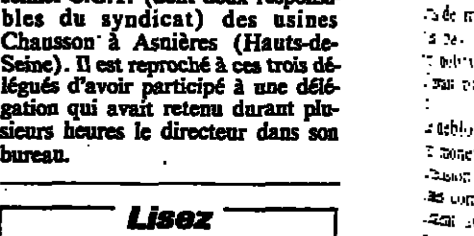
La régie Renault a annoncé, le 22 novembre, les termes de son accord avec Coherent Radiation, leader américain du laser industriel (*le Monde* du 22 novembre). Renault-Automation, qui regroupe les activités productiques du groupe, a constitué avec Coherent Radiation une filiale commune dénommée Laser Systemes par une prise de participation à hauteur de 51 % dans le capital de la filiale française de Coherent, Laser Optronic.

Laser Systemes sera chargé de concevoir, de dessiner et de commercialiser les machines utilisant les sources laser, tandis que Renault les fabriquera. Pour le constructeur automobile, une alliance avec une société qui maîtrise toutes les technologies des sources laser lui permettra de suivre les avancées très rapides dans ce secteur, tandis que Renault apportera ses compétences dans le domaine de la machine-outil et des systèmes automatisés. Le projet reste cependant ouvert à des partenaires français, et Laser Systemes pourra d'ailleurs acquérir des sources laser auprès d'autres entreprises françaises.

Le laser est devenu un outil fiable et rentable en milieu industriel, notamment pour la découpe, le perçage, la soudure ou le traitement thermique.

● **La C.G.T. appelle les utilisateurs à défendre la marque Talbot.** – Pour assurer l'avenir industriel de l'usine Talbot à Poissy (Yvelines) la C.G.T. demande aux utilisateurs d'*« exprimer leur volonté de continuer à rouler et conduire Talbot »*. Alors que la direction du groupe P.S.A. veut consacrer l'usine de Poissy à la construction de modèles Peugeot, et faire fabriquer les voitures Talbot en Espagne et en Grande-Bretagne, la C.G.T. veut sensibiliser la clientèle à la défense de la marque et à sa production en France.

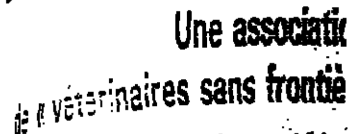
● **Licenciements de délégués chez Chausson.** – Le tribunal administratif a annulé le refus de l'inspection du travail et du ministère des affaires sociales d'accepter le licenciement de trois délégués du personnel C.G.T. (dont deux responsables du syndicat) des usines Chausson à Asnières (Hauts-de-Seine). Il est reproché à ces trois délégués d'avoir participé à une délégation qui avait retenu durant plusieurs heures le directeur dans son bureau.







Une associati... vétérinaires sans frontiè...



ÉTRANGER

Le Fonds monétaire ... programme de redress... et débloque les créd...

INSTITUT SUPÉ...

En vue de la rent... date limite de ... candidature pour ... lundi 5 décemb...

Une association de « vétérinaires sans frontières » a été créée

Une association Vétérinaires sans frontières vient d'être créée dans le but d'intervenir dans le tiers-monde, où les troupeaux sont victimes d'épidémies, à la fois conséquence et vecteur du sous-développement. Les trois membres fondateurs de cette association, calquée sur les organisations similaires de médecins, sont MM. Charles Pilet, directeur de l'Ecole nationale vétérinaire de Maisons-Alfort, Alain Provost, directeur de l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux, et le professeur Robert Gentillini, spécialiste de médecine tropicale à l'hôpital de la Salpêtrière. Les syndicats de praticiens et les groupements de défense sanitaire du bétail qui emploient des vétérinaires se sont montrés très favorables au projet. Un questionnaire sera adressé, par l'intermédiaire de la presse spécialisée, aux vétérinaires, leur demandant leur disponibilité, leur spécialité et leur zone d'élection pour servir dans le tiers-monde. L'annonce de ce service nouveau sera faite aux pays en développement par l'intermédiaire des ambassades.

D'ores et déjà, la demande est forte tant est grave la situation du cheptel dans de nombreux pays, en Afrique bien sûr, où sévit une importante épidémie de peste bovine (et de rage en Éthiopie), mais aussi en Amérique centrale et du Sud et en Asie où la coopération française est moins active. L'accent sera mis autant sur les animaux de trait que sur les animaux d'élevage. La participation des praticiens membres de l'association sera bénévole. Ces activités devraient être financées par le fonds de coopération internationale, créé, au ministère de l'agriculture, lorsque Mme Cresson en avait la charge, pour les besoins métropolitains (frais de fonctionnement, formation) des associations tiers-mondistes.

Un fonds comparable, dépendant du ministère de la coopération, pourra être mis à contribution pour les actions outre-mer. M. Édouard Saouma, directeur général de la F.A.O., a fait savoir que l'activité des Vétérinaires sans frontières pourrait rentrer dans le cadre des programmes d'aide d'urgence de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation. Au plan européen enfin, l'association pourrait être agréée par le fonds de développement.

J. G.

Le revenu agricole en 1983 : retour à la baisse

Le revenu agricole moyen par exploitation, qui couvre à la fois le revenu disponible des ménages et les résultats des entreprises diminuerait de 3,8 % en francs constants en 1983. C'est l'estimation faite le 22 novembre par la commission des comptes de l'agriculture de la nation. Il s'agit donc d'une évaluation provisoire, généralement révisée dans le mois d'avril suivant, et affinée trois années de rang. Mais le retournement par rapport à 1982, où le revenu avait progressé de 9,1 %, est évident. Il s'agit d'un retour à la baisse, enregistrée chaque année depuis 1973, à l'exception des années 1977, 1981 et 1982.

Trois explications à cela : les conditions climatiques du printemps et de l'été ont été défavorables en général, influant notamment sur les productions animales, dont la progression des livraisons est très faible en volume (0,3 %) et inférieure en prix à la hausse de l'indice du produit intérieur brut marchand (7 % contre 9,5 %). La hausse des prix des consommations intermédiaires (produits nécessaires à la production) est avec 9,4 % supérieure à celle des prix de l'ensemble des livraisons (9 %). La responsabilité en incombe surtout aux aliments pour le bétail (+ 11,5 %) du fait de l'appréciation du dollar et de la remontée des cours des céréales et du soja, par contre, la progression du prix des engrais a été raisonnable (7 %). Dans une certaine mesure, les productions végétales tirent leur épingle du jeu avec une réduction en volume de 1,6 %, mais une hausse en prix de 11,4 %. La troisième raison de la diminution tient à la faiblesse des subventions d'exploitations versées pour 1983, à la différence de 1982.

La commision des comptes précise encore que sur quatre années (1980-1983), le revenu agricole moyen aurait augmenté de 6,7 % en terme réel. De plus, la balance commerciale agro-alimentaire devrait retrouver un excédent légèrement inférieur au record de 1981, de l'ordre de 23 à 24 milliards contre 25,4 milliards. Cet excédent était tombé en 1982 à 18,6 milliards de francs.

Pour sa part, l'assemblée permanente des chambres d'agriculture avait estimé la baisse du niveau agricole à 5 %, et M. Guillaume, président de la F.N.S.E.A., avait parlé d'une chute de 5 % à 10 %, que traduisait bien une diminution des investissements. Dans le cas particulier du porc, dont les producteurs manifestent violemment ces jours-ci, le compte fait apparaître une stabilité du volume et un maintien du prix en francs courants, ce qui correspond donc à une baisse du pouvoir d'achat de 9 % à 10 %. — J. G.

ÉTRANGER

Le Fonds monétaire approuve le programme de redressement du Brésil et débloque les crédits promis

Le conseil d'administration du Fonds monétaire a approuvé mardi le nouveau programme de redressement que lui avait présenté le gouvernement du Brésil et dont une des dispositions les plus importantes vise à limiter à 87 % du taux d'inflation (mesuré par le pourcentage de hausse des prix à la consommation) l'augmentation moyenne des salaires. En conséquence de quoi, le Fonds monétaire va immédiatement mettre à la disposition du Brésil une somme de 1,12 milliard de dollars, à valoir sur le crédit global d'un peu plus de 5 milliards de dollars (5 milliards de droits de tirage spéciaux) accordé par le F.M.I. à la fin du mois de février dernier. Les versements avaient été suspendus depuis le mois de mai parce que le Brésil n'avait pas satisfait aux engagements politiques et économiques qu'il avait pris envers cette institution.

Le déblocage des crédits du Fonds monétaire devrait entraîner une décision similaire de la part des banques commerciales qui avaient, également au premier trimestre de cette année, consenti au Brésil un crédit de 4,4 milliards de dollars. Les banques devraient ainsi, dans les jours prochains, mettre à la disposition du Brésil quelque 2 milliards de dollars. Les autorités brésiliennes devraient, à l'aide des ressources ainsi reçues du Fonds monétaire et des banques, être en mesure de régler avant la fin de l'année des arriérés d'intérêt s'élevant à quelque 3 milliards de dollars.

Le Fonds monétaire attendait, avant de se prononcer, qu'un nombre suffisant de banques aient promis leur participation au nouveau programme d'aide au Brésil, approuvé en principe, dans le bureau de M. Jacques de Larosière, directeur général du Fonds monétaire, à la fin du mois de septembre. On sait que ce programme, qui s'élève à 11 milliards de dollars, se décompose de la façon suivante : un rééchelonnement d'environ 2 milliards de dollars de crédits à moyen et long terme garantis par les Etats ; des crédits nouveaux de même nature garantis par les mêmes Etats pour un montant de 2,5 milliards de dollars et, enfin, 6,5 milliards de dollars de nouveaux crédits bancaires (non garantis). Selon la Citibank, dont un des dirigeants préside le comité restreint de quatorze banques censées représenter les intérêts de quelque 850 banques commerciales (américaines, européennes, japonaises) créancières du Brésil, les réponses positives reçues pemettent actuellement de compter sur presque 6 milliards de dollars. De pressantes démarches sont faites auprès des banques récalcitrantes.

Le Club de Paris, composé des hauts fonctionnaires de quelque seize pays créanciers, réuni mardi rue de Rivoli poursuit, ce mercredi, des négociations avec le ministre brésilien des finances, M. Ernane Galveas, au sujet du rééchelonnement des 2 milliards de dollars de crédit garanti. Le Brésil réclame un délai de neuf ans, au lieu de huit comme par le passé. En ce qui concerne les nouveaux crédits garantis (2,5 milliards de dollars), la Grande-Bretagne continue à refuser sa participation, estimant qu'elle a déjà consenti des efforts suffisants pour aider le Brésil.

Prochains prêts des pays européens et du Japon au F.M.I.

M. Fritz Leutviler, président de la Banque des règlements internationaux (et gouverneur de la Banque nationale suisse), vient d'annoncer que le Fonds monétaire international recevrait bientôt le crédit de 3 milliards de dollars qu'il a demandé à un certain nombre de pays européens, dont la France, et au Japon. Une fois que ce prêt aura été décidé, l'Arabie Saoudite, selon la promesse qu'elle a faite, ouvrira à son tour un nouveau crédit de 3 milliards de dollars au Fonds monétaire.

En Allemagne fédérale

LA CROISSANCE DÉPASSERAIT 2,5 % EN 1984 SELON LES CINQ « SAGES »

Bonn (A.F.P.). — L'économie ouest-allemande devrait enregistrer, en 1984, un taux de croissance compris entre 2,5 % et 3 %, a annoncé, mardi 22 novembre à Bonn, le ministre de l'économie, M. Otto Lambsdorff, en citant les travaux des cinq « sages », organisme regroupant des universitaires indépendants chargés de conseiller le gouvernement.

Selon leur rapport annuel, qui sera publié prochainement, ce taux aura des conséquences positives sur le marché du travail. Il va de pair avec une amélioration de l'économie mondiale, la tendance à la reprise atteignant la plupart des pays industrialisés, estiment les experts.

L'indice des prix à la production a augmenté, en Allemagne fédérale, de 0,1 % en octobre par rapport à septembre, indique par ailleurs l'office fédéral des statistiques de Wiesbaden. Il a augmenté de 1,2 % par rapport à octobre 1982.

ÉTRANGER

L'Asie du Sud-Est en crise de développement

III. — *Des investissements coûteux*

Dans cette Asie du Sud-Est que ses dirigeants veulent faire entrer dans la modernité, l'Etat, faute de bourgeoisies nationales, a joué un grand rôle dans la croissance intervenue au cours de la dernière décennie (*le Monde* daté 20-21 et du 22 novembre).

De notre envoyé spécial
JACQUES DECORNOY

L'Asie du Sud-Est représente une zone-clé dans la stratégie du monde industrialisé, en raison de ses richesses en matières premières et en main-d'œuvre mal payée, en raison aussi de ses marchés locaux (potentiels, du moins). Le problème est de savoir si ces investissements apportent une réelle chance de développement à la région.

Historiquement, la volonté de préserver l'accès aux matières premières et le développement d'industries de substitution aux exportations ont joué un rôle majeur dans le flux des capitaux. C'est ensuite, à la fin de la décennie 1960 et dans la décennie suivante, qu'est apparue la vague des investissements dans les secteurs tournés vers l'exportation. Dans ce domaine, l'action des Etats-Unis a été décisive. La concurrence se faisant de plus en plus vive sur leur marché national, les firmes américaines ont été amenées à investir dans des pays à main-d'œuvre bon marché pour demeurer compétitives aux Etats-Unis mêmes. Ce type d'investissement ne concerne donc que de façon tout à fait marginale le développement des pays hôtes de capitaux : il reflète essentiellement les rivalités économiques entre pays industrialisés sur leurs propres marchés. D'où l'arrivée, dans le secteur industriel, de capitaux américains (puis japonais) dans les zones franches de Taiwan, de Malaisie, des Philippines (notamment) et à Singapour.

Matières premières et industrie

Il est clair que l'Asie du Sud-Est a occupé depuis plus de dix ans une place centrale dans la stratégie japonaise d'investissements à l'étranger, environ trois quarts du total se concentrant dans les pays producteurs de matières premières. Ce qui ne veut pas dire que ces investissements ont été concentrés dans ce secteur. L'important, pour le Japon, ne semble pas être de contrôler entièrement et directement les gisements de matières premières, mais d'inclure, par des moyens divers, les pays qui les possèdent dans son aire d'influence économique. A cet égard, le premier ministre nippon a, lors de son voyage de cette année, impressionné les diplomates en poste dans la région par l'ampleur de ses vues à long terme sur l'Asie du Sud-Est. Et le temps n'est plus où une visite d'un chef de gouvernement japonais provoquait des réactions violentes de foules rappelant les cruautés de l'occupation pendant la seconde guerre mondiale.

Une étude publiée par les Nations unies a analysé en ces termes la stratégie japonaise :

« *Les opérations d'investissements à l'étranger d'entreprises japonaises ont constitué, en termes relatifs, le cas le plus important d'augmentation des activités des firmes transnationales dans le monde entier au cours des années 70. De plus, les Japonais, afin de soutenir leurs propres intérêts économiques, ont témoigné d'une volonté relativement plus grande de participer à des entreprises à capitaux mixtes ou à des accords où ils sont minoritaires (ces derniers impliquant souvent un financement à long terme lié à la fourniture de machines et de technologie pour la livraison future de matières premières). Pour cette raison, les statistiques disponibles d'investissements étrangers directs sous-estiment l'expansion réelle de la présence économique japonaise. Il faut aussi noter que la plus grande acceptation des Japonais d'entrer dans des entreprises à capitaux mixtes n'implique pas en soi des bénéfices accrus sur le plan socio-économique pour le pays-hôte. Dans de nombreux cas, en complément du « connaître quoi » (know-how), les partenaires locaux apportent le connaître-qui (know-who), mécanisme permettant éventuellement de coopter et d'amadouer les élites locales.* »

La même étude note que, par exemple, dans un pays aussi riche en matières premières que l'Indonésie, et donc d'un intérêt capital pour le Japon, les firmes nippones ont énormément investi sans pour autant concentrer leurs capitaux dans le secteur primaire : elles sont aussi très présentes dans les activités manufacturières de substitution aux importations. En revanche, « *aux Philippines, (...) où les investissements japonais ont considérablement augmenté depuis la normalisation des relations économiques entre le Japon et les Philippines au début des années 70, 55 % des investissements directs nippons étaient en 1977 concentrés dans le secteur minier* ». Il n'existe donc pas une stratégie applicable à tous les pays. « *Il faut cependant souligner que, même quand les investissements japonais du secteur primaire ne sont pas les plus importants, ils doivent être considérés comme le noyau dynamique de la puissance globale des transnationales nippones dans l'économie en question. Ils se situent au cœur de liens économiques pouvant aussi inclure l'implication dans les industries de substitution aux importations ou tournées vers l'exportation (1).* »

Le cas des zones franches

Le problème des investissements étrangers en Asie a fait couler beaucoup d'encre, mais a souvent été mal posé. Les pays concernés ne sont en effet pas assurés de leur pérennité. L'évolution technique peut être telle dans des secteurs comme l'électronique et le vêtement que ces activités pourraient être, dans un avenir prévisible, au moins en partie rapatriées dans les pays industrialisés si la part de la main-d'œuvre dans les coûts de production devait fortement se réduire. D'autre part, si l'on met à part les cas de Taiwan et surtout de Singapour, la part des exportations qui sont le fait des transnationales dans le total des exportations des pays-hôtes demeure modeste. Encore faut-il noter que, pour produire et ensuite revendre à l'extérieur, les firmes étrangères importent jusqu'à 85 % du produit fabriqué. Des économistes malaisiens ont même calculé que, pendant les premières années d'activité d'entreprises opérant dans des zones franches, les importations ont été supérieures aux exportations, si l'on tient compte des besoins initiaux en équipement lourd.

Ces mêmes économistes, comme certains de leurs collègues philippins et des chercheurs d'organisations internationales, vont jusqu'à se demander si les investissements étrangers, dans les zones franches en particulier, ne finissent pas par coûter aux pays-hôtes plus cher qu'ils ne leur rapportent. Les infrastructures nécessitent en effet de gros apports de capitaux publics qui ne sont pas « remboursés » — quand ils le sont — avant de nombreuses années en raison des extraordinaires facilités fiscales accordées.

Ces investissements créent certes des emplois, mais sans commune mesure avec les besoins des pays concernés. Sans même parler de l'Indonésie ou des Philippines, que représentent les quelque soixante-dix mille emplois des zones franches par rapport à la population active totale malaisienne... Encore s'agit-il, à 70 % ou 80 %, d'une main-d'œuvre féminine très jeune, directement issue du milieu rural, qui n'acquiert aucune formation en profondeur, est très aisément remplaçable et au sein de laquelle ne se « stocke » aucun savoir technique qui serait ensuite investi dans des industries nationales. Quoi qu'en disent les responsables asiatiques, de tels investissements ne peuvent aider de façon significative au développement des pays. Tout juste contribuent-ils, de façon ambiguë et peut-ére passagère, à leur croissance (2).

De Manille à Malacca, de Penang à Kaohsiung, se sont créées des poches d'emplois où des dizaines de milliers de jeunes vendent leur force de travail pendant trois ou quatre ans, acquièrent des « besoins » qu'ils conserveront une fois terminé le passage par l'usine, sans que les économies locales accumulent pour autant une épargne destinée à financer un développement endogène. Quand les comptes seront faits, ne découvrira-t-on pas d'ailleurs qu'ils ont en fait « décapitalisé » ?...

Prochain article :

DES VILLES MALADES

(1) *Transnational Corporation and their Impact on Economic Development in Asia and the Pacific.* ESCAP-U.N.C.T.C. Publication, Bangkok, 1982. D'autre part, la stratégie japonaise vient d'être analysée dans un ouvrage collectif publié en Malaisie, qui vise aussi à mettre en garde les dirigeants de Kuala-Lumpur contre leur orientation pro-nippone : *The Sun Also sets. Lessons in Looking Fast*, publié par l'Institut Analisa Sosial de Petaling Jaya.

(2) Quant aux investissements dans l'agriculture (cas des capitaux américains aux Philippines), ils arriment certaines zones rurales au marché mondial en aggravant les contradictions sociales dans les campagnes.

MARCHÉS

PARIS

22 novembre

Forte hausse

... de 8,22 F, il ... de voir s'envoler ... le billet vert ... d'optimisme souf... américaines ... sur les taux ... les fonds fédé... à Wall Street une ... cours tandis que ... gagnait près de ...

... Hennessy, qui figurait ... les valeurs les plus ... avec 12 millions ... total de 217 millions ... marché à règlement ... encore près de 3 %, ... Say, Vinipréx, ... Midi, Leroy-Somer, ... Français, avec des ... B.S.N. et Screg, à ... niveau de l'année, ... ement 4 % et 4,6 %. ... nouveau groupe de ... la fusion de Novotel ... à son actif, une ... présager des informa... la société.

... progresse de 0,6 % ... liquidation, ce qui porte à ... progression des actions ... mois, en dépit de quel...

... significatives figurent ... hausse de 6 % environ ... de 4,5 % la veille, et ... 6 %) et S.G.E.-S.B. ... bâtiment et les travaux ... toujours aussi mal en ...

... marché de l'or, le métal fin ... 375,80 dollars l'once ... 374,75 dollars lundi ...

... lingot est passé de ... 00 F, tandis que le napo... F, à 653 F. la parité res... (373,52) dollars. ... 10,58/10,60 F, prati... changé sur lundi midi.

LA VIE DES ...

... des résultats de B.A.S.F. ... le groupe chimique alle... de Ludwigshafen, touché par les ... reprise, annonce une forte ... résultats. Pour les neuf pre... bénéfice avant impôts pro... pour dépasser le milliard ... marks et atteindre 1 050 mil... un résultat supérieur à celui ... l'exercice 1982 tout entier ... Au siège de la firme, on ... le montant des profits bruts ... trimestre mais par ... on obtient un chiffre de ... de DM (+ 261,4 %).

... excellent bilan, tout comme celui ... la maison mère, dont le béné... de 49,2 % au 30 septembre, ...

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	21 nov.
Valeurs françaises	149,7
Valeurs étrangères	143,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1982)

	21 nov.	22 nov.
Indice général	144,9	145,5

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 23 nov. .... 12 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	22 nov.
1 dollar (en yens)	235,30



مكبر من الأصل

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

22 novembre

Forte hausse

Avec un dollar voisin de 8,22 F, il n'est guère surprenant de voir s'envoler les titres « indexés sur le billet vert ». D'autant qu'un vent d'optimisme souffle à nouveau des rives américaines après la détente observée sur les taux d'intérêt, notamment les fonds fédéraux, déclenchant à Wall Street une nette remontée des cours tandis que l'indice Dow Jones gagnait près de 18 points.

Ainsi, Moët-Hennessy, qui figurait lundi en tête des valeurs les plus actives de la séance (avec 12 millions de francs sur un total de 217 millions négociés sur le marché à règlement mensuel), s'adjuge encore près de 3 %, devancé par Beghin-Say, Viniprix, Compagnie du Midi, Leroy-Somer, Peugeot, Ciments Français, avec des gains de 3 % à 4 %. B.S.N. et Screg, à leur plus haut niveau de l'année, gagnent respectivement 4 % et 4,6 %, tandis que le nouveau groupe de ACCOR (issu de la fusion de Novotel et de J.B.I.), met 7 % à son actif, une hausse qui laisse présager des informations favorables à la société.

Au total, la cote progresse de 0,6 % en ce jour de liquidation, ce qui porte à plus de 5 % la progression des actions françaises en un mois, en dépit de quelques baisses.

Parmi les plus significatives figurent Dassault, en baisse de 6 % environ après avoir reculé de 4,5 % la veille, et, surtout, Colas (– 6 %) et S.G.E.-S.B. (– 2 %), le bâtiment et les travaux publics étant toujours aussi mal en point.

Sur le marché de l'or, le métal fin s'est inscrit à 375,80 dollars l'once dans la City (374,75 dollars lundi midi).

A Paris, le lingot est passé de 98 800 F à 99 700 F, tandis que le napoléon gagnait 3 F, à 653 F, la parité ressortant à 377,34 (373,52) dollars.

Dollar-titre : 10,58/10,60 F, pratiquement inchangé sur lundi midi.

NEW-YORK

La hausse se poursuit

Sur sa lancée précédente, Wall Street a poursuivi, mardi, son ascension, à une allure certes moins rapide mais néanmoins très satisfaisante compte tenu de l'effet de frein exercé par des ventes bénéficiaires.

A la clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 1 275,8 (+ 7,01 points) après avoir un moment culminé à 1 287,80.

Le bilan de la séance a été très positif aussi. Sur 2 011 valeurs traitées, 998 ont progressé, 650 ont baissé et 363 n'ont pas varié.

L'intérêt s'est une nouvelle fois concentré sur les nouvelles actions A.T.T. et l'effet d'entraînement a continué de jouer à fond. Mais les investisseurs ont été également encouragés à prendre position pour la détente observée sur les taux d'intérêt interbancaires. Avec l'atténuation des craintes sur un resserrement des conditions de crédit, l'annonce de bonnes nouvelles économiques a contribué à favoriser les achats : hausse des commandes de biens durables en octobre (+ 3 %), augmentation des bénéfices des entreprises pour le troisième trimestre (+ 11,6 % en moyenne), une des plus fortes depuis l'après-guerre.

L'activité s'est accrue : 117,55 millions de titres échangés contre 97,74 millions.

VALEURS	Cours du 21 nov.	Cours du 22 nov.
Alcoa	43 5/8	44 3/8
A.T.T.	63 1/2	64 1/2
Boeing	42 3/8	43 3/8
Chase Manhattan Bank	45 1/2	46 3/8
Du Pont de Nemours	52 7/8	53 1/4
Eastman Kodak	73	73 1/4
Exxon	37 1/8	37 5/8
Ford	66 3/8	66 1/8
General Electric	56 3/8	56
General Foods	50 1/4	51 3/4
General Motors	77 3/8	77
Goodyear	32 7/8	33 3/4
I.B.M.	125 1/4	123
I.T.T.	43	43
Mobil Oil	27 7/8	27 7/8
Pfizer	38 5/8	38 1/8
Schlumberger	47	48 3/8
Texaco	35 5/8	36
U.A.L. Inc.	34 5/8	33 1/2
Union Carbide	66 3/8	67 1/2
U.S. Steel	28	29
Westinghouse	53 5/8	52 5/8
Xerox Corp.	47 1/8	47 7/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

Forte hausse des résultats de B.A.S.F. – A son tour, le groupe chimique allemand de Ludwigshafen, touché par les vents de la reprise, annonce une forte hausse de ses résultats. Pour les neuf premiers mois, son bénéfice avant impôts progresse de 57,4 % pour dépasser le milliard de deutschemarks et atteindre 1 050 millions de DM, un résultat supérieur à celui dégagé pour l'exercice 1982 tout entier (1 010 millions). Au siège de la firme, on ne fournit pas le montant des profits bruts pour le troisième trimestre mais par recoupements on obtient un chiffre de 441 millions de DM (+ 261,4 %).

Cet excellent bilan, tout comme celui affiché par la maison mère, dont le bénéfice s'accroît de 49,2 % au 30 septembre, témoigne du retournement conjoncturel observé sur un plan international, l'amélioration pour B.A.S.F. s'étant surtout fait sentir en R.F.A., en Amérique du Nord et au Japon et dans tous ses secteurs d'activité, sauf les engrais. En le présentant, son nouveau président, le docteur Hans Albers, a lancé une mise en garde sur le danger présenté par le retard souvent pris dans la chimie européenne à réduire les capacités excédentaires. Cet avertissement s'adressait tant aux concurrents du groupe qu'à la Commission européenne. Selon le docteur Albers, ce danger est d'autant plus grand qu'il va bientôt falloir compter avec la vive compétition de la pétrochimie du Moyen-Orient et du Canada.

CREDIT MUTUEL. – Cet établissement bancaire a mis en place dans la majorité des caisses locales du Crédit mutuel un service – gratuit – spécialisé d'informations et de conseils aux associations. Résultat d'un accord conclu entre la banque, qui compte près de mille associations parmi sa clientèle, et le « service associations », centre d'aide techniques aux associations, agréé par l'Etat, ce centre sera ouvert à toutes les associations, fédérations, comités d'entreprise et syNdicats, qu'ils soient sociétaires ou non d'une caisse du Crédit mutuel.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	21 nov.
Valeurs françaises	149,7
Valeurs étrangères	143,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1982)

	21 nov.	22 nov.
Indice général	144,8	145,5

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 23 nov. .... 12 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	22 nov.
1 dollar (en yens)	235,30

BOURSE DE PARIS Comptant 22 NOVEMBRE

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

• c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ♦ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1910	4,5 % 1973	1860	1858	1853	– 0 37
3010	C.N.E. 3 %	3079	3070	3071	– 0 25
176	Accor	204	218 30	219 50	+ 7 59
830	Agence Havas	830	833	833	+ 0 36
495	Air Liquide	495 50	498 50	499 50	+ 0 80

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
740	Euromarché	750	700	720	– 4
665	Europe nº 1	639	638	635	– 0 62
760	Facom	765	770	773	+ 1 04
725	Fichet-bauche	712	700	700	– 1 68
159	Financial	163	163	163	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
560	Gén. Electr.	587	597	596	+ 1 53
800	Gen. Motors	805	815	814	+ 1 11
78	Goldfields	74 60	71 40	71 40	– 4 16
200	Harmony	180	182	182	+ 1 11
39	Hitachi	38 50	37	37 05	– 3 76
695	Hoechst Akt.	710	709	710	....
89	Imp. Chemical	92 30	92 10	93 50	+ 1 30
180	Inco. Limited	137 10	139 40	139 40	+ 1 67
1370	IBM	1305	1312	1312	+ 0 53
74	Ito-Yokado	73 50	74 30	74 40	+ 1 22
440	ITT	461 50	468	468	+ 1 40

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1540	Siemens A.G.	1470	1491	1491	+ 1 42
162	Sony	147 50	149 80	147 50	....
210	T.D.K.	208 40	212 50	212	+ 1 72
850	Unilever	826	838	839	+ 1 69
685	Unit. Techn.	711	726	727	+ 2 25
1060	Vaal Reefs	992	971	985	– 0 70
505	West Deep	465	460	465	....
460	West Hold.	422	425	424	+ 0 47
500	Xerox Corp.	492	493	493	+ 0 20
2 45	Zambia Corp.	2 19	2 19	2 17	– 0 91

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22/11	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 227	8 214	7 980	8 380
Allemagne (100 DM)	304 250	304 410	292	312
Belgique (100 F)	14 973	14 970	14 300	15 400
Pays Bas (100 fl.)	271 630	271 460	258	278
Danemark (100 krd)	84 370	84 370	79	87
Norvège (100 k)	109 780	109 730	106	112
Grande-Bretagne (£ 1)	12 080	12 078	11 650	12 450
Grèce (100 drachmes)	8 500	8 495	7 250	9 500
Italie (1 000 lires)	5 028	5 031	4 500	5 200
Suisse (100 fr.)	376 830	377 580	366	387
Suède (100 krs)	103 460	103 460	99	106
Autriche (100 sch)	43 240	43 240	42 100	44 100
Espagne (100 pes.)	5 283	5 298	4 850	5 450
Portugal (100 esc.)	6 400	6 395	5 300	6 500
Canada ($ can 1)	6 645	6 637	6 450	6 790
Japon (100 yens)	3 494	3 497	3 380	3 520

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/11
Or fin (kilo en barre)	99000	99500
Or fin (en lingot)	98800	99700
Pièce française (20 fr)	650	653
Pièce française (10 fr)	390	.....
Pièce suisse (20 fr)	632	636
Pièce latine (20 fr)	611	608
Souverain	770	767
Pièce de 20 dollars	3905	3925
Pièce de 10 dollars	1700	1680
Pièce de 5 dollars	1075	.....
Pièce de 50 pesos	4040	4010
Pièce de 10 florins	638	641

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

ALORS QUE LES « PREMIERS ÉLÉMENTS » DES PERSHING-2 SONT ATTENDUS EN R.F.A.

L'U.R.S.S. « interrompt » sa participation aux négociations de Genève

M. Kvitsinski, le négociateur soviétique aux pourparlers de Genève sur les euromissiles, a quitté, ce mercredi 23 novembre en fin de matinée, l'immeuble de la délégation américaine où venait de commencer une nouvelle séance de pourparlers. Il a annoncé que *« les négociations sont interrompues et aucune date de reprise n'a été fixée »*. Cette décision soviétique fait suite au vote du Bundestag favorable à l'installation des euromissiles de l'OTAN, mardi à Bonn, lequel devrait être suivi dans les tout prochains jours de l'arrivée des « premiers éléments » de fusées Pershing-2 en R.F.A.

La volonté de Moscou de répondre au déploiement américain par la suspension des pourparlers de Genève avait été réaffirmée par M. Ponomarev, secrétaire du P.C. soviétique, dans un article de la *Nouvelle Revue internationale* diffusé par l'agence Tass mardi. Selon ce responsable, *« l'apparition des nouveaux missiles américains rendra impossible la poursuite des négociations en cours »*. On note également que l'U.R.S.S. et ses alliés se sont opposés, mardi à l'ONU, à une résolution préconisant la poursuite des négociations aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour parvenir à des progrès. Cette résolution n'en a pas moins été adoptée par l'Assemblée générale par 85 voix contre 18 et 21 abstentions. L'U.R.S.S. s'est par ailleurs abstenue sur un paragraphe d'une autre résolution qui souhaitait une fusion des négociations sur les armements intercontinentaux (START) et eurostratégiques (F.N.I.). Les Etats-Unis ont voté pour leur part contre ce texte.

En revanche, aucun indice d'une suspension des conversations START n'est enregistré. Les négociateurs ont même autorisé pour, la première fois, des journalistes américains à filmer l'ouverture de leur séance régulière, mardi, laquelle a été suivie d'un déjeuner offert par la délégation américaine. La prochaine séance a été fixée au 29 novembre.

A Bruxelles, où le groupe consultatif spécial de l'OTAN sur les euromissiles a siégé mardi, M. Dobbins, sous-secrétaire d'État adjoint des États-Unis, a confirmé que M. Kvitsinski, le négociateur soviétique, avait proposé le 13 novembre à son homologue américain, M. Nitze, une réduction égale de 572 ogives nucléaires des arsenaux actuels ou futurs de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis en Europe (*le Monde* du 22 novembre). Répondant à la mise au point du ministère soviétique des affaires étrangères, selon lequel cette suggestion aurait été faite par M. Nitze et non par M. Kvitsinski, le porte-parole américain a dit : *« Nous ne voyons aucune raison de convertir une proposition soviétique en une proposition américaine. »* De toute manière, Washington a aussitôt rejeté cette idée, car *« elle aurait conféré aux Soviétiques le droit unilatéral de maintenir un arsenal de plus de 700 ogives menaçant l'Europe et l'Asie »*, a-t-il ajouté.

Le groupe consultatif spécial s'est dit prêt d'autre part, nous signale notre correspondant Jean Wetz, à *« arrêter »* le déploiement occidental et à *« détruire les missiles déjà en place »* si un accord équitable et vérifiable pouvait être conclu après la mise en route du programme. Aucune confirmation n'a été donnée à ce propos aux informations selon lesquelles ce déploiement occidental pourrait connaître une pause de neuf mois entre l'arrivée actuelle des quarante et un premiers engins (neuf Pershing-2 en Allemagne, seize missiles de croisière en Grande-Bretagne et autant en Italie) et celle du contingent suivant. M. Weinberger, ministre américain de la défense, a précisé mardi à Washington que *« trois ou quatre mois »* seulement s'écouleront entre l'arrivée des deux premiers lots, conformément au calendrier initial et *« exactement comme prévu »*. — (*A.F.P., U.P.I., Tass.*)

● *Pas de liberté de quitter l'Union soviétique pour Sakharov.* — Le porte-parole de l'ambassade d'U.R.S.S., M. Alexandre Avdeev, a démenti, mercredi 23 novembre, les informations selon lesquelles un diplomate soviétique avait affirmé à une délégation du « comité des 15 » que l'académicien Andrei Sakharov pouvait quitter l'Union soviétique s'il le souhaitait (*le Monde* du 23 novembre).

La délégation s'était rendue, lundi après-midi, à l'ambassade d'Union soviétique pour demander la libération d'Andrei Sakharov, exilé depuis près de quatre ans à Gorki et qui a accepté une invitation du gouvernement norvégien à venir s'installer en Norvège.

« Le contenu de la conversation qu'ont eue les membres de cette délégation avec un diplomate de l'ambassade, a déclaré le porte-parole, *a été déformé.* » Il a encore indiqué qu'à sa connaissance l'académicien n'avait pas demandé à partir, mais que de toute façon cela ne changeait rien. — (*A.F.P.*)

LES PRÉVISIONS D'AUGMENTATION DE PRIX DE L'INSEE

« La prévision de hausse des prix de détail de 3,9 % pour le premier semestre 1984 constitue l'hypothèse la plus élevée avancée par l'INSEE dans ses travaux exploratoires pour la mise au point de sa note de conjoncture pour l'an prochain », indique, mercredi 23 novembre, l'Institut national de la statistique et des études économiques dans un communiqué.

L'INSEE ajoute que différentes hypothèses prévisionnelles sont à l'étude et que celle de 3,9 % correspond à une concentration des hausses de prix durant le premier semestre de l'année.

Le communiqué de l'INSEE fait suite à un article du *Quotidien de Paris* de ce jour qui fait état de cette prévision de hausse des prix, ainsi que de pressions qui auraient été exercées à l'encontre de l'INSEE par le ministère de l'économie et des finances en vue d'en empêcher la parution.

L'INSEE précise que ses travaux exploratoires n'ont donné lieu à aucune discussion avec le cabinet de M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, et que *« l'existence de pressions de la part du ministère sur l'INSEE est donc imaginaire »*.

En Birmanie

LES INSURGÉS KARENS, QUI DÉTIENNENT DEUX OTAGES FRANÇAIS, MODIFIERAIENT LEURS EXIGENCES

Une première rencontre a eu lieu le mardi 22 novembre entre le représentant de la Croix-Rouge internationale à Bangkok, M. Monod, et le général Bo Mya, chef des insurgés Karens, qui détiennent depuis le 18 octobre deux otages français, M. et Mme Bossu. Des informations en partie contradictoires circulent sur le résultat de cette entrevue. Selon l'envoyé spécial de l'A.F.P., le général Bo Mya a déclaré qu'il n'y avait *« aucune raison d'être satisfait, aucune raison d'être optimiste »*.

Le Bangkok Post rapporte, en revanche, que les Karens ont sensiblement modifié leurs exigences pour la libération de M. et Mme Bossu. Dans une lettre adressée au gouvernement français par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, le général Bo Mya, ne réclamerait qu'une réduction de l'assistance française à la Birmanie (et non sa suppression totale), ainsi que la reconnaissance par la France (assortie d'une aide) du mouvement Karen. Ces informations sont partiellement confirmées par d'autres sources. Le général Bo Mya attendrait d'ici vendredi une réponse des autorités françaises.

Un groupe de journalistes français qui a rencontré les dirigeants karens a pu voir une cassette vidéo qui aurait été tournée dimanche dernier à l'endroit où les deux otages français sont détenus. M. Bossu s'inquiète notamment de la lenteur avec laquelle les contacts ont été établis entre la France et ses ravisseurs. La caméra le fait apparaître, ainsi que son épouse, apparemment en bonne santé, mais visiblement émus et le visage tendu. M. Bossu ne semblait pas avoir été informé de la mission de bons offices entreprise par la Croix-Rouge internationale.

En Géorgie

SEPT MORTS DANS UNE TENTATIVE DE DÉTOURNEMENT D'UN AVION SOVIÉTIQUE

Moscou (A.F.P.). — Sept personnes sont mortes dans une tentative de détournement d'avion, qui a eu lieu à Tbilissi, a-t-on appris mardi auprès de la tour de contrôle de l'aéroport de la capitale de la Géorgie.

Deux pirates de l'air, deux passagers, une hôtesse, le copilote et le mécanicien de bord ont été tués au cours de cette tentative.

Les pirates de l'air, six jeunes gens et trois jeunes filles, ont tenté de s'emparer, dans la nuit de vendredi à samedi, d'un avion de la compagnie soviétique Aeroflot, desservant par le vol 6833 la ligne Tbilissi-Batoumi-Leningrad. Batoumi se trouve à une quinzaine de kilomètres de la frontière turque, sur la mer Noire.

On ignore les détails de cette tentative, et notamment le pays — vraisemblablement la Turquie — vers lequel les pirates voulaient se diriger. De même, le sort de ceux d'entre eux qui ont survécu est inconnu. Quatorze affaires de ce genre ont été révélées en U.R.S.S. depuis 1970.

Le numéro du « Monde » daté 23 novembre 1983 a été tiré à 491 420 exemplaires

Sur le vif

Bonne nuit

Trois heures du matin. Impossible de trouver le sommeil. C'est l'angoisse, la boule, la déprime. Je me dis tiens, je vais aller compter les moutons sur France-Inter avec la mignonne de service, une fille aux accents gentiment cajoleurs, enjôleurs, apaisants. J'appuie d'une main tâtonnante sur le bouton de mon transistor. Et j'entends une voix, insolente celle-là, injurieuse, provocante, une voix de femme, m'assurer qu'elle se fout éperdument de nos états d'âme, à nous autres, les paumés de la nuit. Si on a envie de se jeter par la fenêtre et qu'on habite un rez-de-chaussée, on n'a qu'à se tirer une balle dans la tête.

Elle tient au bout de sa ligne téléphonique un malheureux tout balbutiant, tout contorsionné, tout confus. Il aimerait se faire chouchouter. Il essaie de se faire bien voir. Il la trouve formidable. Il le lui dit. Elle l'envoie promener. Inutile de lui cirer les bottes : elles sont en plastique. Oh ! Et puis en voilà assez ! Il la fait gerber. Allez, dégage, va te coucher ! Elle raccroche.

Moi j'allume, sidérée, pour voir sur quoi je suis tombée. Sur Ici et Maintenant, une radio libre qui vient d'inviter cette « super nana » — elle faisait autrefois les beaux soirs de Carbone 14 — à se moquer ouvertement des gens, à leur décocher des grands coups de pied au cul au lieu de leur donner des petites tapes dans le dos.

Et ça marche. Ça renverse. Ça accroche. On reste là, collé au poste. Plus question de sauter, de se pendre, de se flinguer. Qu'est-ce qu'elle va encore inventer ? Un truc génial. Après avoir rembarré un auditeur particulièrement culotté — il a eu le front de s'étonner de la trouver là, de se demander pourquoi elle a été embauchée. — elle appelle son patron. Elle le réveille. Elle l'oblige à venir répondre lui-même, pieds nus sur le carreau de la cuisine pour ne pas déranger les copains qui l'ont hébergée, à ce curieux, à ce connard. Il s'y emploie très aimablement. Et lui signale en passant qu'elle a largement dépassé sont temps d'antenne et qu'il est l'heure de faire ses paquets. Nous on est tout contents. On se sent à la fois vengés et libérés. Allez salut, bonne fin de nuit. Et merci !

CLAUDE SARRAUTE.

M. Lemoine annonce l'organisation en 1989 d'un référendum sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie

De notre correspondant

Nouméa. — En visite depuis dimanche en Nouvelle-Calédonie, le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, M. Georges Lemoine, s'est rendu, mardi 22 novembre, à l'île des Pins puis à Lifou, l'une des îles Loyauté, à l'est de la Grande Terre, *« pour prendre directement conscience du fait coutumier »* auquel il entend donner une importance prépondérante dans le projet de nouveau statut du territoire qu'il doit présenter jeudi devant l'Assemblée territoriale.

En dépit d'une représentation politique locale à dominante indépendantiste, les Mélanésiens lui ont réservé un accueil chaleureux où la présence du drapeau français a largement dominé celle du drapeau indépendantiste.

Dans les discours qu'il a prononcés à Lifou, M. Lemoine a répondu au désir d'un *« langage clair »*, réclamé par les grands chefs coutumiers et les élus locaux. Répondant ainsi à M. Edouard Wapae, maire de Lifou et conseiller territorial, membre de l'Union calédonienne (U.C., principale composante de la coalition indépendantiste), M. Lemoine a, pour la première fois, évoqué la perspective d'un référendum sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, en avançant la date de 1989 pour une telle consultation. Se plaçant dans la logique politique définie au mois de mai lors de son passage à Nouméa, puis lors de la rencontre de Nainville-les-Roches (Essonne) au mois de juillet, le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM a indiqué que les engagements pris en ces deux occasions seraient tenus : *« Nous allons maintenant nous orienter vers un statut de large autonomie qui sera spécifique et évolutif et qui conduira à l'autodétermination, à une consultation appelée référendum. Aujourd'hui nous allons mettre en place une phase qui s'ouvrira en 1984 et qui se poursuivra jusqu'en 1989 ; ensuite il y aura l'interrogation normale qui sera conforme à la Constitution. »*

Par l'annonce de ces dates, M. Lemoine a implicitement confirmé le maintien des prochaines élections territoriales à la date prévue, en juillet 1984. Toutefois, on n'exclut pas un léger report de cette échéance pour qu'elle coïncide avec la mise en place de nouveau statut de *« large autonomie »*. Le Festival des arts du Pacifique, qui se tiendra à Nouméa en octobre 1984, pourrait aussi influer sur la date de ces élections territoriales. Ces déclarations du secrétaire d'Etat n'ont provoqué, pour l'instant, aucune réaction, ni chez les indépendantistes ni chez les dirigeants de l'opposition qui continuent de boycotter cette visite officielle.

FRÉDÉRIC FILLOUX.



